

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 28 janvier 2021

Début : jeudi 28 janvier 2021 à 13:30

Fin : jeudi 28 janvier 2021 à 16:00

Par vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui / 2. 1. Ordre du jour de la réunion du 28 janvier 2021
Décision Pierre Rivard

Non / 3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Informati Pierre Rivard
on

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Oui / 4. 1. Procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2020
Décision Fadi Germani

Oui / 4. 2. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 décembre 2020
Décision Fadi Germani

Oui / 4. 3. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1er décembre 2020
Décision Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui / 5. 1. Points de suivi des réunions
Informati Fadi Germani
on (5
min.)

Non / 6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
Informati Jean-Pascal Bernier
on (20
min.)

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non / Informati on (10 min.)	7. 1. Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines Renaud Gilbert
Oui / Décision (10 min.)	7. 2. Mise à jour du profil de compétence des membres du conseil d'administration Renaud Gilbert
Oui / Décision (10 min.)	7. 3. Rémunération des membres du conseil d'administration Renaud Gilbert

8. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui / Informati on (5 min.)	8. 1. Contrats de services de 25 000\$ et plus conclus entre le 4 novembre 2020 et le 6 janvier 2021 Ginette Tanguay
Oui / Décision (5 min.)	8. 2. Remplacement du président-directeur général par intérim en cas d'absence ou d'empêchement d'agir Fadi Germani
Non / Informati on (15 min.)	8. 3. Plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société Jean-Pascal Bernier
Oui / Informati on (15 min.)	8. 4. État de situation sur l'Office municipal d'habitation de Longueuil Roger Ménard

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui / Informati on	9. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 1. 2021 Fadi Germani
Oui / Informati on	9. 2. Revue de presse du 13 novembre 2020 au 13 janvier 2021 Fadi Germani

10. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

11. HUIS CLOS

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

28 janvier 2021

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec, tenue par vidéoconférence, le 28 janvier 2021, à 13 h 30.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim
M. Renaud Gilbert, membre
M^{me} Claudia Goulet, membre
M^e Nancy Maheux, membre
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M^{me} Clotilde Tarditi, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à l'administration et la planification
M. Roger Ménard, directeur général de l'habitation sociale et du soutien opérationnel des programmes (Point 8.3)
M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, président, déclare la réunion ouverte à 13 h 35.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 28 janvier 2021

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2021-001

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 28 janvier 2021.

Huis clos

Un huis clos est décrété. Le huis clos prend fin à 14 h 00.

28 janvier 2021

Rencontre avec la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

28 janvier 2021

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2020

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 26 novembre 2020 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

Résolution numéro 2021-002

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 26 novembre 2020**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2020.

4.2 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1^{er} décembre 2020

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du C. A. tenue le 1^{er} décembre 2020 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

Résolution numéro 2021-003

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 1^{er} décembre 2020**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1^{er} décembre 2020.

4.3 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 décembre 2020

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du C. A. tenue le 21 décembre 2020 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

Résolution numéro 2021-004

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 21 décembre 2020**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 décembre 2020.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

28 janvier 2021

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

6.1 Bilan des activités et des événements en habitation

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

6.2 Dossiers d'actualité

Aucun point

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35

l'article 35

l'article 35!

28 janvier 2021

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

Aucun point.

7. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

7.1 Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

l'article 35

l'article 35

l'article 35

[REDACTED]

7.2 Mise à jour du profil de compétence des membres du conseil d'administration

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

28 janvier 2021

Résolution numéro 2021-005

Mise à jour du profil de compétence des membres du conseil d'administration

ATTENDU QUE l'article 22 (3) de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02) prévoit que le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE l'article 38(3) de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02) prévoit que le rapport annuel d'activité d'une société doit comprendre une section portant sur la gouvernance de celle-ci, incluant notamment un résumé du profil de compétence et d'expérience de chacun des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le 7 décembre 2020, M. Jean-Pascal Bernier a été nommé président-directeur général par intérim et membre du conseil d'administration;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées par le Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines :

- D'APPROUVER le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;
- D'AUTORISER la Société à diffuser le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration sur le site Web de la Société.

7.3 Rémunération des membres du conseil d'administration

l'article 35 [redacted]

8. ENJEUX STRATÉGIQUES

8.1 Contrats de service de 25 000\$ et plus conclus entre le 4 novembre 2020 et le 6 janvier 2021

l'article 35 [redacted]

l'article 35 [redacted]

l'article 35 [redacted]

l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
8.2 Remplacement du président-directeur général par intérim en cas d'absence ou d'empêchement d'agir		
l'article 35		
l'article 35		

Résolution numéro 2021-006

Remplacement du président-directeur général par
intérim en cas d'absence ou d'empêchement d'agir

ATTENDU QUE l'article 13.0.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) prévoit que le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de la Société pour en exercer les fonctions de président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir de celui-ci;

ATTENDU QUE l'article 5 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8, r. 9.1) prévoit que le conseil d'administration désigne un membre du personnel de la Société pour exercer les fonctions du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir de celui-ci;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer la vice-présidente pour remplacer le président-directeur général par intérim de la Société d'habitation du Québec en cas d'absence ou d'empêchement d'agir;

ATTENDU QUE le 14 octobre 2020, M^{me} Ginette Tanguay a été nommée, par le décret numéro 1055-2020, vice-présidente de la Société d'habitation du Québec à compter du 2 novembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une résolution afin d'autoriser la vice-présidente à remplacer le président-directeur général par intérim en cas d'absence ou d'empêchement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'ANNULER la résolution 2019-020 adoptée le 28 mars 2019;
- DE NOMMER M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à la Société d'habitation du Québec, pour remplacer le président-directeur général par intérim de la Société d'habitation du Québec en cas d'absence ou d'empêchement d'agir. Le président-directeur général par intérim informera les employés par note interne que M^{me} Ginette Tanguay assurera son intérim pendant son absence, le cas échéant.

8.3 État de situation sur l'Office municipal d'habitation de Longueuil

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

8.4 Plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

28 janvier 2021

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.2 Revue de presse du 13 novembre 2020 au 13 janvier 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

10. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 25 février 2021. Il informe également les membres que dans les prochains mois, l'entreprise produisant Dilitrust apportera des modifications au logiciel pour intégrer la double authentification. Il précise que les membres seront informés en temps opportun des instructions pour se connecter à la suite de ce changement.

11. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

12. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 16 h 40.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 25 février 2021

Début : jeudi 25 février 2021 à 13:30

Fin : jeudi 25 février 2021 à 16:30

Par vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /
Décision

2. 1. Ordre du jour de la réunion du 25 février 2021
Pierre Rivard

Non /
Informati
on

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Pierre Rivard

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Oui /
Décision

4. 1. Procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2021
Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /
Informati
on (5
min.)

5. 1. Points de suivi des réunions
Fadi Germani

Non /
Informati
on (20
min.)

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
Jean-Pascal Bernier

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (10
min.)

7. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit
Claudia Goulet

Oui / Informati on (5 min.)	7. 2. Contrats de services de 25 000\$ et plus conclus entre le 7 janvier et le 3 février 2021 Claudia Goulet
Oui / Décision (10 min.)	7. 3. Modification du Programme d'intervention résidentielle - méréule Claudia Goulet
Oui / Décision (10 min.)	7. 4. Modification du Programme spécial de supplément au loyer Claudia Goulet
Oui / Décision (10 min.)	7. 5. Proposition d'une politique de divulgation financière Claudia Goulet
Oui / Informati on (5 min.)	7. 6. État de situation sur la protection des renseignements personnels à la Société Claudia Goulet

8. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui / Décision (15 min.)	8. 1. Suivi de la démarche de planification stratégique Fadi Germani
Oui / Informati on (15 min.)	8. 2. Plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société Ginette Tanguay
Oui / Informati on (10 min.)	8. 3. Tableau de bord de mise en oeuvre du Plan stratégique 2017-2021 au 31 décembre 2020 Fadi Germani
Oui / Informati on (15 min.)	8. 4. État de situation sur la réorganisation de la Société Ginette Tanguay

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui / Informati on	9. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 1. 2021 Fadi Germani
Oui / Informati on	9. 2. Revue de presse du 14 janvier au 18 février 2021 Fadi Germani

10. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

11. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

12. HUIS CLOS

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

25 février 2021

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue par vidéoconférence, le 25 février 2021, à 15 h.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M. Renaud Gilbert, membre et président remplaçant
M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M^{me} Clotilde Tarditi, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M^{me} Claudia Goulet, membre
M^e Nancy Maheux, membre

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à l'administration et la planification
M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M. Renaud Gilbert, président remplaçant, en l'absence de M^e Pierre Rivard, président, déclare la réunion ouverte à 13 h 31.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 25 février 2021

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2021-007

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 25 février 2021.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président remplaçant mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2021

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 28 janvier 2021 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres demandent la ou les modifications suivantes :

- Au point 8.4, au deuxième paragraphe, il s'agit de retirer le mot « que » entre « au courant » et « de faire progresser le projet ».

25 février 2021

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal, sous réserve des modifications demandées.

Résolution numéro 2021-008

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 28 janvier 2021**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2021, sous réserve des modifications demandées.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

6.1 Bilan des activités et des événements en habitation

l'article 35

l'article 35

l'article 35

[Redacted text block]

6.2 Dossiers d'actualité

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35

[Redacted text block]

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

25 février 2021

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Tableau de bord de mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2021

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

7.2 Suivi de la démarche de planification stratégique

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35

[Redacted content]

7.3 État de situation sur la réorganisation de la Société

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35

[Redacted content]

7.4 Plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35

[Redacted content]

25 février 2021

l'article 35

[REDACTED]

8. DOSSIERS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

8.1 Suivi de la présidente du comité d'audit

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

8.2 Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 7 janvier et le 3 février 2021

l'article 35

[REDACTED]

25 février 2021

l'article 35

[Redacted text block]

8.3 Modification du Programme d'intervention résidentielle - m r le

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

25 février 2021

Résolution numéro 2021-009

**Modification du Programme d'intervention
résidentielle-mérule**

ATTENDU QUE le Programme d'intervention résidentielle-Mérule est entré en vigueur le 5 octobre 2018 suivant le décret 2018-1183;

ATTENDU QUE le programme a été modifié le 3 avril 2019 par le décret 2019-369 et le 8 avril 2020 par le décret 2020-422;

ATTENDU QUE le programme prend fin le 31 mars 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le programme;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le programme pour éviter l'enrichissement des propriétaires-occupants aux frais de l'État;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées :

- D'APPROUVER les modifications proposées au Programme d'intervention résidentielle-mérule, sous réserve des modifications demandées;
- D'AUTORISER la Société à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation les documents nécessaires à l'approbation par le Conseil des ministres.

8.4 Modification du Programme spécial de supplément au loyer

l'article 35

25 février 2021

Résolution numéro 2021-010

**Modifications au Programme spécial de supplément
au loyer**

ATTENDU QUE le 28 novembre 2019 le conseil d'administration de la Société a, par sa résolution numéro 2019-068, approuvé la prolongation des unités de supplément au loyer arrivant à échéance le 31 mars 2020;

ATTENDU QUE plusieurs unités de supplément au loyer accordées dans le cadre du Programme spécial de supplément au loyer arriveront à échéance à compter du 31 mars 2021;

ATTENDU QUE la prolongation des unités de supplément au loyer arrivant à échéance le 31 mars 2021 est essentielle pour préserver les conditions de logement et le bien-être des ménages admissibles;

ATTENDU QUE des corrections mineures doivent être apportées au Programme spécial de supplément au loyer;

ATTENDU QUE le paragraphe 3 de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la reconduction des suppléments au loyer arrivés à échéance entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2021, l'octroi de nouveaux suppléments au loyer pour une période allant jusqu'au 31 mars 2023 ainsi que les modifications au Programme spécial de supplément au loyer;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour obtenir l'approbation par le Conseil des ministres.

8.5 Proposition d'une politique de divulgation financière

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

25 février 2021

Résolution numéro 2021-011

Politique de divulgation financière

ATTENDU QUE l'article 17 de la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État prévoit que le conseil d'administration doit approuver une politique de divulgation financière;

ATTENDU QUE l'article 4 de la Charte du comité de vérification prévoit que le comité d'audit a notamment pour fonction de recommander l'approbation d'une politique de divulgation de l'information financière;

ATTENDU QUE le 17 juillet 2020, le conseil d'administration a recommandé l'élaboration d'une politique de divulgation financière;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées :

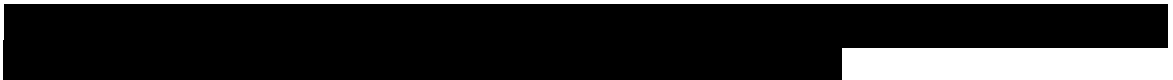
- D'ADOPTER la politique de divulgation financière;
- D'AUTORISER la Société à diffuser la politique de divulgation financière sur son site Web.

8.6 État de situation sur la protection des renseignements personnels à la Société

l'article 35



l'article 35



9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

9.2 Revue de presse du 14 janvier au 18 février 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

10. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 25 mars 2021.

11. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

12. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

25 février 2021

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 16 h 27.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion régulière

Début : jeudi 25 mars 2021 à 15:00

Fin : jeudi 25 mars 2021 à 18:00

Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui / 2. 1. Ordre du jour de la réunion du 25 mars 2021
Décision Pierre Rivard

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Pierre Rivard

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui / 4. 1. Procès-verbal de la réunion du 25 février 2021
Décision Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui / 5. 1. Points de suivi des réunions
Informati Fadi Germani
on

Non / 6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
Informati Jean-Pascal Bernier
on

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non / 7. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit
Informati Claudia Goulet
on (10
min.)

Oui / Informati on (5 min.)	7. 2. Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 4 février 2021 et le 3 mars 2021 Claudia Goulet
Oui / Décision (5 min.)	7. 3. Approbation des états financiers 2019 des organismes de 1000 logements et plus Claudia Goulet
Oui / Informati on (10 min.)	7. 4. Présentation des outils relatifs à la protection des renseignements personnels à la Société Claudia Goulet
Oui / Décision (5 min.)	7. 5. Autorisation budgétaire pour le déficit d'exploitation de 274 logements sociaux de l'Office municipal d'habitation de Kativik Claudia Goulet

8. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non / Informati on (10 min.)	8. 1. Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines Renaud Gilbert
Oui / Décision (10 min.)	8. 2. Programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration 2021-2022 Renaud Gilbert
Oui / Décision (10 min.)	8. Approbation des calendriers de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, des membres et du président- 3. directeur général par intérim 2020-2021 Renaud Gilbert
Oui / Informati on (10 min.)	8. 4. État de situation sur la réorganisation de la Société Renaud Gilbert

9. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui / Informati on (10 min.)	9. 1. Tableau de bord de gouvernance au 31 décembre 2020 Ginette Tanguay
Oui / Informati on (5 min.)	9. Recensement d'informations en vue de la divulgation des opérations entre apparentés aux états financiers de la Société au 2. 31 mars 2021 et déclarations d'intérêts Fadi Germani
Oui / Informati on (15 min.)	9. 3. Suivi de la démarche de planification stratégique Fadi Germani
Oui / Décision	9. 4. Suivi du plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société Ginette Tanguay

10. VARIA

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation

1. 2021

Fadi Germani

11. 2. Revue de presse du 19 février au 18 mars 2021

Fadi Germani

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

13. HUIS CLOS

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

15. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

25 mars 2021

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue par vidéoconférence, le 25 mars 2021, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim
M. Renaud Gilbert, membre
M^{me} Claudia Goulet, membre
M^e Nancy Maheux, membre
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M^{me} Clotilde Tarditi, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à l'administration et la planification
M^{me} Nathalie Perreault, directrice à la comptabilité et au financement (Point 7.4)
M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, président, déclare la réunion ouverte à 15 h 06.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 25 mars 2021

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2021-012

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 25 mars 2021.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 25 février 2021

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 25 février 2021 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

25 mars 2021

Résolution numéro 2021-013

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 25 février 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 25 février 2021.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

6.1 Bilan des activités et des événements en habitation

Aucun point.

6.2 Dossiers d’actualité

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

25 mars 2021

l'article 35

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Tableau de bord de gouvernance au 31 décembre 2020

l'article 35										
l'article 35										

7.2 Suivi du plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société

l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										

25 mars 2021

Résolution numéro 2021-014

Approbation de la charte de projet pour
le plan d'affaires pour la diversification
des activités de la Société

ATTENDU QUE par sa résolution 2019-062 le conseil d'administration a mandaté la Société pour analyser la possibilité de développer des lignes d'affaires;

ATTENDU QUE le 26 novembre 2020, par sa résolution 2020-093, le conseil d'administration a résolu de poursuivre les démarches du projet de plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE l'article 3(2) de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de stimuler le développement en matière d'habitation;

ATTENDU QUE l'article 3(5) de cette Loi prévoit que la Société a pour objet de faciliter aux citoyens du Québec l'accèsion à la propriété immobilière;

ATTENDU la recommandation du comité spécial;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la charte de projet pour le plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société d'habitation du Québec.

7.3 Suivi de la démarche de planification stratégique

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

7.4 Recensement d'informations en vue de la divulgation des opérations entre apparentés aux états financiers de la Société au 31 mars 2021 et déclarations d'intérêts

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

8. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d’audit

l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		

8.2 Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 4 février 2021 et le 3 mars 2021

l'article 35		

8.3 Approbation des états financiers 2019 des organismes de 1000 logements et plus

l'article 35		
l'article 35		

25 mars 2021

8.3.1 Office municipal d'habitation de Laval

Résolution numéro 2021-015

Office municipal d'habitation de Laval – États financiers 2019

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Laval a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2019 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Laval des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Laval une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 8 933 747 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 21 933 518 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Laval du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

25 mars 2021

8.3.2 Office municipal d'habitation de Longueuil

Résolution numéro 2021-016

Office municipal d'habitation de Longueuil – États financiers 2019

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Longueuil a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2019 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Longueuil des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Longueuil une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 8 968 700 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 5 004 511 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Longueuil du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

25 mars 2021

8.3.3 Office municipal d'habitation de Montréal

Résolution numéro 2021-017

Office municipal d'habitation de Montréal – États financiers 2019
--

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Montréal a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2019 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Montréal des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Montréal une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 128 606 474 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 57 129 347 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Montréal du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

25 mars 2021

8.3.4 Office d'habitation de l'Outaouais

Résolution numéro 2021-018

Office d'habitation de l'Outaouais – États financiers 2019

ATTENDU QUE l'Office d'habitation de l'Outaouais a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2019 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office d'habitation de l'Outaouais des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office d'habitation de l'Outaouais une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 13 221 315 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 8 350 081 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office d'habitation de l'Outaouais du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

25 mars 2021

8.3.5 Office municipal d'habitation de Saguenay

Résolution numéro 2021-019

Office municipal d'habitation de Saguenay – États financiers 2019
--

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saguenay a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2019 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Saguenay des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Saguenay une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 8 371 720 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 5 358 469 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Saguenay du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

25 mars 2021

8.3.6 Office municipal d'habitation de Sherbrooke

Résolution numéro 2021-020

Office municipal d'habitation de Sherbrooke – États financiers 2019
--

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2019 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 5 644 099 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 1 384 100 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

8.3.7 Office municipal d'habitation de Trois-Rivières

Résolution numéro 2021-021

Office municipal d'habitation de Trois-Rivières –
États financiers 2019

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2019 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 8 619 845 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 6 050 950 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

8.4 Autorisation budgétaire pour le déficit d'exploitation de 274 logements sociaux de l'Office municipal d'habitation de Kativik

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

l'article 35

[REDACTED]

Résolution numéro 2021-022

**Autorisation budgétaire pour le déficit
d'exploitation de 274 logements sociaux de
l'Office municipal d'habitation de Kativik**

ATTENDU QUE le 27 février 2020, le conseil d'administration a autorisé le financement du déficit d'exploitation de 240 logements sociaux de l'Office municipal d'habitation de Kativik pour l'année 2020-2021 par sa résolution 2020-010;

ATTENDU QUE depuis cette date, 34 nouveaux logements ont été construits;

ATTENDU QUE les négociations avec le gouvernement fédéral se poursuivent;

ATTENDU QUE selon l'article 3(3) de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8), la Société d'habitation du Québec a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation les documents nécessaires pour l'approbation par le Conseil des ministres d'une subvention maximale de 4,6 M\$ pour financer le déficit d'exploitation de 274 logements de l'Office municipal d'habitation de Kativik pour l'année 2021-2022.

8.5 Présentation des outils relatifs à la protection des renseignements personnels à la Société

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

9.1 Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

25 mars 2021

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

9.2 Approbation des calendriers de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, des membres et du président-directeur général par intérim 2020-2021

l'article 35

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

Résolution numéro 2021-023

**Approbation des calendriers de l'évaluation du
fonctionnement du conseil d'administration, des
membres et du président-directeur général
par intérim 2020-2021**

ATTENDU QUE suivant les articles 22 et 27 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02), le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'élaborer les critères d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général par intérim;

ATTENDU QUE suivant l'article 15 de cette loi, le conseil d'administration a pour fonction d'approuver les critères d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général par intérim;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation ont été révisés et adoptés par le conseil d'administration le 30 mars 2017;

ATTENDU QUE ces évaluations doivent se faire annuellement;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER les calendriers d'évaluation du fonctionnement du C. A., de ses membres et du président-directeur général par intérim pour 2020-2021 ainsi que les questionnaires d'évaluation, sous réserve des modifications demandées.

9.3 Programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration 2021-2022

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

25 mars 2021

Résolution numéro 2021-024

Programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration 2021-2022

ATTENDU QUE suivant l'article 22(6) de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'élaborer un programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE suivant l'article 18 de cette loi, le conseil d'administration doit s'assurer de la mise en œuvre du programme de formation continue de ses membres;

ATTENDU QUE le programme de formation continue a été élaboré en consultation des membres du conseil d'administration:

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines:

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité DE RECOMMANDER au conseil d'administration D'APPROUVER le programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration 2021-2022.

9.4 État de situation sur la réorganisation de la Société

l'article 35

l'article 35

10. VARIA

l'article 35

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.2 Revue de presse du 19 février au 18 mars 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

25 mars 2021

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 29 avril 2021.

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

14. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 17 h 46.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 29 avril 2021

Début : jeudi 29 avril 2021 à 15:00

Fin : jeudi 29 avril 2021 à 18:00

Québec

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /
Décision

2. 1. Ordre du jour de la réunion du 29 avril 2021
Pierre Rivard

Non /
Informati
on

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Pierre Rivard

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Oui /
Décision

4. 1. Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021
Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /
Informati
on (5
min.)

5. 1. Points de suivi des réunions
Fadi Germani

Non /
Informati
on (20
min.)

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
Jean-Pascal Bernier

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Décision
(10 min.)

7. 1. Budget de la Société pour l'exercice financier 2021-2022
Ginette Tanguay

Oui / Décision (10 min.)	7. 2. États financiers 2019 des organismes de 1000 logements et plus Ginette Tanguay
Oui / Décision (15 min.)	7. 3. Plan d'affaires sur la diversification des activités de la Société Ginette Tanguay
Oui / Information (10 min.)	7. 4. Portrait de la clientèle du Programme d'aide financière aux locataires pour le paiement de leur loyer Ginette Tanguay
Oui / Information (10 min.)	7. 5. Contrats de services de 25 000 \$ et plus pour la période du 4 mars au 7 avril 2021 Ginette Tanguay
Oui / Information (15 min.)	7. 6. Suivi de la démarche de planification stratégique Fadi Germani
Oui / Décision (10 min.)	7. Modification du Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de 7. logements locatifs Roger Ménard
Oui / Information (10 min.)	7. 8. Liste des politiques et directives en matière de protection des renseignements personnels Fadi Germani
Non / Information (10 min.)	7. 9. Suivi sur le questionnaire sur les opérations entre apparentés et la déclaration d'intérêts Renaud Gilbert

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui / Information	8. 1. Revue de presse du 18 mars au 22 avril 2021 Fadi Germani
Oui / Information	8. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2. 2021 Fadi Germani

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

10. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

11. HUIS CLOS

29 avril 2021

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue par vidéoconférence, le 29 avril 2021, à 16 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim
M. Renaud Gilbert, membre
M^{me} Claudia Goulet, membre
M^e Nancy Maheux, membre
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Jean-Marc Sauv  , membre
M. Fadi Germani, secr  taire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVIT  ES :

M^{me} Ginette Tanguay, vice-pr  sidente    l'administration et la planification
M^{me} Annie Pr  mont, conseill  re    la Direction de la planification et du budget (Point 7.2)
M^{me} Sylvie Plante, directrice du financement (Points 7.3 et 7.5)
M. Roger M  nard, directeur g  n  ral de l'habitation sociale et du soutien op  rationnel aux programmes (Point 7.6)
M^{me} M  lanie Bureau, directrice par int  rim du soutien financier aux programmes (Point 7.3)

1. OUVERTURE DE LA R  UNION

Apr  s v  rification du quorum, M^e Pierre Rivard, pr  sident, d  clare la r  union ouverte    16 h 05.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la r  union du 29 avril 2021

Il est propos   que l'ordre du jour soit adopt   sans modification.

R  solution num  ro 2021-025

Ordre du jour

IL EST PROPOS   ET R  SOLU    l'unanimit   D'ADOPTER l'ordre du jour de la r  union du 29 avril 2021.

3. D  CLARATION D'INT  R  TS

Le pr  sident mentionne qu'il n'a re  u aucune d  claration d'int  r  ts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 25 mars 2021 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

Résolution numéro 2021-026

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 25 mars 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

l'article 35

l'article 35

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

6.1 Bilan des activités et des événements en habitation

l'article 35

l'article 35

6.2 Dossiers d'actualité

l'article 35

l'article 35

l'article 35

[REDACTED]

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 4 mars 2021 et le 7 avril 2021

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

29 avril 2021

7.2 Budget de la Société pour l'exercice financier 2021-2022

l'article 35

l'article 35

'article 35

'article 35

29 avril 2021

Résolution numéro 2021-027

Budget de la Société d’habitation du Québec
pour l’exercice financier 2021-2022

ATTENDU QUE les revenus de la Société d’habitation du Québec proviennent principalement d’une subvention du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, des contributions fédérales versées dans le cadre des ententes sur les programmes à frais partagés et de ses activités d’investissement et de financement;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 15(2) de la Loi sur la gouvernance des sociétés d’État (RLRQ, chapitre G-1.02), le budget annuel de la Société d’habitation du Québec doit être approuvé par son conseil d’administration;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D’APPROUVER le budget annuel initial de la Société d’habitation du Québec pour l’exercice financier 2021-2022;
- D’APPROUVER l’augmentation du budget de la Société de montants équivalents aux fonds fédéraux additionnels qui pourraient être réclamés d’ici le 31 mars 2022 dans le cadre de programmes à frais partagés ou financés à 100 % par le gouvernement fédéral et dont les dépenses et les revenus pourraient être imputés aux résultats de l’exercice financier 2021-2022;
- D’AUTORISER la Société à soumettre au Conseil des ministres un projet de décret portant sur le versement à la Société d’habitation du Québec pour la subvention annuelle de l’exercice financier 2021-2022.

7.3 États financiers 2019 des organismes de 1000 logements et plus

l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										

29 avril 2021

7.3.1 Office municipal d'habitation KativikRésolution numéro 2021-028

Office municipal d'habitation Kativik États financiers 2019
--

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Kativik a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2019 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Kativik des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Kativik une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 113 464 037 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 30 848 466 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Kativik du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

29 avril 2021

7.3.2 Habitat Métis du Nord

Résolution numéro 2021-029

Habitat Métis du Nord États financiers 2019
--

ATTENDU QUE Habitat Métis du Nord a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2019 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à Habitat Métis du Nord des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à Habitat Métis du Nord un déficit d'exploitation de 12 319 974 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à Habitat Métis du Nord du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

29 avril 2021

7.3.3 Office municipal d'habitation de Québec

Résolution numéro 2021-030

Office municipal d'habitation de Québec

États financiers 2019

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Québec a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2019 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Québec des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Québec une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 31 549 027 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 8 179 410 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Québec du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

7.4 Plan d'affaires sur la diversification des activités de la Société

[illegible]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

'article 35

l'article 35

l'article 35

[REDACTED]

Résolution numéro 2021-031

Approbation de la charte de projet pour
le plan d'affaires pour la diversification
des activités de la Société

ATTENDU QUE par sa résolution 2019-062 le conseil d'administration a mandaté la Société pour analyser la possibilité de développer des lignes d'affaires;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer les représentations requises pour mettre en œuvre le projet de plan d'affaires pour diversifier les activités de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE l'article 3(2) de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de stimuler le développement en matière d'habitation;

ATTENDU QUE l'article 3(5) de cette Loi prévoit que la Société a pour objet de faciliter aux citoyens du Québec l'accèsion à la propriété immobilière;

ATTENDU la recommandation du comité spécial;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la présentation du plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société d'habitation du Québec, sous réserve des modifications demandées.

7.5 Portrait de la clientèle du Programme d'aide financière aux locataires pour le paiement de leur loyer

l'article 35

l'article 35

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[Redacted text block]

7.6 Modification du Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

29 avril 2021

Résolution numéro 2021-032

**Modification du Programme d'aide d'urgence 2005 aux
ménages sans logis et aux municipalités connaissant
une pénurie de logements locatifs**

ATTENDU QUE depuis 2001, le gouvernement du Québec intervient durant la période de pointe du 1^{er} juillet pour venir en aide aux ménages qui se retrouvent sans logis;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a autorisé la modification du Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs le 26 novembre 2020 par la résolution 2020-095;

ATTENDU QUE le Plan budgétaire 2021-2022 prévoit l'ajout de 200 nouvelles unités de supplément au loyer d'urgence et 2 M\$ pour soutenir les municipalités qui offrent des services d'urgence aux ménages qui se trouvent sans logis;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé le 23 avril 2021, l'ajout de 100 nouvelles unités pour les femmes victimes de violence conjugale;

ATTENDU QUE des décisions du Conseil du trésor indiquent que la Société d'habitation du Québec doit envisager de fusionner les Programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs et de prévoir une même date d'échéance pour l'ensemble des volets du programme;

ATTENDU QUE le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'INTÉGRER les unités de logements subventionnés par l'entremise du Programme d'aide d'urgence 2004 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs au Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs;
- D'ABROGER le Programme d'aide d'urgence 2004 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs;
- D'APPROUVER la prolongation du Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs au 31 mars 2023;
- D'APPROUVER les modifications du Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation les documents nécessaires afin d'obtenir l'approbation des modifications proposées par le Conseil des ministres.

7.7 Suivi de la démarche de planification stratégique

Ce point sera traité lors d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration.

7.8 Liste des politiques et directives en matière de protection des renseignements personnels

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

7.9 Suivi sur le questionnaire sur les opérations entre apparentés et la déclaration d'intérêts

l'article 35

[REDACTED]

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Revue de presse du 18 mars au 22 avril 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

8.2 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2021

M. Fadi Germani présente ce point.

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 27 mai 2021.

M. Germani indique que le Mouvement québécois de la qualité souhaite rencontrer les membres dans le cadre de son diagnostic de performance. Il mentionne qu'il est demandé de former deux groupes pour des rencontres de 3h00 sur deux sujets différents.

29 avril 2021

10. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

11. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 18 h 06.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion extraordinaire

Début : lundi 10 mai 2021 à 15:00

Fin : lundi 10 mai 2021 à 17:00

Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /
Décision

2. 1. Ordre du jour de la réunion extraordinaire du 10 mai 2021

Pierre Rivard

Non /
Informati
on

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Pierre Rivard

4. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Informati
on (90
min.)

4. 1. Suivi de la démarche de planification stratégique

Fadi Germani

5. VARIA

6. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

7. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

8. HUIS CLOS

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

10 mai 2021

Procès-verbal d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), par vidéoconférence, le 10 mai 2021, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim
M. Renaud Gilbert, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M^{me} Claudia Goulet, membre
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

M^e Nancy Maheux, membre

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à l'administration et à la planification
M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, président, déclare la réunion ouverte à 15 h 03.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 10 mai 2021

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2021-033

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 10 mai 2021.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. ENJEUX STRATÉGIQUES

4.1 Suivi de la démarche de planification stratégique

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

l'article 35

5. DIVERS

Aucun point.

6. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion du conseil d’administration aura lieu le 27 mai 2021.

7. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

8. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 16 h 27.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion régulière

Début : jeudi 27 mai 2021 à 15:00

Fin : jeudi 27 mai 2021 à 18:00

Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 27 mai 2021
Décision	Pierre Rivard

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Pierre Rivard

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 29 avril 2021
Décision	Fadi Germani

Oui /	4. 2. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 mai 2021
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati on	Fadi Germani

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
Informati on	Jean-Pascal Bernier

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6.3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6.4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Informati
on (10
min.)

7.1. Tableau de bord de gouvernance au 31 mars 2021

Ginette Tanguay Caroline Bernard

Oui /
Informati
on (10
min.)

7.2. Suivi du plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société

Ginette Tanguay

Oui /
Informati
on (20
min.)

7.3. Suivi de la démarche de planification stratégique

Fadi Germani

Oui /
Informati
on (10
min.)

7.4. Tableau de bord du plan stratégique au 31 mars 2021

Fadi Germani

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (10
min.)

8.1. Suivi de la présidente du comité d'audit

Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8.2. Contrats de services de 25 000 \$ et plus pour la période du 8 avril 2021 au 5 mai 2021

Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8.3. Bilan annuel des subventions du budget discrétionnaire

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8.4. Modification du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 5. Modification du Programme Allocation-Logement
Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8. 6. Bilan de la politique de placement au 31 mars 2021
Claudia Goulet

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non /
Informati
on (10
min.)

9. 1. Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines
Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 2. Résultats des évaluations et plan d'action sur le fonctionnement du conseil d'administration
Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 3. Modification des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec
Renaud Gilbert

Oui /
Informati
on (5
min.)

9. 4. État de situation sur la réorganisation de la Société
Renaud Gilbert

Oui /
Informati
on (10
min.)

9. 5. État de situation sur le mandat d'analyse de la gouvernance du conseil d'administration de la Société
Renaud Gilbert

10. VARIA

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
1. habitation 2021

Fadi Germani

11. 2. Revue de presse du 19 mars au 18 mai 2021

Fadi Germani

11. 3. Portrait du respect des obligations du comité d'audit 2020-2021

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

13. 1. Attentes du président-directeur général par intérim pour l'année 2021-2022

14. HUIS CLOS

14. 1. Attentes du président-directeur général par intérim pour l'année 2021-2022

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

27 mai 2021

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue par vidéoconférence, le 27 mai 2021, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim, par visioconférence
M. Renaud Gilbert, membre
M^{me} Claudia Goulet, membre
M^e Nancy Maheux, membre
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Jean-Marc Sauv  , membre
M. Fadi Germani, secr  taire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVIT  ES :

M^{me} Ginette Tanguay, vice-pr  sidente    l'administration et la planification
M^{me} Caroline Bernard, directrice de la planification et du budget (Point 9.2)
M^e Gabrielle Nolin, conseill  re    la Direction du secr  tariat

1. OUVERTURE DE LA R  UNION

Apr  s v  rification du quorum, M^e Pierre Rivard, pr  sident, d  clare la r  union ouverte    15 h 07.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la r  union du 27 mai 2021

Il est propos   que l'ordre du jour soit adopt   sans modification.

R  solution num  ro 2021-034

Ordre du jour de la r��union du 27 mai 2021
--

IL EST PROPOS   ET R  SOLU    l'unanimit   D'ADOPTER l'ordre du jour de la r  union du 27 mai 2021.

3. D  CLARATION D'INT  R  TS

Le pr  sident mentionne qu'il n'a re  u aucune d  claration d'int  r  ts.

4. APPROBATION DU PROC  S-VERBAL

4.1 Proc  s-verbal de la r  union du 29 avril 2021

Le proc  s-verbal de la r  union du C. A. tenue le 29 avril 2021 ayant d  j     t   transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispens   d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le proc  s-verbal sans modification.

27 mai 2021

Résolution numéro 2021-035

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 29 avril 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2021.

4.2 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 mai 2021

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 10 mai 2021 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

Résolution numéro 2021-036

Approbation du procès-verbal de la réunion
extraordinaire du 10 mai 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 mai 2021.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

l'article 35

l'article 35

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

6.1 Bilan des activités et des événements en habitation

l'article 35

[REDACTED]

[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

l'article 35

6.2 Dossiers d'actualité

[REDACTED]

[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

l'article 35

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux
Aucun point.

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Tableau de bord du plan stratégique au 31 mars 2021

l'article 35

l'article 35

9.2 Tableau de bord de gouvernance au 31 mars 2021

l'article 35

l'article 35

l'article 35

9.3 Suivi de la démarche de planification stratégique

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

[REDACTED]

9.4 Suivi du plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

8. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d’audit

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

8.2 Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 8 avril 2021 au 5 mai 2021

l'article 35

8.3 Bilan de la politique de placement au 31 mars 2021

l'article 35

8.4 Bilan annuel des subventions du budget discrétionnaire

l'article 35

8.5 Modification du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

27 mai 2021

Résolution numéro 2021-037

Modification du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik (chapitre S-8, r. 4, ci-après « Règlement ») fixe le loyer mensuel des locataires résidants dans les logements à loyer modique des villages du Nunavik, selon une échelle de loyers qui tient compte du type de ménage, de la typologie du logement et des revenus des locataires;

ATTENDU QUE le 14 juin 2017, le Gouvernement du Québec a approuvé la modification du Règlement, incluant les loyers maximaux applicables du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2020, suivant le décret 559-2017;

ATTENDU QUE le 23 juin 2020, l'indexation des loyers pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 a été suspendue suivant le décret 672-2020;

ATTENDU QUE de nouvelles échelles de loyer ont été convenues entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation Kativik et l'Administration régionale Kativik pour une période de quatre ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE le paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'ADOPTER les versions française et anglaise du Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires à l'approbation par le Conseil des ministres de ce règlement.

8.6 Modification du Programme Allocation-logement

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

27 mai 2021

Résolution numéro 2021-038

Modification aux conditions et au cadre administratif
du programme Allocation-logement en faveur des
personnes âgées et des familles

ATTENDU QUE le Programme Allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles (Allocation-logement) est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1997;

ATTENDU QUE l'Entente Canada-Québec sur le logement a été conclue entre la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement le 5 octobre 2020, laquelle a été approuvée par le décret numéro 1005-2020 du 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE cette entente prévoit un investissement de 454,3 M\$ pour la mise en œuvre d'un volet « Allocation canadienne pour le logement »;

ATTENDU QUE les négociations avec le gouvernement fédéral sont en cours pour déterminer les modalités de modernisation du Programme Allocation-logement;

ATTENDU QU'il est prévu que la modernisation du Programme Allocation-logement soit réalisée par phases successives;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications aux conditions et au cadre administratif du programme Allocation-Logement en faveur des personnes âgées et des familles;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

9.1 Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

[Redacted text block]

[Redacted text block]

l'article 35

l'article 35

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

9.2 Résultats des évaluations et plan d'action sur le fonctionnement du conseil d'administration

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

Résolution numéro 2021-039

Résultats des évaluations et plan d'action 2021-2022
sur le fonctionnement du conseil d'administration

ATTENDU QUE l'alinéa 2 de l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02) prévoit que le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'effectuer l'évaluation visée par la Loi conformément aux critères approuvés par le conseil d'administration;

ATTENDU les résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration 2020-2021;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- De PRENDRE ACTE des résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- D'APPROUVER le plan d'action 2021-2022 des points à améliorer à la suite de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration 2020-2021.

9.3 Modification des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

Résolution numéro 2021-040

Modification des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE l'article 9.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société peut établir des règles pour sa régie interne;

ATTENDU QUE conformément au paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G - 1.02), le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance pour la conduite des affaires de la Société;

ATTENDU QUE le 24 octobre 2014, par la résolution 2014-051, le conseil d'administration a approuvé la modification des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER les modifications aux Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec, sous réserve des modifications demandées.

9.4 État de situation sur le mandat d'analyse de la gouvernance du conseil d'administration de la Société

l'article 35

[REDACTED]

9.5 État de situation sur la réorganisation de la Société

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

27 mai 2021

l'article 35

l'article 35

10. VARIA

Aucun point.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.2 Revue de presse du 19 mars au 18 mai 2021

M. Fadi Germani présente ce point.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 22 juillet 2021.

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

14. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 17 h 23.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 22 juillet 2021

Début : jeudi 22 juillet 2021 à 15:00

Fin : jeudi 22 juillet 2021 à 18:00

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. 1. Ordre du jour de la réunion du 22 juillet 2021

Pierre Rivard

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Pierre Rivard

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4. 1. Procès-verbal de la réunion du 27 mai 2021

Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5. 1. Points de suivi des réunions

Fadi Germani

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Jean-Pascal Bernier

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui / Décision (20 min.)	7. 1. Adoption du Plan stratégique 2021-2026 de la Société Fadi Germani
Oui / Décision (10 min.)	7. 2. Approbation du rapport d'activités du conseil d'administration pour le rapport annuel de gestion 2020-2021 Fadi Germani
Oui / Information (10 min.)	7. 3. Suivi du plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société Ginette Tanguay

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non / Information (15 min.)	8. 1. Suivi du président remplaçant du comité d'audit Renaud Gilbert
Oui / Information (5 min.)	8. 2. Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 6 mai 2021 et le 30 juin 2021 Renaud Gilbert
Oui / Décision (5 min.)	8. 3. Approbation du rapport d'activités du comité d'audit pour le rapport annuel de gestion de la Société 2020-2021 Renaud Gilbert
Oui / Décision (10 min.)	8. 4. Approbation des états financiers de la Société au 31 mars 2021 Renaud Gilbert
Oui / Décision (5 min.)	8. 5. Modification du Programme de supplément au loyer - Marché privé Renaud Gilbert
Oui / Information (5 min.)	8. Bilan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2020-2021 et Programmation des 6. investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2021-2026 Renaud Gilbert
Oui / Décision (5 min.)	8. Délégation du pouvoir d'autorisation des projets qualifiés en ressources informationnelles de moins de 1 million 7. de dollars au président-directeur général Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 8. Modification du régime d'emprunt de la Société
Renaud Gilbert

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non /
Informati
on (15
min.)

9. 1. Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines
Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(5 min.)

9. 2. Approbation du rapport d'activités du CGERH pour le rapport annuel de gestion de la Société 2020-2021
Renaud Gilbert

Oui /
Informati
on (10
min.)

9. 3. Rapport final sur l'analyse de la gouvernance du conseil d'administration de la Société
Renaud Gilbert Louise Sanscartier

Oui /
Informati
on (5
min.)

9. 4. État de situation sur la réorganisation
Renaud Gilbert

10. VARIA

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

11. 1. Version préliminaire du rapport annuel de gestion 2020-2021
Fadi Germani

Oui /
Informati
on

11. 1. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
2. habitation 2021
Fadi Germani

Oui /
Informati
on

11. 3. Revue de presse du 18 mai au 9 juillet 2021
Fadi Germani

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

13. 1. Évaluation du président directeur-général par intérim

14. HUIS CLOS

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

Imprimé par Gabrielle Simard-Tremblay le 2025-04-22 15:50 depuis DiliTrust. © 2025 SHQ - Conseil d'administration

22 juillet 2021

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue par vidéoconférence, le 22 juillet 2021, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim
M. Renaud Gilbert, membre
M^e Nancy Maheux, membre
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

M^{me} Claudia Goulet, membre

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à l'administration et la planification
M^{me} Louise Sanscartier, conseillère en gouvernance à la firme BDO (Point 9.3)
M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, président, déclare la réunion ouverte à 15 h 04.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 22 juillet 2021

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2021-041

Ordre du jour de la réunion du 22 juillet 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 22 juillet 2021.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 27 mai 2021

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 27 mai 2021 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

Résolution numéro 2021-042

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 27 mai 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2021.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

[Redacted text block]

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

6.1 Bilan des activités et des événements en habitation

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

6.2 Dossiers d’actualité

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35 [redacted]
[redacted]
[redacted]

l'article 35 [redacted]
[redacted]
[redacted]

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35 [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted]
[redacted]

l'article 35 [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted]
[redacted]

l'article 35 [redacted] [redacted] [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]

l'article 35 [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]

l'article 35 [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

l'article 35 [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]

[redacted]
[redacted]

l'article 35 [redacted]
[redacted]
[redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted]
[redacted]
[redacted] [redacted] [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]

l'article 35 [redacted]

l'article 35 [redacted]

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Approbation du rapport d'activités du conseil d'administration pour le rapport annuel de gestion 2020-2021

[redacted]

l'article 35 [redacted]

l'article 35 [redacted]

l'article 35 [redacted]

Résolution numéro 2021-043

Approbation du rapport d'activités du conseil d'administration pour le rapport annuel de gestion de la Société 2020-2021

ATTENDU QUE le conseil d'administration s'est réuni à quatorze reprises durant l'exercice 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le rapport d'activités du comité d'audit pour le rapport annuel de gestion 2020-2021, sous réserve des modifications demandées et des modifications qui pourraient être apportées par la révision linguistique.

7.2 Adoption du Plan stratégique 2021-2026 de la Société

[redacted]

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

[REDACTED]

Résolution numéro 2021-044

Plan stratégique 2021-2026 de la Société d'habitation
du Québec – Tableau synoptique

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'adopter le plan stratégique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER le tableau synoptique du Plan stratégique 2021-2026 de la Société d'habitation du Québec sous réserve d'y apporter, si nécessaire, les ajustements mineurs requis notamment par le Secrétariat du Conseil du trésor pour son dépôt officiel à l'Assemblée nationale.

7.3 Suivi du plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

8.1 Suivi du président remplaçant du comité d'audit

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

8.2 Approbation des états financiers de la Société au 31 mars 2021

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

Résolution numéro 2021-045

Plan stratégique 2021-2026 de la Société d'habitation
du Québec – Tableau synoptique

ATTENDU QUE le paragraphe 6 de l'article 24 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le comité d'audit a notamment pour fonction d'examiner les états financiers de la Société avec le vérificateur général ;

ATTENDU QUE le paragraphe 7 de l'article 24 de la Loi prévoit que le comité d'audit a notamment pour fonction de recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers;

ATTENDU les résultats d'audit du Vérificateur général du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER les états financiers de la Société d'habitation du Québec de l'exercice clos le 31 mars 2021.

8.3 Modification du régime d'emprunt de la Société

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

Résolution numéro 2021-046

Concernant une modification au régime d'emprunts de la Société d'habitation du Québec, valide du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 30 avril 2023, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant n'excédant pas 1 839 500 000 \$

ATTENDU QUE, le 27 février 2020, le conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec a adopté la résolution numéro 2020-009, modifiée le 12 mai 2020 par la résolution numéro 2020-031, afin d'instituer un régime d'emprunts, valide du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 30 avril 2023, permettant à la

22 juillet 2021

Société d'habitation du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant n'excédant pas 1 839 500 000 \$, dont 315 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 1 332 500 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et 192 000 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses refinancements d'emprunts à long terme;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 314-2020 du 25 mars 2020, modifié par le décret numéro 527-2020 du 13 mai 2020, le gouvernement a autorisé la Société d'habitation du Québec à instituer ce régime d'emprunts et a approuvé les caractéristiques et les limites énoncées aux résolutions précitées;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec souhaite modifier ce régime d'emprunts afin de lui permettre d'emprunter à court terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, lorsqu'un financement à long terme réalisé auprès de cette dernière est échu ou vient à échéance et ne peut être refinancé à long terme à la date d'échéance;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec souhaite obtenir l'autorisation requise du gouvernement pour modifier ce régime d'emprunts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

- QUE le régime d'emprunts permettant à la Société d'habitation du Québec d'emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme soit modifié afin de lui permettre d'emprunter à court terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, lorsqu'un financement à long terme réalisé auprès de cette dernière est échu ou vient à échéance et ne peut être refinancé à long terme à la date d'échéance;
- QUE la résolution numéro 2020-009 du 27 février 2020, modifiée par la résolution numéro 2020-031 du 12 mai 2020 autorisant ce régime d'emprunts, soit modifiée :

a) par le remplacement du premier alinéa du dispositif par le suivant :

1. « QUE soit institué un régime d'emprunts, valide du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 30 avril 2023, permettant à la Société d'habitation du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à court terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement lorsqu'un financement à long terme réalisé auprès de cette dernière est échu ou vient à échéance et ne peut être refinancé à long terme à la date d'échéance, ou à long terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 839 500 000 \$, dont 315 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 1 332 500 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et 192 000 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses refinancements d'emprunts à long terme. »;

b) par l'insertion dans le paragraphe A) du troisième alinéa du dispositif, après les mots « ou au Canada » des mots « ou auprès de la Société

22 juillet 2021

canadienne d’hypothèques et de logement »;

QUE les dispositions de la résolution numéro 2020-009 du 27 février 2020, modifiée par la résolution numéro 2020-031 du 12 mai 2020, demeurent valides et en vigueur, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes;

QU’une demande soit faite au gouvernement du Québec afin d’autoriser ces modifications;

QUE la présente résolution entre en vigueur à compter de l’obtention des autorisations requises du gouvernement.

8.4 Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 6 mai 2021 et le 30 juin 2021

l'article 35

8.5 Modification du Programme de supplément au loyer - Marché privé

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

Résolution numéro 2021-047

Modifications au
Programme de supplément au loyer - marché privé

ATTENDU QUE le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) prévoit que la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QUE le Programme de supplément au loyer - marché privé visant à répondre rapidement aux besoins d'aide au logement des ménages les plus défavorisés a été mis en œuvre le 7 octobre 2015;

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier ce programme, afin notamment de modifier

les critères d’admissibilité des logements qu’il prévoit;

ATTENDU la recommandation du comité d’audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité :

- D’APPROUVER les modifications aux conditions et au cadre administratif du Programme de supplément au loyer- marché privé;
- D’AUTORISER la Société d’habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation l’ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

8.6 Bilan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2020-2021 et Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2021-2026

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

8.7 Délégation du pouvoir d’autorisation des projets qualifiés en ressources informationnelles de moins de 1 million de dollars au président-directeur général

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

Résolution numéro 2021-048

Modification de la Politique de gouvernance en ressources informationnelles

ATTENDU QUE le 26 septembre 2019, le conseil d'administration a approuvé la mise à jour de la Politique de gouvernance en ressources informationnelles de la Société;

ATTENDU QUE cette politique prévoit que le conseil d'administration peut déléguer son pouvoir d'autorisation des projets qualifiés en ressources informationnelles de moins d'un million de dollars au président-directeur général;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la politique pour prévoir cette délégation;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une reddition de comptes de l'approbation de ces projets par le président-directeur général au conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la mise à jour de la politique de gouvernance en ressources informationnelles.

8.8 Approbation du rapport d'activités du comité d'audit pour le rapport annuel de gestion de la Société 2020-2021

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

22 juillet 2021

Résolution numéro 2021-049

Approbation du rapport d'activités du comité d'audit
pour le rapport annuel de gestion de la Société
2020-2021

ATTENDU QUE, conformément à l'article 36 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02), le rapport annuel de gestion doit contenir un sommaire du rapport présenté au conseil d'administration par le comité d'audit, portant sur l'exécution de son mandat et sur le plan de l'utilisation optimale des ressources;

ATTENDU QUE pour l'exercice 2020-2021, le comité d'audit s'est réuni à huit reprises, soit les 30 avril, 19 mai, 16 juillet, 10 septembre, 24 septembre et 26 novembre 2020 ainsi que les 25 février et 25 mars 2021;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le rapport d'activités du comité d'audit pour le rapport annuel de gestion 2020-2021, sous réserve des modifications demandées et des modifications qui pourraient être apportées par la révision linguistique.

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

9.1 Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[REDACTED]

9.2 Approbation du rapport d'activités du CGERH pour le rapport annuel de gestion de la Société 2020-2021

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

Résolution numéro 2021-050

Approbation du rapport d'activités du CGERH pour le rapport annuel de gestion de la Société 2020-2021

ATTENDU QUE, conformément à l'article 36 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02), le rapport annuel de gestion doit contenir un sommaire du rapport présenté au conseil d'administration par le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, portant sur les activités réalisées pendant l'année financière, incluant un sommaire de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;

ATTENDU QUE pour l'exercice 2020-2021, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines s'est réuni à cinq reprises, soit les 20 mai, 16 juillet, et 26 novembre 2020 ainsi que les 28 janvier et 25 mars 2021;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le rapport d'activités du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines pour le rapport annuel de gestion 2020-2021, sous réserve des modifications demandées et des modifications qui pourraient être apportées par la révision linguistique.

9.3 Rapport final sur l'analyse de la gouvernance du conseil d'administration de la Société

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										

9.4 État de situation sur la réorganisation

l'article 35										

10. VARIA

Aucun point.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Version préliminaire du rapport annuel de gestion 2020-2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document sera transmis aux membres par courriel pour s'enquérir de leurs commentaires.

Il précise que puisqu'il s'agit d'une nouvelle équipe qui a pris en charge le rapport annuel de gestion en janvier, le document a le même format que l'an dernier. Toutefois, les travaux pour la nouvelle mouture du rapport annuel de gestion se feront à l'automne pour l'édition 2021-2022.

11.2 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.3 Revue de presse du 18 mai au 9 juillet 2021

M. Fadi Germani présente ce point.

22 juillet 2021

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 9 septembre 2021. Il s'enquiert de l'avis de membres sur l'opportunité de tenir la rencontre en présentiel, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur.

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

14. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 17 h 06.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 9 septembre 2021

Début : jeudi 09 septembre 2021 à 13:30

Fin : jeudi 09 septembre 2021 à 16:30

Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 9 septembre 2021
Décision	Pierre Rivard

Non /	3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Informati	Pierre Rivard
on	

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2021
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati	Fadi Germani
on (5	
min.)	

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
Informati	Jean-Pascal Bernier
on (20	
min.)	

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6.4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui / Informati on (10 min.)	7. 1. Bilan de la Stratégie de communication 2020-2021 de la Société d'habitation du Québec André Ménard
Oui / Informati on (10 min.)	7. 2. Rapport sur l'application de la politique d'intervention en matière de traitement des plaintes 2020-2021 André Ménard
Oui / Informati on (10 min.)	7. 3. État de situation sur la réorganisation Jean-Pascal Bernier
Oui / Décision (10 min.)	7. 4. Plan d'action 2021-2022 pour la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2026 Jean-Pascal Bernier Fadi Germani
Oui / Décision (10 min.)	7. 5. Adoption du Plan stratégique 2021-2026 de la Société d'habitation du Québec Fadi Germani

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non / Informati on (10 min.)	8. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit Claudia Goulet
Oui / Informati on (5 min.)	8. 2. Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre 1er juillet et le 18 août 2021 Claudia Goulet
Oui / Décision (5 min.)	8. 3. Indexation annuelle de la politique budgétaire du Programme de logement sans but lucratif Claudia Goulet
Oui / Décision (5 min.)	8. 4. Modification du programme AccèsLogis Québec Claudia Goulet

Oui / Décision (5 min.)	8. 5. Rapport annuel de gestion 2020-2021 Claudia Goulet
Oui / Informati on (15 min.)	8. 6. Tableau de bord sur le bilan de santé des immeubles Claudia Goulet
Oui / Décision (5 min.)	8. 7. Modifications au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités Claudia Goulet
	9. VARIA
	10. DÉPÔT DE DOCUMENTS
Oui / Informati on	10. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en 1. habitation 2021 Fadi Germani
Oui / Informati on	10. 2. Revue de presse du 17 juillet au 26 août 2021 Fadi Germani
	11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION Fadi Germani
	12. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
	13. HUIS CLOS
	14. LEVÉE DE LA RÉUNION

9 septembre 2021

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue à Québec, le 9 septembre, à 13 h 30.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim
M. Renaud Gilbert, membre
M^{me} Claudia Goulet, membre
M^e Nancy Maheux, membre
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

M. Jean-Marc Sauvé, membre

PERSONNES INVITÉES :

M. André Ménard, directeur des communications et des relations externes (Points 7.1 et 7.2)
M^{me} Annie Grégoire, directrice générale de l'expertise, de la construction et de la rénovation (Point 8.6)
M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, président, déclare la réunion ouverte à 13 h 33.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 9 septembre 2021

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2021-051

Ordre du jour de la réunion du 9 septembre 2021
--

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 9 septembre 2021.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2021

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 22 juillet 2021 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

Résolution numéro 2021-052

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 22 juillet 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2021.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

[Redacted text block]

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

6.1 Bilan des activités et des événements en habitation

l'article 35

[Redacted text block]

6.2 Dossiers d’actualité

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35

l'article 35

l'article 35

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

l'article 35

[REDACTED]

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Bilan de la Stratégie de communication 2020-2021 de la Société d'habitation du Québec

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

7.2 Rapport sur l'application de la politique d'intervention en matière de traitement des plaintes 2020-2021

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

7.3 État de situation sur la réorganisation

l'article 35

[Redacted text block]

7.4 Adoption du Plan stratégique 2021-2026 de la Société d'habitation du Québec

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

Résolution numéro 2021-053

Plan stratégique 2021-2026 de la
Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'adopter le plan stratégique de la Société;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2021-2026 de la Société d'habitation du Québec entre en vigueur le 1^{er} avril 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER le Plan stratégique 2021-2026 de la Société d'habitation du Québec, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées par la révision linguistique et le Secrétariat du Conseil du trésor pour son dépôt officiel à l'Assemblée nationale.

7.5 Plan d'action 2021-2022 pour la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2026

[Redacted text block]

[Redacted text block]

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d'audit

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		
l'article 35		

Résolution numéro 2021-054

Indexation annuelle de la politique budgétaire du
Programme de logement sans but lucratif

ATTENDU QUE le 24 septembre 2020, par sa résolution 2020-073, le conseil d'administration a autorisé le retrait de la politique budgétaire du cadre normatif du Programme de logement sans but lucratif;

ATTENDU QU'il y a lieu d'indexer les montants prévus à la politique budgétaire 2021;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la politique budgétaire 2022 du Programme de logement sans but lucratif – Volets public et privé;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil du trésor.

8.4 Modification du programme AccèsLogis Québec

l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										

Résolution numéro 2021-055

Modifications du programme AccèsLogis Québec

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a été créé le 14 octobre 1997;
ATTENDU QUE dans sa décision du 15 février 2021, le Conseil du trésor a renouvelé le programme jusqu'au 31 octobre 2021;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 de l'alinéa 1 de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objectif de favoriser la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au programme AccèsLogis Québec;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil du trésor.

8.5 Modifications au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

Résolution numéro 2021-056

Modifications au Programme de supplément au loyer
d'urgence et de subvention aux municipalités

ATTENDU QUE par le décret 806-2021 du 10 juin 2021, la Société d'habitation du Québec a été autorisée à mettre en œuvre le Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le programme pour que les jeunes en transition à la vie adulte qui ne résideront plus dans un milieu de vie substitut et inscrits à un programme d'accompagnement reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux y soient admissibles;

ATTENDU QUE le paragraphe 3 de l'alinéa 1 de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation les documents nécessaires afin d'obtenir l'approbation par le Conseil des ministres.

8.6 Tableau de bord sur le bilan de santé des immeubles

l'article 35	

8.7 Rapport annuel de gestion 2020-2021

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

9 septembre 2021

Résolution numéro 2021-057

Rapport annuel de gestion 2020-2021
--

ATTENDU QUE le paragraphe 2 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le projet de Rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Société d'habitation du Québec.

9. VARIA

Aucun point.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

Les membres proposent d'ajouter une mention au tableau pour préciser si la Société participe aux événements identifiés.

11.2 Revue de presse du 17 juillet au 26 août 2021

M. Fadi Germani présente ce point.

11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 21 octobre 2021.

12. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

13. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 15 h 52.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 21 octobre 2021

Début : jeudi 21 octobre 2021 à 15:00

Fin : jeudi 21 octobre 2021 à 18:00

Vidéoconférence

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 21 octobre 2021
Décision	Pierre Rivard

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Pierre Rivard

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2021
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati	Fadi Germani
on (5	
min.)	

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
Informati	Jean-Pascal Bernier
on (20	
min.)	

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Non /
Informati
on (5
min.)

7. 1. Contrats de service de 25 000\$ et plus conclus entre le 19 août 2021 et le 29 septembre 2021

Ginette Tanguay

Oui /
Informati
on (15
min.)

7. 2. État de situation sur le Nord et le Programme Pivallianiq

Annie Grégoire

Oui /
Décision
(20 min.)

7. 3. Nouveaux programmes pour la construction de logements abordables

Annie Grégoire

Oui /
Décision
(10 min.)

7. 4. Budget des organismes de plus de 1000 logements et plus pour l'année 2022

Ginette Tanguay Mélanie Bureau

Oui /
Informati
on (10
min.)

7. 5. État de situation sur la réorganisation

Ginette Tanguay

Non /
Informati
on (5
min.)

7. 6. Demande de rencontre avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Jean-Pascal Bernier

8. VARIA

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
1. habitation 2021

9. 2. Revue de presse du 28 août au 7 octobre 2021

9. 3. L'Habitation en bref 2021

10. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

11. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

12. HUIS CLOS

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Imprimé par Gabrielle Simard-Tremblay le 2025-04-22 15:53 depuis DiliTrust. © 2025 SHQ - Conseil d'administration

21 octobre 2021

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue par vidéoconférence, le 21 octobre 2021, à 15 h.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim
M. Renaud Gilbert, membre
M^{me} Claudia Goulet, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

M^e Nancy Maheux, membre
M^e Jonathan Poulin, membre

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à l'administration et la planification
M^{me} Annie Grégoire, directrice générale de l'expertise, de la construction et de la rénovation (Points 7.2 et 7.3)
M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, président, déclare la réunion ouverte à 15 h 04.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 21 octobre 2021

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2021-058

Ordre du jour du 21 octobre 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 21 octobre 2021.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 9 septembre 2021 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

21 octobre 2021

Les membres demandent la ou les modifications suivantes :

- Indiquer que M. Jean-Marc Sauv , membre,  tait absent lors de la rencontre du 9 septembre 2021.
- Au point 8.1.2, 2  paragraphe, 2  ligne, on devrait lire « au m me stade » au lieu de « au m me stage ».

Les membres sont d'accord pour approuver le proc s-verbal, sous r serve des modifications demand es.

R solution num ro 2021-059

Approbation du proc s-verbal de la r union
du 9 septembre 2021

IL EST PROPOS  ET R SOLU   l'unanimit  D'APPROUVER le proc s-verbal de la r union du 9 septembre 2021, sous r serve des modifications demand es.

5. SUIVI DES R UNIONS

5.1 Points de suivi des r unions

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

6. COMMUNICATION DU PR SIDENT-DIRECTEUR G N RAL PAR INT RIM

6.1 Bilan des activit s et des  v nements en habitation

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

6.2 Dossiers d'actualité

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

l'article 35	

l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 19 août 2021 et le 29 septembre 2021

l'article 35										

7.2 État de situation sur le Nord et le Programme Pivalliani

l'article 35										

l'article 35

l'article 35

7.3 Nouveaux programmes pour la construction de logements abordables

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

7.4 Budget des organismes de plus de 1 000 logements et plus pour l'année 2022

l'article 35

l'article 35

l'article 35

7.5 État de situation sur la réorganisation

Ce dossier est déposé pour information.

7.6 Demande de rencontre avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Ce point a été traité au point 6.3.

21 octobre 2021

8. VARIA

Aucun point.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

9.2 Revue de presse du 28 août au 7 octobre 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information. Les membres soumettent que le document présenté est volumineux et font part de leur souhait de le réduire pour obtenir strictement l'information en lien avec l'habitation.

9.3 L'Habitation en bref 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

10. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne qu'un Doodle sera transmis aux membres pour s'enquérir de leurs disponibilités pour la tenue d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration durant la semaine du 25 octobre 2021.

11. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Aucun huis clos avec le président-directeur général par intérim n'est décrété.

12. HUIS CLOS

Aucun huis clos n'est décrété.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 17 h 21.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion extraordinaire

Début : mardi 26 octobre 2021 à 14:00

Fin : mardi 26 octobre 2021 à 15:00

Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /
Décision

2. 1. Ordre du jour de la réunion extraordinaire du 26 octobre 2021

Pierre Rivard

Non /
Informati
on

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Pierre Rivard

4. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Décision
(15 min.)

4. 1. Budget des organismes de plus de 1000 logements et plus pour l'année 2022

Ginette Tanguay Sylvie Plante Mélanie Bureau

Oui /
Décision
(30 min.)

4. 2. Nouveau programme d'aide à la construction de logements abordables

Annie Grégoire

5. VARIA

6. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

7. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

8. HUIS CLOS

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Imprimé par Gabrielle Simard-Tremblay le 2025-04-22 15:54 depuis DiliTrust. © 2025 SHQ - Conseil d'administration

26 octobre 2021

Procès-verbal d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), par vidéoconférence, le 26 octobre 2021, à 14 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim
M. Renaud Gilbert, membre
M^e Nancy Maheux, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

M^{me} Claudia Goulet, membre

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à l'administration et à la planification
M^{me} Sylvie Plante, directrice du financement (Point 4.1)
M^{me} Mélanie Bureau, directrice du suivi du financement des programmes (Point 4.1)
M^{me} Annie Grégoire, directrice générale de l'expertise, de la construction et de la rénovation (Point 4.2)
M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, président, déclare la réunion ouverte à 14 h 06.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 26 octobre 2021

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2021-060

Ordre du jour de la réunion extraordinaire du 26 octobre 2021
--

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 26 octobre 2021.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. ENJEUX STRATÉGIQUES

4.1 Budget des organismes de plus de 1 000 logements et plus pour l'année 2022

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

26 octobre 2021

4.1.1 Office municipal d'habitation de Laval

Résolution numéro 2021-061

Office municipal d'habitation de Laval – Budget 2022

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Laval a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société d'habitation du Québec, ledit office municipal d'habitation et la Ville de Laval, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'il administre pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Laval, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation administrés par l'Office municipal d'habitation de Laval et représentant un déficit estimé à 10 133 044 \$, dont la contribution totale de la Société d'habitation du Québec est estimée à 9 119 740 \$, auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisé de 3 165 401 \$.
- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe du document produit au soutien du présent point, le tout sous réserve du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec*;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation de Laval des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget, sujet aux limitations contenues dans lesdites conventions, à la production des états des revenus et dépenses prévus et à la vérification ultérieure desdits états.

4.1.2 Office municipal d'habitation de Longueuil

Résolution numéro 2021-062

Office municipal d'habitation de Longueuil – Budget 2022

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Longueuil a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société d'habitation du Québec, ledit office municipal d'habitation et la Ville de Longueuil, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'il administre pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Longueuil, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation

26 octobre 2021

administrés par l'Office municipal d'habitation de Longueuil et représentant un déficit estimé à 9 363 391 \$, dont la contribution totale de la Société d'habitation du Québec est estimée à 8 427 052 \$, auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisé de 3 996 728 \$.

- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe du document produit au soutien du présent point, le tout sous réserve du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec*;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation de Longueuil des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget, sujet aux limitations contenues dans lesdites conventions, à la production des états des revenus et dépenses prévus et à la vérification ultérieure desdits états.

4.1.3 Office municipal d'habitation de Montréal

Résolution numéro 2021-063

Office municipal d'habitation de Montréal – Budget 2022
--

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Montréal a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société d'habitation du Québec, ledit office municipal d'habitation et la Ville de Montréal, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'il administre pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Montréal, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation administrés par l'Office municipal d'habitation de Montréal et représentant un déficit estimé à 133 684 673 \$, dont la contribution totale de la Société d'habitation du Québec est estimée à 120 316 206 \$, auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisé de 46 458 946 \$.
- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe du document produit au soutien du présent point, le tout sous réserve du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec*;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget, sujet aux limitations contenues dans lesdites conventions, à la production des états des revenus et dépenses prévus et à la vérification ultérieure desdits états.

26 octobre 2021

4.1.4 Office d'habitation de l'Outaouais

Résolution numéro 2021-064

Office d'habitation de l'Outaouais– Budget 2022

ATTENDU QUE l'Office d'habitation de l'Outaouais a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société d'habitation du Québec, ledit office municipal d'habitation et la Ville de Gatineau, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'il administre pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office d'habitation de l'Outaouais, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation administrés par l'Office d'habitation de l'Outaouais et représentant un déficit estimé à 15 246 137 \$, dont la contribution totale de la Société d'habitation du Québec est estimée à 13 721 523 \$, auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisé de 2 492 975 \$.
- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe du document produit au soutien du présent point, le tout sous réserve du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec*;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office d'habitation de l'Outaouais des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget, sujet aux limitations contenues dans lesdites conventions, à la production des états des revenus et dépenses prévus et à la vérification ultérieure desdits états.

26 octobre 2021

4.1.5 Office municipal d'habitation de Québec

Résolution numéro 2021-065

Office municipal d'habitation de Québec – Budget 2022

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Québec a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société d'habitation du Québec, ledit office municipal d'habitation et la Ville de Québec, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'il administre pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Québec, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation administrés par l'Office municipal d'habitation de Québec et représentant un déficit estimé à 30 210 027 \$, dont la contribution totale de la Société d'habitation du Québec est estimée à 27 189 024 \$, auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisé de 10 941 298 \$.
- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe du document produit au soutien du présent point, le tout sous réserve du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec*;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation de Québec des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget, sujet aux limitations contenues dans lesdites conventions, à la production des états des revenus et dépenses prévus et à la vérification ultérieure desdits états.

26 octobre 2021

4.1.6 Office municipal d'habitation de Saguenay

Résolution numéro 2021-066

Office municipal d'habitation de Saguenay – Budget 2022

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saguenay a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société d'habitation du Québec, ledit office municipal d'habitation et la Ville de Saguenay, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'il administre pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Saguenay, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation administrés par l'Office municipal d'habitation de Saguenay et représentant un déficit estimé à 8 870 317 \$, dont la contribution totale de la Société d'habitation du Québec est estimée à 7 983 285 \$, auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisé de 2 663 659 \$.
- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe du document produit au soutien du présent point, le tout sous réserve du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec*;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation de Saguenay des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget, sujet aux limitations contenues dans lesdites conventions, à la production des états des revenus et dépenses prévus et à la vérification ultérieure desdits états.

26 octobre 2021

4.1.7 Office municipal d'habitation de Sherbrooke

Résolution numéro 2021-067

Office municipal d'habitation de Sherbrooke – Budget 2022

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société d'habitation du Québec, ledit office municipal d'habitation et la Ville de Sherbrooke, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'il administre pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation administrés par l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke et représentant un déficit estimé à 4 704 521 \$, dont la contribution totale de la Société d'habitation du Québec est estimée à 4 234 069 \$, auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisé de 1 481 217 \$.
- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe du document produit au soutien du présent point, le tout sous réserve du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec*;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget, sujet aux limitations contenues dans lesdites conventions, à la production des états des revenus et dépenses prévus et à la vérification ultérieure desdits états.

26 octobre 2021

4.1.8 Office municipal d'habitation de Trois-Rivières

Résolution numéro 2021-068

Office municipal d'habitation de Trois-Rivières – Budget 2022
--

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société d'habitation du Québec, ledit office municipal d'habitation et la Ville de Trois-Rivières, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'il administre pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation administrés par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et représentant un déficit estimé à 8 220 757 \$, dont la contribution totale de la Société d'habitation du Québec est estimée à 7 398 681 \$, auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisé de 1 270 717 \$.
- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe du document produit au soutien du présent point, le tout sous réserve du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec*;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget, sujet aux limitations contenues dans lesdites conventions, à la production des états des revenus et dépenses prévus et à la vérification ultérieure desdits états.

26 octobre 2021

4.1.9 Office municipal d'habitation Kativik

Résolution numéro 2021-069

Office municipal d'habitation Kativik – Budget 2022

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation Kativik a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société d'habitation du Québec, ledit office municipal d'habitation et l'Administration régionale Kativik, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'il administre pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation Kativik, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation administrés par l'Office municipal d'habitation Kativik et représentant un déficit estimé à 120 222 091 \$, dont la contribution totale de la Société d'habitation du Québec est estimée à 120 222 091 \$, auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisé de 30 685 000 \$.
- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe du document produit au soutien du présent point, le tout sous réserve du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec*;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation Kativik des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget, sujet aux limitations contenues dans lesdites conventions, à la production des états des revenus et dépenses prévus et à la vérification ultérieure desdits états.

26 octobre 2021

4.1.10 Habitat Métis du Nord

Résolution numéro 2021-070

Habitat Métis du Nord – Budget 2022

ATTENDU QU'Habitat Métis du Nord a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société d'habitation du Québec, et ledit organisme, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'il administre pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à Habitat Métis du Nord, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation administrés par Habitat Métis du Nord et représentant un déficit estimé à 10 535 188 \$, dont la contribution totale de la Société d'habitation du Québec est estimée à 10 535 188 \$, auquel ne s'ajoute aucune avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisé;
- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe du document produit au soutien du présent point, le tout sous réserve du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec*;
- D'AUTORISER le paiement à Habitat Métis du Nord des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget, sujet aux limitations contenues dans lesdites conventions, à la production des états des revenus et dépenses prévus et à la vérification ultérieure desdits états.

4.2 Nouveau programme d'aide à la construction de logements abordables

l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										

26 octobre 2021

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

Résolution numéro 2021-071

Nouveau programme d'aide à la construction de logements abordables

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a été le 14 octobre 1997;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en place un modèle d'affaires plus souple et plus agile visant la réalisation de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme d'aide à la construction de logements abordables permettra de soutenir le développement d'une offre variée de logements de qualité;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les orientations du nouveau programme d'aide à la construction de logements abordables;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour l'approbation par le Conseil des ministres.

5. DIVERS

Aucun point.

6. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 25 novembre 2021.

7. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

8. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 15 h 02.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 25 novembre 2021

Début : jeudi 25 novembre 2021 à 15:00

Fin : jeudi 25 novembre 2021 à 18:00

Vidéoconférence

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 25 novembre 2021
Décision	Pierre Rivard

Non /	3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Informati	Pierre Rivard
on	

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2021
Décision	Fadi Germani

Oui /	4. 2. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 octobre 2021
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati	Fadi Germani
on (5	
min.)	

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
Informati	Jean-Pascal Bernier
on (20	
min.)	6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Informati
on (20
min.)

7. 1. Suivi du plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société
Ginette Tanguay

Oui /
Informati
on (10
min.)

7. 2. Tableau de bord de gouvernance au 30 septembre 2021
Ginette Tanguay

Oui /
Informati
on (10
min.)

7. 3. Tableau de bord sur le bilan de santé des immeubles
Annie Grégoire Daniel Lacroix

Oui /
Informati
on (10
min.)

7. 4. Tableau de bord du plan stratégique 2021-2026
Fadi Germani

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Oui /
Informati
on (5
min.)

8. 1. Bilan semestriel des subventions du budget discrétionnaire
Claudia Goulet

Non /
Informati
on (15
min.)

8. 2. Suivi de la présidente du comité d'audit
Claudia Goulet

Non /
Informati
on (5
min.)

8. 3. Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 30 septembre et le 3 novembre 2021
Claudia Goulet

Oui /
Informati

8. 4. Bilan des activités de placements des contributions des organismes contributeurs au 30 septembre 2021

on (5
min.)

Claudia Goulet

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non /
Informati
on (15
min.)

9. 1. Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Renaud Gilbert

Oui/
Décision
(10 min.)

9. 2. Approbation du calendrier du conseil d'administration et de ses comités

Renaud Gilbert

Oui /
Informati
on (5
min.)

9. 3. État de situation sur la réorganisation

Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 4. Suivi du Plan stratégique 2021-2026

Renaud Gilbert

9. 4. 1. Modification de la mesure initiale de l'indice de mobilisation du personnel de l'objectif 4.1

Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 5. Modification de la politique en matière de traitement des plaintes

Renaud Gilbert

Non /
Décision
(10 min.)

9. 6. Composition des comités - Arrivée d'une nouvelle membre

Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 7. Suivi de la programmation de formation des membres 2021-2022

Renaud Gilbert

10. VARIA

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

11. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
1. habitation 2021

Fadi Germani

Oui /
Informati

11. 2. Revue de presse du 8 octobre au 10 novembre 2021

Fadi Germani

on

Oui /
Informati
on

11. 3. Présentation des bureaux de Montréal

Fadi Germani

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

14. HUIS CLOS

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

Imprimé par Gabrielle Simard-Tremblay le 2025-04-22 15:55 depuis DiliTrust. © 2025 SHQ - Conseil d'administration

25 novembre 2021

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue par visioconférence, le 25 novembre 2021, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration (Arrivé à 16 h 33)

M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim

M. Renaud Gilbert, membre

M^{me} Claudia Goulet, membre

M. Jean-Marc Sauvé, membre

M^{me} Mélinda Constant, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

M^e Nancy Maheux, membre

M^e Jonathan Poulin, membre

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à l'administration et la planification

M^{me} Annie Grégoire, directrice générale de l'expertise, de la construction et de la rénovation (Point 7.4)

M. Daniel Lacroix, directeur de l'expertise technique (Point 7.4)

M. André Ménard, directeur des communications et des relations externes (Point 9.6)

M^e Emmanuel Boillard-Sauvageau, directeur des affaires juridiques (Point 9.6)

M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M. Renaud Gilbert, président remplaçant, déclare la réunion ouverte à 15 h 07.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 25 novembre 2021

Les membres demandent les modifications suivantes :

- Il s'agit d'interchanger les points 13 et 14 à l'ordre du jour.
- M. Gilbert informe les membres que la séance du CGERH n'a pu avoir lieu, faute de quorum. Ainsi, les principaux sujets qui y étaient prévus seront présentés à la présente réunion du conseil d'administration.

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté, sous réserve des modifications demandées.

Résolution numéro 2021-072

Ordre du jour du 25 novembre 2021
--

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 25 novembre 2021, sous réserve des modifications demandées.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

25 novembre 2021

Le président remplaçant mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2021

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 21 octobre 2021 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

Résolution numéro 2021-073

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 21 octobre 2021**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2021.

4.2 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 octobre 2021

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du C. A. tenue le 26 octobre 2021 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

Résolution numéro 2021-074

**Approbation du procès-verbal de la réunion
extraordinaire du 26 octobre 2021**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2021.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35 [redacted]

l'article 35 [redacted]

l'article 35 [redacted]

l'article 35										
6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM										
6.1 Bilan des activités et des événements en habitation										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
l'article 35										
6.2 Dossiers d'actualité										
l'article 35										
l'article 35										
6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société										
l'article 35										

25 novembre 2021

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

25 novembre 2021

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Suivi du plan d'affaires pour la diversification des activités de la Société

l'article 35

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

7.2 Tableau de bord du Plan stratégique 2021-2026

l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	
l'article 35	

7.3 Tableau de bord de gouvernance au 30 septembre 2021

l'article 35	

l'article 35

l'article 35

7.4 Tableau de bord sur le bilan de santé des immeubles

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d'audit

l'article 35

l'article 35

25 novembre 2021

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

l'article 35

8.2 Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 30 septembre et le 26 octobre 2021

8.3 Bilan des activités de placements des contributions des organismes contributeurs au 30 septembre 2021

l'article 35

8.4 Bilan semestriel des subventions du budget discrétionnaire

l'article 35

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

9.1 Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Ce point a été traité au point 6.4.

9.2 Composition des comités - Arrivée d'une nouvelle membre

l'article 35

l'article 35

Résolution numéro 2021-075

Composition du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

ATTENDU QUE l'article 34 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8, a. 9.1) prévoit que le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines est constitué d'au moins trois membres désignés par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE M^{me} Mélinda Constant a été nommée membre du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec par le décret 1421-2021 du 10 novembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un nouveau membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité de DÉSIGNER M^{me} Mélinda Constant membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.

9.3 Approbation du calendrier du conseil d'administration et de ses comités

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

Résolution numéro 2021-076

Approbation du calendrier du conseil
d'administration et de ses comités

ATTENDU QUE le 27 mai 2021, par sa résolution 2021-040, le conseil d'administration a mis à jour les Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8, a. 9.1);

ATTENDU QUE suivant cette modification, l'année de référence est maintenant l'année financière plutôt que l'année civile;

ATTENDU QUE l'article 13, alinéa 2 de ces règles prévoit que le conseil d'administration établit le calendrier des séances du conseil d'administration de l'année financière suivante;

ATTENDU QU'il y a lieu de planifier les rencontres du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines jusqu'au 31 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le calendrier des rencontres du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines jusqu'au 31 mars 2022.

9.4 Suivi de la programmation de formation des membres 2021-2022

l'article 35 [redacted]

l'article 35 [redacted]

l'article 35 [redacted]

9.5 État de situation sur la réorganisation

l'article 35 [redacted]

9.6 Suivi du Plan stratégique 2021-2026

Ce point a été traité au point 7.2.

9.6.1 Modification de la mesure initiale de l'indice de mobilisation du personnel de l'objectif 4.1

l'article 35 [redacted]

l'article 35 [redacted]

l'article 35

[REDACTED]

Résolution numéro 2021-077

Modification de la mesure initiale de l'indice de mobilisation du personnel à l'objectif 4.1

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'adopter le plan stratégique de la Société;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2021-2026 de la Société d'habitation du Québec entre en vigueur le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE le 9 septembre 2021, par sa résolution 2021-053, le conseil d'administration a adopté le Plan stratégique 2021-2026 de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'utiliser les questions de base du sondage de mobilisation afin de continuer à se comparer aux autres organisations;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la mesure initiale de l'indice de mobilisation du personnel à l'objectif 4.1;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER l'utilisation des 11 questions qui serviront à déterminer l'indice de mobilisation établissant ainsi que la mesure initiale de l'objectif 4.1 du Plan stratégique 2021-2026 de la Société d'habitation du Québec à 7,4.

9.7 Modification de la politique en matière de traitement des plaintes

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

25 novembre 2021

Résolution numéro 2021-078

Modification de la politique en matière de traitement des plaintes
--

ATTENDU QUE le 24 mai 2013, par sa résolution no 2013-032, le conseil d'administration a approuvé la Politique d'intervention en matière de traitement des plaintes;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour cette politique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la nouvelle version de la Politique de gestion des plaintes.

10. VARIA

Aucun point.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.2 Revue de presse du 8 octobre au 10 novembre 2021

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.3 Présentation des bureaux de Montréal

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

Les membres discutent de ce point. Ils font part de leur appréciation des bureaux de Montréal et ils évoquent la tenue possible d'une rencontre du conseil d'administration à ces bureaux.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 14 janvier 2022.

13. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

14. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 18 h 11.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 26 janvier 2022

Début : mercredi 26 janvier 2022 à 15:00

Fin : mercredi 26 janvier 2022 à 18:00

Vidéoconférence

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 26 janvier 2022
Décision	Pierre Rivard

Non /	3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Informati	Pierre Rivard
on	

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati	Fadi Germani
on (5	
min.)	

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
Informati	Jean-Pascal Bernier
on (20	
min.)	

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6.4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Non / Informati on (5 min.)	7.1. Suivi de l'approbation du plan stratégique Fadi Germani
--------------------------------------	---

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non / Informati on (15 min.)	8.1. Suivi de la présidente du comité d'audit Claudia Goulet
---------------------------------------	---

Oui / Informati on (5 min.)	8.2. Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 27 octobre 2021 et le 10 janvier 2022 Claudia Goulet
--------------------------------------	---

Oui / Décision (5 min.)	8.3. Approbation des prévisions quinquennales Claudia Goulet
-------------------------------	---

Oui / Décision (5 min.)	8.4. Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal Claudia Goulet
-------------------------------	--

Oui / Informati on (5 min.)	8.5. Révision du calendrier de production du rapport annuel de gestion de la Société Claudia Goulet
--------------------------------------	--

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non / Informati on (15 min.)	9.1. Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines Renaud Gilbert
---------------------------------------	---

Oui / Décision (10 min.)	9.2. Mise à jour du profil de compétence des membres du conseil d'administration Renaud Gilbert
--------------------------------	--

Oui / Décision	9.3. Orientations pour pourvoir aux postes de membre vacants au conseil d'administration
-------------------	--

10. VARIA

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

11. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
1. habitation 2022
Fadi Germani

Oui /
Informati
on

11. 2. Revue de presse du 11 novembre 2021 au 13 janvier 2022
Fadi Germani

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

14. HUIS CLOS

14. 1. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 janvier 2022

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

26 janvier 2022

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue par vidéoconférence, le 26 janvier 2022, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Jean-Pascal Bernier, président-directeur général par intérim
M^{me} Mélinda Constant, membre
M. Renaud Gilbert, membre
M^{me} Claudia Goulet, membre
M^e Nancy Maheux, membre
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVITÉES :

M. Simon Bergeron, chargé de mission du ministère du Conseil exécutif à la Direction de la planification et du budget (Point 8.3)
M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, président, déclare la réunion ouverte à 15 h 03.

M^e Nancy Maheux informe les membres qu'elle quittera ses fonctions d'administratrice prochainement et qu'il s'agit de sa dernière participation au conseil d'administration. Elle profite de l'occasion pour témoigner de son appréciation de son expérience au sein du conseil. Elle précise que les nouvelles fonctions qui lui sont dévolues dans son milieu de travail ne lui permettront plus de s'investir autant qu'elle le souhaiterait dans ses fonctions d'administratrice.

Les membres soulignent sa contribution au conseil d'administration et lui souhaitent le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 26 janvier 2022

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2022-002

Ordre du jour de la réunion du 26 janvier 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 26 janvier 2022.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

26 janvier 2022

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 25 novembre 2021 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres demandent la modification suivante :

- Il s'agit d'ajouter M^{me} Mélinda Constant dans les personnes présentes à la rencontre.

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal, sous réserve des modifications demandées.

Résolution numéro 2022-003

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 25 novembre 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021, sous réserve des modifications demandées.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

6.1 Bilan des activités et des événements en habitation

l'article 35

l'article 35

l'article 35

6.2 Dossiers d’actualité

l'article 35

l'article 35

[REDACTED]

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35

[REDACTED]

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

l'article 35

[REDACTED]

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Suivi de l'approbation du plan stratégique

l'article 35

[REDACTED]

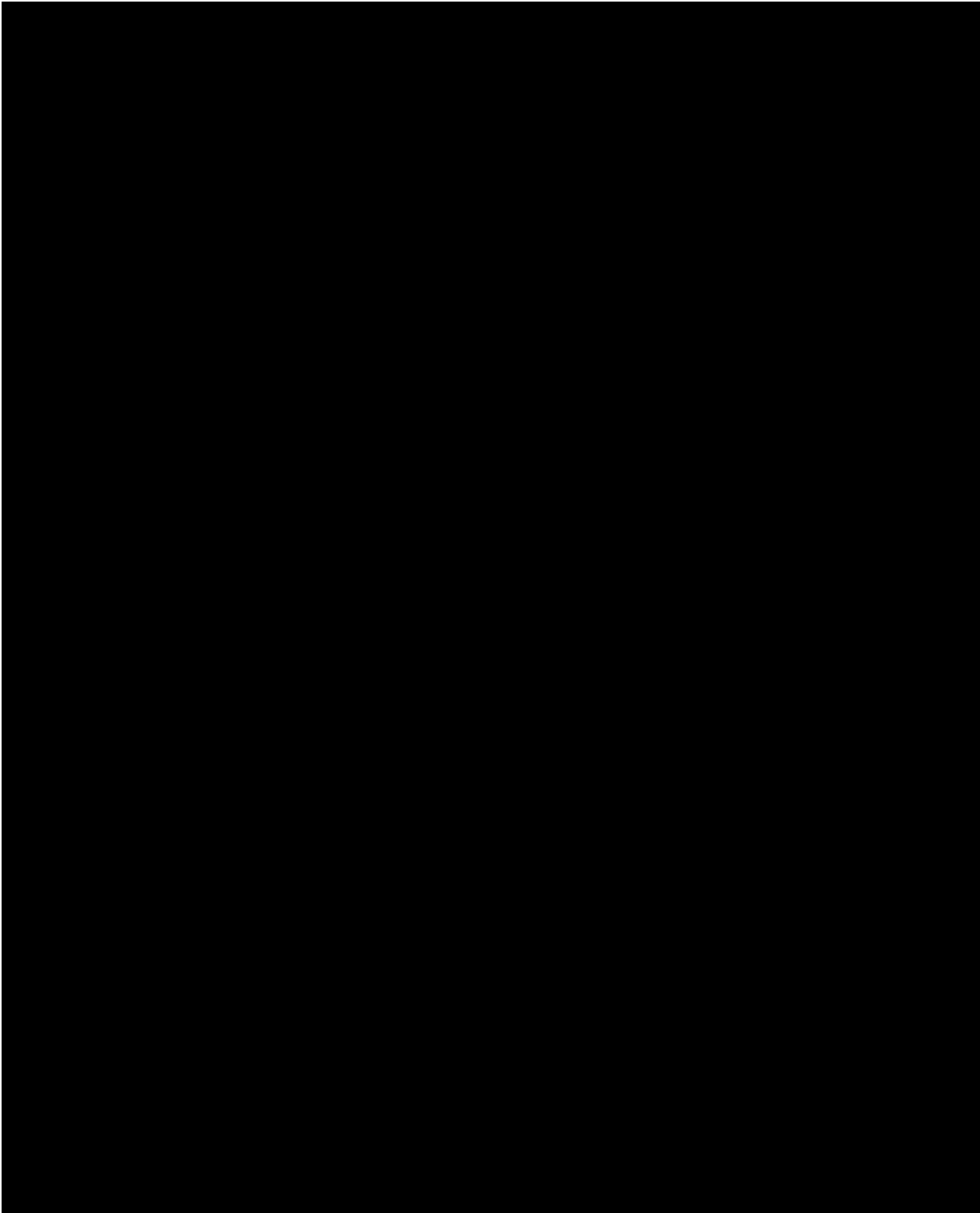
8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d'audit

l'article 35

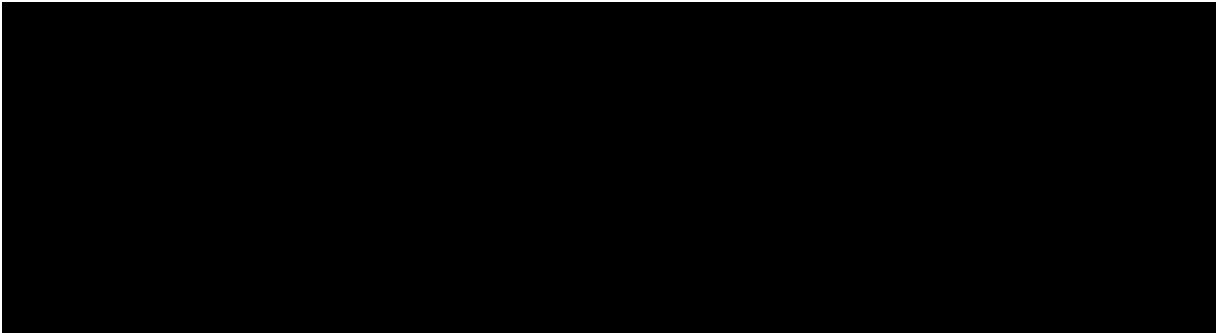
[REDACTED]

26 janvier 2022



l'article 35

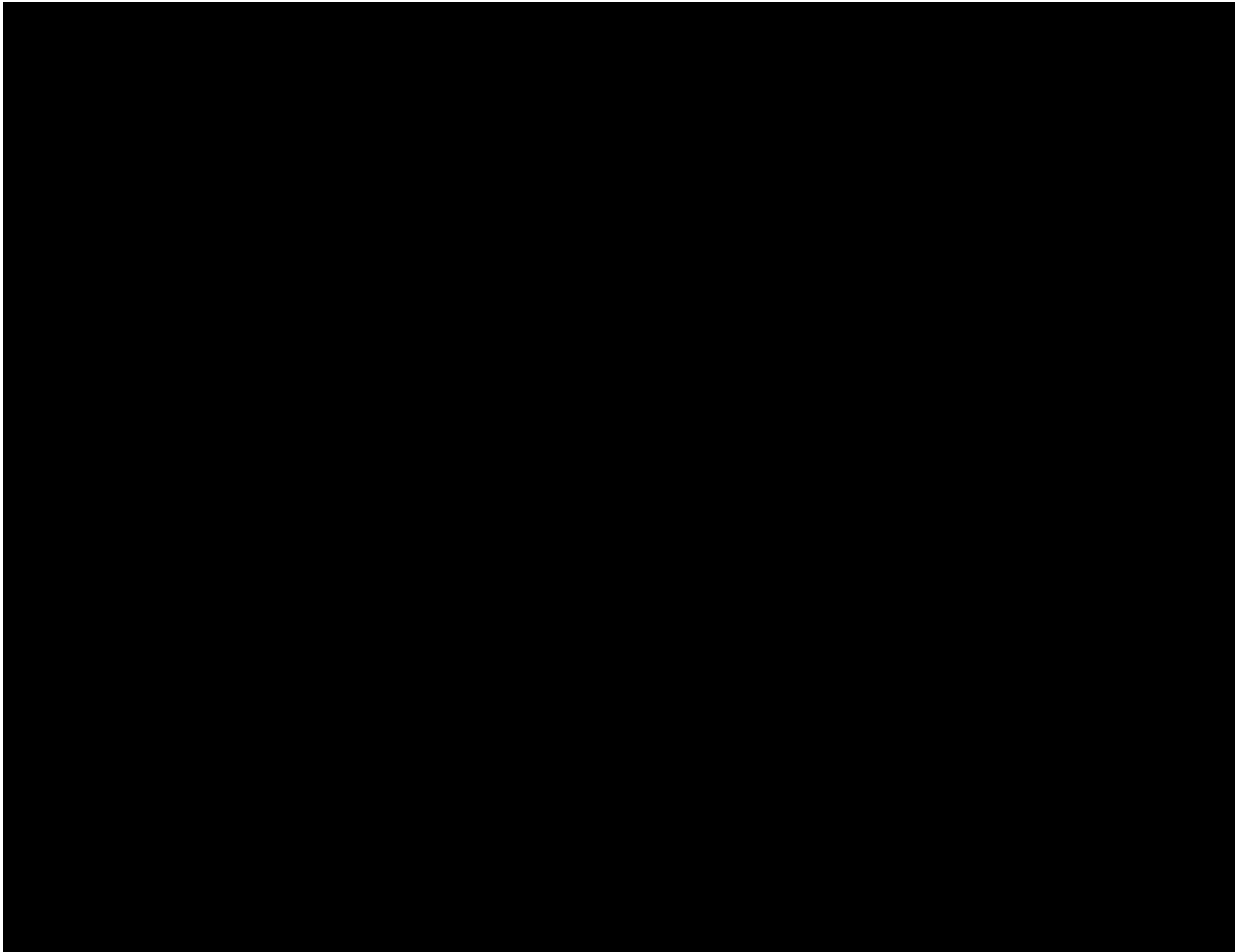
8.2 Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 27 octobre 2021 et le 10 janvier 2022



l'article 35

8.3 Approbation des prévisions quinquennales

l'article 35



Résolution numéro 2022-004

Approbation des prévisions quinquennales

ATTENDU QUE les revenus de la Société d'habitation du Québec proviennent principalement d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, des contributions fédérales versées dans le cadre des ententes sur les programmes à frais partagés et de ses activités d'investissement et de financement;

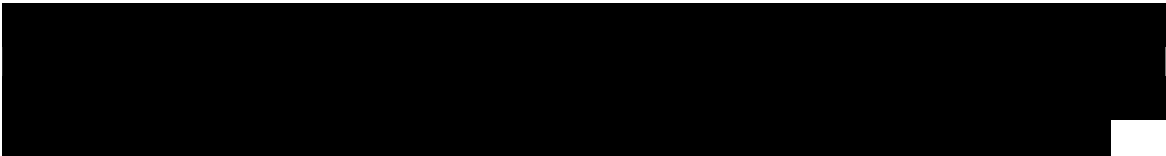
ATTENDU QUE l'article 45.3 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001) prévoit que le conseil d'administration doit adopter les prévisions budgétaires pluriannuelles en fonction du nombre d'années visées par les orientations;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER les prévisions quinquennales de la Société pour les années financières 2021-2022 à 2026-2027.

8.4 Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal

l'article 35



26 janvier 2022

l'article 35

Résolution numéro 2022-005

**Modifications au Programme visant le financement
de programmes municipaux d'habitation
de la Ville de Montréal**

ATTENDU QUE le paragraphe 3 de l'alinéa 1 de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QUE le paragraphe 4 de l'alinéa 1 de l'article 3 de cette loi prévoit que la Société a pour objet de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU QUE par le décret 256-2018 du 14 mars 2018, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE le 30 décembre 2020, les gouvernements du Québec et du Canada ont conclu l'Entente Canada-Québec concernant Initiative pour la création rapide de logements;

ATTENDU QU'une seconde entente concernant Initiative pour la création rapide de logements a été conclue en août 2021 entre la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement;

ATTENDU QUE le programme arrive à échéance le 31 mars 2022;

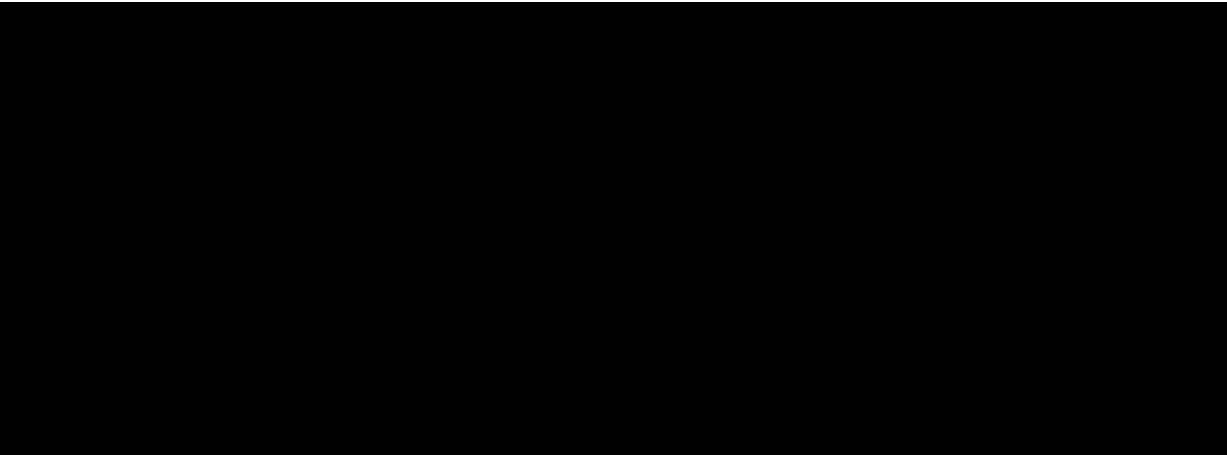
ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

8.5 Révision du calendrier de production du rapport annuel de gestion de la Société

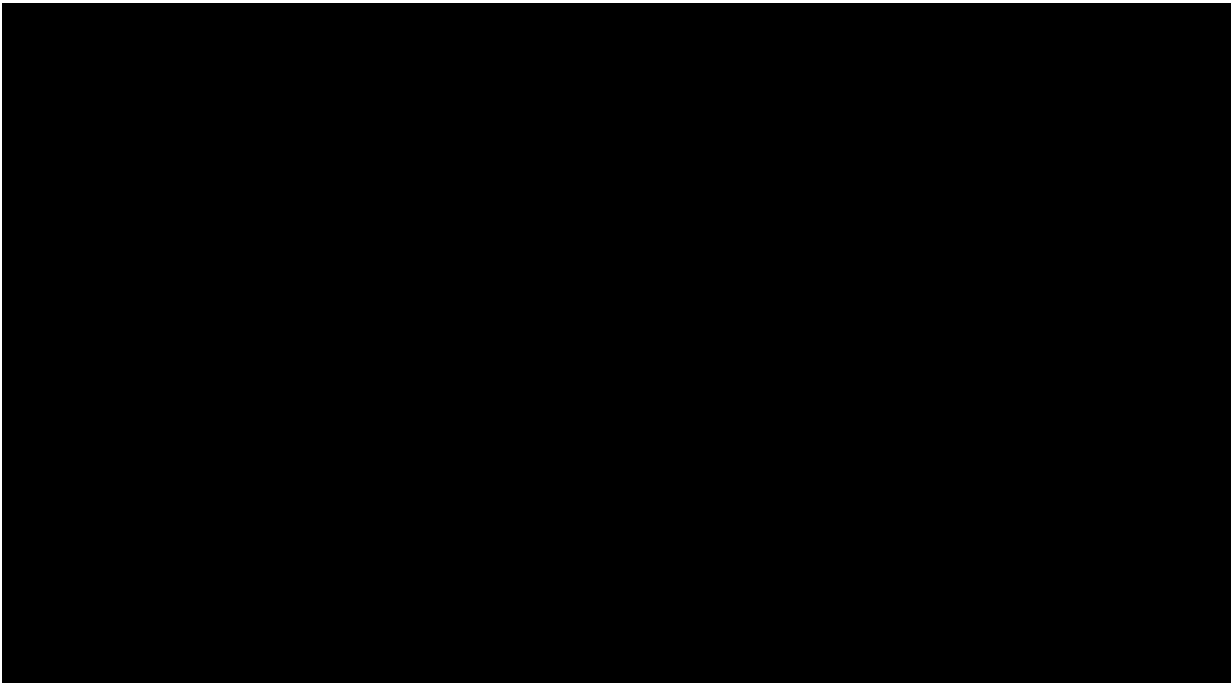
l'article 35



9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

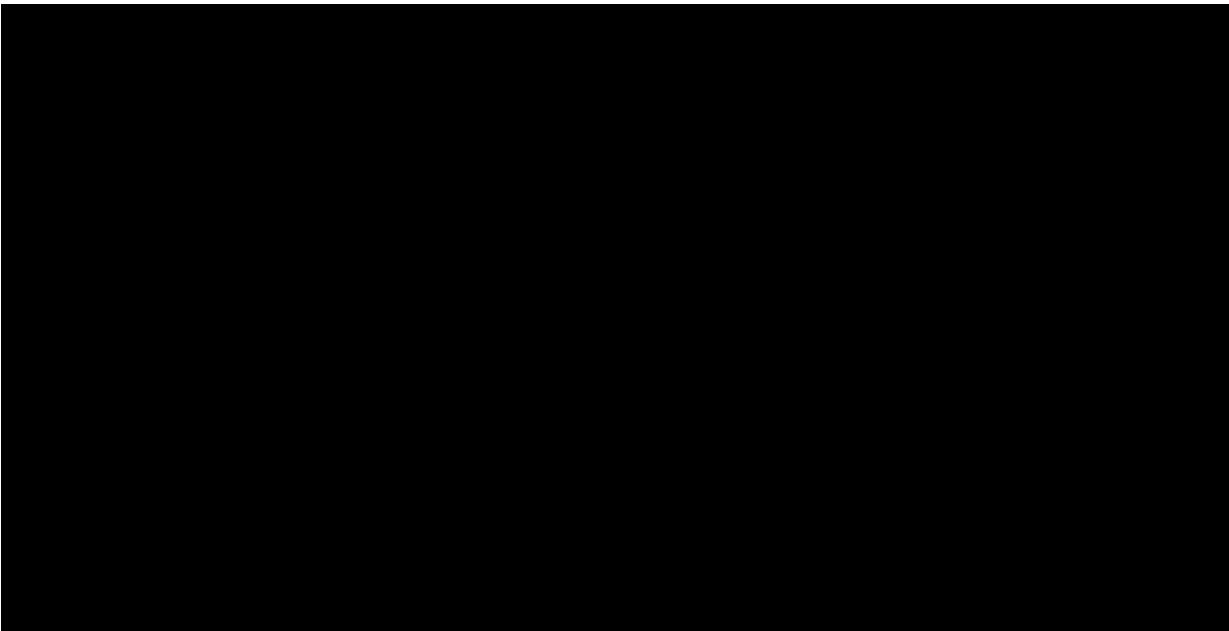
9.1 Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

l'article 35

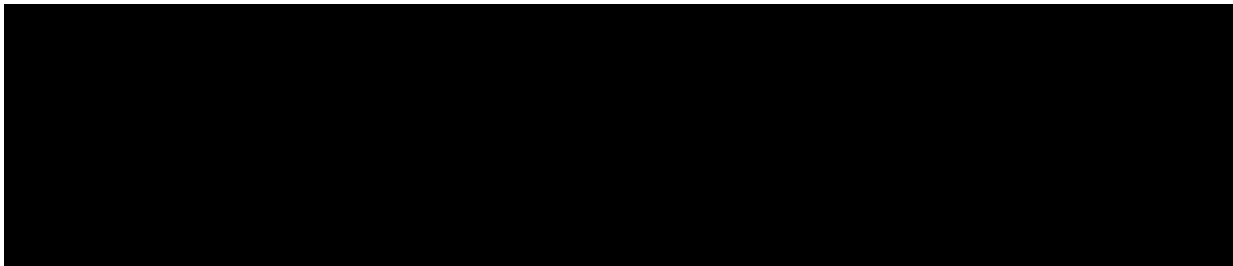


9.2 Mise à jour du profil de compétence des membres du conseil d'administration

l'article 35



l'article 35



Résolution numéro 2022-006

Mise à jour du profil de compétence des membres du conseil d'administration

ATTENDU QUE, le paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02) prévoit que le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE, le paragraphe 3 de l'article 38 de cette loi prévoit que le rapport annuel d'activité d'une société doit comprendre une section portant sur la gouvernance de celle-ci, incluant notamment un résumé du profil de compétence et d'expérience de chacun des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le 10 novembre 2021, M^{me} Mélinda Constant a été nommée membre indépendante du conseil d'administration;

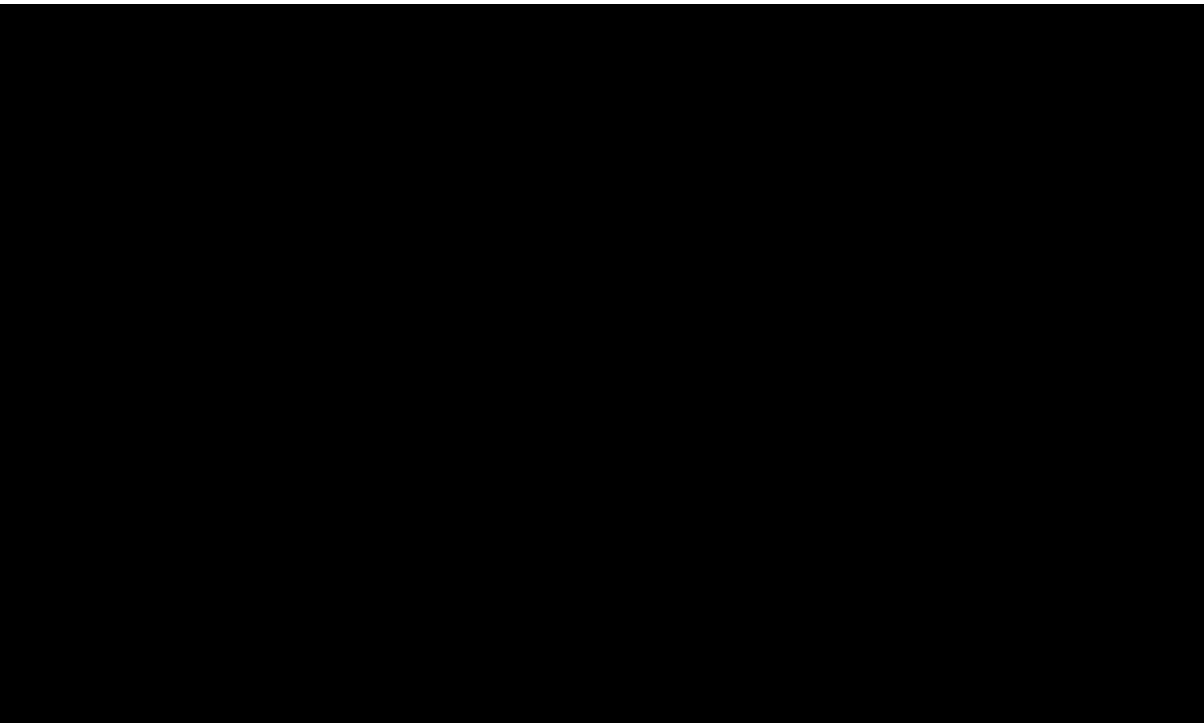
ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une compétence en lien avec les technologies et la sécurité de l'information au profil de compétence des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration, sous réserve des modifications demandées.

9.3 Orientations pour pourvoir aux postes de membre vacant au conseil d'administration



l'article 35

26 janvier 2022

Résolution numéro 2022-007

Orientations pour pourvoir aux postes de membre vacant au conseil d'administration

ATTENDU QUE le paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02) prévoit que le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le paragraphe 5 de l'article 15 de cette loi prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver les profils de compétence et d'expérience requis pour la nomination des membres du conseil;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a convenu d'entreprendre des démarches auprès du Secrétariat aux emplois supérieurs pour la nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration;

ATTENDU la composition du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER les orientations proposées pour la nomination de deux nouveaux membres indépendants au sein du conseil d'administration.

10. VARIA

Aucun point.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.2 Revue de presse du 11 novembre 2021 au 13 janvier 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 24 février 2022 et qu'elle sera précédée d'un comité d'audit et d'un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

14. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

14.1. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 janvier 2022

Ce sujet est traité en huis clos. La résolution 2022-008 est adoptée.

26 janvier 2022

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 16 h 30.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 24 février 2022

Début : jeudi 24 février 2022 à 15:00

Fin : jeudi 24 février 2022 à 18:00

Vidéoconférence

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 24 février 2022
Décision	Pierre Rivard

Non /	3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Informati	Pierre Rivard
on	

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2022
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati	Fadi Germani
on (5	
min.)	

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Informati	Claude Foster
on (20	
min.)	

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6.4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Informati
on (10
min.)

7.1. Tableau de bord du plan stratégique au 31 décembre 2021

Fadi Germani

Oui /
Informati
on (10
min.)

7.2. Tableau de bord de gouvernance au 31 décembre 2021

Jean-Pascal Bernier

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (15
min.)

8.1. Suivi de la présidente du comité d'audit

Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8.2. Contrats de services 25 000\$ et plus conclus entre le 11 janvier et le 4 février 2022

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8.3. Modification du Programme RénoRégion

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8.4. Modification du Programme Allocation-logement pour les personnes âgées et familles

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8.5. Modification du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. Approbation des états financiers 2020 des organismes qui administrent plus de 1 000 logements - Programme de 6. logement sans but lucratif

Claudia Goulet

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non /
Informati

9.1. Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Renaud Gilbert

on (5
min.)

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 2. Mise à jour du profil de compétence des membres du conseil d'administration
Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 3. Approbation du projet d'affichage pour pourvoir au poste de membre vacant au conseil d'administration
Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 4. Remplacement du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir
Renaud Gilbert

Oui /
Informati
on (10
min.)

9. 5. Bilan de la réorganisation de la Société
Renaud Gilbert

10. VARIA

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

11. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
1. habitation 2022
Fadi Germani

Oui /
Informati
on

11. 2. Revue de presse du 19 janvier au 14 février 2022
Fadi Germani

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

14. HUIS CLOS

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

24 février 2022

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (Société), tenue par vidéoconférence, le 24 février 2022, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration

M. Claude Foster, président-directeur général

M^{me} Mélinda Constant, membre

M. Renaud Gilbert, membre

M^{me} Claudia Goulet, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la Société

PERSONNES ABSENTES :

M^e Jonathan Poulin, membre

M. Jean-Marc Sauvé, membre

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président amélioration et développement de l'habitation

M^{me} Danielle Demers, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, président, déclare la réunion ouverte à 15 h 13.

Les membres souhaitent la bienvenue à M. Foster nouveau membre du C. A. et président-directeur général de la Société et indique qu'il prendra la parole au point 6.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 24 février 2022

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2022-008

Ordre du jour de la réunion du 24 février 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 24 février 2022.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2022

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 26 janvier 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal, sans modification.

24 février 2022

Résolution numéro 2022-009

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 26 janvier 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2022.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1 Bilan des activités et des évènements en habitation

l'article 35

l'article 35

l'article 35

6.2 Dossiers d’actualité

l'article 35

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35

l'article 35

[REDACTED]

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Tableau de bord du plan stratégique au 31 décembre 2021

l'article 35

[REDACTED]

7.2 Tableau de bord de gouvernance au 31 décembre 2021

l'article 35

[REDACTED]

8. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d’audit

l'article 35

[REDACTED]

24 février 2022

l'article 35

8.2 Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 11 janvier et le 4 février 2022

l'article 35

8.3 Modification du programme RénoRégion

l'article 35

Résolution numéro 2022-010

**Approbation des modifications au Programme
RénoRégion**

ATTENDU QUE le paragraphe 4 de l'alinéa 1 de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU QUE par le décret 286-2017 du 29 mars 2017, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le Programme RénoRégion visant à offrir une aide financière aux propriétaires à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural, et dont la résidence présente des défauts majeurs;

24 février 2022

ATTENDU QUE le programme arrive à échéance le 31 mars 2022;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme RénoRégion;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

8.4 Modification du Programme Allocation-logement pour les personnes âgées et familles

l'article 35

Résolution numéro 2022-011

**Modification au Programme Allocation-logement en
faveur des personnes âgées et des familles**

ATTENDU QUE le Programme Allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles (Allocation-logement) est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1997;

ATTENDU QUE le programme nécessite des modifications afin de notamment moderniser sa rédaction, la méthode de calcul de l'aide financière et afin d'augmenter l'aide financière prévue;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les orientations pour la modification au Programme Allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

8.5 Modification du programme de supplément de loyer d'urgence et de subventions aux municipalités.

l'article 35

24 février 2022

Résolution numéro 2022-012

**Modification au Programme de supplément de loyer
d'urgence et de subvention aux municipalités**

ATTENDU QUE les paragraphes 2° et 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) prévoient que la Société a pour objets de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation et de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QUE, par le décret 806-2011 du 9 juin 2021, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le Programme de supplément de loyer d'urgence et de subvention aux municipalités;

ATTENDU QUE le programme arrive à échéance le 31 mars 2022;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications proposées au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

8.6 Approbation des états financiers 2020 des organismes qui administrent plus de 1000 logements – Programme de logement sans but lucratif.

l'article 35

Résolution numéro 2022-013

**Office municipal d'habitation de Kativik –
États financiers 2020**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Kativik a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2020 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

24 février 2022

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Kativik des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Kativik une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 109 123 938 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 7 986 047 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2020 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Kativik du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

Résolution numéro 2022-014

Habitat Métis du Nord – États financiers 2020
--

ATTENDU QUE l'Habitat Métis du Nord a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2020 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Habitat Métis du Nord des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Habitat Métis du Nord une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 11 335 500 \$ auquel ne s'ajoute aucune avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 0 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2020 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Habitat Métis du nord du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

24 février 2022

Résolution numéro 2022-015

**Office d'habitation de l'Outaouais –
États financiers 2020**

ATTENDU QUE l'Office d'habitation de l'Outaouais a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2020 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office d'habitation de l'Outaouais des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office d'habitation de l'Outaouais une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 13 678 531 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 7 057 249 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2020 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office d'habitation de l'Outaouais du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

Résolution numéro 2022-016

**Office municipal d'habitation de Saguenay –
États financiers 2020**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saguenay a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2020 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Saguenay des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

24 février 2022

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Saguenay une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 7 648 016 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 2 574 024 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2020 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Saguenay du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

Résolution numéro 2022-017

**Office municipal d'habitation de Sherbrooke –
États financiers 2020**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2020 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 4 581 295 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 555 881 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2020 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;
- D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

24 février 2022

Résolution numéro 2022-018

**Office municipal d'habitation de Trois-Rivières–
États financiers 2020**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre lui et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du *Règlement sur l'habitation* et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2020 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

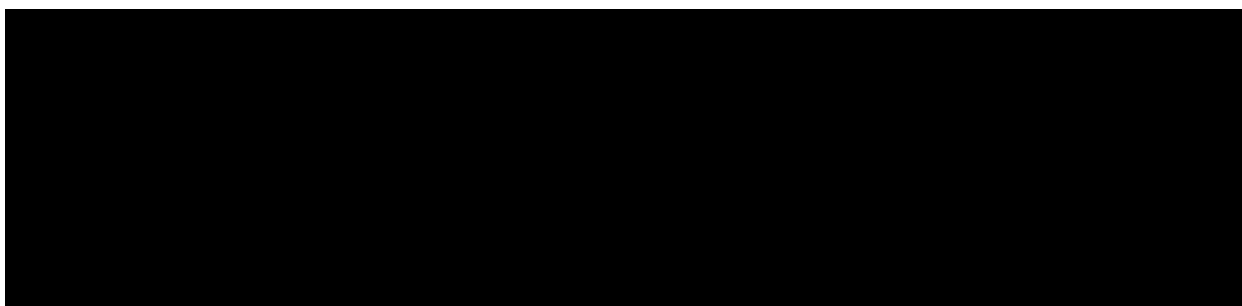
- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation de 7 881 078 \$ auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de remplacement, amélioration et modernisation capitalisé (RAM-C) de 1 941 994 \$ pour l'année financière terminée le 31 décembre 2019 relatif aux immeubles d'habitation qu'il administre;

D'AUTORISER le versement à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

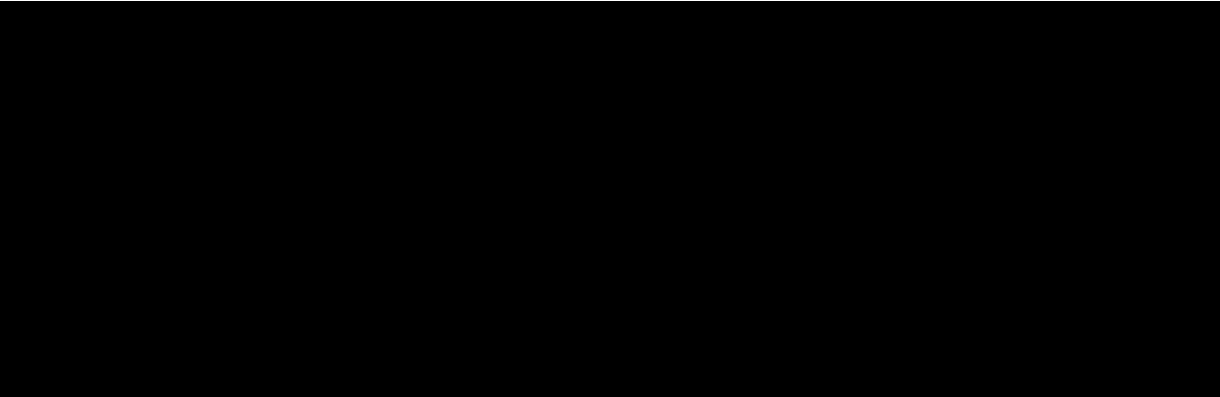
9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

9.1 Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

l'article 35

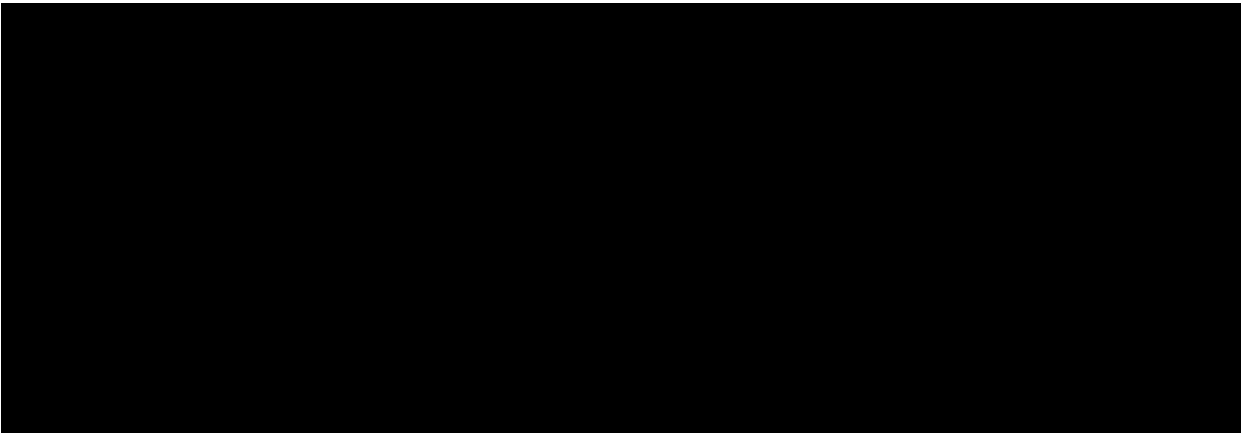


l'article 35



9.2 Mise à jour du profil de compétence des membres du conseil d'administration

l'article 35



Résolution numéro 2022-019

Mise à jour du profil de compétence des membres du conseil d'administration

ATTENDU QUE, le paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02) prévoit que le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE, le paragraphe 3 de l'article 38 de cette loi prévoit que le rapport annuel d'activité d'une société doit comprendre une section portant sur la gouvernance de celle-ci, incluant notamment un résumé du profil de compétence et d'expérience de chacun des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE, par le décret 9-2022 du 12 janvier 2022, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de M. Claude Foster membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société pour un mandat de cinq ans à compter du 7 février 2022;

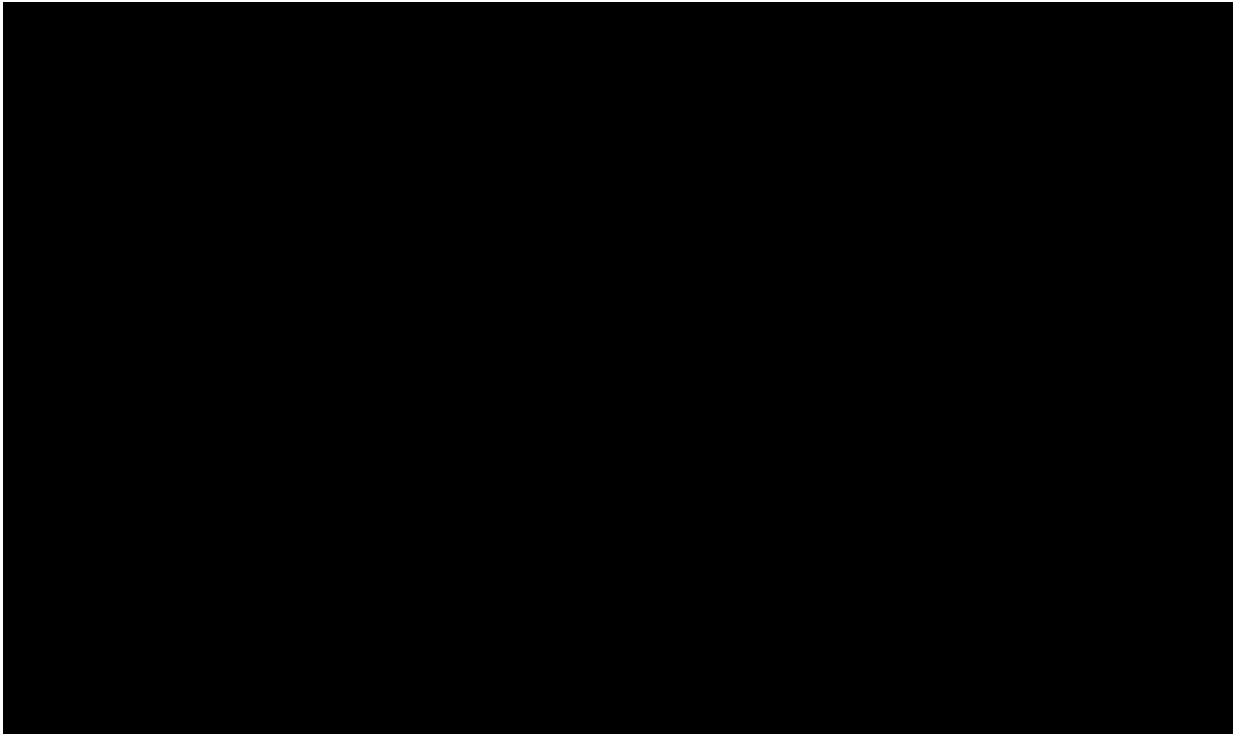
ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration, sous réserve de la modification demandée.

9.3 **Approbation du projet d’affichage pour pourvoir au poste de membre vacant au conseil d’administration**

l'article 35



Résolution numéro 2022-020

Approbation du projet d’affichage pour pourvoir au poste de membre vacant au conseil d’administration

ATTENDU QUE, le paragraphe 3 de l’article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d’État (RLRQ, chapitre G-1.02) prévoit que le comité de gouvernance, d’éthique et de ressources humaines a pour fonction d’élaborer des profils de compétence et d’expérience pour la nomination des membres du conseil d’administration;

ATTENDU QUE le paragraphe 5 de l’article 15 de cette loi prévoit que le conseil d’administration a pour fonction d’approuver les profils de compétence et d’expérience requis pour la nomination des membres du conseil;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance, d’éthique et de ressources humaines a convenu d’entreprendre des démarches auprès du Secrétariat aux emplois supérieurs pour la nomination de deux nouveaux membres du conseil d’administration;

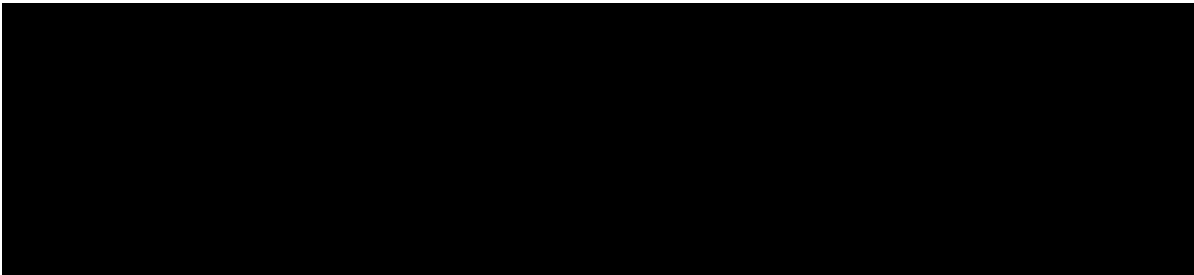
ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d’éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

D’APPROUVER le projet d’affichage proposé en vue de la nomination de deux nouveaux membres indépendants au sein du conseil d’administration sous réserve de la modification demandée.

9.4 **Remplacement du président-directeur général en cas d’absence ou d’empêchement d’agir**

l'article 35



24 février 2022

Résolution numéro 2022-021

Remplacement du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir

ATTENDU QUE, l'article 13.0.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de la Société pour exercer les fonctions du PDG en cas d'absence ou d'empêchement d'agir.

ATTENDU QUE, l'article 5 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec prévoit, quant à lui, que le conseil d'administration désigne ce remplaçant parmi les membres du personnel de la Société.

ATTENDU QUE, le 7 février 2022, M. Claude Foster a été nommé président-directeur général (PDG) et membre du C. A. de la Société.

ATTENDU QUE, le 28 janvier 2021, le conseil d'administration, par sa résolution 2021-006, avait nommé Mme Ginette Tanguay en cas d'absence ou d'empêchement d'agir du PDG par intérim.

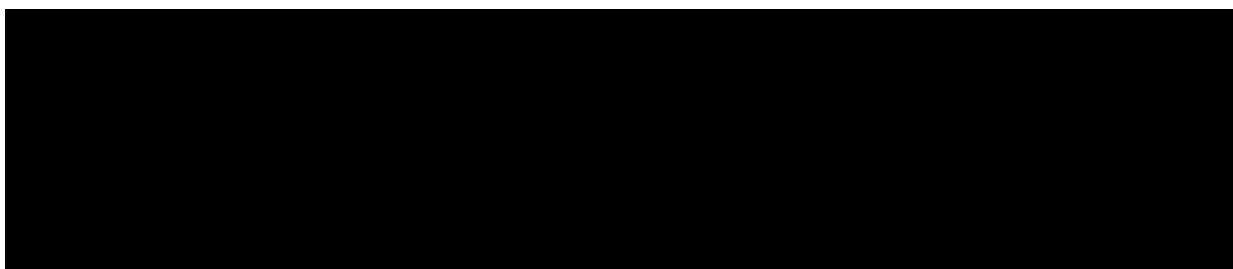
ATTENDU QUE, suivant la nomination de M. Foster comme PDG, la résolution 2021-006 est devenue obsolète.

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

- D'ANNULER la résolution 2021-006 du 28 janvier 2021;
- DE NOMMER l'un ou l'autre des vice-présidents en fonction à savoir, M. Jean-Pascal Bernier et Mme Ginette Tanguay, pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir.

9.5 Bilan de la réorganisation de la Société



l'article 35

10. VARIA

Aucun point.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.2 Revue de presse du 19 janvier au 14 février 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 24 mars 2022 et qu'elle sera précédée d'un comité d'audit et d'un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.

24 février 2022

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général par intérim est décrété.

14. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

14.1. Levée de la réunion

La réunion est levée à 17h04.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion régulière

Début : jeudi 24 mars 2022 à 15:00

Fin : jeudi 24 mars 2022 à 18:00

Québec ou Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 24 mars 2022
Décision	Pierre Rivard

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Pierre Rivard

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 24 février 2022
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati on	Fadi Germani

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Informati on	Claude Foster

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (10
min.)

8. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit

Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8. 2. Contrats de service de 25 000 \$ et plus pour la période du 5 février et le 4 mars 2022

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 3. Mise à jour de la politique d'audit interne

Claudia Goulet

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non /
Informati
on (10
min.)

9. 1. Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 2. Approbation du calendrier des rencontres du C.A. et ses comités 2022-2023

Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 3. Approbation du Programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration 2022-2023

Renaud Gilbert

Oui /
Informati
on (10
min.)

9. 4. Mise à jour de la déclaration de services aux citoyens

Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 5. Approbation des calendriers d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, des membres et du président-directeur général 2021-2022

Renaud Gilbert

Oui /
Informati

9. 6. Plan d'action annuel de la Société d'habitation du Québec 2022-2023

Renaud Gilbert

10. VARIA

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 11. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
- 1. habitation 2022

Fadi Germani

- 11. 2. Revue de presse du 14 février au 15 mars 2022

Fadi Germani

- 11. Recensement d'informations en vue de la divulgation des opérations entre apparentés aux états financiers de la
- 3. Société au 31 mars 2022 et déclarations d'intérêts

Fadi Germani

- 11. État de situation des heures rémunérées et de la masse salariale de la Société pour 2021-2022 et les prévisions
- 4. pour 2022-2023

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

14. HUIS CLOS

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

24 mars 2022

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (Société), tenue en présentiel et vidéoconférence, le 24 mars 2022, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration

M. Claude Foster, président-directeur général

M^{me} Mélinda Constant, membre

M. Renaud Gilbert, membre

M^{me} Claudia Goulet, membre

M^e Jonathan Poulin, membre

M. Jean-Marc Sauvé, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la Société

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président amélioration et développement de l'habitation

M^{me} Danielle Demers, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^e Pierre Rivard, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, déclare la réunion ouverte à 15 h 04.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 24 mars 2022

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2022-022

Ordre du jour de la réunion du 24 mars 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 24 mars 2022.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 24 février 2022

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 24 février 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal, sans modification.

Résolution numéro 2022-023

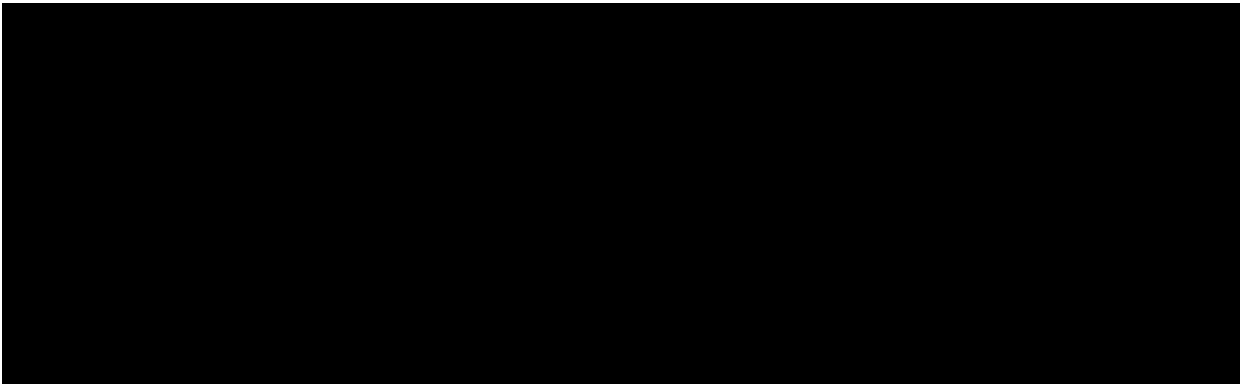
**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 24 février 2022**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 24 février 2022.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

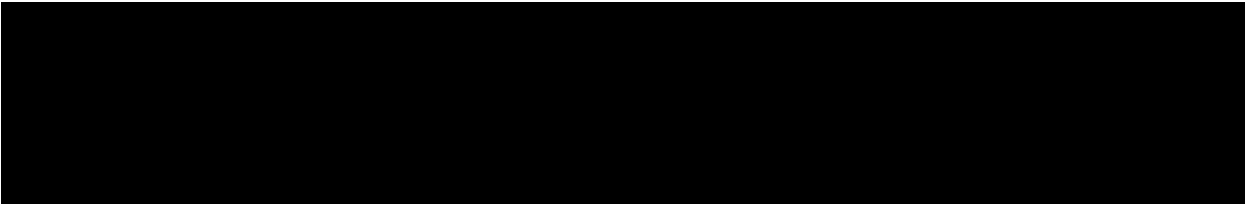
l'article 35



6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

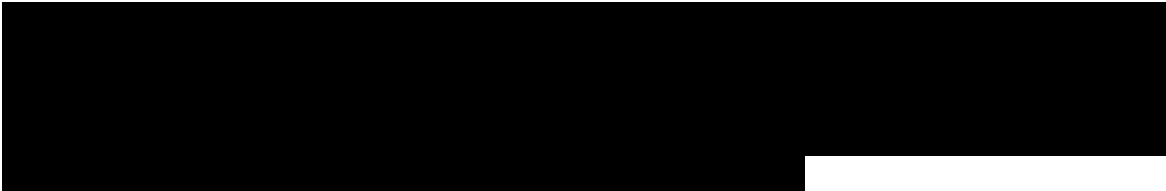
6.1 Bilan des activités et des évènements en habitation

l'article 35



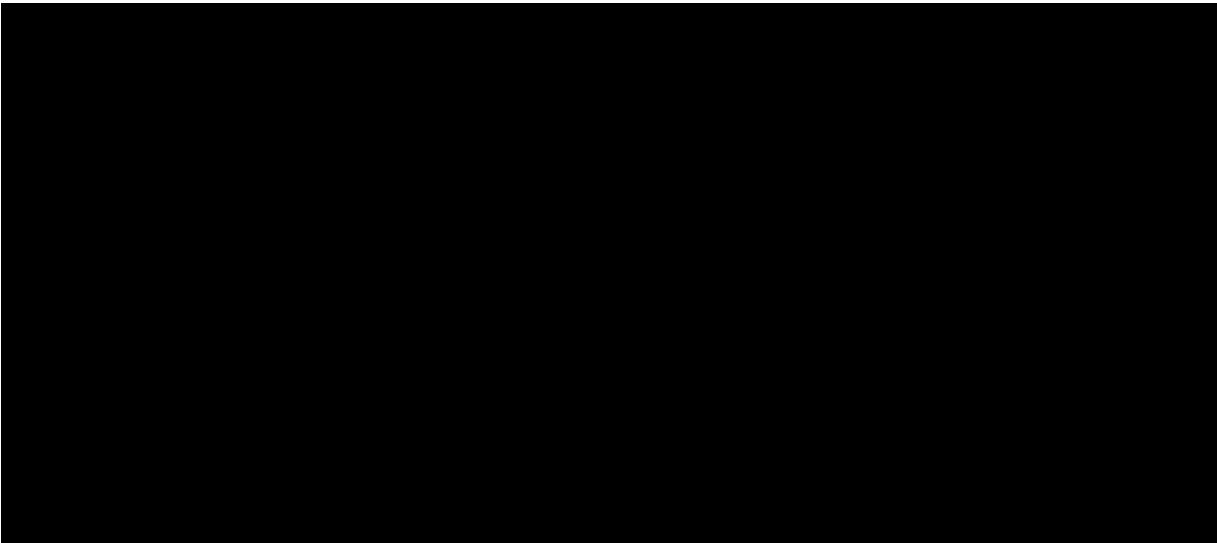
6.2 Dossiers d'actualité

l'article 35



6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35



6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

l'article 35



7. ENJEUX STRATÉGIQUES

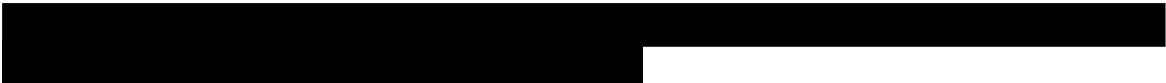
l'article 35



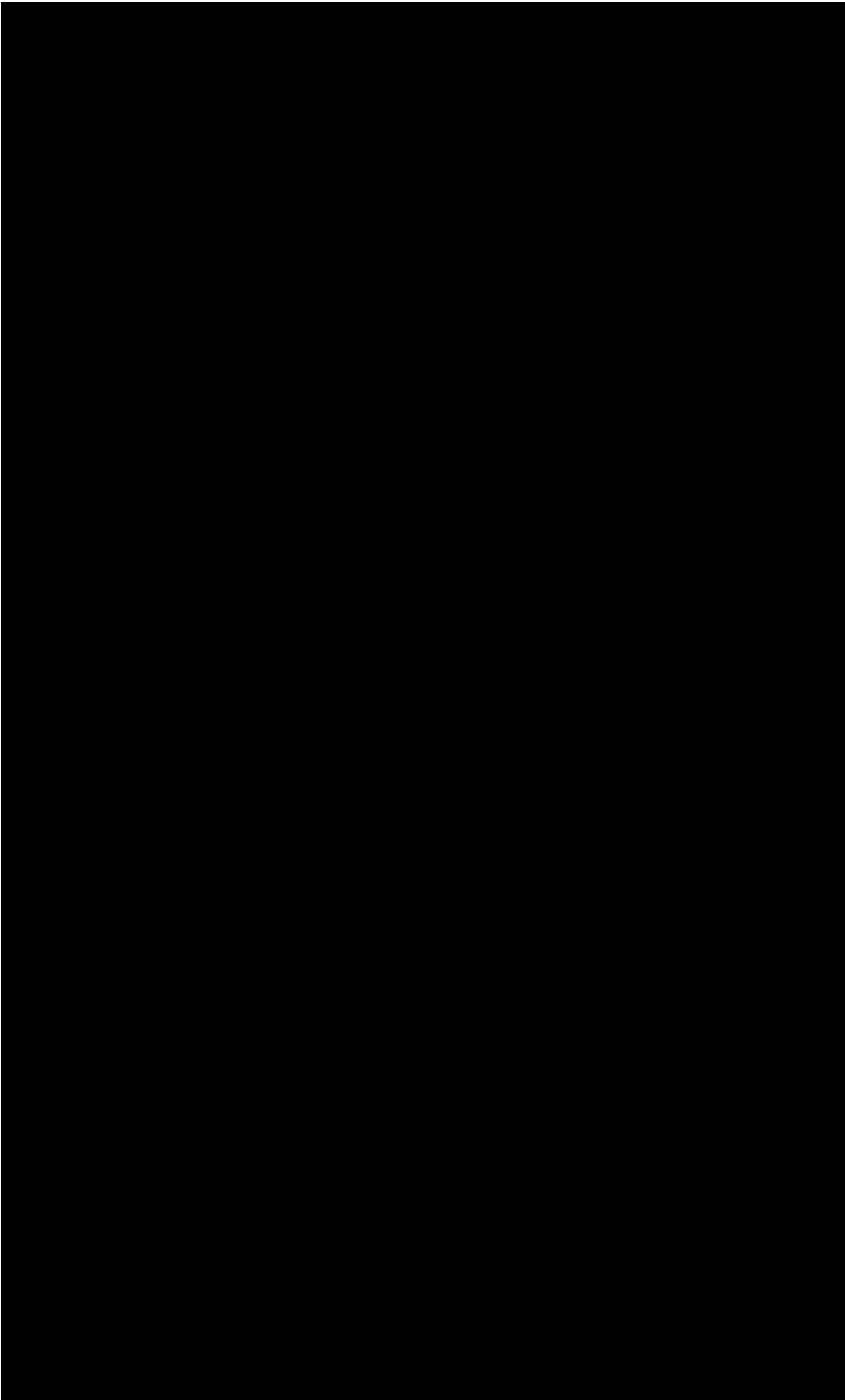
8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d'audit

l'article 35



l'article 35



24 mars 2022

8.2 Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 11 janvier et le 4 février 2022

l'article 35

[REDACTED]

8.3 Mise à jour de la politique d'audit interne

l'article 35

[REDACTED]

Résolution numéro 2022-024

Mise à jour de la Politique d'audit interne

ATTENDU QUE la Direction de la vérification exerce une fonction indépendante et objective d'appréciation et de suivi des politiques et des activités de la Société d'habitation du Québec, ainsi que des organismes partenaires, afin d'informer et de conseiller le comité de vérification et la présidente-directrice générale sur la suffisance des contrôles internes et l'optimisation des ressources, de soutenir la prise de décision et de favoriser l'amélioration des services aux citoyens et l'économie des ressources;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec s'est dotée en 2012 d'une Politique de vérification interne, qui a été révisée en 2019;

ATTENDU QU'en vertu de la pratique professionnelle de l'audit interne, la Direction de la vérification a l'obligation de réviser sa Politique de vérification interne et de la mettre à jour;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la mise à jour de la Politique de vérification interne sous réserve des modifications proposées.

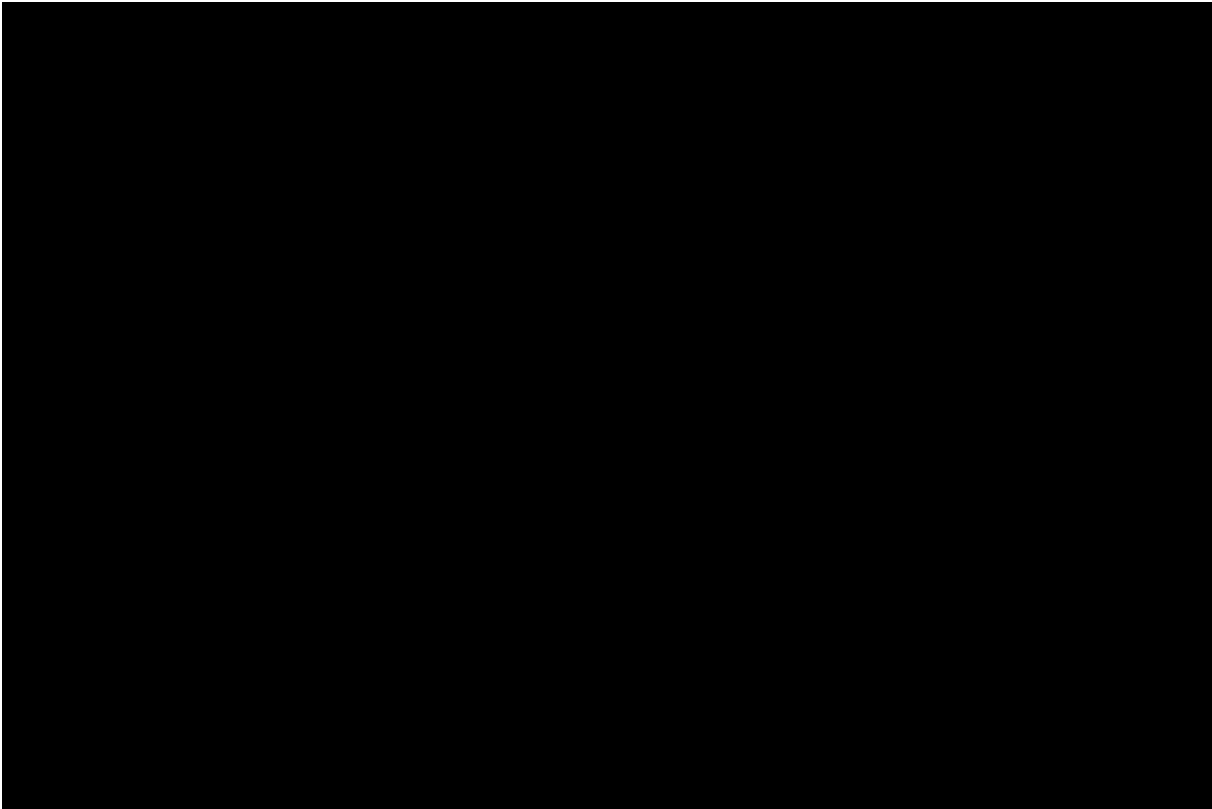
9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

9.1 Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

l'article 35

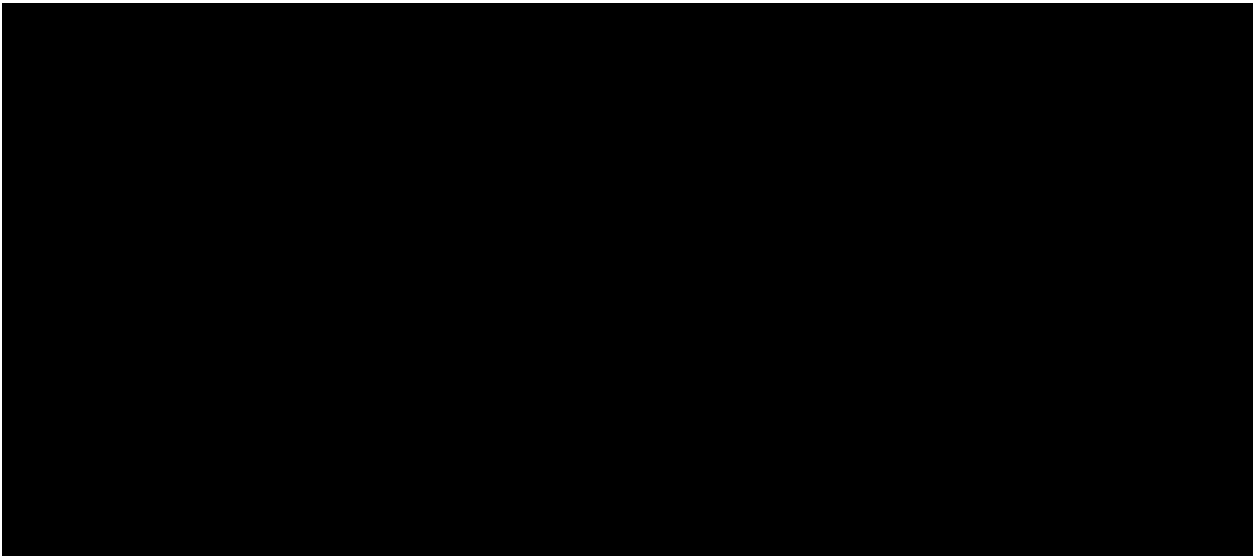
[REDACTED]

l'article 35



9.2 Approbation des calendriers d'évaluation du fonctionnement du C. A., des membres et du PDG 2021-2022

l'article 35



Résolution numéro 2022-025

**Approbation des calendriers d'évaluation du
fonctionnement du conseil d'administration, des
membres et du président-directeur général 2021-2022**

ATTENDU QUE suivant les articles 22 et 27 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02), le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'élaborer les critères d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général par intérim;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation ont été révisés et adoptés par le conseil d'administration le 30 mars 2017;

ATTENDU QUE ces évaluations doivent se faire annuellement;

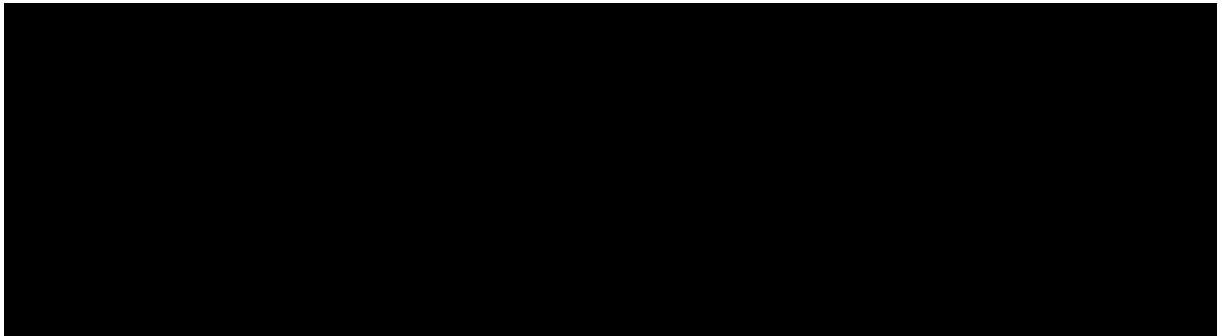
24 mars 2022

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les calendriers d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, de ses membres et du président-directeur général pour 2021-2022, sous réserve des modifications demandées.

9.3 Approbation du programme de formation continue du C. A. 2022-2023



l'article 35

Résolution numéro 2022-026

**Programme de formation continue pour les
membres du conseil d'administration 2022-2023**

ATTENDU QUE suivant l'article 22(6) de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'élaborer un programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE suivant l'article 18 de cette loi, le conseil d'administration doit s'assurer de la mise en œuvre du programme de formation continue de ses membres;

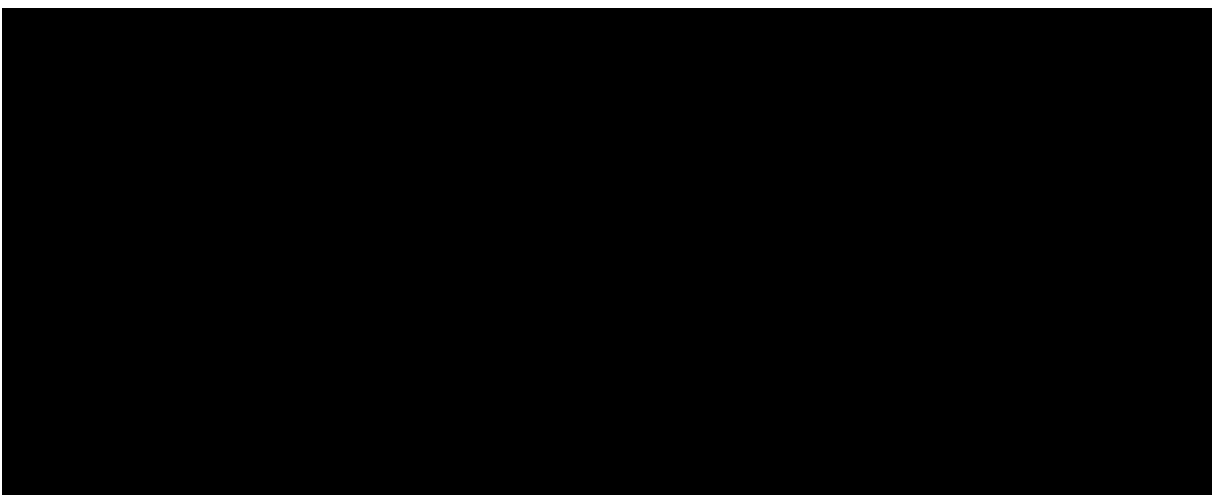
ATTENDU QUE le programme de formation continue a été élaboré en consultation des membres du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration 2022-2023 sous réserve des modifications proposées;

9.4 Approbation du calendrier des rencontres du C. A. et de ses comités 2022-2023



l'article 35

24 mars 2022

Résolution numéro 2022-027

**Approbation du calendrier du conseil
d'administration et de ses comités 2022-2023**

ATTENDU QUE l'article 2 de la Charte du Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines prévoit que le comité a pour mandat de soutenir le conseil d'administration dans ses obligations relatives à la mise en place d'un ensemble de processus de gouvernance qui respectent les obligations légales de la Société et qui reflètent les meilleures pratiques;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le calendrier des rencontres du conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines pour l'année 2022-2023, sous réserve des modifications demandées.

9.5 Plan d'action annuel de la Société 2022-2023

l'article 35

9.6 Mise à jour de la déclaration de services aux citoyens.

l'article 35

Résolution numéro 2022-028

Déclaration de services aux citoyens

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ c A-6.01), chaque ministère et organisme gouvernemental offrant des services aux citoyens du Québec doit publier une déclaration présentant ses engagements quant au niveau des services offerts et à leur qualité.

24 mars 2022

ATTENDU QUE la Déclaration de services aux citoyens doit être révisée en fonction de la nouvelle planification stratégique 2021-2026 de l'organisation;

ATTENDU QUE la Déclaration de services aux citoyens fut adoptée en 2002, qu'elle a fait l'objet d'une mise à jour en 2009 et d'ajustements mineurs en 2018;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens.

10. VARIA

Aucun point.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

M. Rivard demande à M. Claude Foster président-directeur général de la Société d'indiquer aux membres du conseil d'administration, le cas échéant, les activités en habitation ou inaugurations officielles de projets d'habitation qui serait d'intérêt que les membres assistent.

11.2 Revue de presse du 14 février au 15 mars 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.3 État de situation des heures rémunérées et de la masse salariale de la Société pour 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.4 Recensement d'information en vue de la divulgation des opérations entre apparentés aux états financiers de la Société au 31 mars 2022 et déclaration d'intérêts

M. Fadi Germani mentionne que ces documents sont déposés pour que les membres du comité puissent voir à les compléter en vertu de la loi sur la gouvernance. Un courriel sera transmis à cet effet à chacun des membres.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 28 avril 2022 et qu'elle sera précédée d'un comité d'audit.

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

14. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

14.1. Levée de la réunion

La réunion est levée à 16h40.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion régulière du 28 avril 2022

Début : jeudi 28 avril 2022 à 15:00

Fin : jeudi 28 avril 2022 à 18:00

Québec ou Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 28 avril 2022
Décision	Pierre Rivard

Non /	3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Informati	Pierre Rivard
on	

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati	Fadi Germani
on (5	
min.)	

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Informati	Claude Foster
on (20	
min.)	

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Décision
(15 min.)

7. 1. Plan d'action annuel 2022-2023 de la Société

Jean-Pascal Bernier

Oui /
Informati
on (10
min.)

7. 2. Tableau de bord de gouvernance au 31 mars 2022

Jean-Pascal Bernier / Nicolas Imreh

Oui /
Informati
on (10
min.)

7. 3. Suivi du plan d'action 2021-2022 et du plan stratégique au 31 mars 2022

Fadi Germani

8. DOSSIER DU COMITÉ D'AUDIT

8. 1. Suivi de la présidente du Comité d'audit

Oui /
Informati
on (5
min.)

8. 2. Contrats de services de 25 000 \$ et plus pour la période du 5 mars au 13 avril 2022

Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8. 3. Bilan annuel des subventions du budget discrétionnaire

Jean-Pascal Bernier

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 4. États financiers des organismes de 1000 logements et plus

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 5. Budget de la Société pour l'exercice financier 2022-2023

Claudia Goulet

9. VARIA.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

10. 1. Revue de presse du 17 mars au 21 avril 2022

Fadi Germani

Oui /
Informati
on

10. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
2. habitation 2022

Fadi Germani

Oui /
Informati
on

10. 3. Budget fédéral 2022-2023

Claude Foster

11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

12. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

13. HUIS CLOS

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

28 avril 2022

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (Société), tenue en présentiel et vidéoconférence, le 28 avril 2022, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration

M. Claude Foster, président-directeur général

M^{me} Mélinda Constant, membre

M^{me} Claudia Goulet, membre

M^e Jonathan Poulin, membre

M. Jean-Marc Sauvé, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la Société

PERSONNES ABSENTES :

M. Renaud Gilbert, membre

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président amélioration et développement de l'habitation

M^{me} Danielle Demers, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^e Pierre Rivard, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, déclare la réunion ouverte à 15 h 04.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 28 avril 2022

M^e Pierre Rivard mentionne avant l'adoption de l'ordre du jour, qu'il est prévu d'ajouter un C. A. spécial pour 4 dossiers qui n'ont pu être présentés au C. A. d'avril 2022.

M. Fadi Germani indique qu'il s'agit d'une rencontre d'environ 45 minutes pour traiter de modifications au Programme supplément au loyer - marché privé, au Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite, au Programme d'habitation abordable Québec et au programme AccèsLogis Québec. Il mentionne qu'un Doodle sera transmis aux membres pour convenir de l'heure concernant la rencontre du C. A. spécial.

Il est proposé que l'ordre du jour du 28 avril 2022 soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2022-029

Ordre du jour de la réunion du 28 avril 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 28 avril 2022.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 24 mars 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

28 avril 2022

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal, sans modification.

Résolution numéro 2022-030

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 24 mars 2022**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

[Redacted content]

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1 Bilan des activités et des évènements en habitation

l'article 35

[Redacted content]

6.2 Dossiers d'actualité

l'article 35

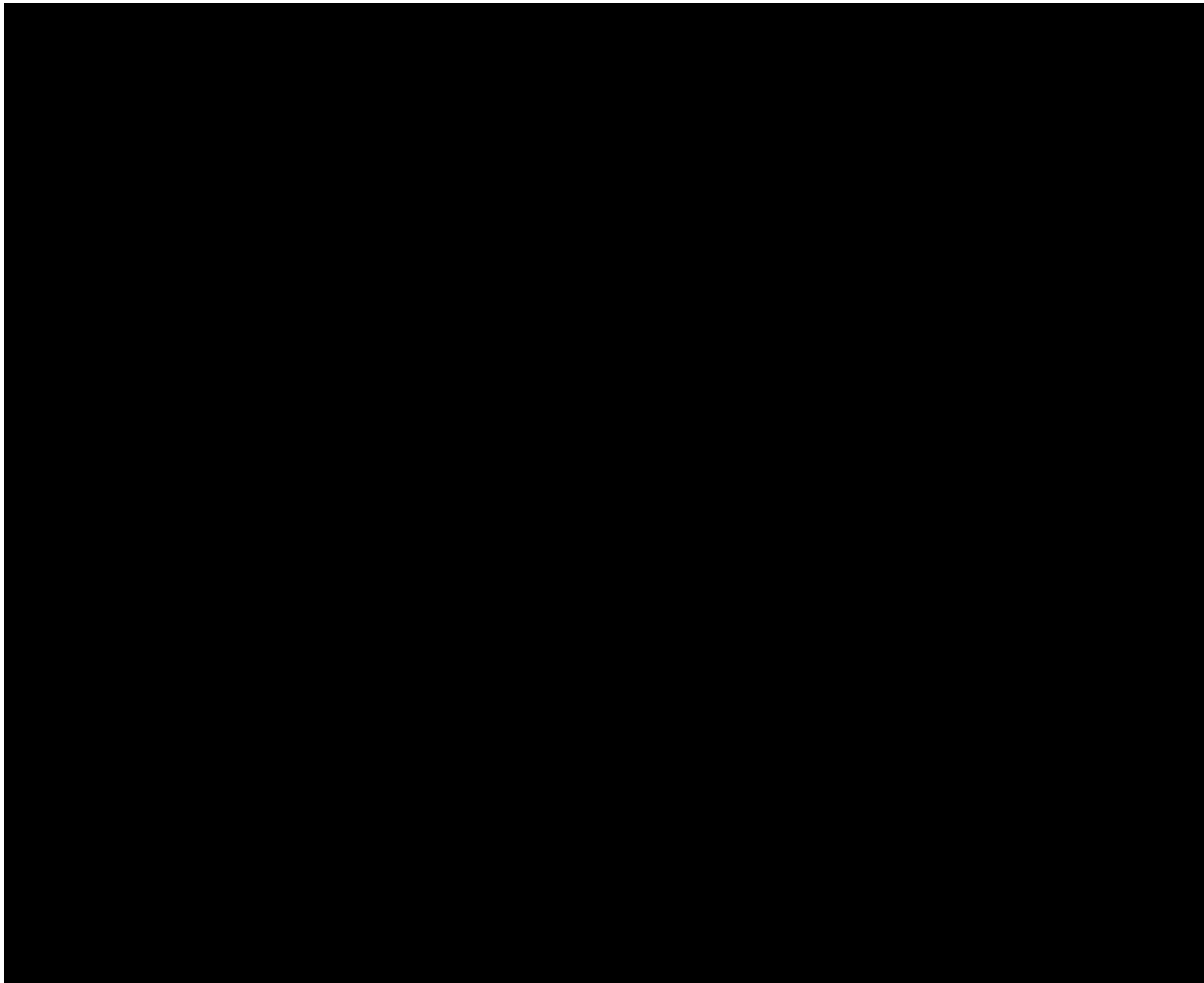
[Redacted content]

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35



6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

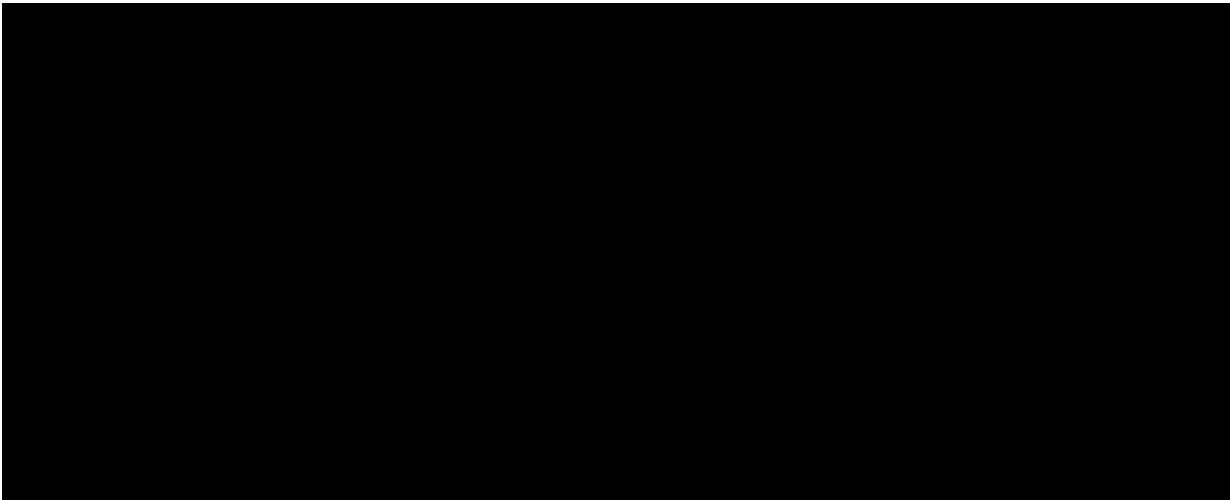
l'article 35



7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Plan d'action annuel 2022-2023 de la Société

l'article 35



Résolution numéro 2022-031

Approbation du Plan d'action annuel 2022-2023 de la Société

ATTENDU QUE le paragraphe 1 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'adopter le plan stratégique;

28 avril 2022

ATTENDU QUE le Plan d'action annuel 2022-2023 de la Société contribue notamment à l'atteinte des résultats attendus en 2022-2023 du Plan stratégique 2021-2026;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan d'action annuel 2022-2023 de la Société.

7.2 Tableau de bord de gouvernance au 31 mars 2022

Table content is redacted.

l'article 35

7.3 Suivi du plan d'action 2021-2022 et du plan stratégique au 31 mars 2022

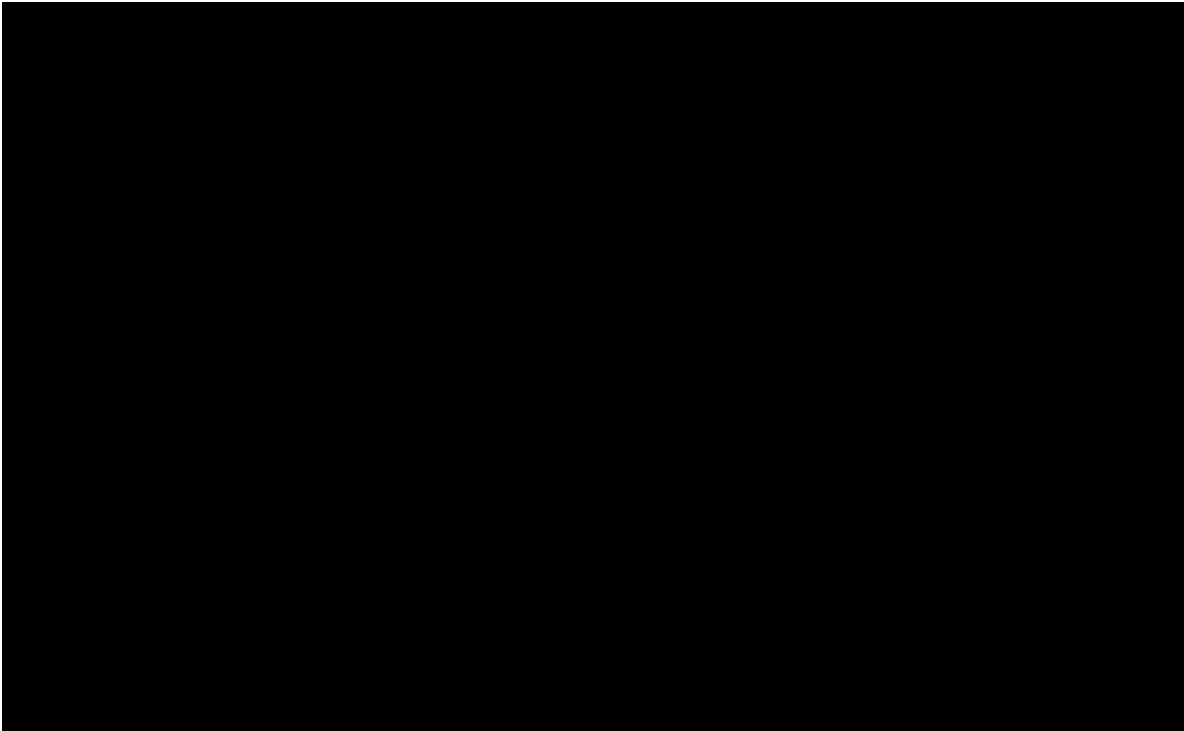
Table content is redacted.

l'article 35

8. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT

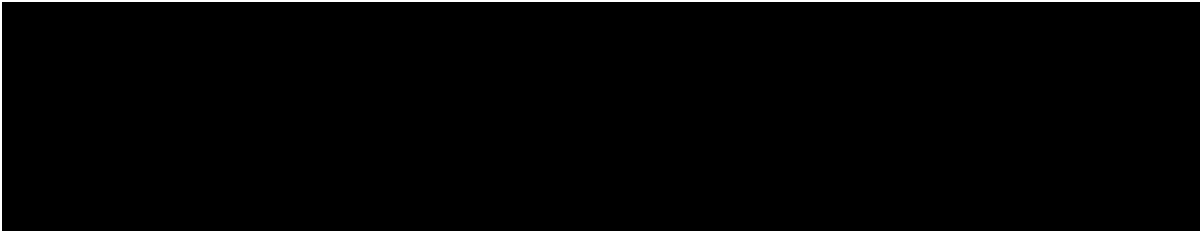
8.1 Suivi de la présidente du comité d’audit

l'article 35



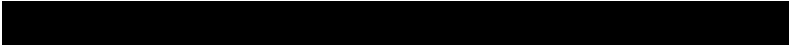
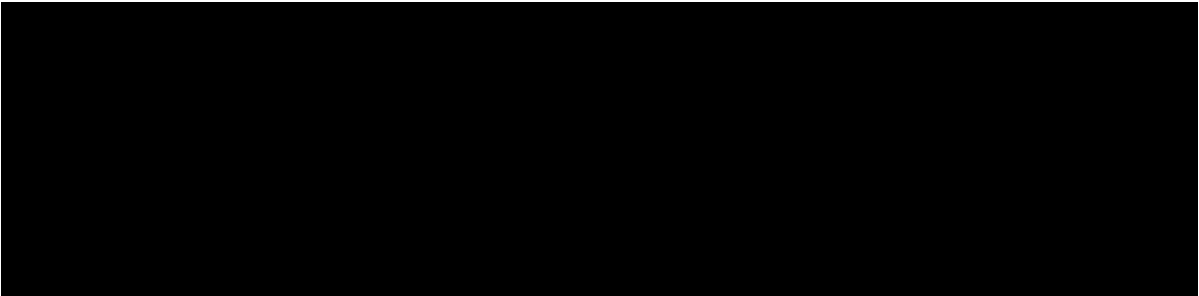
8.2 Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 5 mars au 13 avril 2022

l'article 35



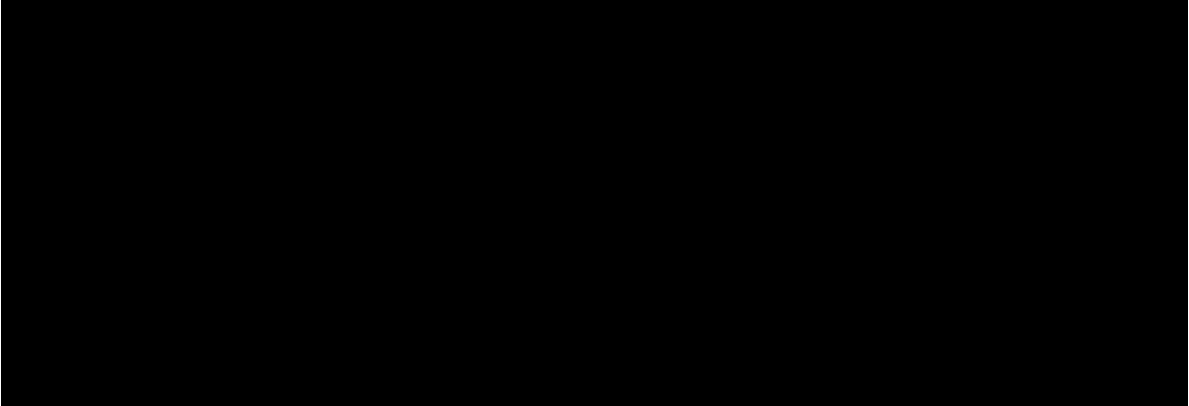
8.3 Bilan annuel des subventions du budget discrétionnaire

l'article 35



8.4 États financiers des organismes de 1 000 logements et plus

l'article 35



28 avril 2022

Résolution numéro 2022-032

États financiers 2020
Office municipal d’habitation de Laval
Office municipal d’habitation de Longueuil
Office municipal d’habitation de Montréal
Office municipal d’habitation de Québec

ATTENDU QUE les offices municipaux d’habitation de Laval, de Longueuil, de Montréal et de Québec ont soumis à la Société d’habitation du Québec, conformément aux conventions d’exploitation intervenues entre eux et la Société d’habitation du Québec, suivant les dispositions de l’article 30 du Règlement sur l’habitation (RLRQ, c. S-8, r. 7) et dans la forme prescrite par la Société d’habitation du Québec, les bilans et les états de leurs revenus et dépenses pour l’année terminée le 31 décembre 2020 relatifs aux immeubles d’habitation qu’ils administrent;

ATTENDU QUE les déficits annuels d’exploitation de ces immeubles d’habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s’y rapportant et les normes approuvées par la Société d’habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d’habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l’Office municipal d’habitation de Laval, à l’Office municipal d’habitation de Longueuil, à l’Office municipal d’habitation de Montréal et à l’Office municipal d’habitation de Québec des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d’habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d’audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention une contribution de la Société d’habitation du Québec au déficit d’exploitation auquel s’ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d’amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) pour l’année financière terminée le 31 décembre 2020 relatif aux immeubles d’habitation qu’ils administrent, et ce, tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

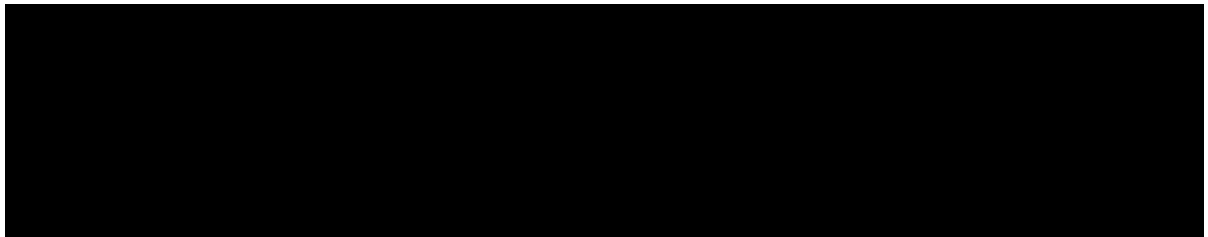
Organismes	Contribution Société (\$)	
	Déficit d’exploitation	RAM-C
Office municipal d’habitation de Laval	8 476 153 \$	3 209 996 \$
Office municipal d’habitation de Longueuil	9 566 089 \$	5 284 701 \$
Office municipal d’habitation de Montréal	114 789 442 \$	37 693 787 \$
Office municipal d’habitation de Québec	24 409 484 \$	9 808 705 \$

- D’AUTORISER le versement à l’Office municipal d’habitation de Laval, à l’Office municipal d’habitation de Longueuil, à l’Office municipal d’habitation de Montréal et à l’Office municipal d’habitation de Québec du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop conformément aux termes des conventions signées sous l’autorité des arrêtés en conseil ou décrets s’y rapportant, le cas échéant.

28 avril 2022

8.5 Budget de la Société pour l'exercice 2022-2023

l'article 35



Résolution numéro 2022-033

Approbation du budget de la Société pour l'exercice financier 2022-2023
--

ATTENDU QUE les revenus de la Société d'habitation du Québec proviennent principalement d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, des contributions fédérales versées dans le cadre des ententes sur les programmes à frais partagés et de ses activités d'investissement et de financement;

ATTENDU QUE l'article 45.3 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001) prévoit que le conseil d'administration doit, en fonction des orientations budgétaires pluriannuelles et, le cas échéant, des directives du ministre qui est responsable de cet organisme, adopter un budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles en fonction du nombre d'années visées par les orientations;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- d'approuver le budget annuel initial de la Société pour l'exercice financier 2022-2023, et ce, tel que présenté dans les annexes 1 et 2 et selon les informations détaillées;
- d'approuver l'augmentation du budget de la Société de montants équivalents aux fonds fédéraux additionnels qui pourraient être réclamés d'ici le 31 mars 2023 dans le cadre de programmes à frais partagés ou financés à 100 % par le gouvernement fédéral et dont les dépenses et les revenus pourraient être imputés aux résultats de l'exercice financier 2022-2023;
- d'autoriser la Société à soumettre au Conseil des ministres un projet de décret portant sur le versement à la Société pour la subvention annuelle de l'exercice financier 2022-2023.

9. VARIA

Aucun point.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 Revue de presse du 14 février au 15 mars 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

10.2 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

Les membres du comité mentionnent leur intérêt d'être informé si leur participation à certaines activités serait souhaitable.

M. Claude Foster indique qu'en novembre 2022, il y a le Rendez-vous de l'habitation et qu'il en informera les membres. De plus, il précise que si d'autres

28 avril 2022

activités sont d'intérêt pour les membres du conseil d'administration que cela leur sera indiqué, le cas échéant.

10.3 Budget du fédéral 2022-2023

M. Fadi Germani mentionne qu'une note a été déposée afin de répondre à la demande d'information formulée par les membres du C. A. concernant le budget fédéral.

M. Claude Foster ajoute qu'il a assisté à une rencontre fédérale-provinciale et que les détails ne sont pas encore connus. Il précise qu'il est difficile à cette étape-ci de savoir combien, dans ce qui est annoncé au budget pour l'habitation, vont aller au Québec.

11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne qu'une consultation Doodle sera transmise après la rencontre concernant le conseil d'administration spécial du 4 mai 2022.

De plus, il précise que la prochaine réunion régulière se tiendra le 26 mai 2022 et qu'elle sera précédée d'un comité d'audit et d'un CGERH.

12. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

13. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 16 h 45.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion extraordinaire

Début : mercredi 04 mai 2022 à 10:00

Fin : mercredi 04 mai 2022 à 11:00

Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion extraordinaire du 4 mai 2022
Décision	Pierre Rivard

Non /	3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Informati on	Pierre Rivard

4. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui/ Décision	4. 1. Modification du Programme supplément au loyer - Marché privé
	Jean-Pascal Bernier / Marc Tremblay

Oui/ Décision	4. 2. Modification du Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite
	Jean-Pascal Bernier / Annie Grégoire

Oui/ Décision	4. 3. Modification du Programme d'habitation abordable Québec
	Jean-Pascal Bernier / Annie Grégoire

Oui/ Décision	4. 4. Modification du Programme AccèsLogis Québec
	Jean-Pascal Bernier / Annie Grégoire

5. VARIA

6. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

7. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. HUIS CLOS

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

Imprimé par Gabrielle Simard-Tremblay le 2025-04-24 10:29 depuis DiliTrust. © 2025 SHQ - Conseil d'administration

4 mai 2022

Procès-verbal d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (Société), tenue par vidéoconférence, le 4 mai 2022 à 10 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration

M. Claude Foster, président-directeur général

M^{me} Mélinda Constant, membre

M. Renaud Gilbert, membre

M^e Jonathan Poulin, membre

M. Jean-Marc Sauvé, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la Société

PERSONNES ABSENTES :

M^{me} Claudia Goulet, membre

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président amélioration et développement de l'habitation

M. Marc Tremblay, directeur général de l'habitation sociale et du soutien opérationnel des programmes (point 4.1)

M^{me} Annie Grégoire, directrice générale de l'expertise, de la construction et de la rénovation (points 4.2, 4.3 et 4.4)

M^{me} Danielle Demers, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, déclare la réunion ouverte à 10 h 02.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion extraordinaire du 4 mai 2022

Il est proposé que l'ordre du jour du 4 mai 2022 soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2022-034

Ordre du jour de la réunion extraordinaire du 4 mai 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 4 mai 2022.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

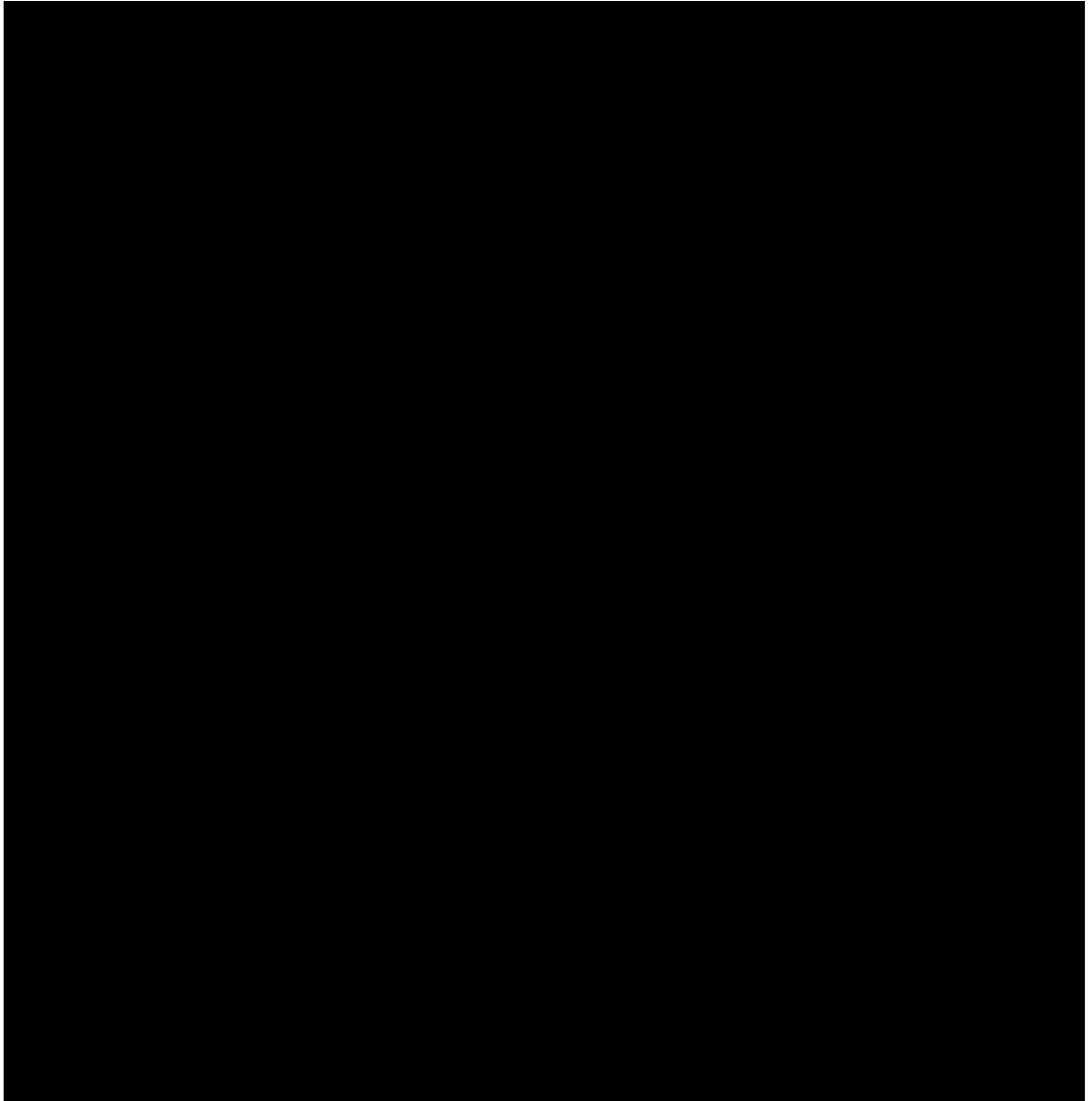
4. ENJEUX STRATÉGIQUES

4.1 Modification du Programme supplément au loyer – marché privé

l'article 35

4 mai 2022

l'article 35



Résolution numéro 2022-035

**Approbation des modifications au Programme
supplément au loyer – marché privé**

ATTENDU QUE le paragraphe 3, premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 869-2015 du 7 octobre 2015, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le Programme supplément au loyer – marché privé;

ATTENDU QUE par le décret 491-2021 du 31 mars 2021, la Société a été autorisée à mettre en œuvre les modifications au Programme supplément au loyer – marché privé;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce programme, notamment pour harmoniser son cadre normatif afin de l'ajuster avec les autres programmes de supplément au loyer;

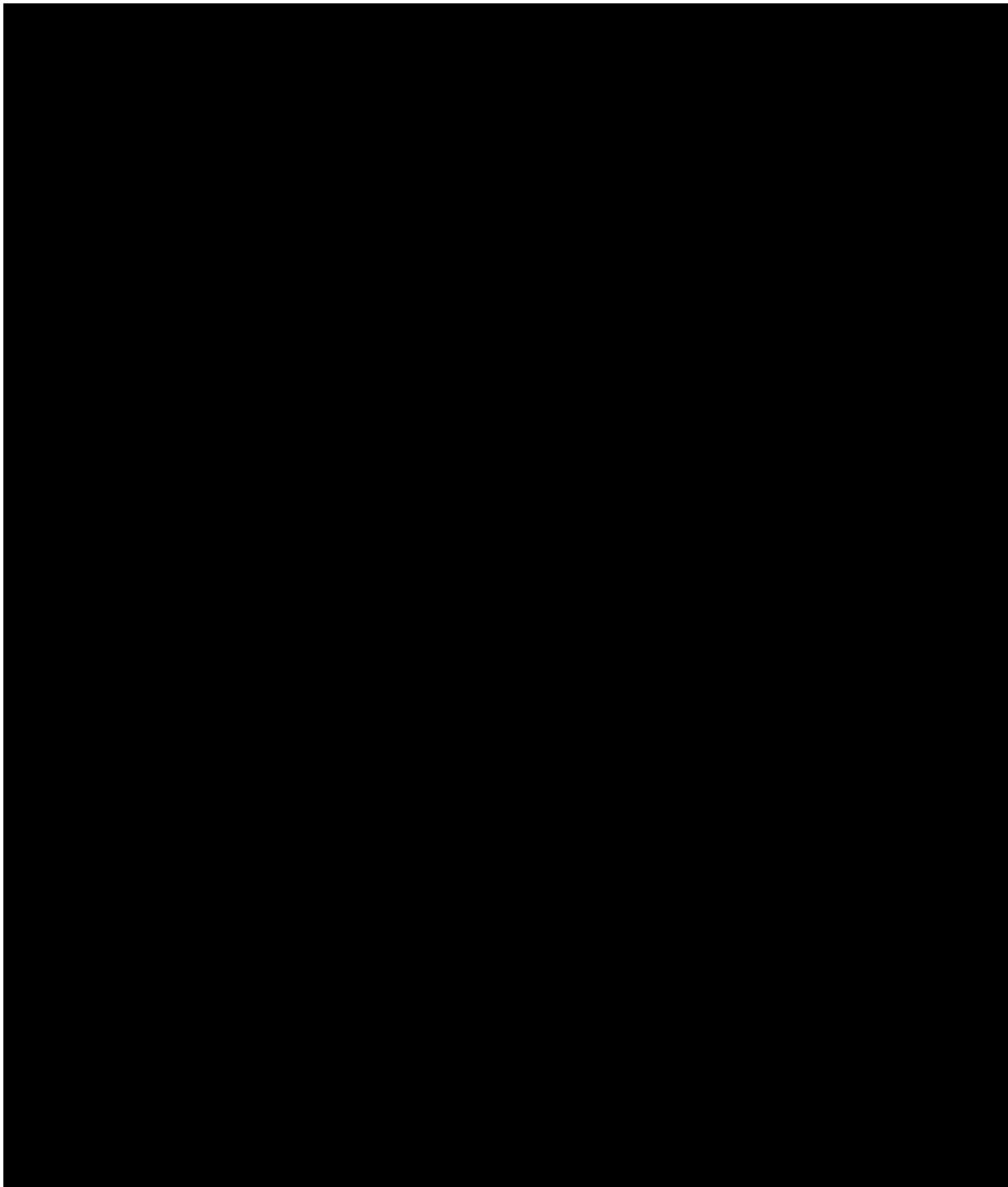
ATTENDU QUE le Plan budgétaire 2022-2023 prévoit l'ajout de 2 200 logements subventionnés par l'entremise du Programme supplément au loyer - marché privé;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au cadre normatif du Programme supplément au loyer – marché privé;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

4 mai 2022

4.2 Modification du Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite



l'article 35

Résolution numéro 2022-036

Approbation des modifications du Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite

ATTENDU QUE, par le décret numéro 674-2011 du 22 juin 2011, la Société d'habitation du Québec a été autorisée à mettre en œuvre le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 6° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) la Société a pour objet de promouvoir l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3.1 de cette loi les programmes que la Société met en œuvre peuvent notamment prévoir le versement par la Société d'une aide financière sous forme de subvention, de prêt ou de remise gracieuse;

4 mai 2022

ATTENDU QUE des citoyens sont aux prises avec des problèmes liés à la présence de pyrrhotite dans les fondations de leur résidence pouvant compromettre l'habitabilité de ces bâtiments et les plaçant dans une situation financière précaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de soutenir financièrement ces citoyens pour les aider à effectuer des expertises sur leur résidence;

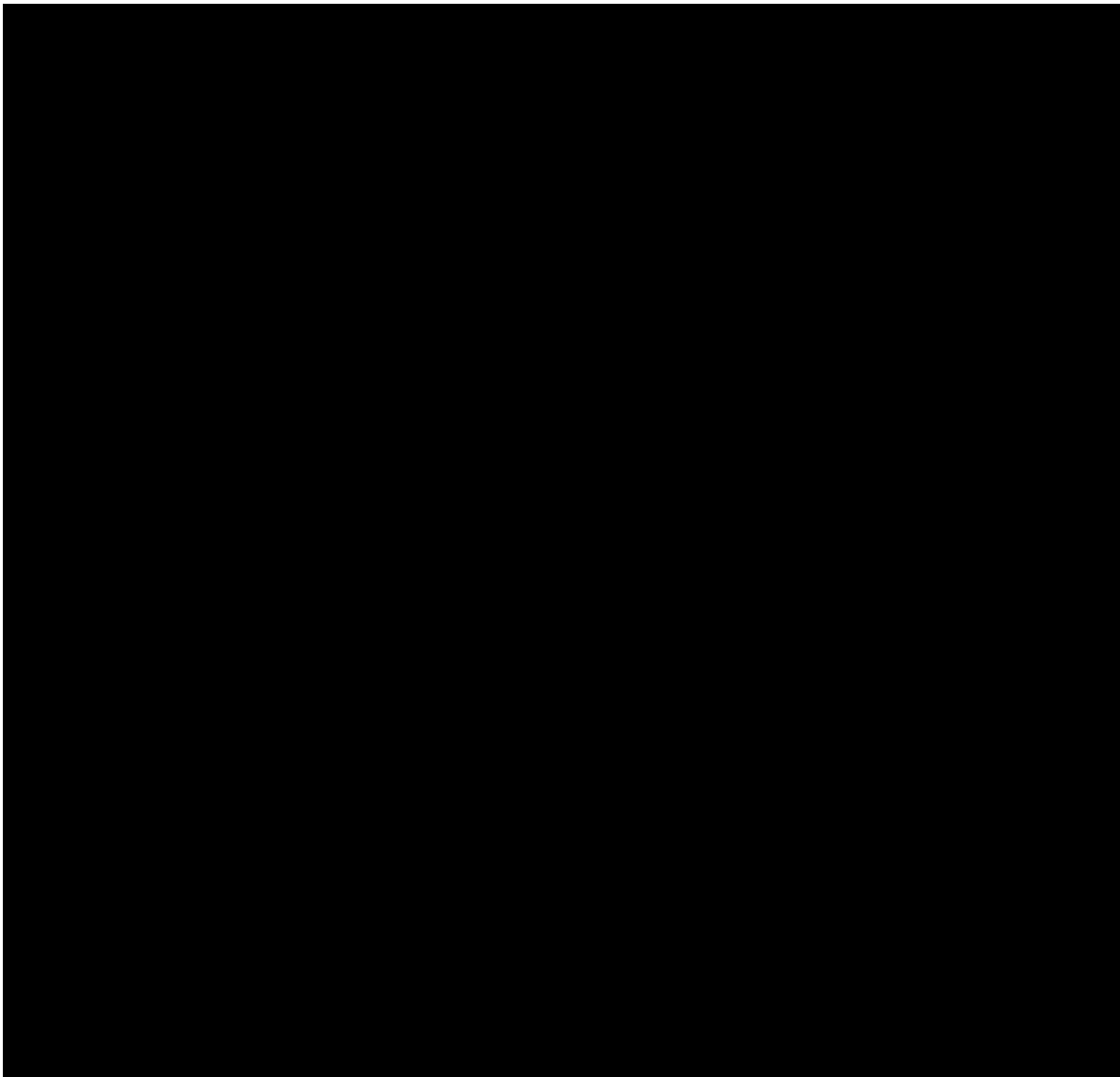
ATTENDU QU'il y a une offre de règlement hors cour qui requiert une contribution financière des instances gouvernementales et que les bénéficiaires n'auront pas à s'engager au remboursement des sommes versées par l'entremise du Programme;

ATTENDU QU'il y a lieu de réécrire le cadre normatif du Programme afin de respecter les nouvelles règles de rédaction des programmes d'aide financière édictée par le Secrétariat du Conseil du trésor;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications proposées ci-dessus au Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

4.3 Modification du Programme d'habitation abordable Québec



l'article 35

4 mai 2022

Résolution numéro 2022-037

**Approbation des modifications du Programme
d'habitation abordable Québec**

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 2° et 4° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objets de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation et de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de cet article la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 8-2022 du 12 janvier 2022, la Société d'habitation du Québec a été autorisée à mettre en œuvre le Programme d'habitation abordable Québec;

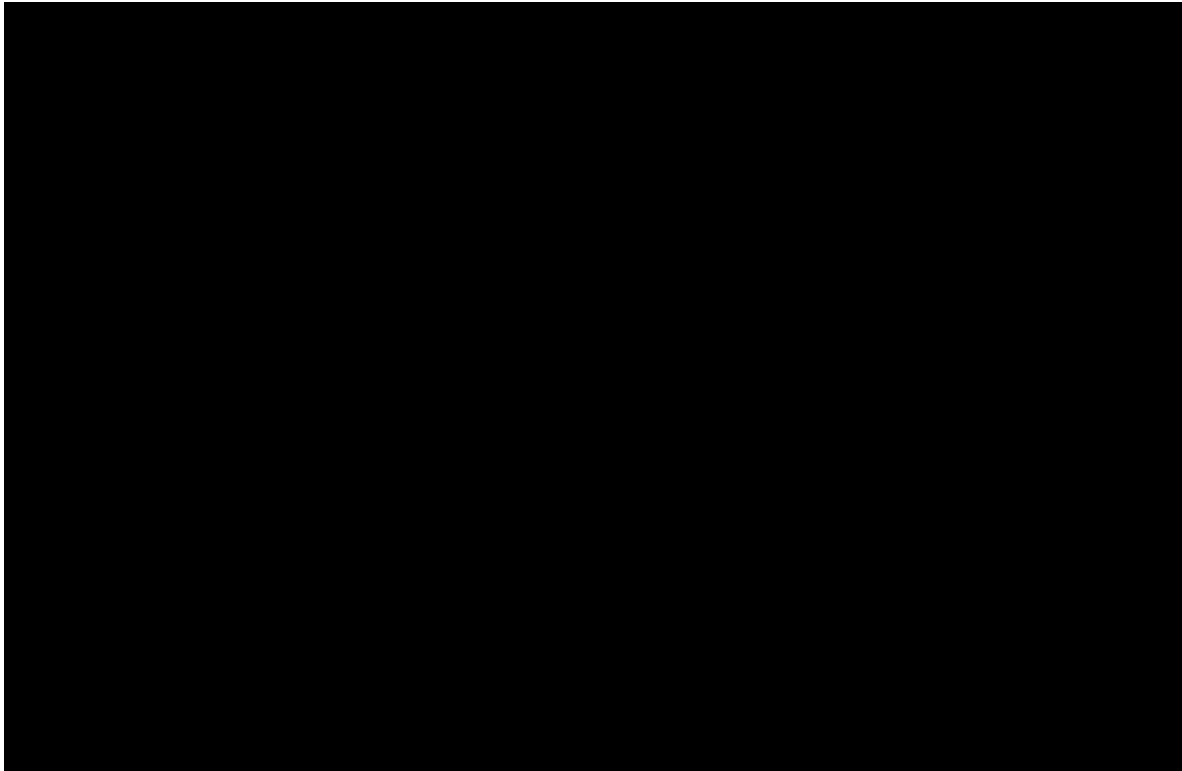
ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au cadre normatif notamment pour encadrer les conditions de location des logements financés et s'assurer qu'ils soient bien loués aux ménages ciblés par le Programme;

ATTENDU QU'il y a lieu également d'apporter des modifications au cadre normatif pour tenir compte des réalités du terrain et apporter différentes souplesses au Programme pour faciliter la réalisation des logements abordables;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- approuver les orientations de modifications proposées au Programme d'habitation abordable Québec;
- d'autoriser la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

4.4 Modification du programme AccèsLogis Québec



l'article 35

4 mai 2022

Résolution numéro 2022-038

Approbation des modifications du programme AccèsLogis Québec

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8), la Société a notamment pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1335-97 du 15 octobre 1997, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec arrivera à échéance le 31 octobre 2022;

ATTENDU QUE des modifications aux normes du programme doivent être apportées notamment afin de préciser les critères d'admissibilité pour les ménages à revenu modeste et de reconduire le programme au 31 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les orientations concernant les modifications proposées au programme AccèsLogis Québec;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour obtenir l'approbation, par le Conseil du trésor, des modifications au programme.

5. VARIA

Aucun

6. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani précise que la prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 26 mai 2022 et qu'elle sera précédée d'un comité d'audit et d'un CGERH.

7. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

8. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 23.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion régulière du 26 mai 2022

Début : jeudi 26 mai 2022 à 15:00

Fin : jeudi 26 mai 2022 à 18:00

Québec ou vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 26 mai 2022
Décision	Pierre Rivard

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Pierre Rivard

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 28 avril 2022
Décision	Fadi Germani

Oui /	4. 2. Procès-verbal de la réunion spéciale du 4 mai 2022
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati on	Fadi Germani

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Informati on	Claude Foster

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Décision
(5 min.)

7. 1. Rapport d'activité du C. A. pour le rapport annuel de gestion
Fadi Germani

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (10
min.)

8. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit
Claudia Goulet

Non /
Informati
on (5
min.)

8. 2. Contrats de services de 25 000 \$ et plus pour la période du 8 avril 2021 au 5 mai 2021
Claudia Goulet

Oui /
décision
(5 min.)

8. 3. Rapport d'activités du Comité d'audit pour le rapport annuel de gestion
Claudia Goulet

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non /
Informati
on (10
min.)

9. 1. Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines
Renaud Gilbert

Non /
Informati
on (5
min.)

9. 2. État de situation de l'appel d'intérêt pour le comblement des postes vacants du C. A.
Renaud Gilbert

Oui /
décision
(5 min.)

9. 3. Résultats de l'évaluation du conseil d'administration et du Plan d'action des points à améliorer à la suite de l'évaluation du fonctionnement du C. A.
Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(5 min.)

9. 4. Rapport d'activités du CGERH pour le rapport annuel de gestion
Renaud Gilbert

10. VARIA

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 11. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
- 1. habitation 2022

Fadi Germani

- 11. 2. Revue de presse du 22 avril au 18 mai 2022

Fadi Germani

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

14. HUIS CLOS

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

26 mai 2022

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (Société), tenue en présentiel et vidéoconférence, le 26 mai 2022, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration

M. Claude Foster, président-directeur général

M^{me} Mélinda Constant, membre

M^{me} Claudia Goulet, membre

M. Renaud Gilbert, membre

M^e Jonathan Poulin, membre

M. Jean-Marc Sauvé, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la Société

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président amélioration et développement de l'habitation

M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à l'administration et à la planification

M^{me} Danielle Demers, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^e Pierre Rivard, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Après vérification du quorum, M^e Rivard, déclare la réunion ouverte à 15 h 04.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 26 mai 2022

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2022-039

Ordre du jour de la réunion du 26 mai 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 26 mai 2022.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 28 avril 2022

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 28 avril 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres demandent les modifications suivantes:

Au point 8.1 dernière phrase du dernier paragraphe, ajouter "de la Société" après « des états financiers » et remplacer « [...] que ce dossier avance bien. » par « [...] le suivi avance bien. »;

26 mai 2022

Au point 8.3, deuxième phrase ajouter « de 600 \$ » après « [...] pour lequel une subvention a été allouée »;

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal, sous réserve des modifications demandées.

Résolution numéro 2022-040

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 28 avril 2022**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2022 sous réserve des modifications demandées.

4.1 Procès-verbal de la réunion du 4 mai 2022

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du C. A. tenue le 4 mai 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal, du 4 mai 2022, sans modification.

Résolution numéro 2022-041

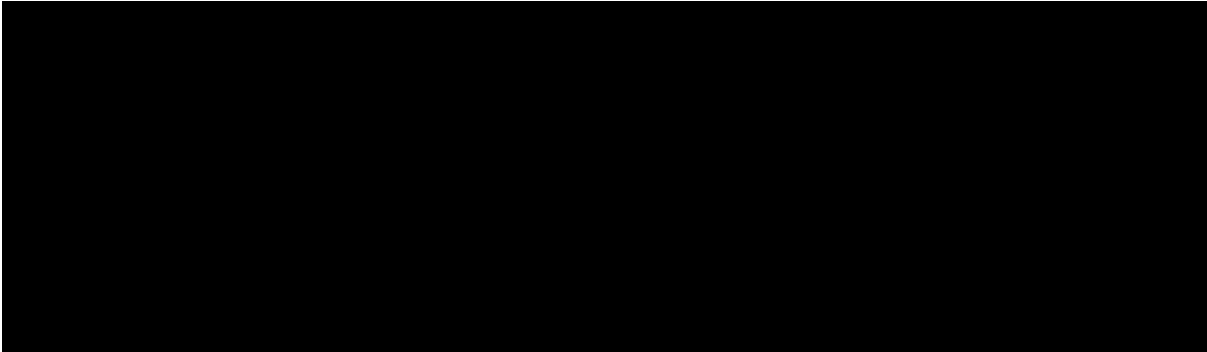
**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 4 mai 2022**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 4 mai 2022.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

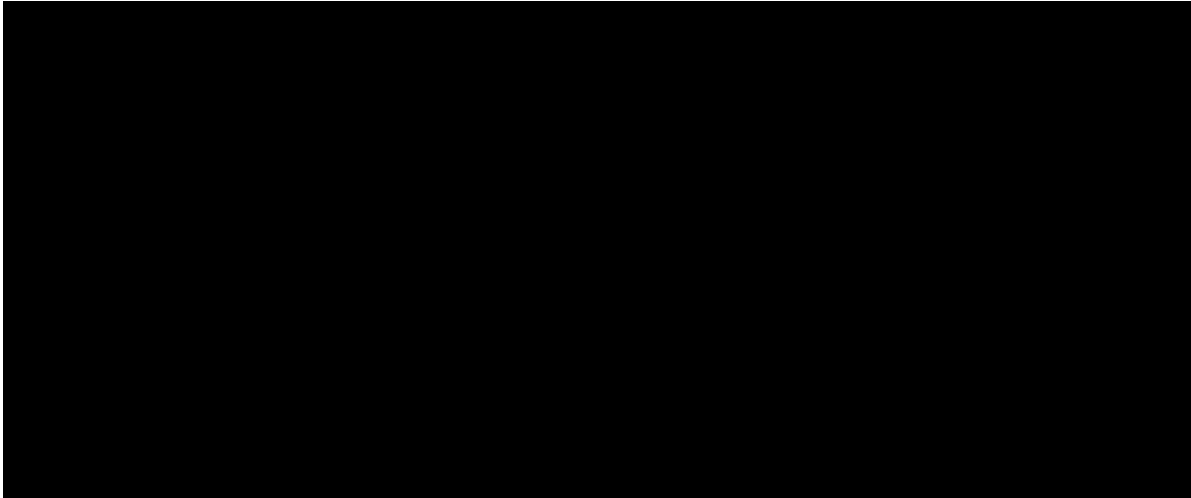
l'article 35



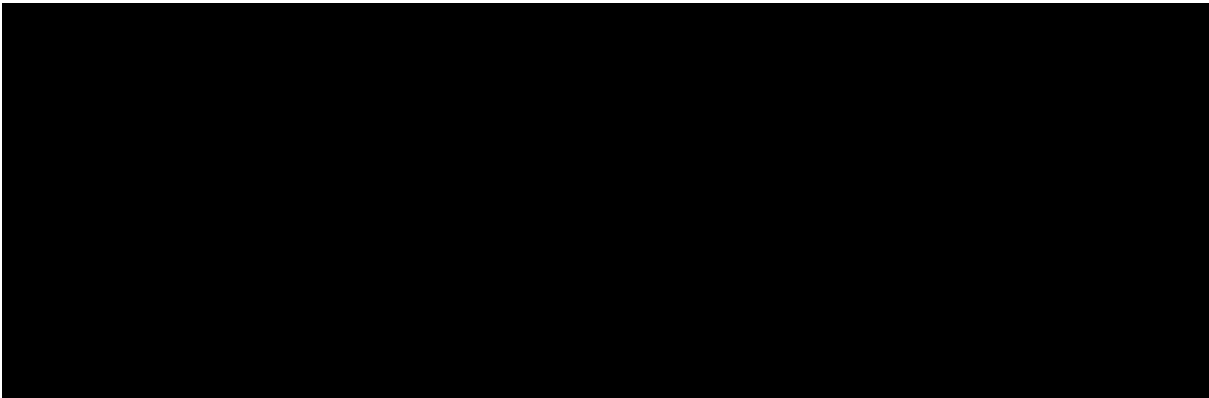
6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1 Bilan des activités et des évènements en habitation

l'article 35

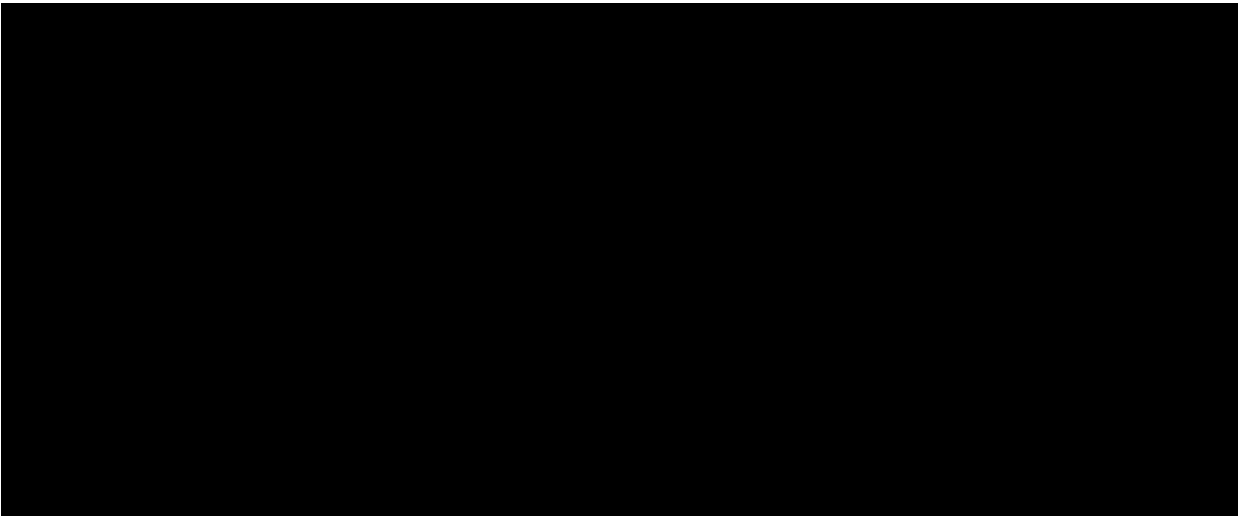


l'article 35



6.2 Dossiers d’actualité

l'article 35



6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35



6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

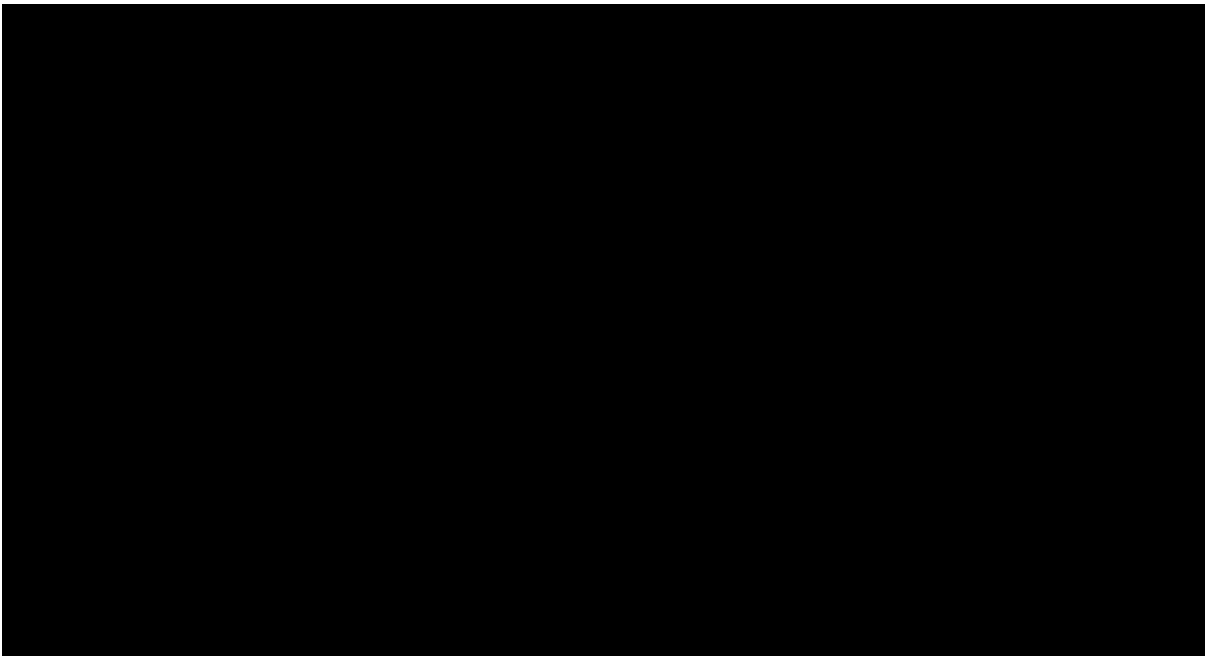
l'article 35



7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Rapport d'activité du C. A. pour le rapport annuel de gestion

l'article 35



26 mai 2022

Résolution numéro 2022-042

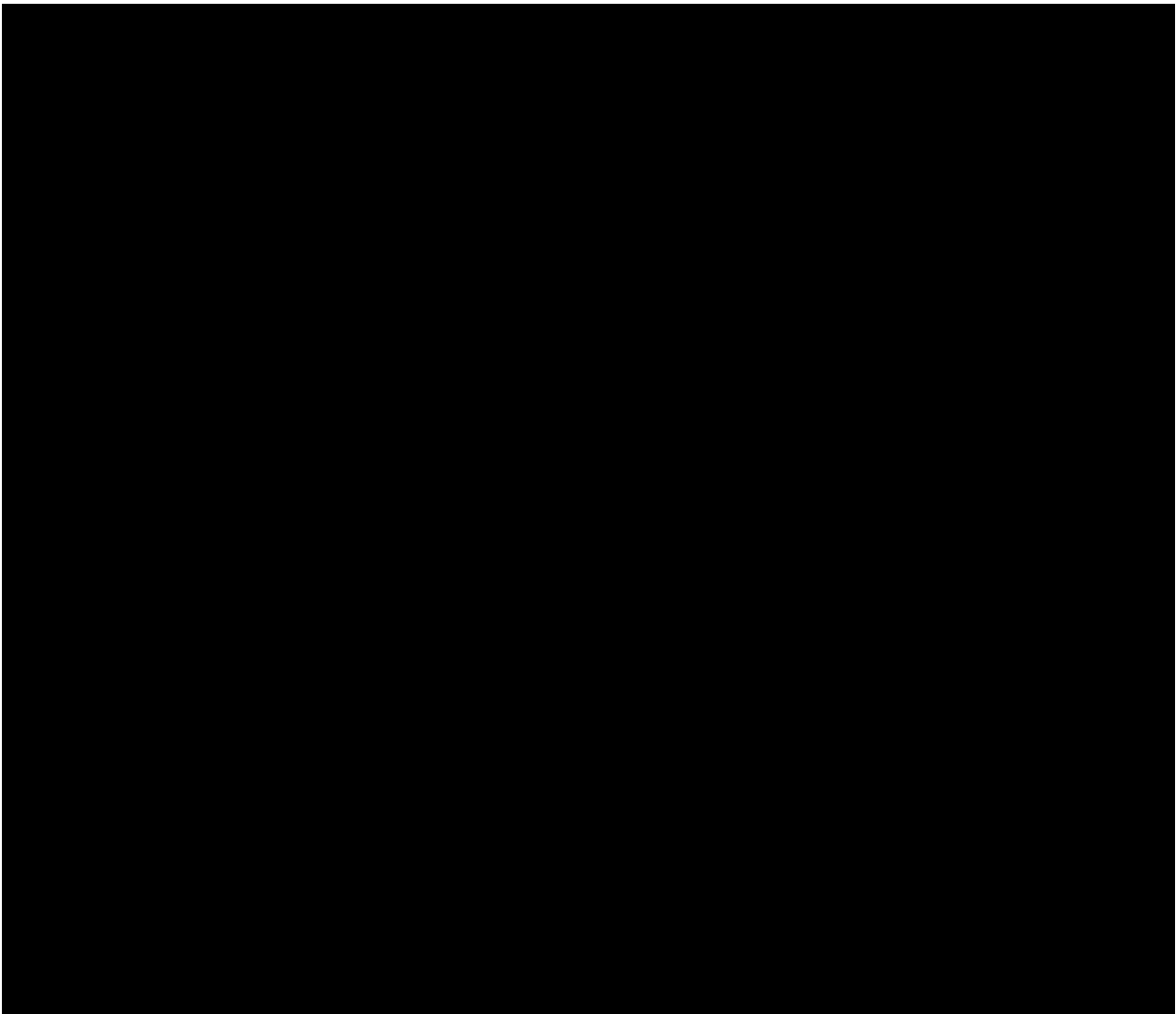
**Approbation du rapport d'activités du conseil
d'administration pour le rapport annuel de gestion de la
Société 2021-2022**

ATTENDU QUE le conseil d'administration s'est réuni à douze reprises durant l'exercice 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le rapport d'activités du conseil d'administration pour le rapport annuel de gestion 2021-2022, sous réserve des modifications demandées et des modifications qui pourraient être apportées par la révision linguistique.

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d'audit



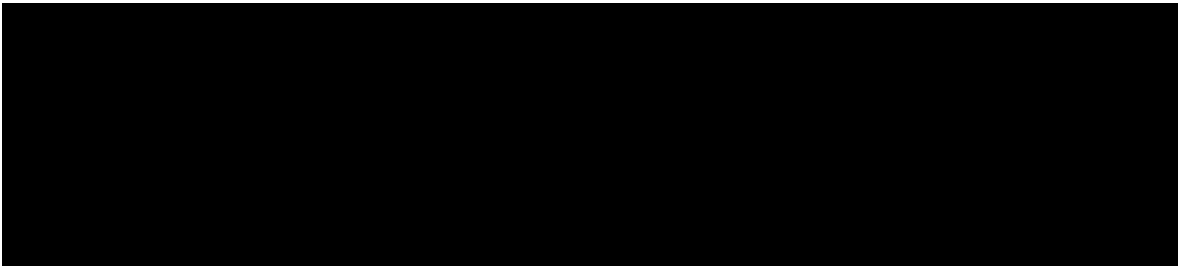
l'article 35

8.2 Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 14 avril au 5 mai 2022



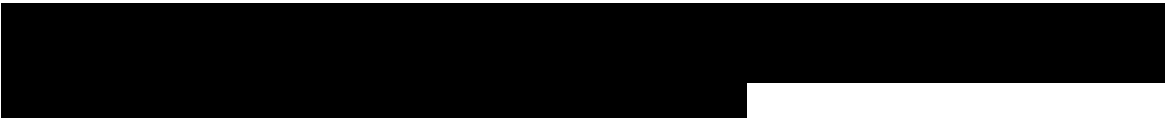
l'article 35

8.3 Rapport d'activité du comité d'audit pour le rapport annuel de gestion.



l'article 35

l'article 35



Résolution numéro 2022-043

**Approbation du rapport d'activités du comité d'audit
pour le rapport annuel de gestion de la Société 2021-2022**

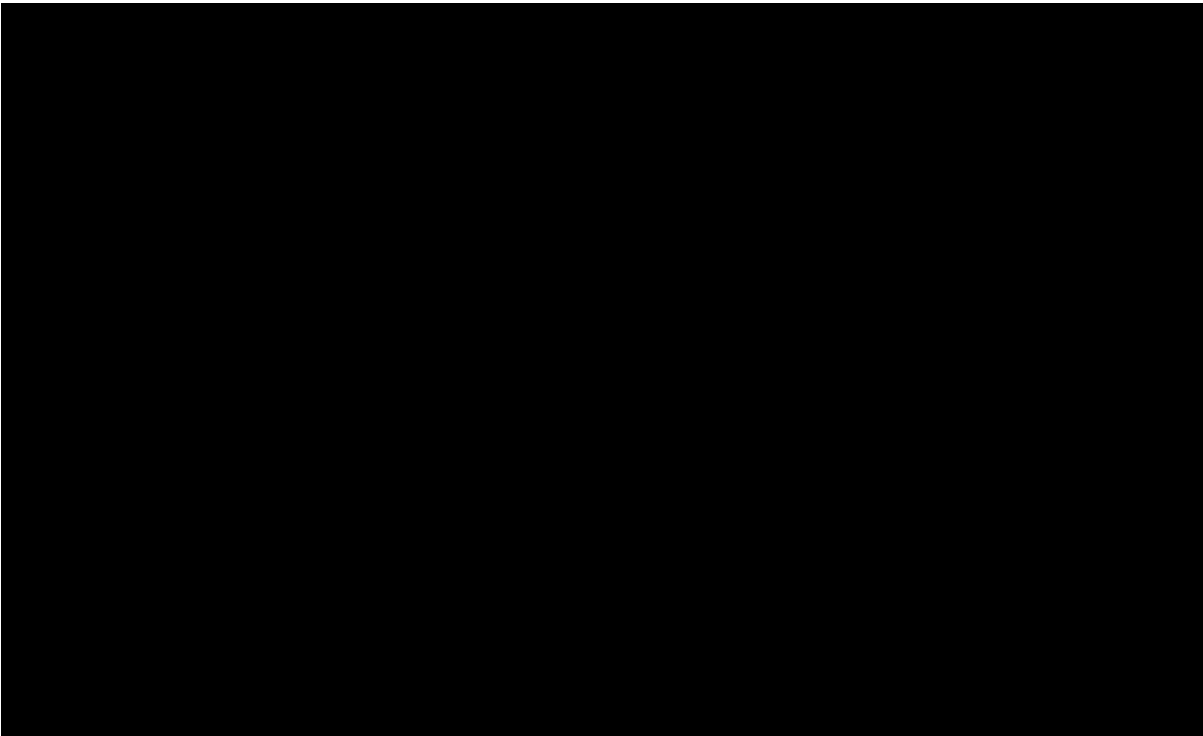
ATTENDU QUE, conformément à l'article 36 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le rapport annuel de gestion doit contenir un sommaire du rapport présenté au conseil d'administration par le comité d'audit, portant sur l'exécution de son mandat et sur le plan de l'utilisation optimale des ressources;

ATTENDU QUE pour l'exercice 2021-2022, le comité d'audit s'est réuni à sept reprises, soit les 27 mai, 22 juillet, 9 septembre et 25 novembre 2021 ainsi que les 26 janvier, 24 février et 24 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le rapport d'activités du comité d'audit pour le rapport annuel de gestion 2021-2022, sous réserve des modifications demandées et des modifications qui pourraient être apportées par la révision linguistique.

9. DOSSIER DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

9.1 Suivi du président du CGERH



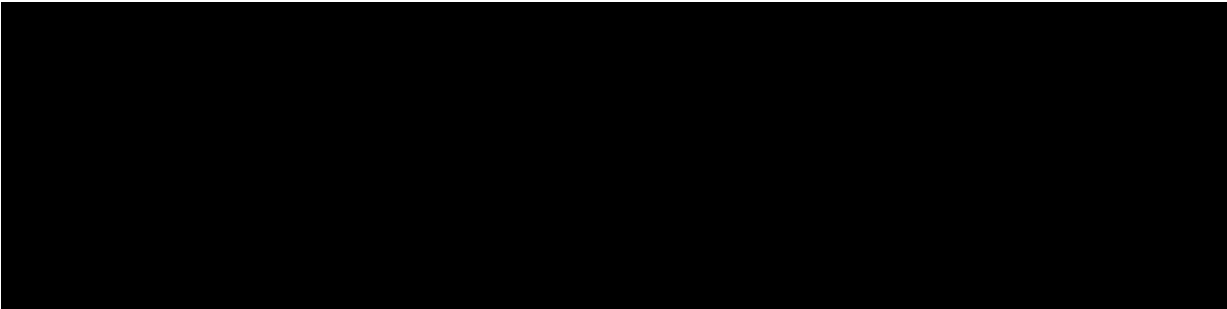
l'article 35

9.2 État de situation de l'appel d'intérêt pour le comblement des postes vacants du C. A.



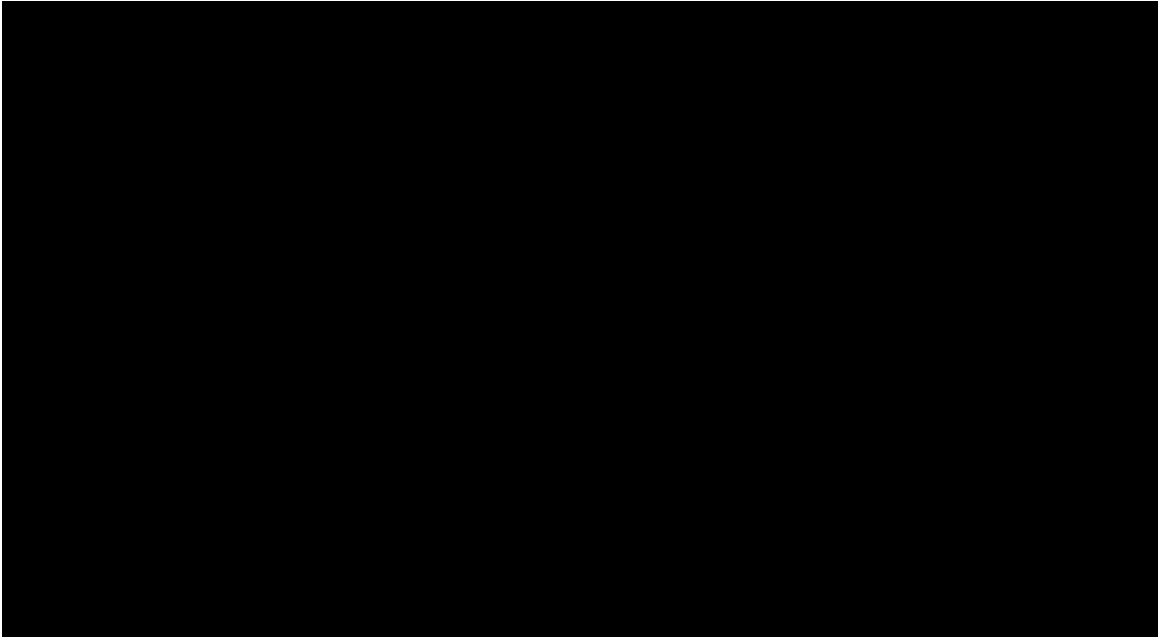
l'article 35

l'article 35



9.3 Résultats de l'évaluation du Conseil d'administration et du Plan d'action des points à améliorer à la suite de l'évaluation du fonctionnement du C.A.

l'article 35



Résolution numéro 2022-044

**Résultats des évaluations et Plan d'action 2022-2023
sur le fonctionnement du conseil d'administration**

ATTENDU QUE l'alinéa 2 de l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02) prévoit que le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'effectuer l'évaluation visée par la Loi conformément aux critères approuvés par le conseil d'administration;

ATTENDU les résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration 2021-2022;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

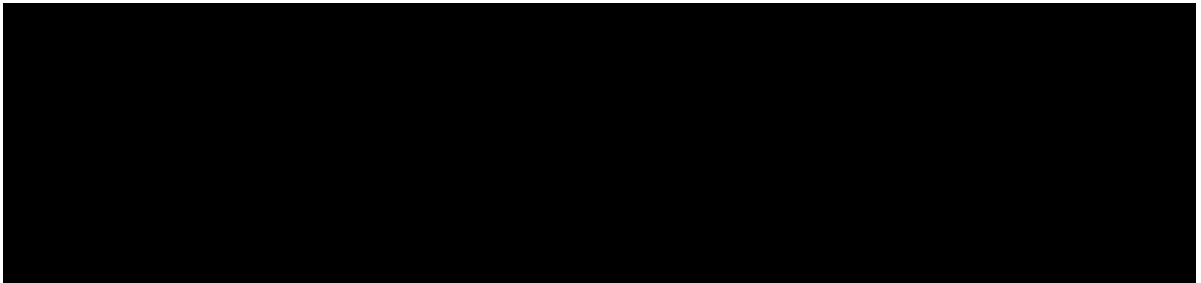
- De PRENDRE ACTE des résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- D'APPROUVER le plan d'action 2022-2023 des points à améliorer à la suite de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration 2021-2022.

9.4 Rapport d'activité du CGERH pour le rapport annuel de gestion

l'article 35



l'article 35



Résolution numéro 2022-045

**Approbation du rapport d'activités du CGERH pour le
rapport annuel de gestion de la Société 2021-2022**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 36 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02), le rapport annuel de gestion doit contenir un sommaire du rapport présenté au conseil d'administration par le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, portant sur les activités réalisées pendant l'année financière;

ATTENDU QUE pour l'exercice 2021-2022, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines s'est réuni à cinq reprises, soit les 27 mai, 22 juillet 2021 ainsi que les 26 janvier, 24 février et 24 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'APPROUVER le rapport d'activités du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines pour le rapport annuel de gestion 2021-2022, sous réserve des modifications demandées et des modifications qui pourraient être apportées par la révision linguistique.

10. VARIA

Aucun point.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information. Il ajoute qu'il y a 5 événements qui sont prévus.

Les membres du comité mentionnent leur intérêt d'être informé si leur participation à certaines activités serait souhaitable.

10.2 Revue de presse du 22 avril au 18 mai 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine rencontre se tiendra en vidéoconférence le 23 juin 2022 en avant-midi.

De plus, il indique que le rapport annuel de gestion devrait être transmis aux membres du C. A. au courant de la semaine prochaine pour commentaires. Il ajoute qu'il s'agit d'une version simplifiée qui se concentre sur ce qui a été fait durant l'année 2021-2022.

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

14. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

26 mai 2022

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 16 h 45.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion régulière du 23 juin 2022

Début : jeudi 23 juin 2022 à 09:00

Fin : jeudi 23 juin 2022 à 12:00

Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 23 juin 2022
Décision	Pierre Rivard

Non /	3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Informati	Pierre Rivard
on	

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 25 mai 2022
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati	Fadi Germani
on (5	
min.)	

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Informati	Claude Foster
on (20	
min.)	

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui / Informati on (5 min.)	7. 1. Contrats de services de 25 000 \$ et plus pour la période du 6 mai au 2 juin 2022 Ginette Tanguay
Oui / Informati on (15 min.)	7. 2. Informations sur la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation Jean-Pascal Bernier
Oui / Décision (10 min.)	7. 3. Modification du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique Jean-Pascal Bernier
Oui / Informati on (10 min.)	7. 4. Demande anticipée de renouvellement du Plan Pivalliani Jean-Pascal Bernier / Marc Tremblay
Oui / Informati on (10 min.)	7. 5. Présentation du projet pilote de construction des logements sur le territoire de la Jamésie Jean-Pascal Bernier / Annie Grégoire
Oui / décision (10 min.)	7. 6. Institution d'un régime d'emprunts spécifique Ginette Tanguay / Nathalie Perreault
Oui / décision (20 min.)	7. 7. Nouveau Programme de financement en habitation Ginette Tanguay / Marc-André Simard

8. DOSSIER DU CGERH

Non / Informati on (5 min.)	8. 1. État de situation pour le comblement des postes vacants du C. A. Renaud Gilbert
Oui /décision (10 min.)	8. 2. Dossiers en déontologie Renaud Gilbert

9. VARIA.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui / Informati on	10. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en 1. habitation 2022 Fadi Germani
Oui / Informati on	10. 2. Revue de presse du 20 mai au 20 juin 2022 Fadi Germani
Oui / Informati on	10. 3. Calendrier 2022-2023 des mises à jour des politiques de la Société Fadi Germani

11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

12. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

13. HUIS CLOS

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

23 juin2022

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (Société), tenue en présentiel et vidéoconférence, le 23 juin 2022, à 09 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration

M. Claude Foster, président-directeur général

M^{me} Mélinda Constant, membre

M^{me} Claudia Goulet, membre

M. Renaud Gilbert, membre

M^e Jonathan Poulin, membre

M. Jean-Marc Sauvé, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la Société

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président amélioration et développement de l'habitation

M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à l'administration et à la planification

M. Marc Tremblay, directeur général de l'habitation sociale et du soutien opérationnel des programmes (point 7.4)

M^{me} Annie Grégoire, directrice générale de l'expertise, de la construction et de la rénovation (point 7.5)

M^{me} Nathalie Perreault, directrice de la comptabilité et du financement (point 7.6)

M. Marc-André Simard, directeur du financement spécialisé en habitation (point 7.7)

M^{me} Danielle Demers, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^e Pierre Rivard, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Après vérification du quorum, M^e Rivard, déclare la réunion ouverte à 09 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 23 juin 2022

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2022-046

Ordre du jour de la réunion du 23 juin 2022
--

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 23 juin 2022.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

23 juin2022

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 26 mai 2022

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 26 mai 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres demandent les modifications suivantes :

À la page 5 au point 9.1 à la cinquième ligne du deuxième paragraphe, remplacer « effectuer » par « effectuée » ;

À la page 6 au point 9.2, à la troisième ligne, enlever le « s » à « entrevues ».

Résolution numéro 2022-047

**Approbation du procès-verbal de la
réunion du 26 mai 2022**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2022 sous réserve des modifications demandées.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

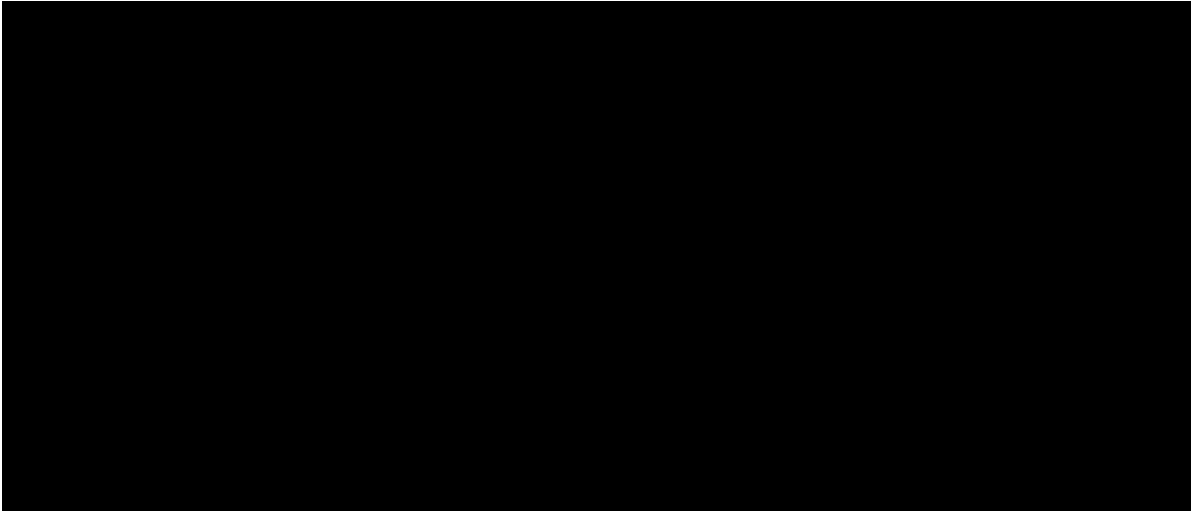
6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1 Bilan des activités et des événements en habitation

l'article 35

6.2 Dossiers d’actualité

l'article 35



6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35



6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

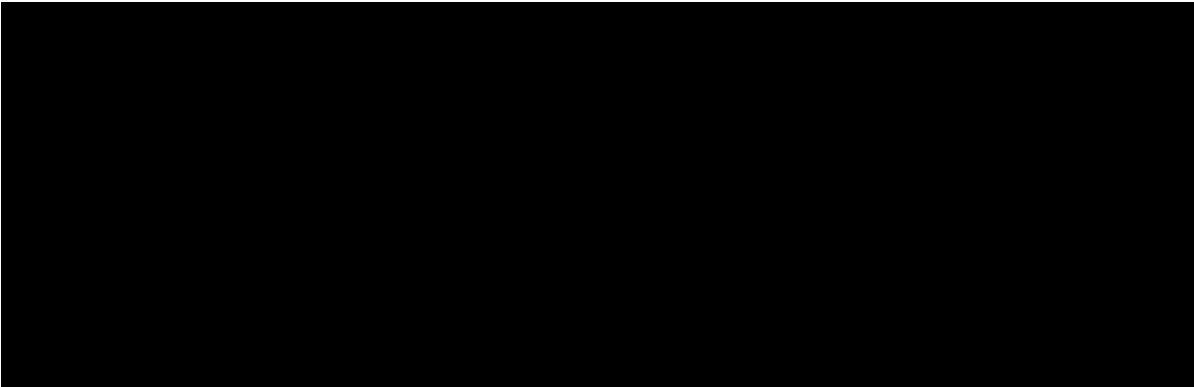
l'article 35



7. ENJEUX STRATÉGIQUES

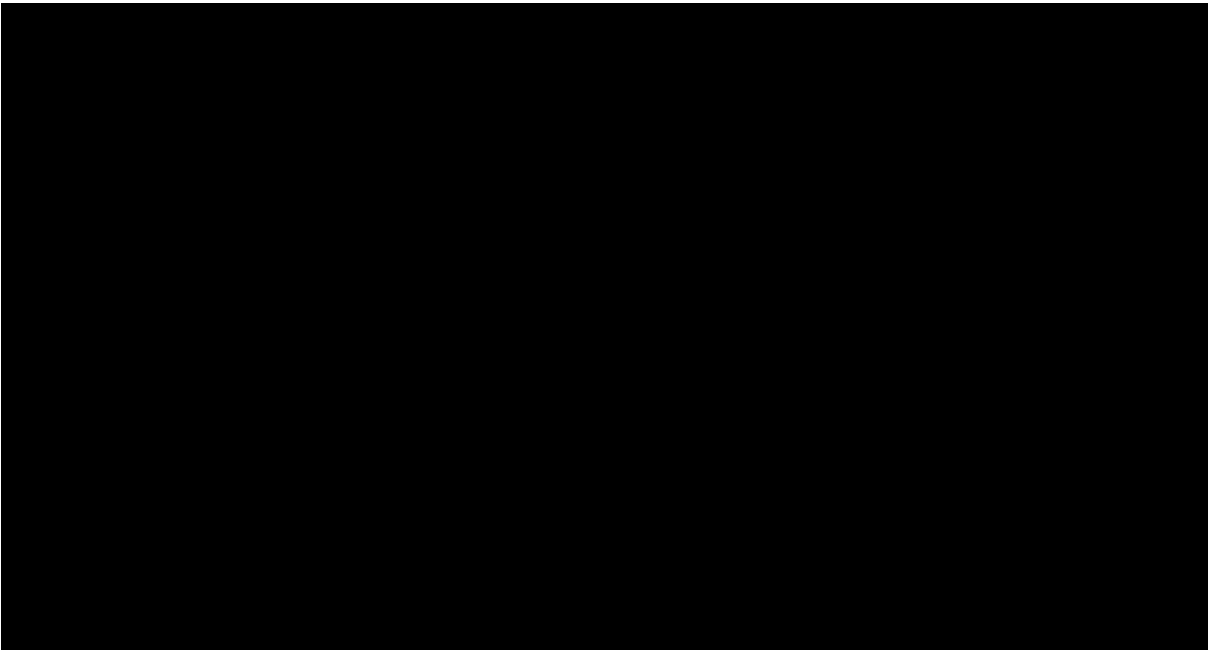
7.1 Contrat de services de 25 000 \$ et plus pour la période du 6 mai au 2 juin 2022

l'article 35

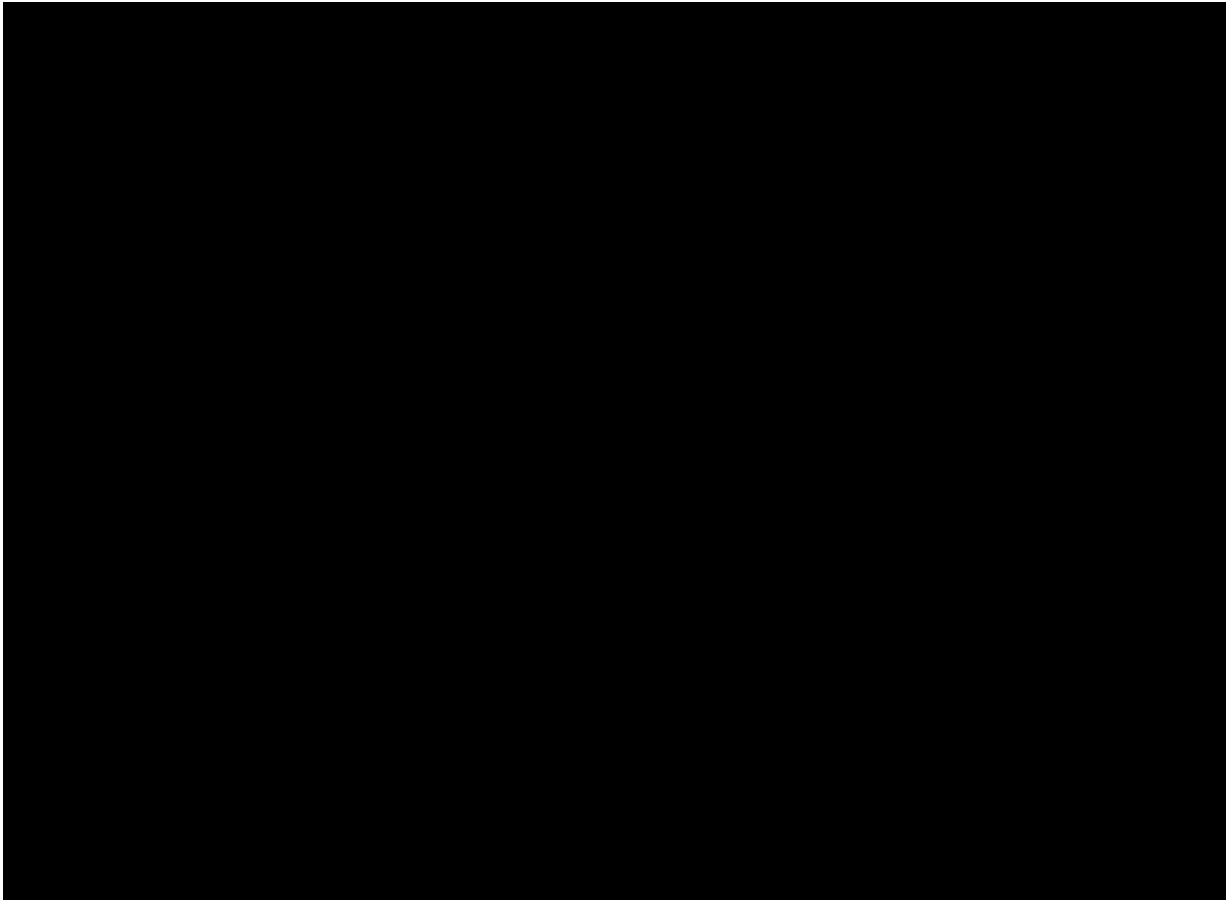


7.2 Informations sur la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation

l'article 35



7.3 Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique



l'article 35

Résolution numéro 2022-049

**Règlement modifiant le Règlement sur les conditions
de location des logements à loyer modique**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé des mesures, dans le cadre du Plan budgétaire 2022-2023 du 22 mars 2022, pour mieux soutenir financièrement les familles à faible revenu qui reçoivent des pensions alimentaires pour enfant à charge;

ATTENDU QUE les montants des pensions alimentaires pouvant être exemptés du calcul des aides financières gouvernementales pour les programmes d'aide au logement passeront de 4 200 \$ à 6 000 \$ par année par enfant;

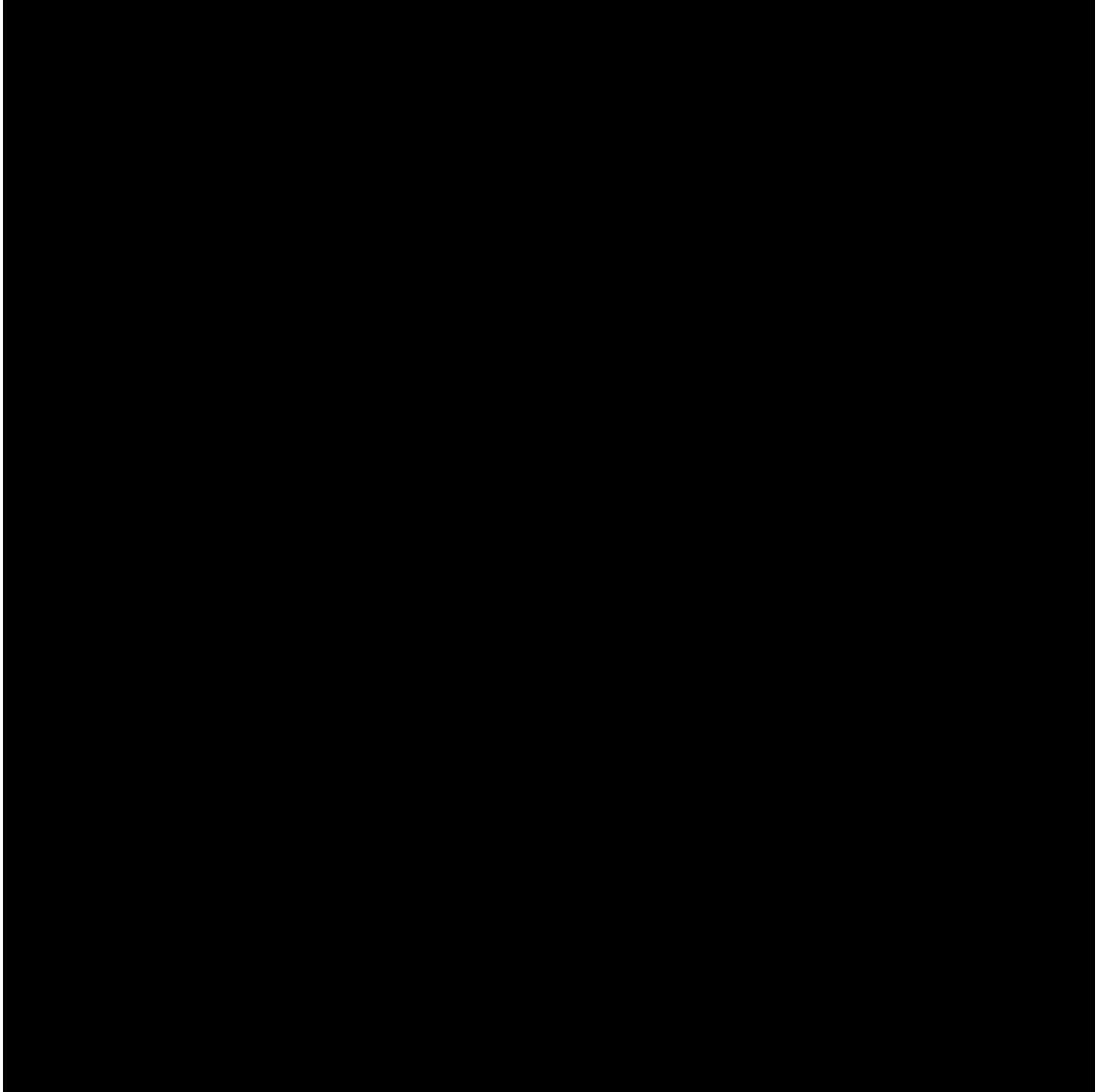
ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique doit être modifié afin de tenir compte de cette annonce;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- d'ADOPTER les versions anglaise et française du Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique;
- d'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres en vue de la prépublication de ce projet de Règlement.

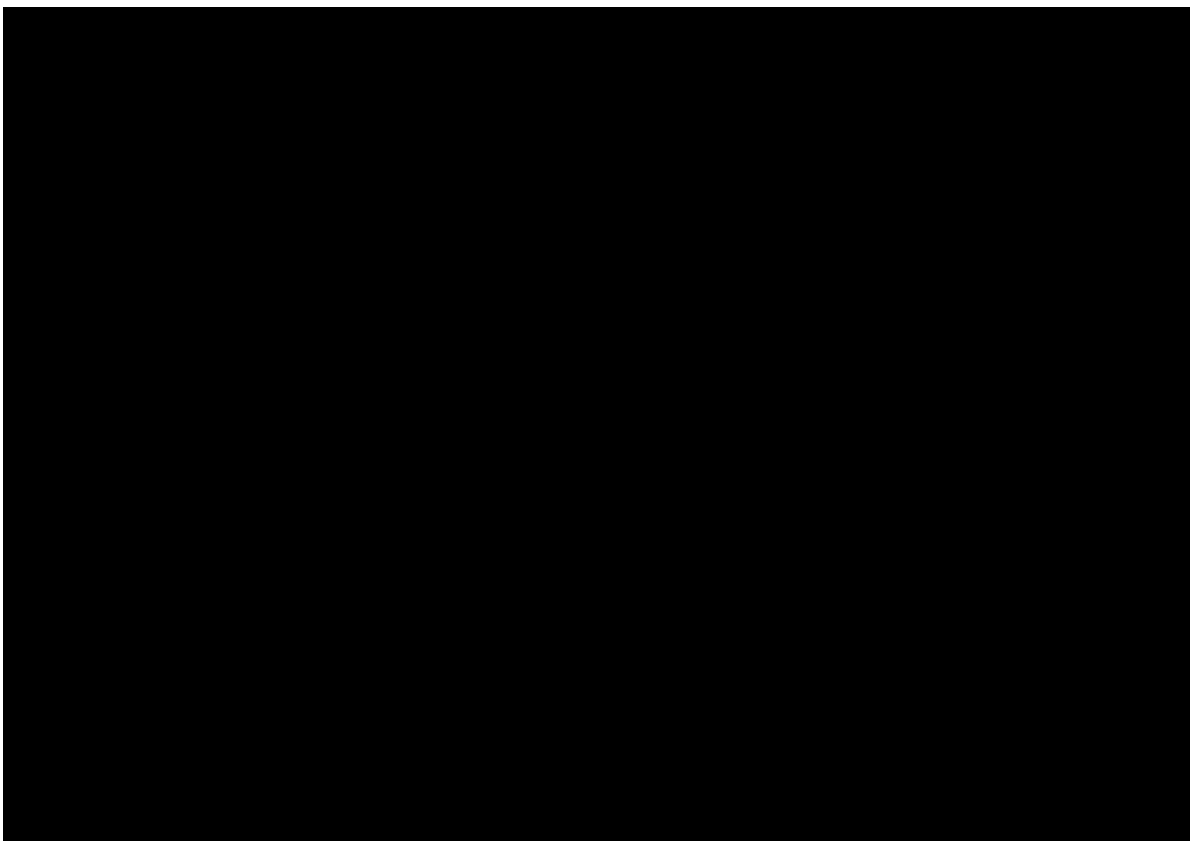
7.4 Demande anticipée de renouvellement du Plan Pivallianiq

l'article 35



7.5 Présentation du projet pilote de construction des logements sur le territoire de la Jamésie

l'article 35



l'article 35

7.6 Institution d'un régime d'emprunts spécifique

l'article 35

Résolution numéro 2022-048

Concernant l’institution d’un régime d’emprunts spécifique par la Société d’habitation du Québec, valide jusqu’au 30 juin 2025, lui permettant d’emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d’institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n’excédant pas 87 700 000 \$

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 88 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8), avec l'autorisation préalable du gouvernement et sur la recommandation du Conseil du trésor, la Société d'habitation du Québec peut contracter des emprunts par billets, obligations ou autres titres, à un taux d'intérêt et à toutes autres conditions que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), la Société d'habitation du Québec souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2025, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 87 700 000 \$ pour financer le projet de construction de 250 maisons unifamiliales disponibles en location ou à l'achat sur le territoire de certaines municipalités de la Jamésie, conformément aux caractéristiques et aux limites qui y sont établies;

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés devront être convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, la Société d'habitation du Québec souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

23 juin 2022

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83, introduit par l'article 56 de Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions (2022, chapitre 3), malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pour agir seul en cette matière;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

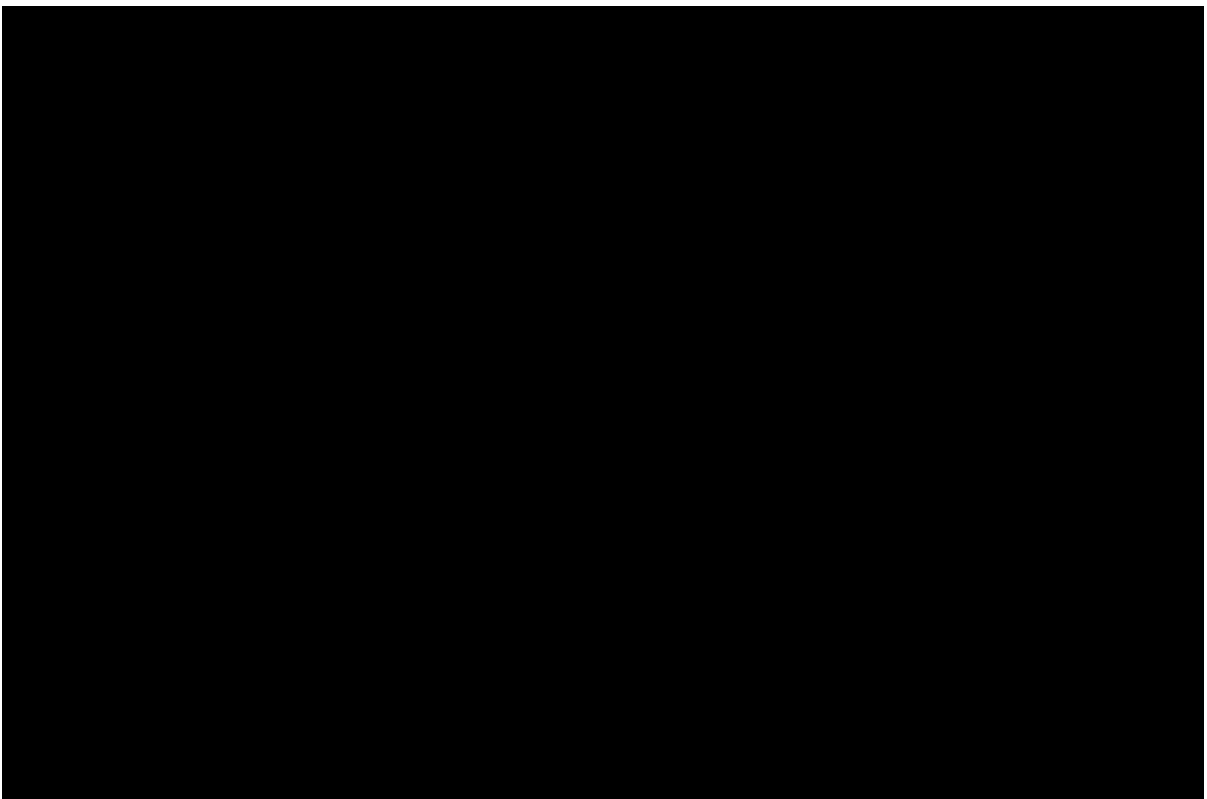
- QUE soit institué un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 juin 2025, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 87 700 000 \$ pour financer le projet de construction de 250 maisons unifamiliales disponibles en location ou à l'achat sur le territoire de certaines municipalités de la Jamésie;
- QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
 - A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;
 - B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
 - C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme.
- QUE les emprunts contractés par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
 - A) si l'emprunt concerné est contracté à court terme ou par marge de crédit auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada :
 - a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :
 - i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe b du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r. 3);
 - ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;
 - b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours.
 - B) si l'emprunt concerné est contracté à court terme, par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme, à la convention de marge de crédit ou à la convention de prêt à long terme à intervenir;

23 juin2022

- c) chacun des emprunts à court terme ou à long terme sera constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société d'habitation du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- d) le terme des emprunts à court terme devra être inférieur à 365 jours;
- QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés soient convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme;
- QUE les personnes visées par le Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8, r. 6.1), soient autorisés, pour et au nom de la Société d'habitation du Québec, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge ainsi qu'à signer tout billet pour conclure un emprunt à court terme;
- QUE les personnes visées par le Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Société d'habitation du Québec, à conclure en vertu du présent régime tout emprunt à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et à signer tout billet constatant un tel emprunt, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et des limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et les modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme, à consentir à toute clause non substantiellement incompatible avec les présentes ainsi qu'à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
- QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société d'habitation du Québec à instituer le présent régime d'emprunts spécifique.

7.7 Nouveau Programme de financement en habitation

l'article 35



23 juin2022

8. DOSSIER DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

8.1 État de situation pour le comblement des postes vacants du C. A.

l'article 35

8.2 Dossiers en déontologie.

l'article 35

Résolution numéro 2022-050

1^{re} Plainte en vertu du Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation concernant M^{me} Marie Gauthier, directrice de l'Office d'habitation

ATTENDU QUE la 1^{re} Plainte a été jugée recevable et fut soumise au Comité consultatif en déontologie pour recommandation sur la sanction à imposer;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité de RECOMMANDER au conseil d'administration d'APPROUVER la sanction à imposer au dirigeant visé, soit une suspension d'une durée de trois jours sans rémunération et d'appuyer la proposition relative à la participation à une formation sur la bonne gouvernance.

Résolution numéro 2022-051

2^e Plainte en vertu du Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation concernant M. Rhéaume Ringuette, administrateur de l'Office d'habitation

ATTENDU QUE la 2^e Plainte a été jugée recevable et fut soumise au Comité consultatif en déontologie pour recommandation sur la sanction à imposer;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité d'APPROUVER la sanction à imposer à l'administrateur visé, soit une suspension d'une durée de trois mois et d'APPUYER la proposition relative à la participation à une formation sur la bonne gouvernance.

23 juin 2022

Résolution numéro 2022-052

**3^e Plainte en vertu du Code de déontologie des
dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation
concernant M^{me} Louise Thouin, administratrice de
l'Office d'habitation**

ATTENDU QUE la 3^e Plainte a été jugée recevable et fut soumise au Comité consultatif en déontologie pour recommandation sur la sanction à imposer;

ATTENDU les recommandations du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité d'APPROUVER la sanction à imposer à l'administrateur visé, soit une suspension d'une durée de trois mois et d'APPUYER la proposition relative à la participation à une formation sur la bonne gouvernance.

9. VARIA

Aucun point.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

10.2 Revue de presse du 20 mai au 20 juin 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

10.3 Calendrier 2022-2023 des mises à jour des politiques de la Société

M. Fadi Germani mentionne qu'il s'agit du calendrier des mises à jour des politiques adoptées par le conseil d'administration. Il ajoute que celui-ci vise la mise à jour de toutes les politiques d'ici 2 ans.

11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine rencontre se tiendra le 21 juillet 2022.

12. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

13. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 13.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion extraordinaire

Début : mardi 05 juillet 2022 à 08:00

Fin : mardi 05 juillet 2022 à 08:30

Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Claudia Goulet

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /
Décision

2. 1. Ordre du jour de la réunion extraordinaire du 5 juillet 2022

Claudia Goulet

Non /
Informati
on

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Claudia Goulet

4. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui/
Décision

4. 1. Nouveau Programme de financement en habitation

Jean-Pascal Bernier

5. VARIA

6. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

7. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. HUIS CLOS

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

5 juillet 2022

Procès-verbal d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue par vidéoconférence, le 5 juillet 2022, à 8 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^{me} Claudia Goulet, membre et présidente remplaçante
M. Claude Foster, président-directeur général
M^{me} Mélinda Constant, membre
M. Renaud Gilbert, membre
Me Jonathan Poulin, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNE ABSENTE :

M^e Pierre Rivard, membre et président du conseil d'administration

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président amélioration et développement de l'habitation
M. Michel Turcotte, analyste à la Direction du financement spécialisé en habitation
M^{me} Danielle Demers, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^{me} Claudia Goulet, présidente remplaçante, en l'absence de M^e Pierre Rivard, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Après vérification du quorum, M^{me} Goulet, déclare la réunion ouverte à 8 h 03.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 5 juillet 2022

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2022-053

Ordre du jour de la réunion du 5 juillet 2022
--

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 5 juillet 2022.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente remplaçante mentionne qu'elle n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. ENJEUX STRATÉGIQUES

4.1 Nouveau Programme de financement en habitation

l'article 35

5 juillet 2022

l'article 35

Résolution numéro 2022-054

**Approbation du nouveau Programme de financement
en habitation**

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 2° et 4° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objets de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation et de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de cet article, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

5 juillet 2022

ATTENDU QUE, par le décret numéro 8-2022 du 12 janvier 2022, la Société d'habitation du Québec a été autorisée à mettre en œuvre le Programme d'habitation abordable Québec;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'habitation abordable Québec, les orientations du nouveau Programme de financement en habitation doivent être autorisées;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les orientations du nouveau Programme de financement en habitation sous réserve des modifications demandées;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

5. VARIA

Aucun point.

6. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Prochaine réunion le 21 juillet 2022.

7. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

8. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 9 h 45.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 21 juillet 2022

Début : jeudi 21 juillet 2022 à 15:00

Fin : jeudi 21 juillet 2022 à 18:00

Québec ou Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. 1. Ordre du jour de la réunion du 21 juillet 2022

Pierre Rivard

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Pierre Rivard

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui/Déci
sion (5
min.)

4. 1. Procès-verbal de la réunion du 23 juin 2022

Fadi Germani

Oui/Déci
sion (5
min.)

4. 2. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 5 juillet 2022

Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui/Infor
mation
(5 min.)

5. 1. Points de suivi des réunions

Fadi Germani

Non/Info
rmation
(5 min.)

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Claude Foster

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6.3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6.4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Informati
on (5
min.)

7.1. Suivi trimestriel du Plan d'action 2022-2023 et du Plan stratégique au 30 juin 2022

Fadi Germani

Oui /
Informati
on (5
min.)

7.2. Tableau de bord de gouvernance

Ginette Tanguay/Marc Larivière

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (15
min.)

8.1. Suivi du président du comité d'audit

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(10 min.)

8.2. Approbation des états financiers de la Société clos au 31 mars 2022 vérifiés par le VGQ

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(10 min.)

8.3. Rapport annuel de gestion de la Société 2021-2022

Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8.4. Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 3 juin et le 7 juillet 2022

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8.5. Programme PSBL (HLM) - Politique budgétaire 2023

Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8.6. Bilan et programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles

Claudia Goulet

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non /
Informati
on (15
min.)

9. 1. Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Renaud Gilbert

Non /
Informati
on (5
min.)

9. 2. État de situation pour le comblement des postes vacant du C. A.

Renaud Gilbert

10. VARIA

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

11. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en

1. habitation 2022

Fadi Germani

Oui /
Informati
on

11. 2. Revue de presse du 21 juin au 12 juillet 2022

Fadi Germani

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

14. HUIS CLOS

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

21 juillet 2022

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (Société), tenue en présentiel et vidéoconférence, le 21 juillet 2022, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Claude Foster, président-directeur général
M^{me} Mélinda Constant, membre
M^{me} Claudia Goulet, membre
M. Renaud Gilbert, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la Société

PERSONNES ABSENTES :

M^e Jonathan Poulin, membre

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidente à l'administration et à la planification
M. Marc Larivière, conseiller à la Direction de la planification et du budget (point 7.2)
M^{me} Danielle Demers, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^e Pierre Rivard, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Après vérification du quorum, M^e Rivard, déclare la réunion ouverte à 15 h 17.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 21 juillet 2022

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout en varia d'un point concernant l'absence de M^e Jonathan Poulin.

Résolution numéro 2022-055

Ordre du jour de la réunion du 21 juillet 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 21 juillet 2022 avec la modification demandée.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 23 juin 2022

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 23 juin 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal, du 23 juin 2022, sans modification.

21 juillet 2022

Résolution numéro 2022-056

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 23 juin 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2022.

4.1 Procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2022

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du C. A. tenue le 5 juillet 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d’en faire la lecture.

Les membres sont d’accord pour approuver le procès-verbal, du 5 juillet 2022, sans modification.

Résolution numéro 2022-057

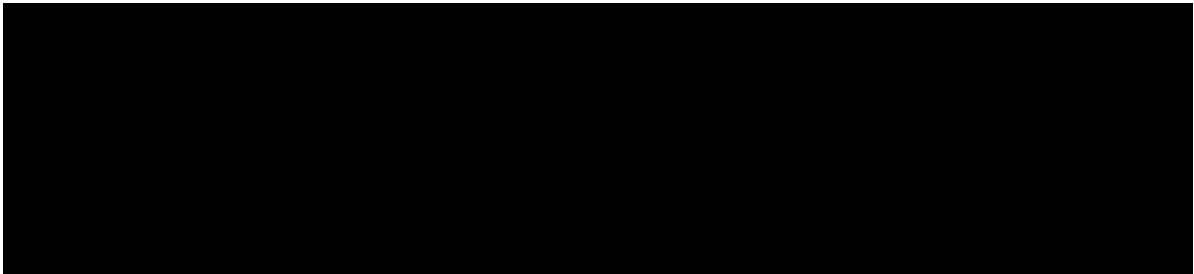
Approbation du procès-verbal de la réunion
du 5 juillet 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’APPROUVER le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 5 juillet 2022.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

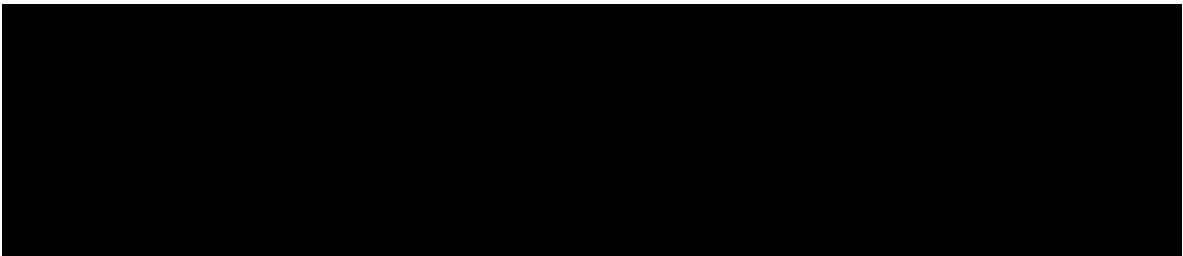
l'article 35



6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

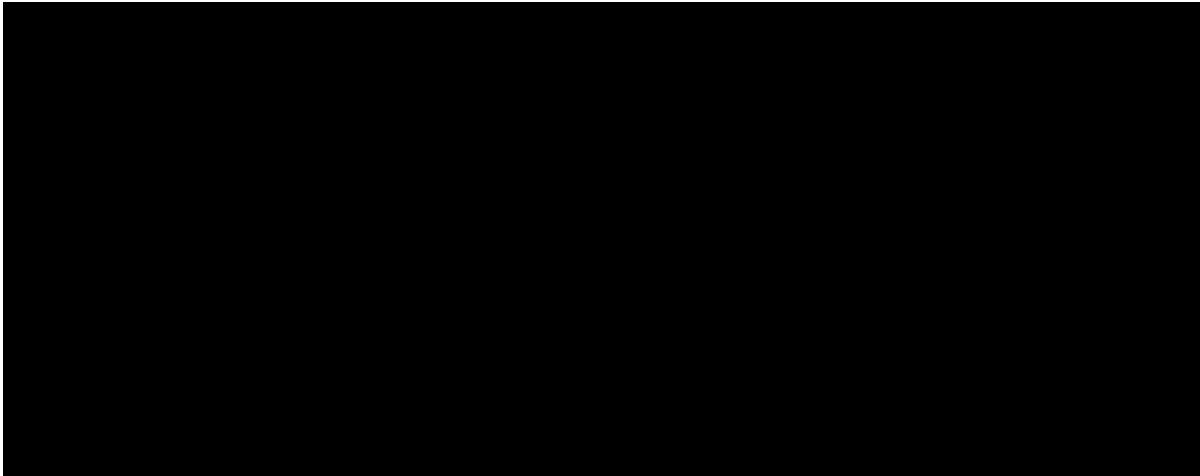
6.1 Bilan des activités et des évènements en habitation

l'article 35

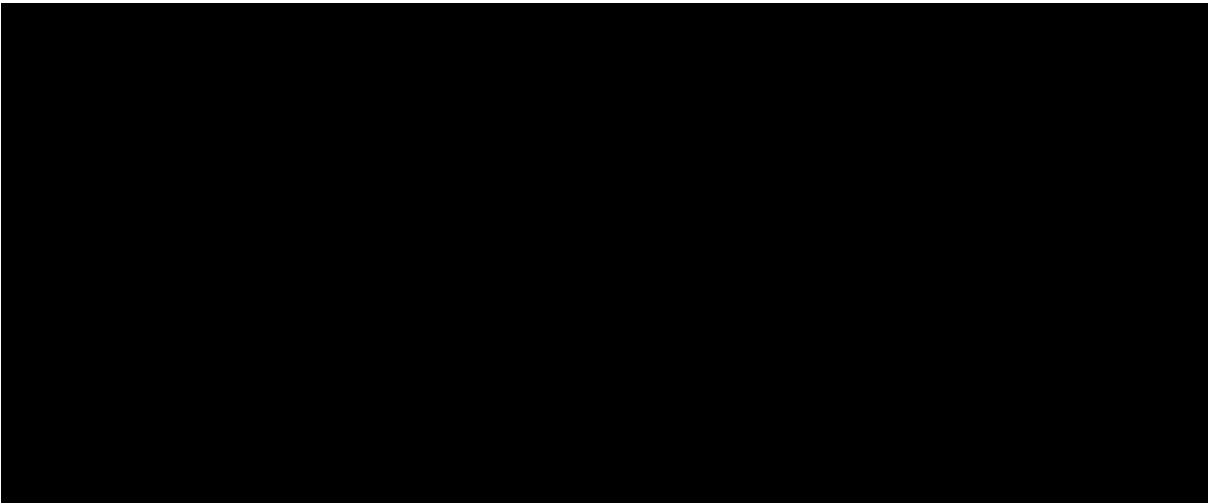


6.2 Dossiers d’actualite

l'article 35



l'article 35



6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35



6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

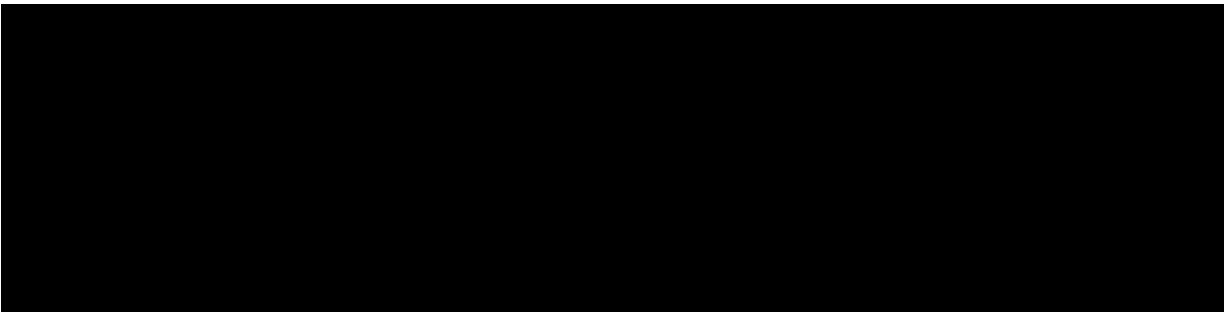
l'article 35



7. ENJEUX STRATÉGIQUES

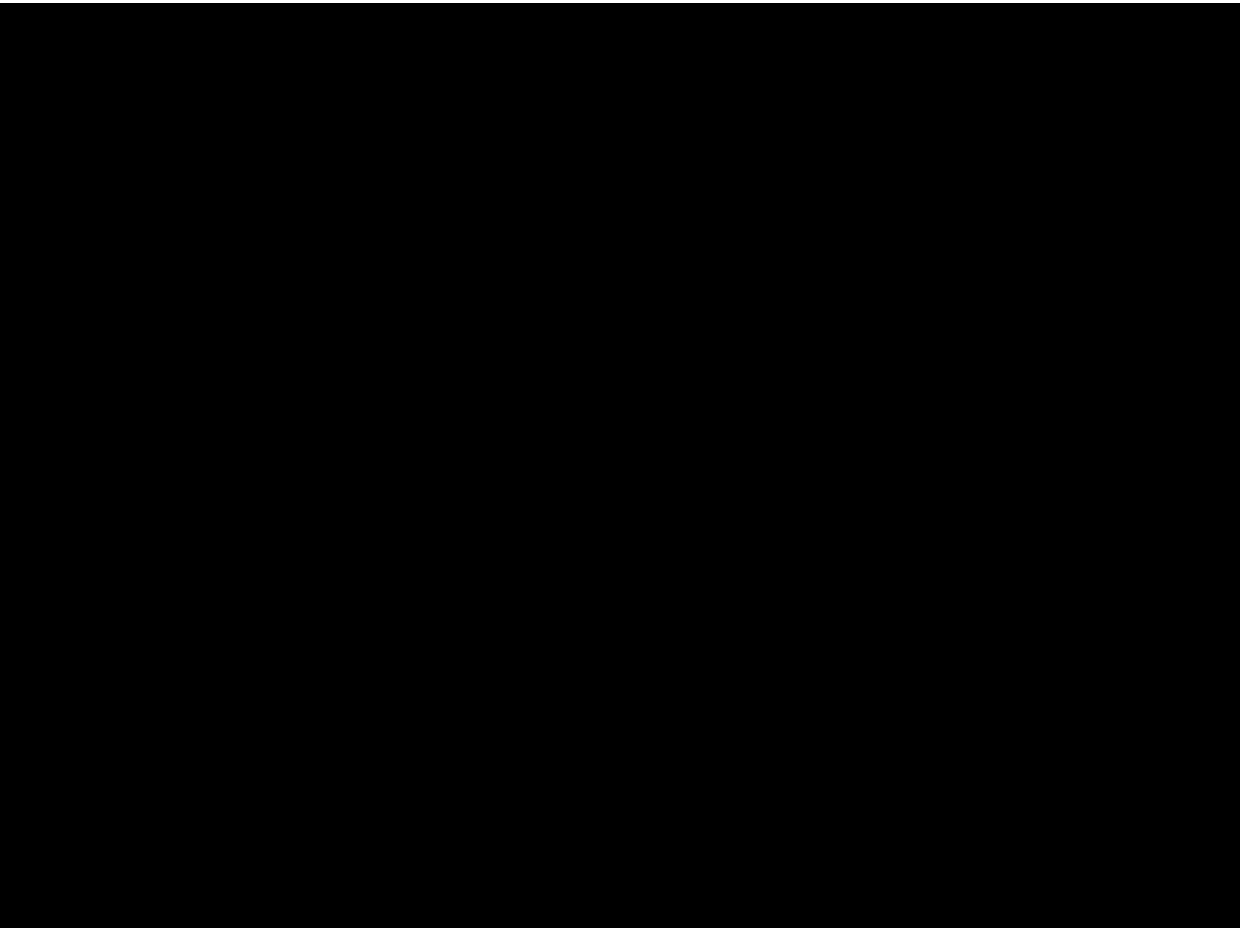
7.1 Suivi trimestriel du plan d'action 2022-2023 et du Plan stratégique au 30 juin 2022

l'article 35



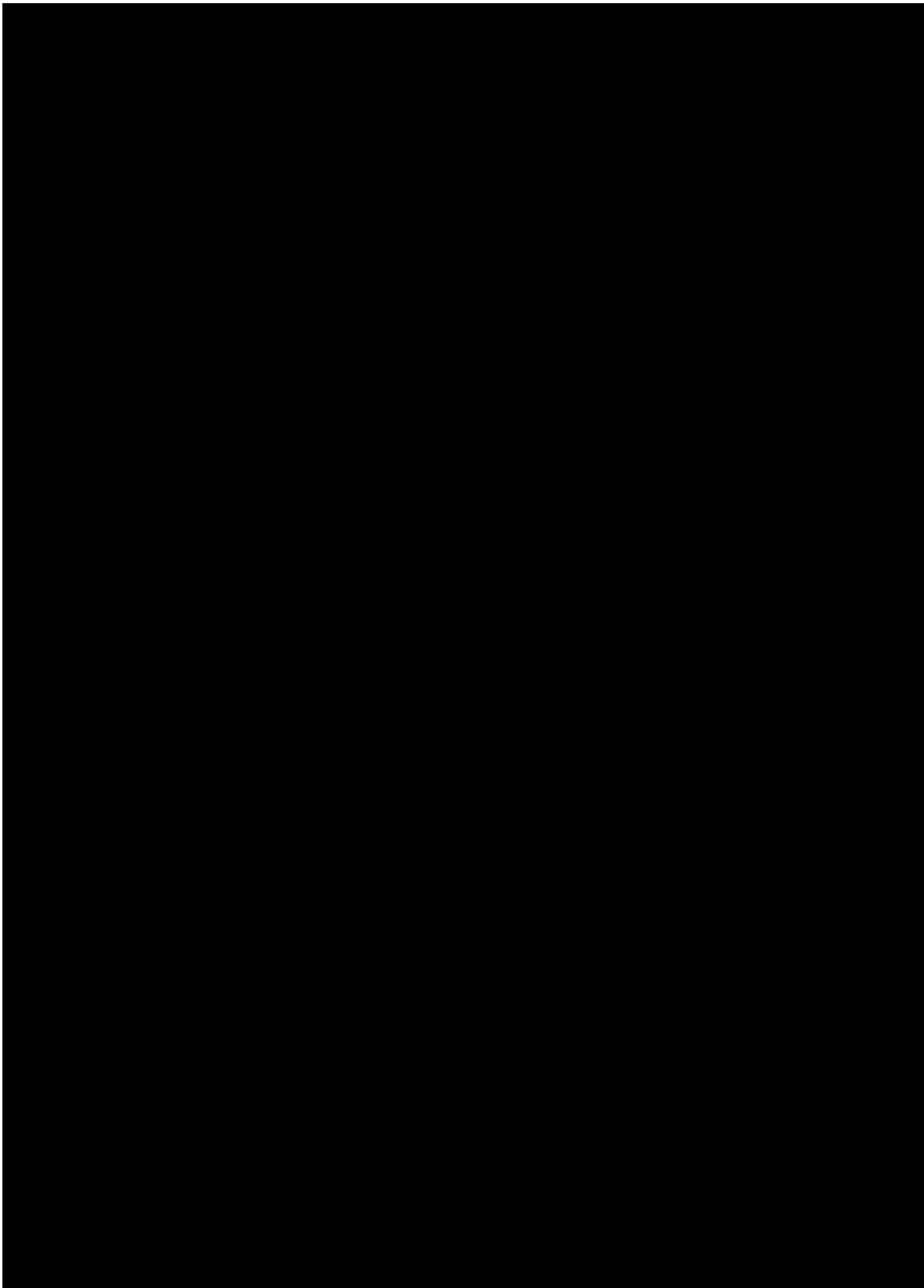
7.2 Tableau de bord de gouvernance

l'article 35



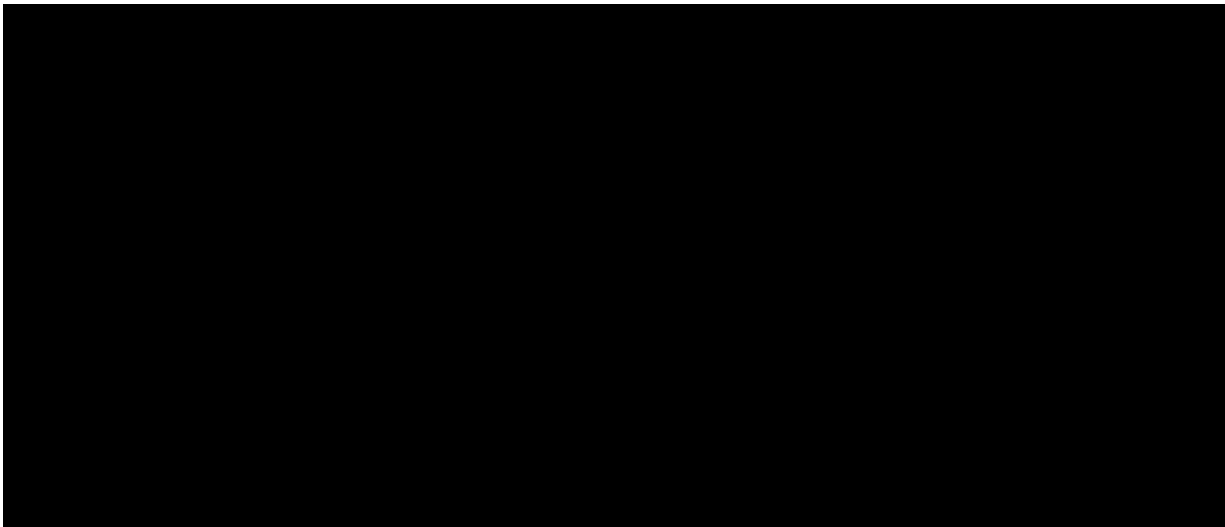
8. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d’audit



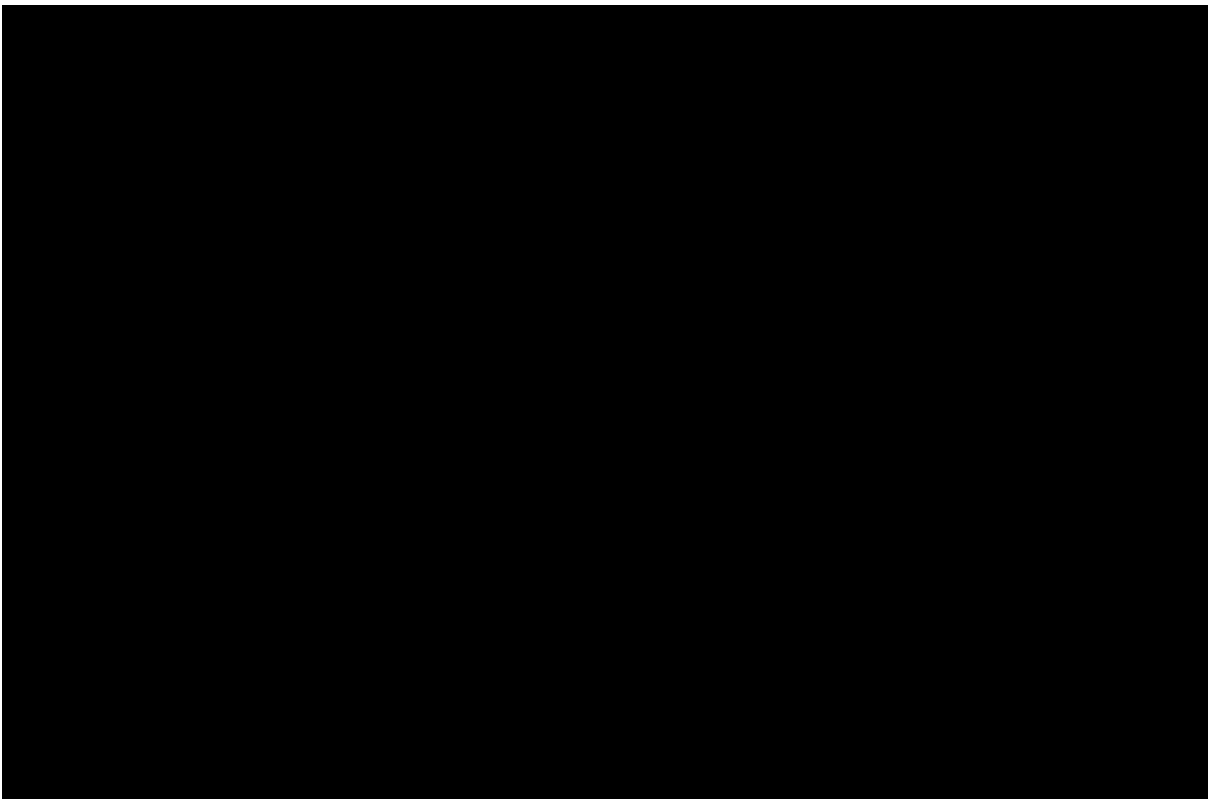
l'article 35

l'article 35



8.2 Approbation des États financiers au 31 mars 2022 vérifiés par le VGQ

l'article 35



Résolution numéro 2022-058

**Approbation des états financiers de la Société
au 31 mars 2022**

ATTENDU QUE le paragraphe 6 de l’article 24 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d’État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le comité d’audit a notamment pour fonction d’examiner les états financiers de la Société avec le vérificateur général;

ATTENDU QUE le paragraphe 7 de l’article 24 de la Loi prévoit que le comité d’audit a notamment pour fonction de recommander au conseil d’administration l’approbation des états financiers;

ATTENDU les résultats d’audit du Vérificateur général du Québec;

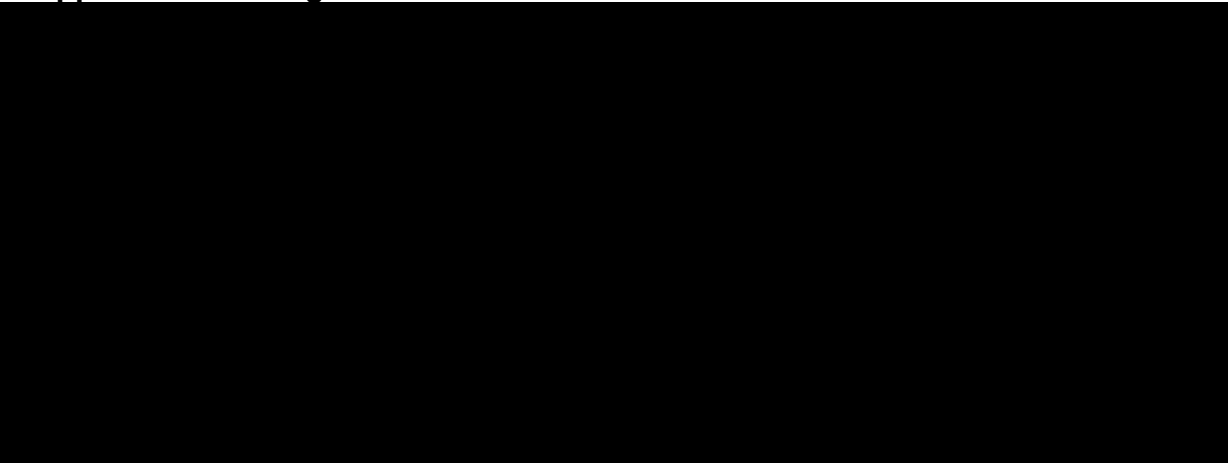
21 juillet 2022

ATTENDU la recommandation du comité d’audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’APPROUVER les états financiers de la Société d’habitation du Québec de l’exercice clos le 31 mars 2021.

8.3 Rapport annuel de gestion de la Société 2021-2022.

l'article 35



Resolution numero 2022-059

**Approbation du rapport annuel de gestion de la
Société d’habitation du Québec 2021-2022**

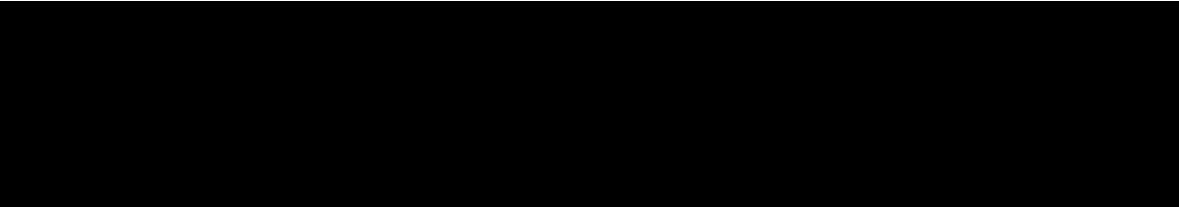
ATTENDU QUE le paragraphe 2 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d’État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d’administration approuve le rapport annuel de gestion de la Société d’habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d’audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’APPROUVER le Rapport annuel de gestion 2021-2022 de la Société d’habitation du Québec.

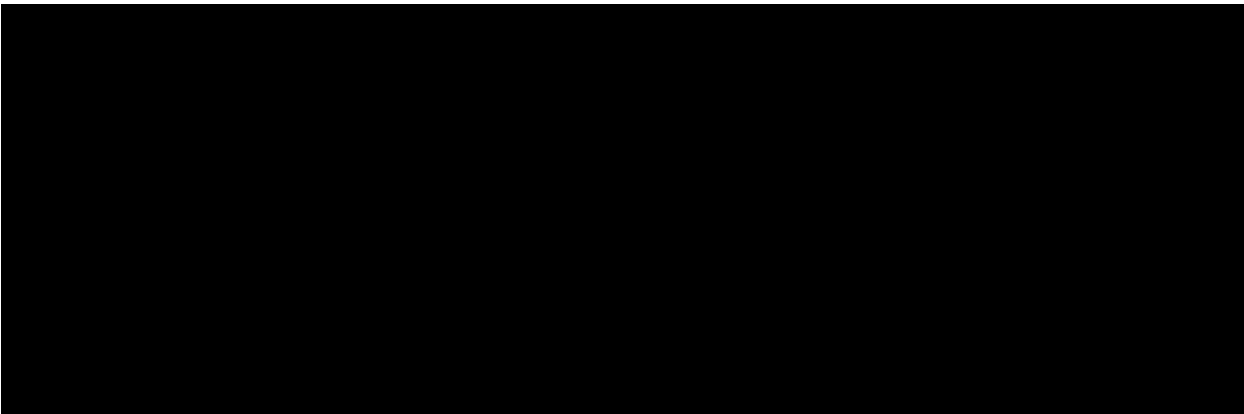
8.4 Contrat de services de 25 000 \$ et plus du 3 juin au 7 juillet 2022

l'article 35



8.5 Programme PSL (HLM) - Politique budgétaire

l'article 35



21 juillet 2022

Résolution numéro 2022-060

Politique budgétaire du Programme de logement sans but lucratif, volets publics et privés 2023

ATTENDU QUE le 24 septembre 2020, par sa résolution 2020-073, le conseil d'administration a autorisé le retrait de la politique budgétaire du cadre normatif du Programme de logement sans but lucratif;

ATTENDU QU'il y a lieu d'indexer les montants prévus à la politique budgétaire 2022;

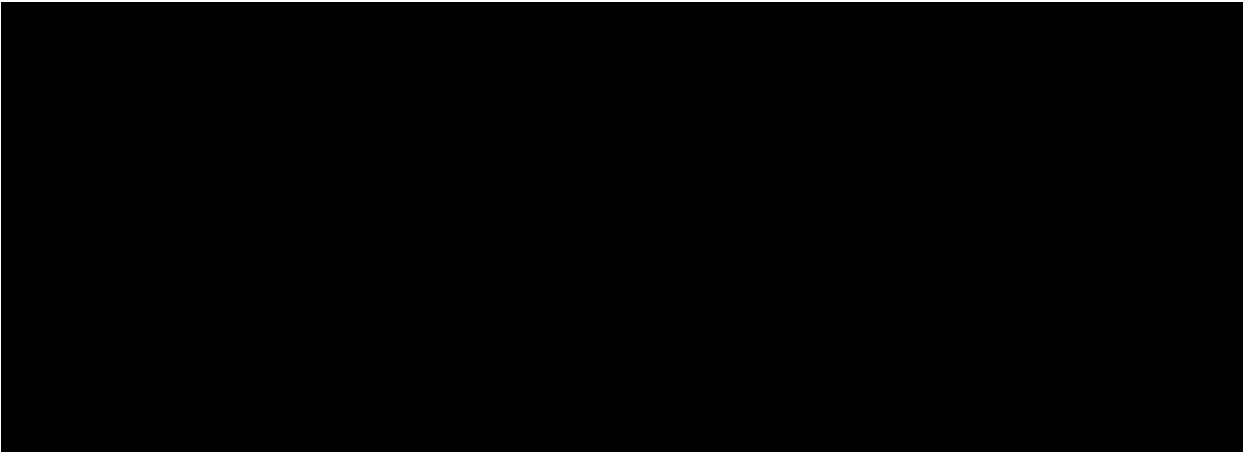
ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la prévision du déficit d'exploitation du Programme de logement sans but lucratif, volets publics et privés prévus pour l'année 2023 ainsi que toute variation découlant d'une autorisation du Conseil du trésor concernant la demande de rehaussement du budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'ensemble les documents nécessaires pour approbation par le Conseil du trésor.

8.6 Bilan et programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles

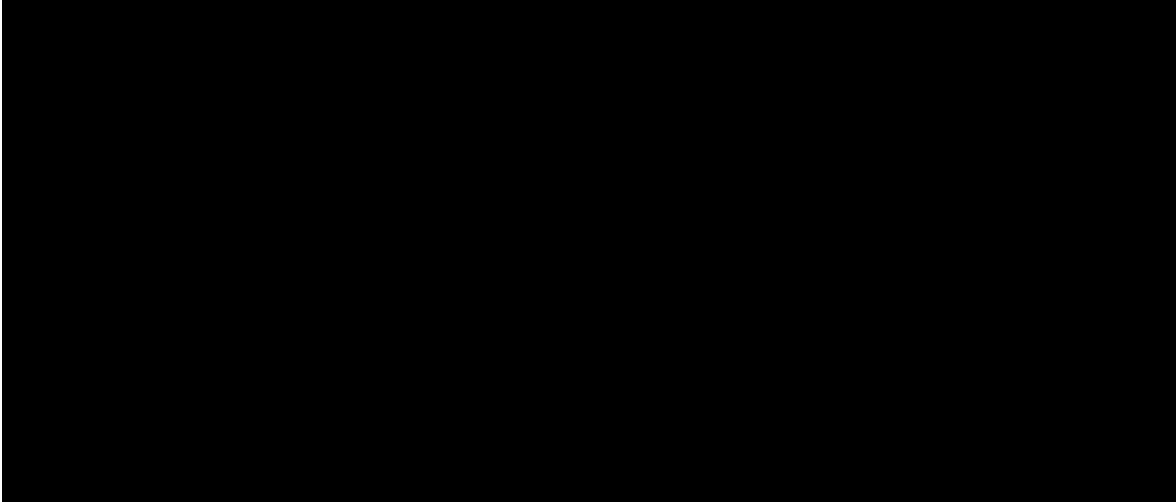
l'article 35

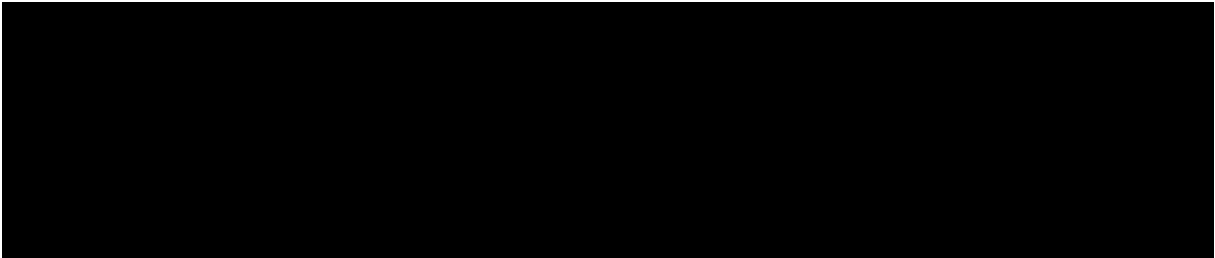


9. DOSSIER DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

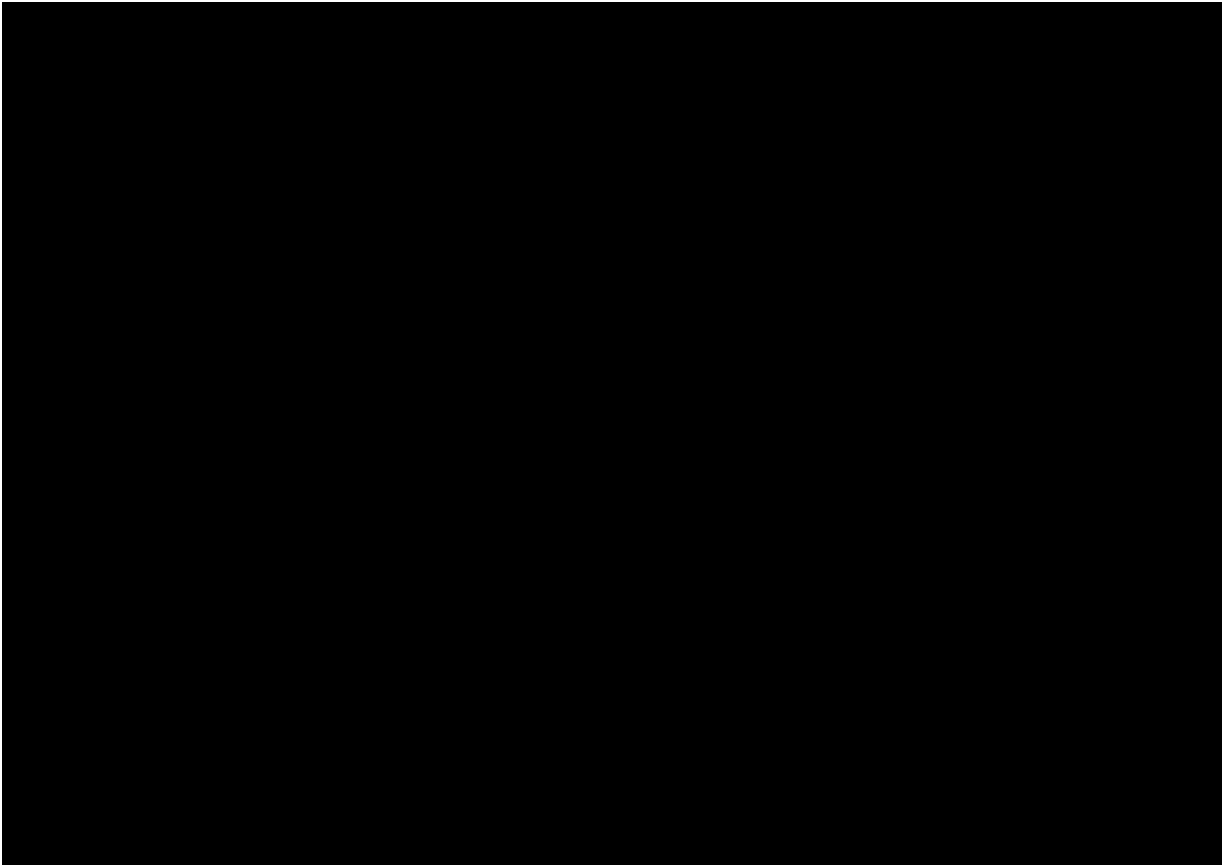
9.1 Suivi du président du CGERH

l'article 35





l'article 35



9.2 État de situation pour le comblement des postes vacants du C. A.

l'article 35



10. VARIA

10.1 Absence de M^e Jonathan Poulin.

l'article 35



11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information. Il mentionne la journée de l'habitation à Kuujjuaq le 31 août 2022 et s'informe de l'intérêt des membres de participer.

M. Renaud Gilbert mentionne son intérêt de participer. Les autres membres vont revenir auprès de M. Germani, le cas échéant.

21 juillet 2022

11.2 Revue de presse du 21 juin au 12 juillet 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine rencontre se tiendra le 8 septembre 2022 et indique qu'il y aura également un comité d'audit.

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

14. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 17 h 09.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 8 septembre 2022

Début : jeudi 08 septembre 2022 à 15:00

Fin : jeudi 08 septembre 2022 à 18:00

Présentiel ou Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. 1. Ordre du jour de la réunion du 8 septembre 2022

Pierre Rivard

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Pierre Rivard

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui/Déci
sion (5
min.)

4. 1. Procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2022

Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui/Infor
mation
(5 min.)

5. 1. Points de suivi des réunions

Fadi Germani

Non/Info
rmation
(5 min.)

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Claude Foster

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6. 4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Informati
on (20
min.)

7. 1. Suivi concernant la Journée de l'habitation à Kuujjuaq le 31 août 2022

Pierre Rivard / Renaud Gilbert /Jean-Pascal Bernier

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (15
min.)

8. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit

Claudia Goulet

Non /
Informati
on (2
min.)

8. 2. Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 8 juillet et le 25 août 2022

Claudia Goulet

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non /
Informati
on (15
min.)

État de situation concernant le comblement des postes vacants au conseil d'administration

Renaud Gilbert

10. VARIA

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

11. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en

1. habitation 2022

Fadi Germani

Oui /
Informati
on

11. 2. Revue de presse du 16 juillet au 29 août 2022

Fadi Germani

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

14. HUIS CLOS

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

Imprimé par Gabrielle Simard-Tremblay le 2025-04-24 10:34 depuis DiliTrust. © 2025 SHQ - Conseil d'administration

8 septembre 2022

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (Société), tenue en présentiel et vidéoconférence, le 8 septembre 2022, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration

M. Claude Foster, président-directeur général

M^{me} Mélinda Constant, membre

M. Renaud Gilbert, membre (par vidéoconférence)

M^{me} Claudia Goulet, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la Société

PERSONNES ABSENTES :

M^e Jonathan Poulin, membre

M. Jean-Marc Sauvé, membre

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'amélioration et au développement de l'habitation

M^{me} Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^e Pierre Rivard, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Après vérification du quorum, M^e Rivard, déclare la réunion ouverte à 15 h 04.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 8 septembre 2022

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2022-061

Ordre du jour de la réunion du 8 septembre 2022
--

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 8 septembre 2022.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2022

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 21 juillet 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal du 21 juillet 2022.

8 septembre 2022

Résolution numéro 2022-062

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 21 juillet 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2022.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35 [redacted]

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1 Bilan des activités et des évènements en habitation

l'article 35 [redacted]

6.2 Dossiers d’actualité

l'article 35 [redacted]

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35 [redacted].

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

l'article 35 [redacted]

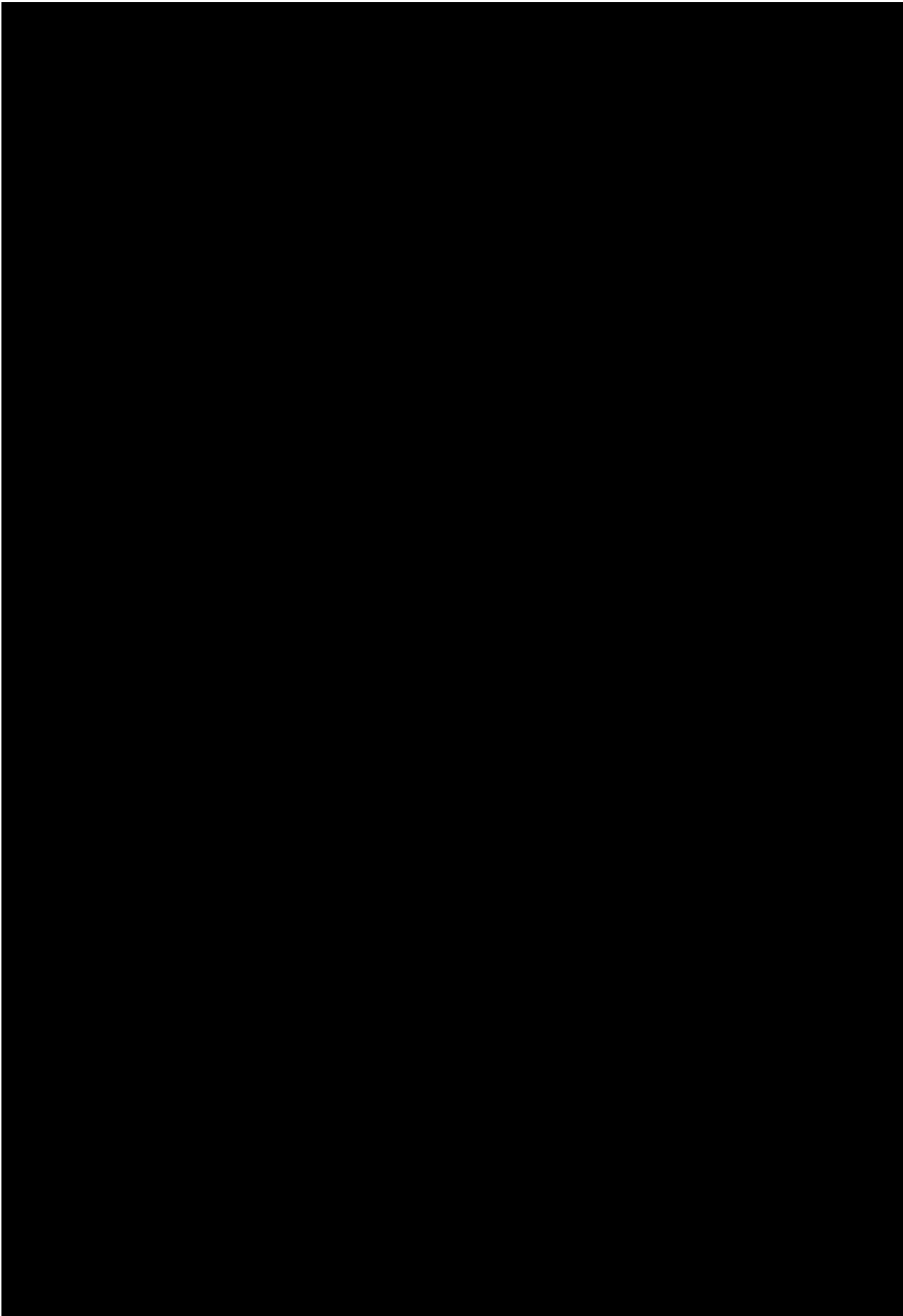
7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Suivi concernant la journée de l’habitation à Kuujjuaq le 31 août 2022

l'article 35 [redacted]

8. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d’audit



l'article 35

8.2 Contrat de services de 25 000 conclus entre le 8 juillet et le 25 août 2022



l'article 35

8 septembre 2022

9. DOSSIER DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

9.1 État de situation concernant le comblement des postes vacants au conseil d'administration

l'article 35



10. VARIA

Aucun point.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.2 Revue de presse du 16 juillet au 29 août 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine rencontre se tiendra le 27 octobre 2022 et indique qu'il y aura également un comité d'audit ainsi qu'une formation.

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

14. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 16 h 50.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 27 octobre 2022

Début : jeudi 27 octobre 2022 à 15:00

Fin : jeudi 27 octobre 2022 à 18:00

Présentiel ou Vidéoconférence Teams

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. 1. Ordre du jour de la réunion du 27 octobre 2022

Pierre Rivard

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Pierre Rivard

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui/Déci
sion (5
min.)

4. 1. Procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2022

Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui/Infor
mation
(5 min.)

5. 1. Points de suivi des réunions

Fadi Germani

Non/Info
rmation
(5 min.)

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Claude Foster

6. 1. Bilan des activités et des événements en habitation

6. 2. Dossiers d'actualité

6. 3. Suivi des dossiers prioritaires de la Société

6.4. Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Informati
on (10
min.)

7.1. Rapport annuel 2021-2022 de la Politique de gestion des plaintes

André Ménard

Oui /
Informati
on (5
min.)

7.2. Suivi du plan d'action 2022-2023 au 30 septembre 2022

Fadi Germani

Oui /
Informati
on (5
min.)

7.3. Tableau de bord de gouvernance au 30 septembre 2022

Jean-Pascal Bernier

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (15
min.)

8.1. Suivi de la présidente du comité d'audit

Claudia Goulet

Non /
Informati
on (2
min.)

8.2. Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 26 août et le 13 octobre 2022

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8.3. Modification du programme AccèsLogis Québec

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8.4. Approbation du budget 2023 des organismes de 1000 logements et plus

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8.5. Révision du budget 2022 de l'Office municipal d'habitation Kativik

Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8.6. Bilan semestriel des subventions du budget discrétionnaire au 30 septembre 2022

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 7. Approbation de la Politique de continuité des affaires
Claudia Goulet

9. VARIA

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

10. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
1. habitation 2022
Fadi Germani

Oui /
Informati
on

10. 2. Revue de presse du 30 août au 13 octobre 2022
Fadi Germani

11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

12. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

13. HUIS CLOS

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

27 octobre 2022

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (Société), tenue à Québec, le 27 octobre 2022, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Claude Foster, ing., président-directeur général
M^{me} Mélinda Constant, E.A., membre (par vidéoconférence)
M. Renaud Gilbert, CPA, membre
M^{me} Claudia Goulet, CPA, membre (par vidéoconférence)
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la Société

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'amélioration et au développement de l'habitation
M^{me} Ginette Tanguay, vice-présidence à l'administration et à la planification
M. André Ménard, directeur des communications et des relations externes (Point 7.1)
M^{me} Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^e Pierre Rivard, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Il souligne la présence de M^{me} Ginette Tanguay ainsi que son apport au conseil d'administration. Au nom des membres du conseil, il lui souhaite ses meilleurs vœux de retraite.

Après vérification du quorum, M^e Rivard, déclare la réunion ouverte à 15 h 15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 27 octobre 2022

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2022-063

Ordre du jour de la réunion du 27 octobre 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 27 octobre 2022.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 8 septembre 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal du 8 septembre 2022.

27 octobre 2022

Résolution numéro 2022-064

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 8 septembre 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2022.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35 [redacted]

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1 Bilan des activités et des événements en habitation

l'article 35 [redacted]

6.2 Dossiers d’actualité

l'article 35 [redacted]

6.3 Suivi des dossiers prioritaires de la Société

l'article 35 [redacted]

6.4 Suivi des dossiers soumis aux organismes centraux

l'article 35 [redacted]

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Rapport annuel 2021-2022 de la Politique de gestion des plaintes

l'article 35 [redacted]

l'article 35

[Redacted content]

7.2 Suivi du plan d’action 2022-2023 au 30 septembre 2022

l'article 35

[Redacted content]

7.3 Tableau de bord de gouvernance au 30 septembre 2022

l'article 35

[Redacted content]

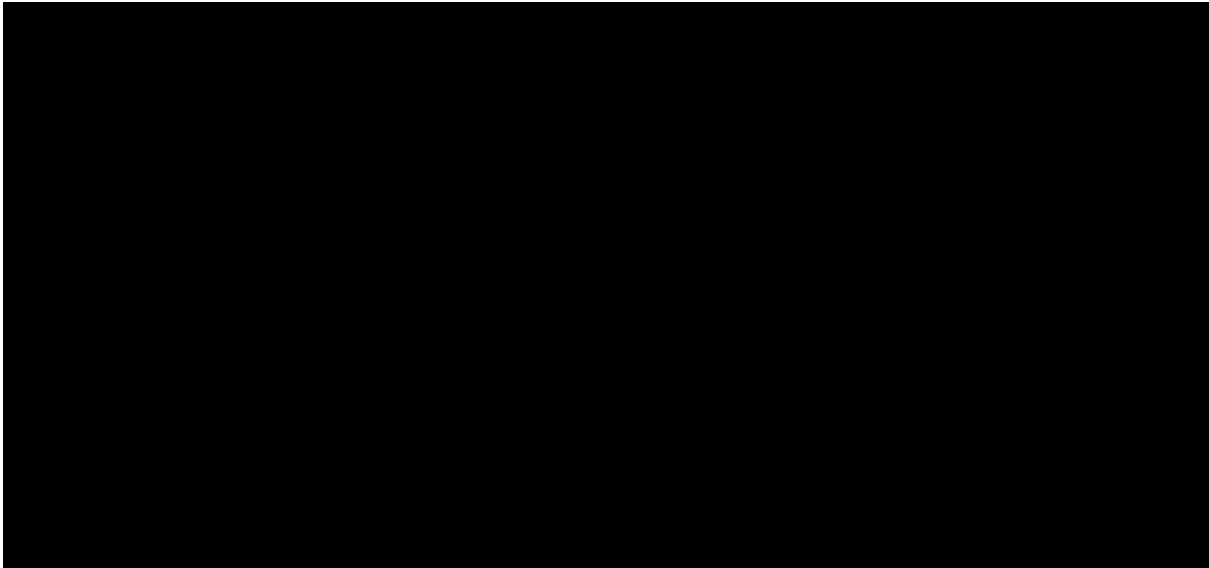
8. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d’audit

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35



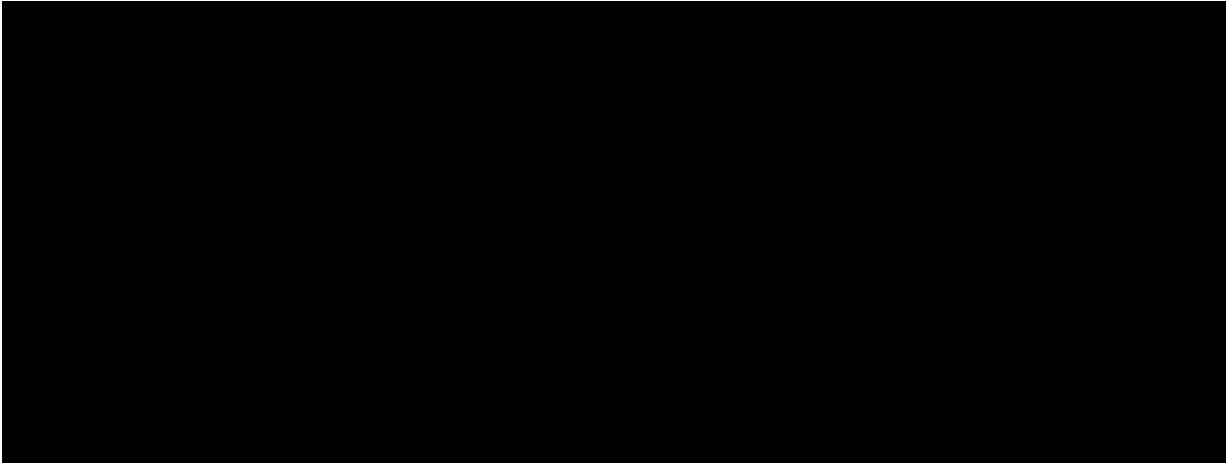
8.2 Contrat de service de 25 000 \$ conclus entre le 26 août et le 13 octobre 2022

l'article 35



8.3 Modification du programme AccèsLogis Québec

l'article 35



27 octobre 2022

Résolution numéro 2022-065

Modification du programme AccèsLogis Québec

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a été créé le 14 octobre 1997;

ATTENDU QUE la hausse des coûts d'assurance et des taux d'intérêt met des projets en construction dans une situation financière précaire;

ATTENDU QUE l'aide financière additionnelle qui peut être autorisée par la Société d'habitation du Québec est plafonnée à 20 % des coûts de réalisation maximums admissibles;

ATTENDU QUE le cumul des aides financières publiques pour la réalisation d'un projet ne peut dépasser 80 % du coût total de réalisation;

ATTENDU QUE l'article 3, al. 1(3) de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

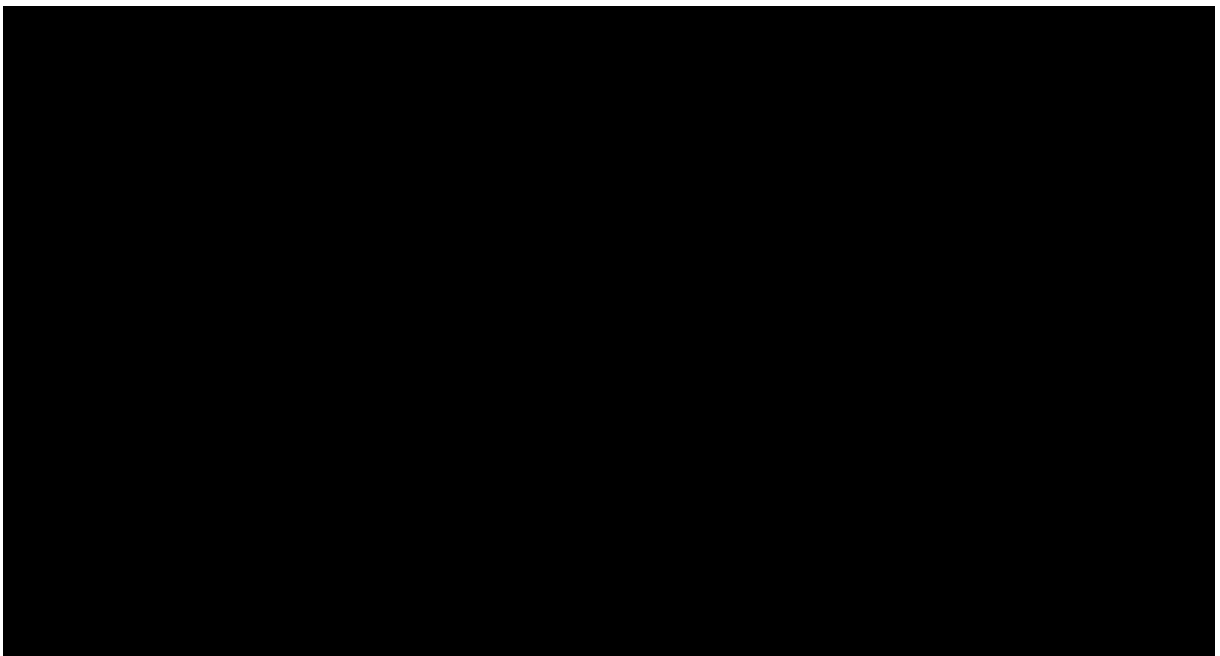
ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au programme AccèsLogis Québec;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation, l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil du trésor.

8.4 Approbation du budget 2023 des organismes de 1 000 logements et plus

l'article 35



Résolution numéro 2022-066

Approbation de budget 2023 des organismes de plus
de 1 000 logements

ATTENDU QUE les organismes de plus de 1 000 logements ont soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société et lesdits organismes, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'ils administrent pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser aux organismes de plus de 1 000 logements, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'approuver le budget de chaque organisme qui administre plus de 1 000 logements pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023 selon le tableau ci-dessous, le tout représentant une contribution de la Société estimée à 350 121 055 \$, auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé de 103 155 941 \$:

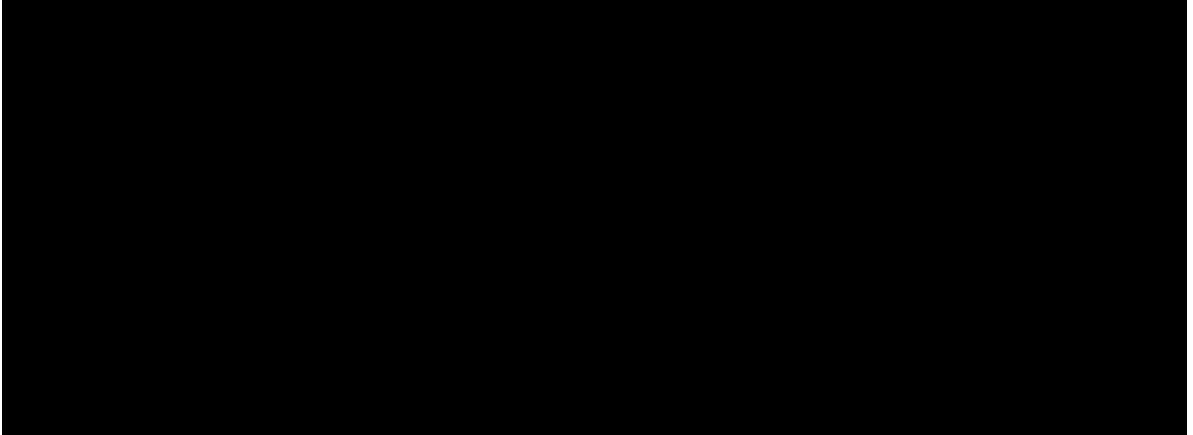
Organisme	Budget 2023	Contribution SHQ		
		Déficit d'exploitation (excluant RAM-C)		RAM-C (avances temporaires)
		(\$)	(%)	(\$)
OMH de Laval	10 748 170 \$	9 673 353 \$	90,0 %	3 165 401 \$
OMH de Longueuil	11 068 819 \$	9 961 937 \$	90,0 %	3 996 728 \$
OMH de Montréal	136 576 978 \$	122 919 280 \$	90,0 %	46 458 946 \$
OH de l'Outaouais	15 785 379 \$	14 206 841 \$	90,0 %	2 492 975 \$
OMH de Québec	31 064 108 \$	27 957 697 \$	90,0 %	10 941 298 \$
OMH de Saguenay	8 917 559 \$	8 025 803 \$	90,0 %	2 663 659 \$
OMH de Sherbrooke	4 897 594 \$	4 407 835 \$	90,0 %	1 481 217 \$
OMH de Trois-Rivières	8 079 824 \$	7 271 842 \$	90,0 %	1 270 717 \$
OMH Kativik	134 284 652 \$	134 284 652 \$	100,0 %	30 685 000 \$
Habitat Métis du Nord	11 411 815 \$	11 411 815 \$	100,0 %	0 \$
TOTAL	372 834 898 \$	350 121 055 \$	93,9 %	103 155 941 \$

- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM identifié au présent tableau, le tout sous réserve du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, c. S-8, r. 6.1);
- D'AUTORISER le paiement aux organismes qui administrent plus de 1 000 logements des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget, sujet aux limitations contenues dans lesdites conventions, à la production des états des revenus et dépenses prévus et à la vérification ultérieure desdits états.

27 octobre 2022

8.5 Révision du budget de l'Office municipal d'habitation Kativik

l'article 35



Résolution numéro 2022-067

**Révision du budget 2022 de l'Office municipal
d'habitation Kativik**

ATTENDU QUE le 26 octobre 2021, par sa résolution 2021-069, le conseil d'administration a approuvé le budget 2022 de l'Office municipal d'habitation Kativik autorisant une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM;

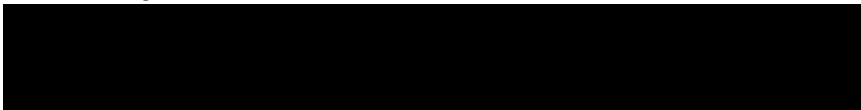
ATTENDU QUE la demande de l'Office municipal d'habitation Kativik présente un budget révisé comportant une variation supérieure au seuil autorisé;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le budget 2022 révisé pour l'Office municipal d'habitation Kativik représentant un déficit d'exploitation d'un montant de 136 511 833 \$.

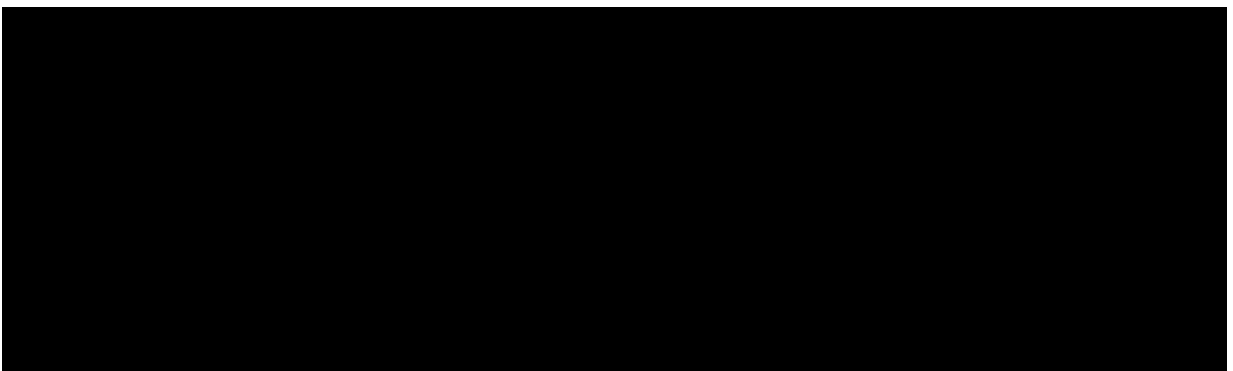
**8.6 Bilan semestriel des subventions du budget discrétionnaire
au 30 septembre 2022**

l'article 35



8.7 Approbation de la politique de continuité des affaires

l'article 35



27 octobre 2022

Résolution numéro 2022-068

Approbation de la Politique de continuité des affaires

ATTENDU QUE l'article 60 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) prévoit que chaque ministère et organisme assujetti à la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, c. F-3.1) assure la continuité de ses services essentiels;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la Politique de continuité des affaires de la Société d'habitation du Québec.

9. VARIA

Aucun point.

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

10.2 Revue de presse du 30 août au 13 octobre 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine rencontre se tiendra à Montréal le 24 novembre 2022 et indique qu'il y aura également un comité d'audit et un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.

12. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

13. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 16 h 35.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 24 novembre 2022

Début : jeudi 24 novembre 2022 à 15:00

Fin : jeudi 24 novembre 2022 à 18:00

Présentiel et Vidéoconférence

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 24 novembre 2022
Décision	Pierre Rivard

Non /	3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Informati	Pierre Rivard
on	

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2022
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati	Fadi Germani
on (5	
min.)	

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Informati	Claude Foster
on (10	
min.)	

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /	7. 1. Approbation de la Politique linguistique de la Société
Décision	André Ménard

(5 min.)

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (15
min.)

8. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit

Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8. 2. Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 14 octobre et le 16 novembre 2022

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 3. Approbation du nouveau programme de rénovation des habitations à loyer modique

Claudia Goulet

8. Modification au cadre normatif du Programme visant le financement des programmes municipaux d'habitation
4. de la Ville de Montréal

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 5. Modification du Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation

Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 6. Modification du Programme d'aide aux organismes communautaires

Claudia Goulet

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Non /
Informati
on (15
min.)

9. 1. Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 2. Recommandation de candidats pour le comblement des postes d'administrateurs

Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 3. Composition des comités du conseil d'administration

Renaud Gilbert

Oui /
Décision
(10 min.)

9. 4. Modification des Règles de régie interne de la Société d'habitation du Québec

Renaud Gilbert

10. VARIA

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

11. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
1. habitation 2022
Fadi Germani

Oui /
Informati
on

11. 2. Revue de presse du 19 octobre au 14 novembre 2022
Fadi Germani

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

14. HUIS CLOS

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

24 novembre 2022

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (Société), tenue à Montréal, le 24 novembre 2022, à 14 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Renaud Gilbert, CPA, membre
M^{me} Claudia Goulet, CPA, membre (par vidéoconférence)
M^e Jonathan Poulin, membre
M. Jean-Marc Sauvé, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la Société

PERSONNES ABSENTES :

M. Claude Foster, ing., président-directeur général
M^{me} Mélinda Constant, E.A., membre

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'amélioration et au développement de l'habitation et vice-président à l'administration et à la planification par intérim
M. André Ménard, directeur des communications et des relations externes (Point 7.1)
M^{me} Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^e Pierre Rivard, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.
Après vérification du quorum, M^e Rivard, déclare la réunion ouverte à 14 h 16.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 24 novembre 2022

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2022-069

Ordre du jour de la réunion du 24 novembre 2022
--

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 24 novembre 2022.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 27 octobre 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal du 27 octobre 2022.

24 novembre 2022

Résolution numéro 2022-070

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 27 octobre 2022**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2022.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

l'article 35

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Approbation de la Politique linguistique de la Société

l'article 35

Résolution numéro 2022-071

**Approbation de la Politique linguistique de la Société
d'habitation du Québec**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec est assujettie à la Charte de la langue française (RLQR, chapitre 11);

ATTENDU QU'en mars 2011, le Conseil des ministres a approuvé la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration;

ATTENDU l'avis de l'Office québécois de la langue française;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la Politique linguistique de la Société d'habitation du Québec.

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d'audit

l'article 35

24 novembre 2022

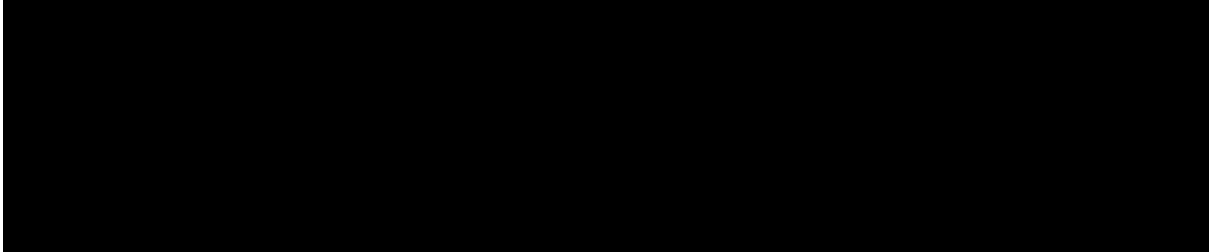
8.2 Contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 14 octobre et le 16 novembre 2022

l'article 35



8.3 Approbation du nouveau programme de rénovation des habitations à loyer modique

l'article 35



Résolution numéro 2022-072

Approbation du nouveau Programme de rénovation des habitations à loyer modique

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU QUE l'Initiative 2 de l'Entente Canada-Québec sur le logement prévoit un investissement fédéral-provincial pour préserver, améliorer et régénérer des habitations à loyer modique;

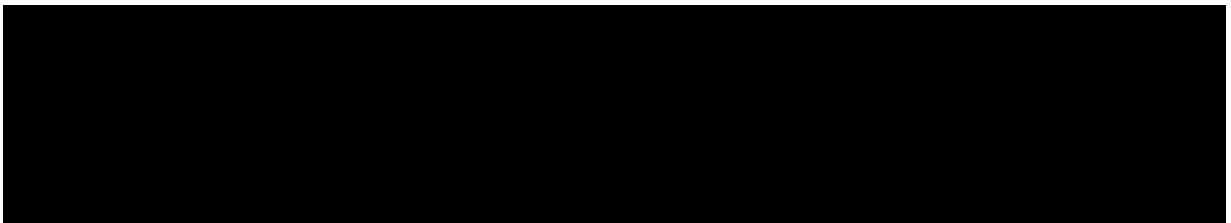
ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'ADOPTER les orientations du nouveau programme de rénovation des habitations à loyer modique;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation, l'ensemble des documents requis pour son approbation par le Conseil des ministres.

8.4 Modification au cadre normatif du Programme visant le financement des programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal

l'article 35



24 novembre 2022

Résolution numéro 2022-073

**Modifications au cadre normatif du Programme visant
le financement des programmes municipaux
d'habitation de la Ville de Montréal**

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU QUE le Programme visant le financement des programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal a été autorisé par le Conseil des ministres le 14 mars 2018;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, la Ville de Montréal a mis en place son programme de réalisation de logements abordables, AccèsLogis Montréal;

ATTENDU QUE plusieurs projets AccèsLogis Montréal bénéficient d'une aide financière du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE dans ces cas, le cumul des aides financières publiques dépasse le maximum prévu au Programme visant le financement des programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal;

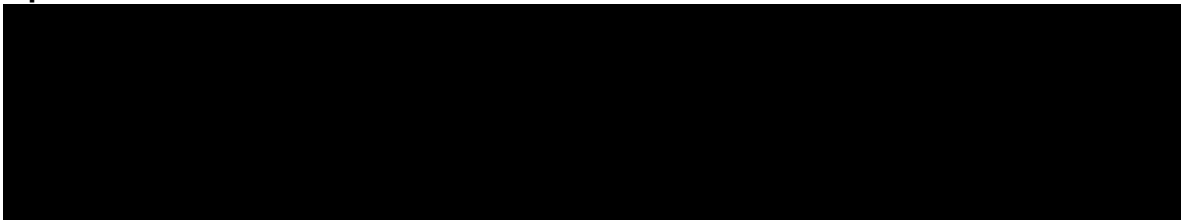
ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification du Programme visant le financement des programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation, l'ensemble des documents nécessaires pour son approbation par le Conseil des ministres.

8.5 Modification du Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation

l'article 35



24 novembre 2022

Résolution numéro 2022-074

**Modification du Programme d'appui au développement
de l'industrie québécoise de l'habitation**

ATTENDU QUE le paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

ATTENDU QUE le Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation arrive à échéance le 31 mars 2023;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation, l'ensemble des documents nécessaires pour son approbation par le Conseil des ministres.

8.6 Modification du Programme d'aide aux organismes communautaires

l'article 35

Résolution numéro 2022-075

**Modification du Programme d'aide aux organismes
communautaires**

ATTENDU QUE le paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

ATTENDU QUE le gouvernement a lancé, à l'été 2022, le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027;

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux organismes communautaires arrive à échéance le 31 mars 2023;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit ;

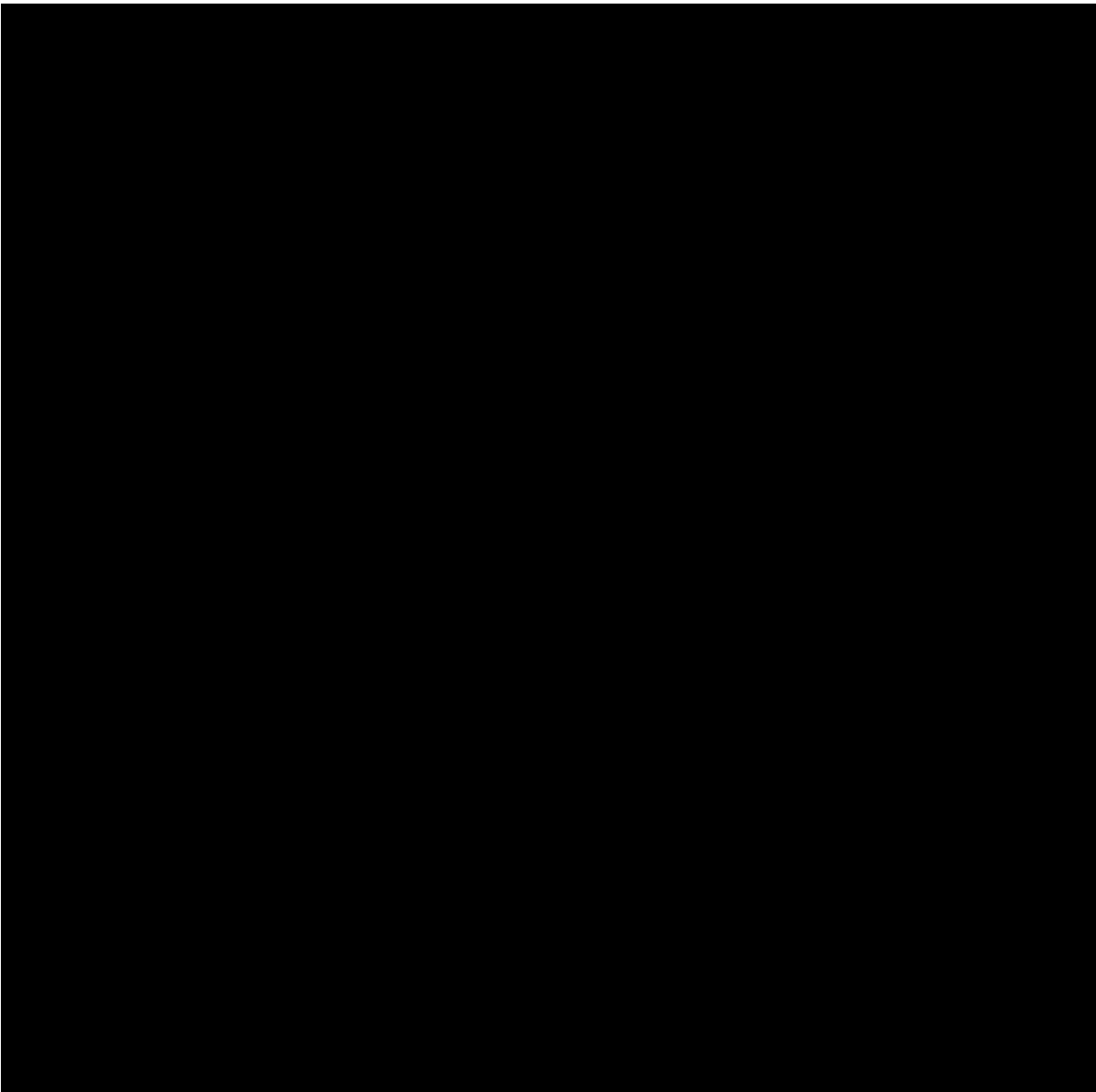
IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'aide aux organismes communautaires ;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation, l'ensemble des documents nécessaires pour son approbation par le Conseil du trésor.

24 novembre 2022

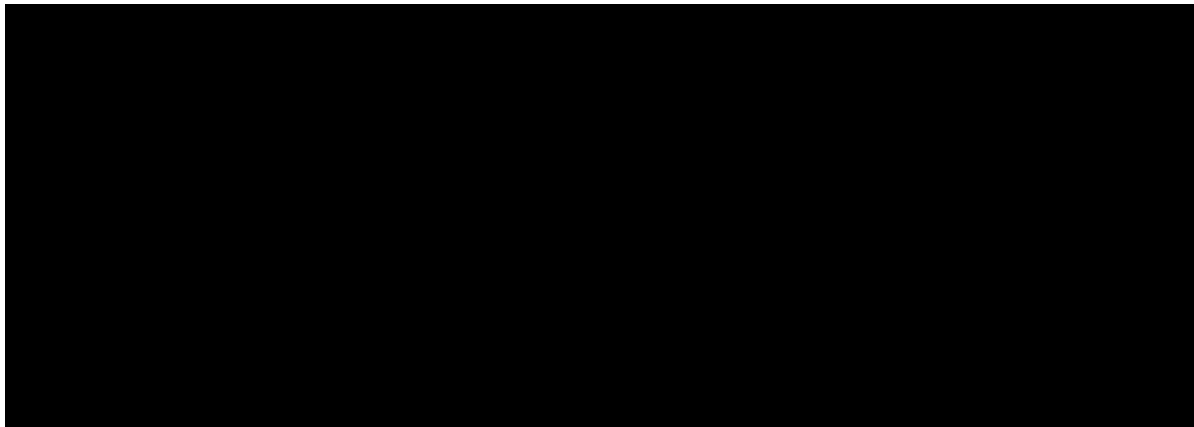
9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE RESSOURCES HUMAINES

9.1 Suivi du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines



l'article 35

9.2 Recommandation de candidats pour le comblement des postes d'administrateurs



l'article 35

24 novembre 2022

Résolution numéro 2022-076

Recommandation de candidats pour le comblement
des postes d'administrateurs

ATTENDU QUE l'article 6 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec prévoit que le conseil d'administration est composé de neuf membres;

ATTENDU QUE l'article 3.1 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, sont nommés par le gouvernement en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

ATTENDU QUE deux postes sont à pourvoir au conseil d'administration;

ATTENDU QU'un comité de sélection a tenu des entrevues du 16 au 18 août 2022;

ATTENDU QU'il résulte de son processus que quatre candidats correspondent au profil de compétence recherché;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- De RECOMMANDER les quatre candidats par ordre de préférence pour la nomination de deux d'entre eux au conseil d'administration, soit :
 1. Marie-Lise Côté;
 2. Michèle Langlois;
 3. Lyne Laperrière;
 4. Mohamed Nabil;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

9.3 Composition des comités du conseil d'administration

l'article 35



24 novembre 2022

Résolution numéro 2022-077

Composition des comités du conseil d'administration

ATTENDU QUE le 3 juin 2022, la Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives (L.Q. 2022, chapitre 19) est entrée en vigueur;

ATTENDU QUE l'article 6.0.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoyant que la Société doit constituer un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a été abrogé;

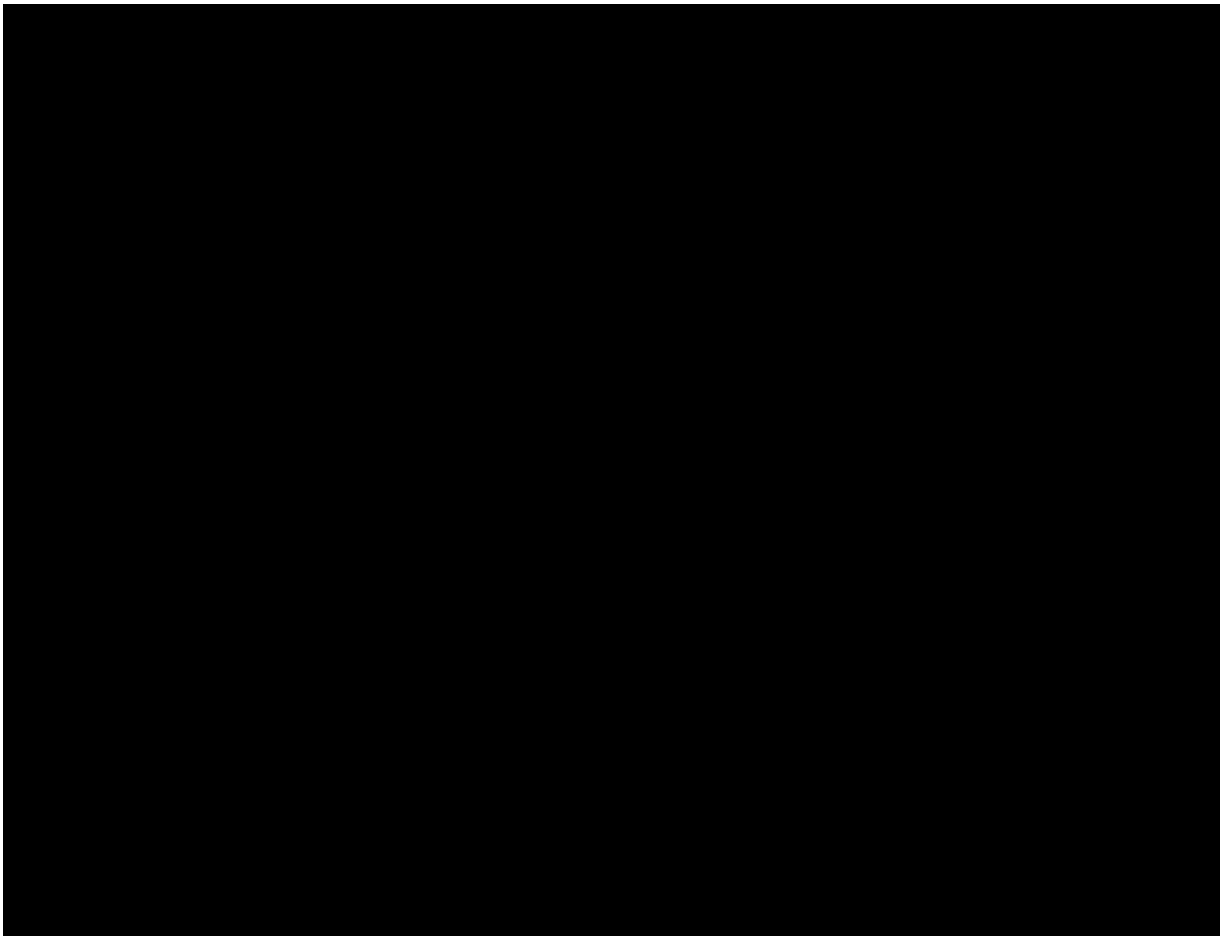
ATTENDU QUE la Société doit constituer un comité de gouvernance et d'éthique et un comité des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité de :

- CONSTITUER le comité de gouvernance et d'éthique et d'en NOMMER les membres de la façon suivante :
 - M. Renaud Gilbert, membre et président;
 - M^{me} Claudia Goulet, membre et présidente remplaçante;
 - M^e Jonathan Poulin, membre;
 - M^{me} Mélinda Constant, membre;
- CONSTITUER le comité des ressources humaines d'en NOMMER les membres de la façon suivante :
 - M. Jean-Marc Sauvé, membre et président;
 - M^e Jonathan Poulin, membre et président remplaçant;
 - M^{me} Mélinda Constant, membre.

9.4 Modification des Règles de régie interne de la Société d'habitation du Québec



l'article 35

24 novembre 2022

Résolution numéro 2022-078

Modification des Règles de régie interne de la Société d'habitation du Québec
--

ATTENDU QUE le 3 juin 2022, la Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives (L.Q. 2022, chapitre 19) est entrée en vigueur;

ATTENDU QUE l'article 9.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société peut établir des règles pour sa régie interne;

ATTENDU QUE conformément au paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G - 1.02), le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance pour la conduite des affaires de la Société;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et de ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec;
- D'ABROGER la Charte du comité de vérification;
- D'ABROGER la Charte du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.

10. VARIA

Aucun point.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.2 Revue de presse du 19 octobre au 14 novembre 2022

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine rencontre se tiendra le 26 janvier 2023.

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucun huis clos avec le président-directeur général n'est décrété.

14. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 15 h 01.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 26 janvier 2023

Début : jeudi 26 janvier 2023 à 15:00

Fin : jeudi 26 janvier 2023 à 18:00

Vidéoconférence

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 26 janvier 2023
Décision	Pierre Rivard

Non /	3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Informati	Pierre Rivard
on	

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui /	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022
Décision	Fadi Germani

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /	5. 1. Points de suivi des réunions
Informati	Fadi Germani
on (5	
min.)	

Non /	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Informati	Claude Foster
on (20	
min.)	

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui/	7. 1. Suivi trimestriel du plan d'action 2022-2023 au 31 décembre 2022
Informati	Fadi Germani

on (5
min.)

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (15
min.)

8. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit
Claudia Goulet

Non /
Informati
on (5
min.)

8. 2. Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 17 novembre 2022 et le 9 janvier 2023
Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 3. Approbation des prévisions quinquennales de la Société d'habitation du Québec
Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8. 4. Suivi trimestriel de la politique de placement au 31 décembre 2022
Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 5. Mise en oeuvre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement
Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 6. Fusion des programmes de suppléments au loyer
Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 7. Remplacement du Programme d'adaptation de domicile
Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 8. Modifications au programme Petits établissements accessibles
Claudia Goulet

9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Non /
Informati
on (10
min.)

9. 1. Suivi du président du comité de gouvernance et d'éthique
Renaud Gilbert

10. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Non /
Informati
on (10
min.)

10. 1. Suivi du président du comité des ressources humaines
Jean-Marc Sauvé

11. VARIA

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

12. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
1. habitation 2023
Fadi Germani

Oui /
Informati
on

12. 2. Revue de presse du 16 novembre 2022 au 16 janvier 2023
Fadi Germani

13. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

14. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

15. HUIS CLOS

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

26 janvier 2023

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec, tenue en présentiel à Québec et en vidéoconférence, le 26 janvier 2023, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration

M. Claude Foster, ing., président-directeur général

M^{me} Mélinda Constant, E.A., membre

M. Renaud Gilbert, CPA, membre

M^{me} Claudia Goulet, CPA, membre

M^e Jonathan Poulin, membre

M. Jean-Marc Sauvé, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la Société

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'administration et à la planification

M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation

M^{me} Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^e Pierre Rivard, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Après vérification du quorum, M^e Rivard, déclare la réunion ouverte à 15 h 09.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 26 janvier 2023

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2023-001

Ordre du jour de la réunion du 26 janvier 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 26 janvier 2023.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 24 novembre 2022 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres sont d'accord pour approuver le procès-verbal du 24 novembre 2022.

26 janvier 2023

Résolution numéro 2023-002

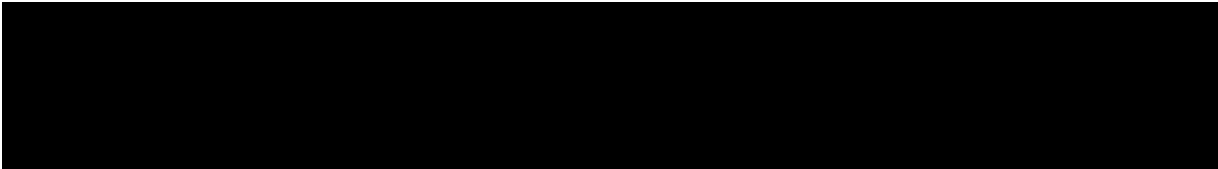
Approbation du procès-verbal de la réunion
du 24 novembre 2022

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022.

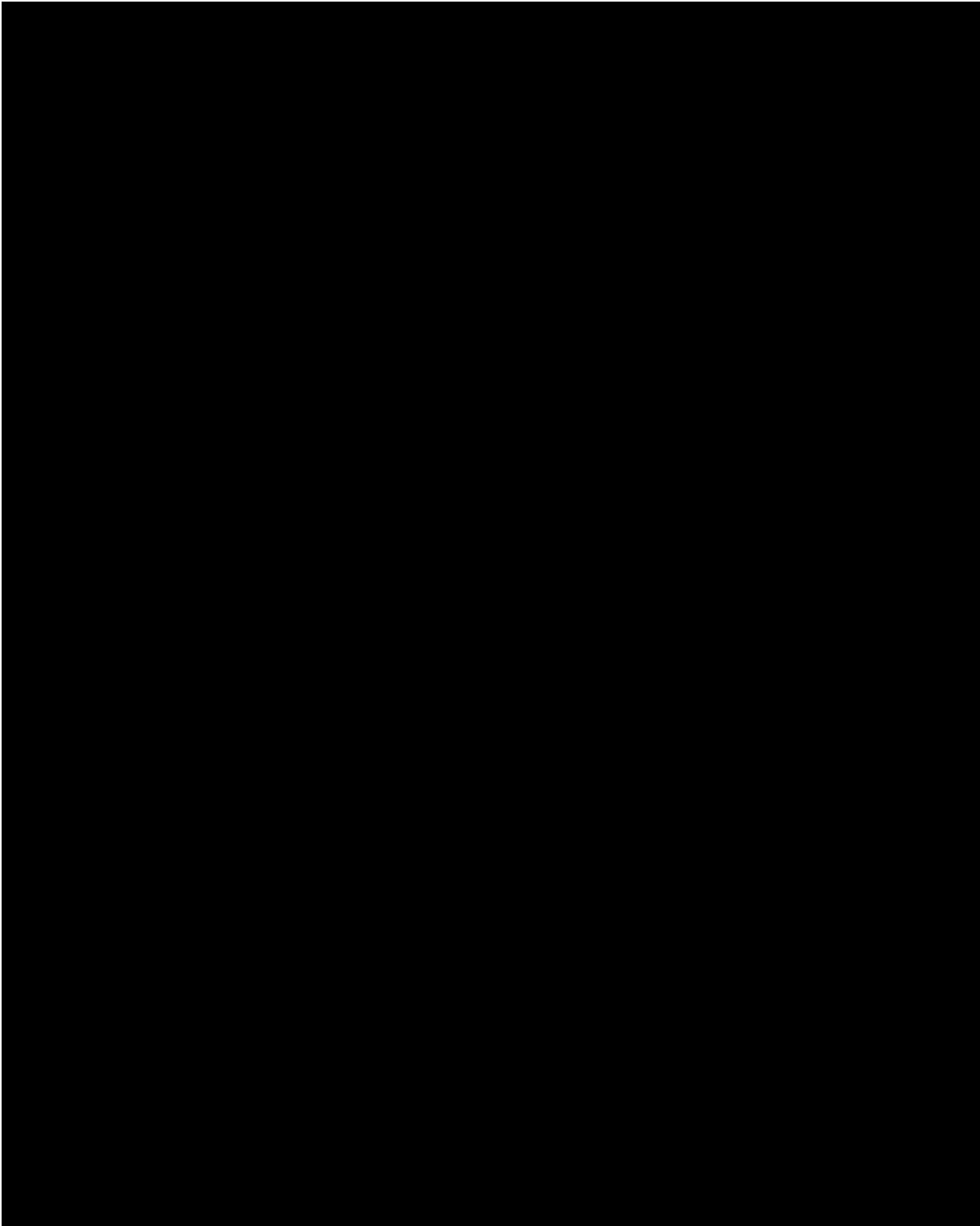
5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35



6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



l'article 35

l'article 35

[REDACTED]

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

7.1 Suivi trimestriel du plan d'action 2022-2023 au 31 décembre 2022

[REDACTED]

l'article 35

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

8.1 Suivi de la présidente du comité d'audit

[REDACTED]

l'article 35

8.2 Contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 17 novembre 2022 et le 9 janvier 2023

[REDACTED]

l'article 35

8.3 Approbation des prévisions quinquennales de la Société d'habitation du Québec

[REDACTED]

l'article 35

26 janvier 2023

Résolution numéro 2023-003

Approbation des prévisions quinquennales

ATTENDU QUE les revenus de la Société d’habitation du Québec proviennent principalement d’une subvention du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, des contributions fédérales versées dans le cadre des ententes sur les programmes à frais partagés et de ses activités d’investissement et de financement;

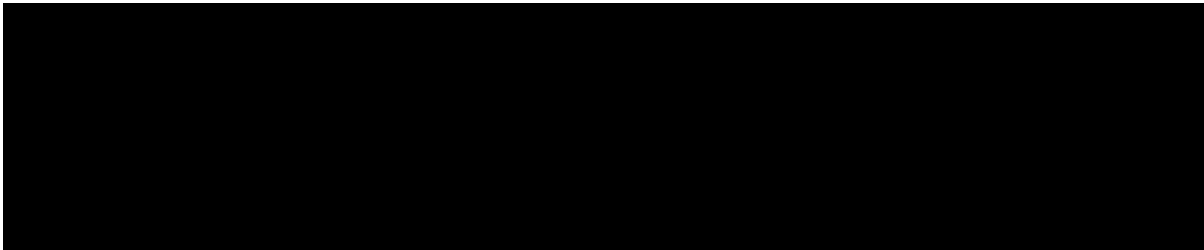
ATTENDU QUE l’article 45.3 de la Loi sur l’administration financière (RLRQ, c. A-6.001) prévoit que le conseil d’administration doit adopter les prévisions budgétaires pluriannuelles en fonction du nombre d’années visées par les orientations;

ATTENDU la recommandation du comité d’audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité D’ADOPTER les prévisions quinquennales de la Société pour les années financières 2022-2023 à 2027-2028.

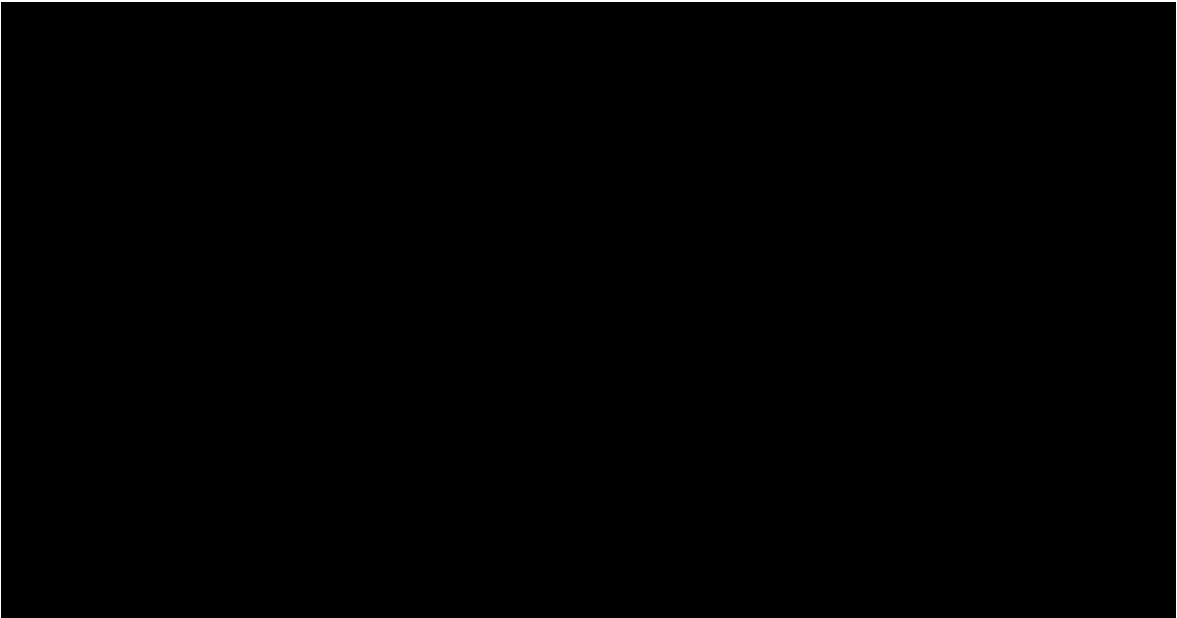
8.4 Suivi trimestriel de la politique de placement au 31 décembre 2022

l'article 35



8.5 Mise en œuvre du Programme d’hébergement temporaire et d’aide à la recherche de logement

l'article 35



26 janvier 2023

Résolution numéro 2023-004

Mise en œuvre du Programme d’hébergement temporaire et d’aide à la recherche de loyer

ATTENDU QUE le paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

ATTENDU QU'il y a lieu de soutenir financièrement les municipalités qui aident les ménages qui pourraient se retrouver sans logis et les offices d'habitation qui offrent un service d'aide à la recherche de logement;

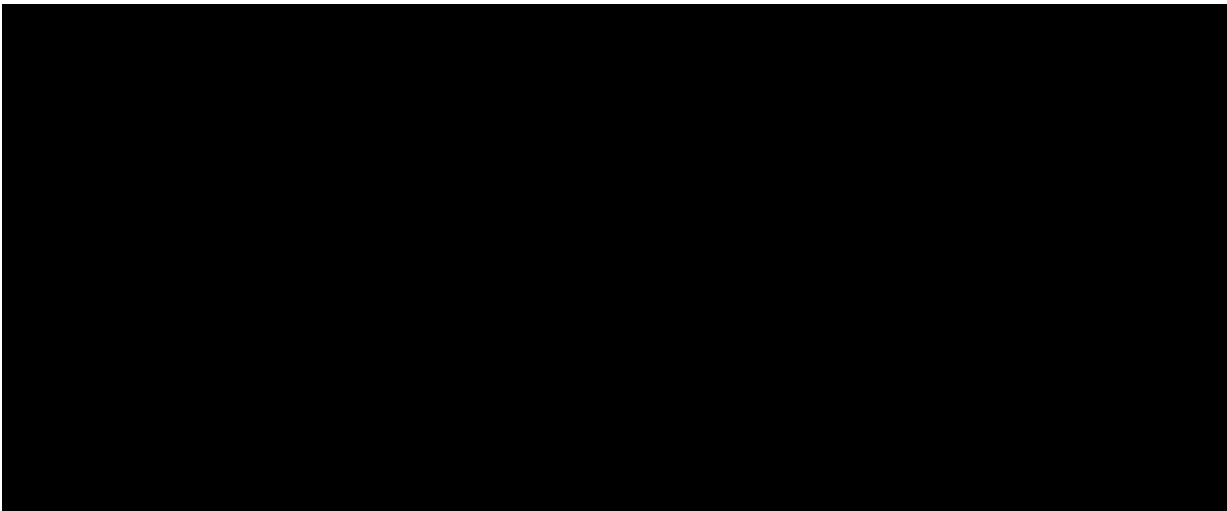
ATTENDU QUE certains ménages pourraient se retrouver sans logis en raison de la rareté de logements abordables;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité:

- D'APPROUVER les orientations du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

8.6 Fusion des programmes de suppléments au loyer



l'article 35

26 janvier 2023

Résolution numéro 2023-005

Fusion des programmes de suppléments de loyer

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec met en œuvre divers programmes de supplément au loyer qui arrivent à échéance le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE ces programmes ont des fins similaires et qu'il est souhaité de prévoir l'octroi de leurs suppléments au loyer dans un nouveau programme unique;

ATTENDU QUE le paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) prévoit que la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Programme de rénovation d'immeubles locatifs, le Programme d'Achat-Rénovation pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif et le programme AccèsLogis Québec;

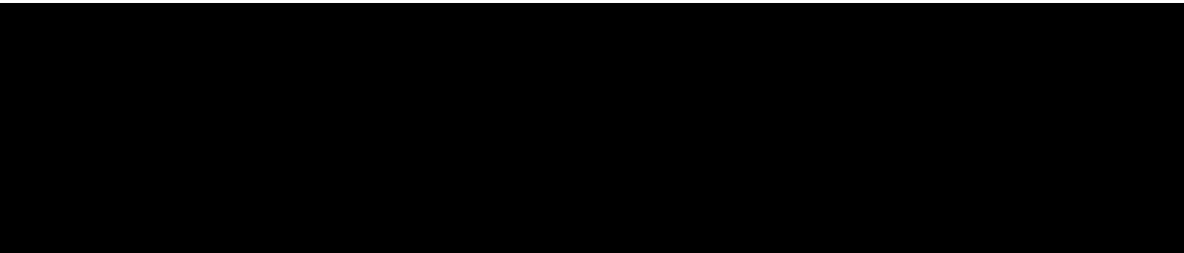
ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

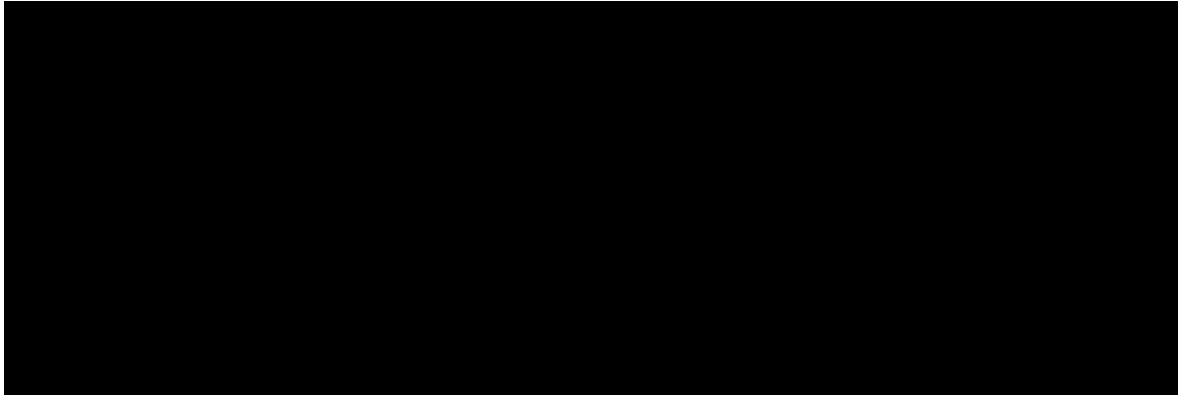
- D'APPROUVER les orientations du nouveau programme de supplément au loyer;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour autorisation :
 - par le Conseil des ministres de la mise en œuvre d'un programme de supplément au loyer qui remplacerait les programmes suivants :
 - Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités;
 - Programme de supplément au loyer - marché privé;
 - Programme spécial de supplément au loyer;
 - les Programmes de suppléments au loyer du :
 - Programme de rénovation d'immeubles locatifs;
 - Programme d'Achat-Rénovation pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif;
 - AccèsLogis Québec;
 - Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal
 - par le Conseil du trésor de la modification du Programme de rénovation d'immeubles locatifs, du Programme d'Achat-Rénovation pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif et du programme AccèsLogis Québec.

8.7 Modifications au Programme d'adaptation de domicile

l'article 35



l'article 35



Résolution numéro 2023-006

Modifications au Programme d'adaptation de domicile

ATTENDU QUE le paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de promouvoir l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE ces modifications proposées permettront de mieux répondre aux besoins de la clientèle;

ATTENDU QUE le programme actuel prend fin le 31 mars 2023;

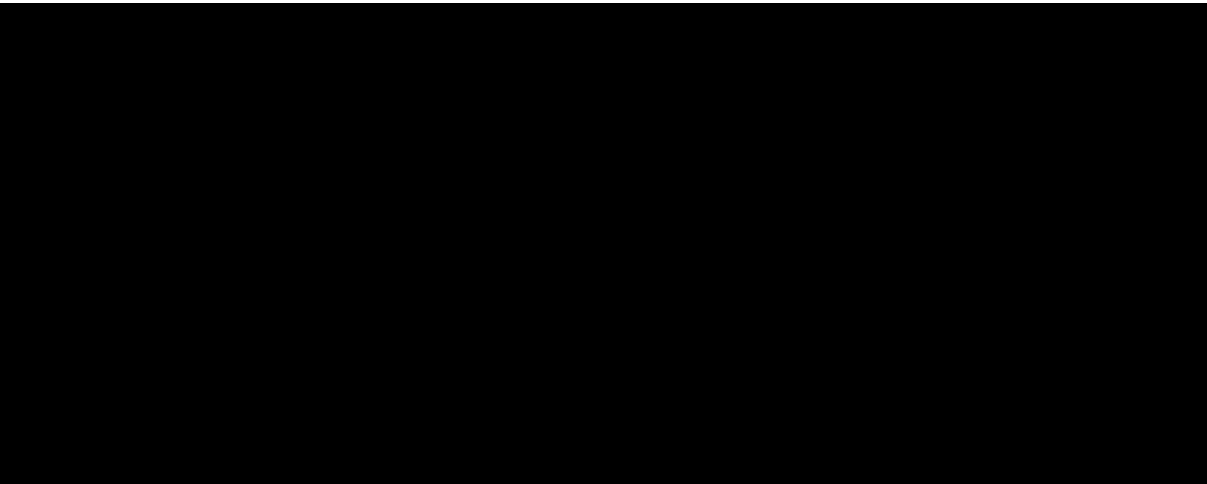
ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le remplacement du Programme d'adaptation de domicile;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation, l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil du trésor.

8.8 Modifications au programme Petits établissements accessibles

l'article 35



26 janvier 2023

Résolution numéro 2023-007

**Modifications au programme Petits établissements
accessibles**

ATTENDU QUE le paragraphe 7 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de permettre ou d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à un établissement;

ATTENDU QUE le programme Petits établissement accessibles prend fin le 31 mars 2023;

ATTENDU y a lieu de modifier le programme afin de le reconduire et d'hausser l'aide financière qu'il prévoit;

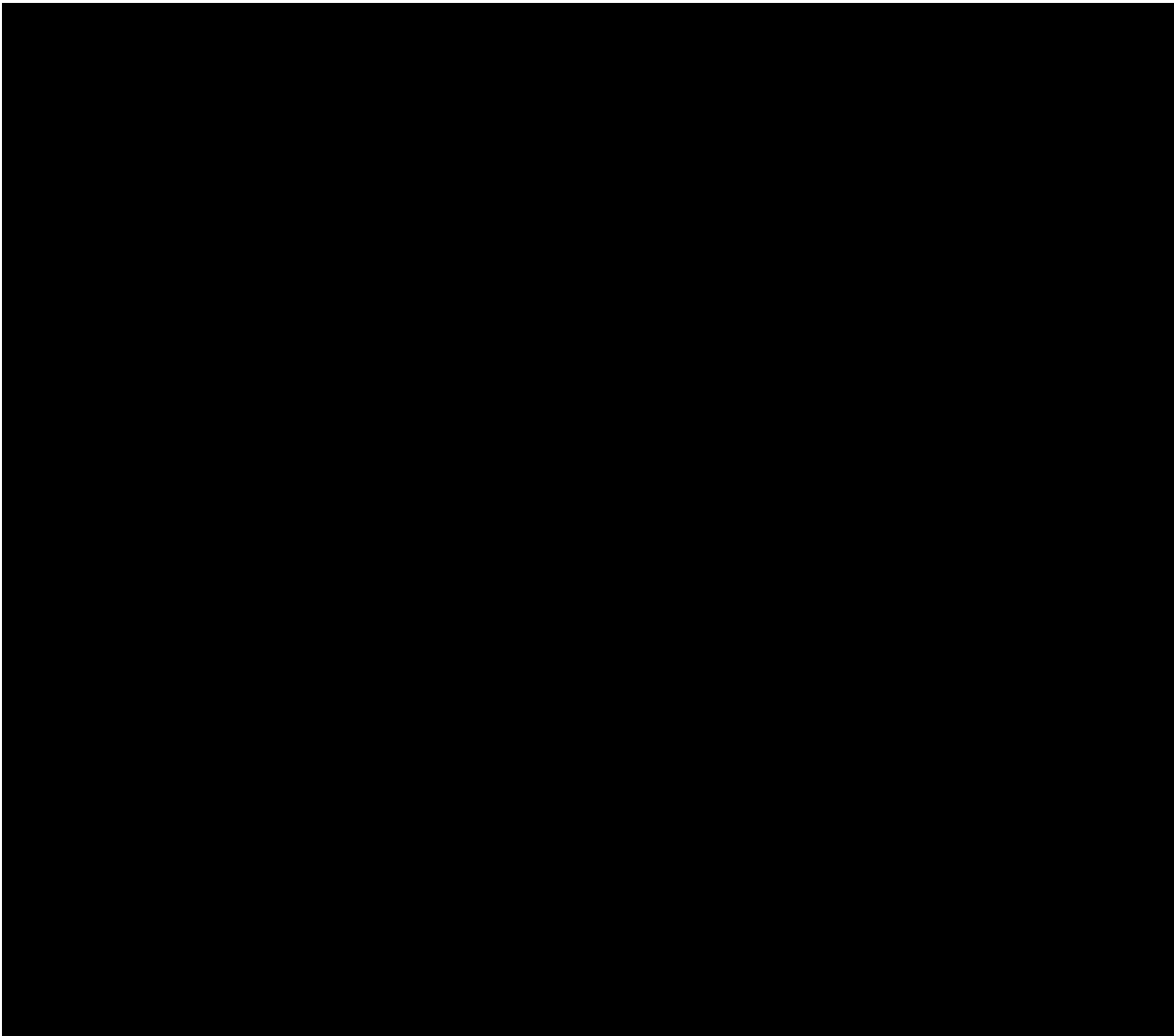
ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au programme Petits établissements accessibles;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation, l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

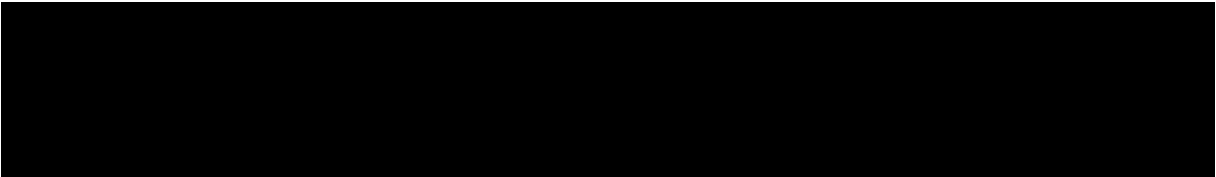
9. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

9.1 Suivi du président du comité de gouvernance et d'éthique



l'article 35

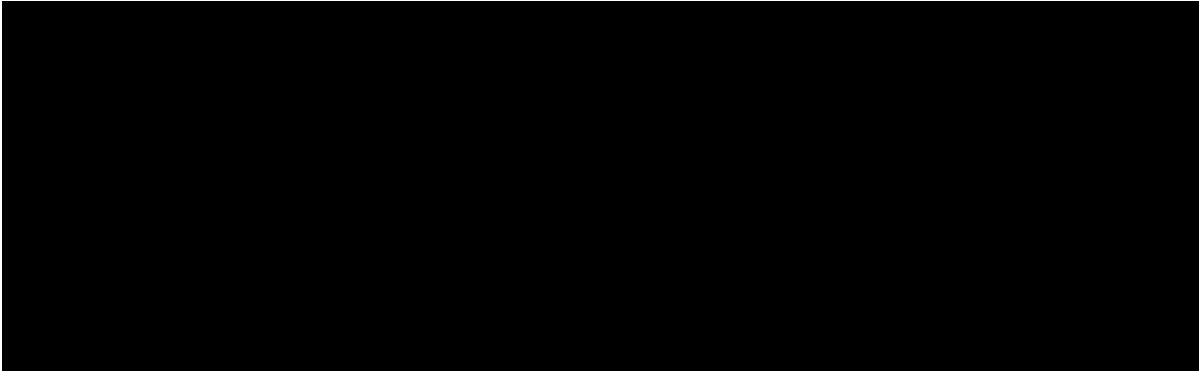
l'article 35



10. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 Suivi du président du comité des ressources humaines

l'article 35



11. VARIA

Aucun point.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

12.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d’habitation et calendrier des activités en habitation 2023

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

12.2 Revue de presse du 16 novembre 2022 au 16 janvier 2023

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

13. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine rencontre se tiendra le 23 février 2023.

14. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

15. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 17 h 00.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 23 mars 2023

Début : jeudi 23 mars 2023 à 15:00

Fin : jeudi 23 mars 2023 à 18:00

Québec

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pierre Rivard

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui / Décision	2. 1. Ordre du jour de la réunion du 23 mars 2023 Pierre Rivard
-------------------	--

Non / Informati on	3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS Pierre Rivard
--------------------------	--

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui / Décision	4. 1. Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023 Fadi Germani
-------------------	--

5. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui / Informati on (5 min.)	5. 1. Points de suivi des réunions Fadi Germani
--------------------------------------	--

Non / Informati on (20 min.)	6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL Claude Foster
---------------------------------------	--

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui / Décision	7. 1. État de situation sur la rémunération des membres Fadi Germani
-------------------	---

(10 min.)

Oui /
Décision
(5 min.)

7. 2. Remplacement du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir
Fadi Germani

Oui /
Décision
(5 min.)

7. 3. Calendrier des rencontres 2023-2024
Fadi Germani

Oui /
Décision
(5 min.)

7. 4. Mise à jour du profil de compétence du conseil d'administration
Fadi Germani

Oui /
Décision
(15 min.)

7. 5. Composition des comités du conseil d'administration
Fadi Germani

Oui /
Informati
on (5
min.)

7. 6. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus entre le 10 janvier et le 6 mars 2023
Jean-Pascal Bernier

Oui /
Décision
(5 min.)

7. 7. Institution du régime d'emprunt de la Société
Jean-Pascal Bernier / Irène Bourg / Nathalie Perreault

Oui /
Informati
on (5
min.)

7. 8. États financiers 2021 des organismes de plus de 1 000 logements
Jean-Pascal Bernier / Irène Bourg / Mélanie Bureau

Oui /
Informati
on (5
min.)

7. 9. Modification du Programme d'intervention résidentiel - mэрule
Jean-Pascal Bernier

8. VARIA

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

9. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
1. habitation 2023
Fadi Germani

Oui /
Informati
on

9. 2. Revue de presse du 16 janvier au 14 mars 2023
Fadi Germani

Oui /
Informati
on

9. 3. Revue de presse - Budget du 21 mars 2023

Fadi Germani

10. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

11. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

12. HUIS CLOS

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

23 mars 2023

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue à Québec, le 23 mars 2023, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^e Pierre Rivard, président du conseil d'administration
M. Claude Foster, président-directeur général
M^{me} Claudia Goulet, membre
M^{me} Mélinda Constant, membre
M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre, par vidéoconférence
M. Marco Bélanger, membre, par vidéoconférence (retrait au point 7.8)
M. Alain Marcoux, membre, par vidéoconférence
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'administration et la planification
M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation
M^{me} Irène Bourg, directrice générale des finances et du budget (Points 7.7 et 7.8)
M^{me} Nathalie Perreault, directrice de la comptabilité et du financement (Point 7.7)
M^{me} Mélanie Bureau, directrice du suivi financier des programmes par intérim (Point 7.8)
M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^e Pierre Rivard, président, déclare la réunion ouverte à 15 h 00.

M^e Rivard souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et apporte des précisions sur le fonctionnement du conseil d'administration de la Société.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la réunion du 23 mars 2023

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2023-009

Ordre du jour de la réunion du 23 mars 2023
--

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 23 mars 2023.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

M. Marco Bélanger indique qu'il se retirera lors de la présentation des états financiers des organismes de plus de 1 000 logements considérant qu'était était directeur général de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières jusqu'en février 2021 puis administrateur provisoire de l'Office municipal d'habitation de Longueuil de mars 2021 à mars 2022.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 26 janvier 2023 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.
Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

Résolution numéro 2023-010

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 26 janvier 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023.

5. SUIVI DES RÉUNIONS

5.1 Points de suivi des réunions

l'article 35 [redacted].

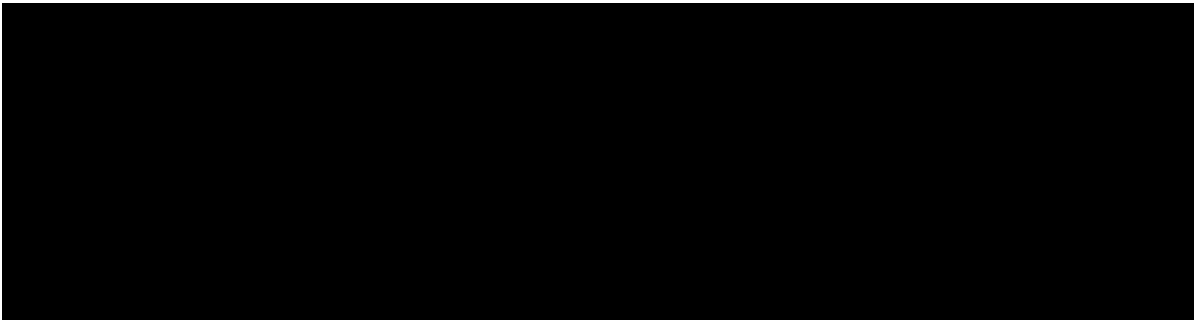
6. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

l'article 35 [redacted]

7. ENJEUX STRATÉGIQUES

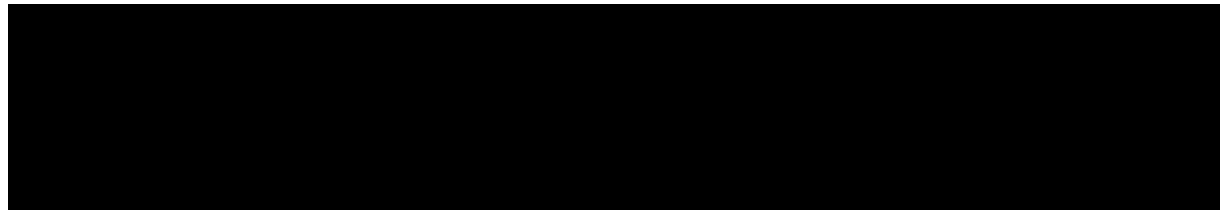
7.1 État de situation sur la rémunération des membres

l'article 35



7.2 Remplacement du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir

l'article 35



Résolution numéro 2023-011

Remplacement du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir

ATTENDU QUE l'article 13.0.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de la Société pour exercer les fonctions du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir;

ATTENDU QUE l'article 5 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec prévoit que le conseil d'administration désigne ce remplaçant parmi les membres du personnel de la Société;

ATTENDU QUE le 12 janvier 2023, M^{me} Annie Grégoire a été nommée vice-présidente de la Société;

ATTENDU QUE le 24 février 2022, le conseil d'administration, par sa résolution 2022-021, a nommé M. Jean-Pascal Bernier ou M^{me} Ginette Tanguay en cas d'absence ou d'empêchement d'agir du président-directeur général;

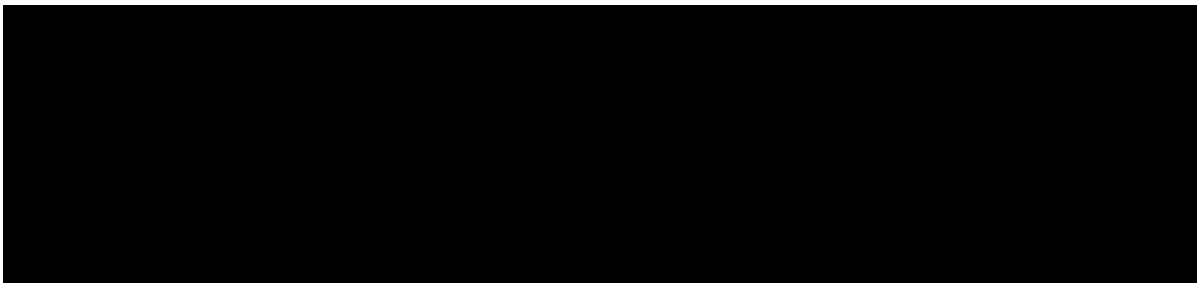
ATTENDU QUE suivant la nomination de M^{me} Grégoire en remplacement de M^{me} Tanguay, la résolution 2022-021 est devenue obsolète.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

- D'ANNULER la résolution 2022-021 du 24 février 2022;
- DE NOMMER l'un ou l'autre des vice-présidents en fonction à savoir, M. Jean-Pascal Bernier et M^{me} Annie Grégoire, pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir.

7.3 Calendrier des rencontres 2023-2024

l'article 35



23 mars 2023

M. Germani mentionne que pour diminuer le nombre de rencontres, les suivis sont prévus à une fréquence annuelle ou semestrielle plutôt que trimestrielle pour éviter de surcharger les comités.

Les membres sont d'accord pour approuver le calendrier des rencontres 2023-2024 sous réserve d'ajouter des rencontres ad hoc les 22 juin et 14 septembre 2023.

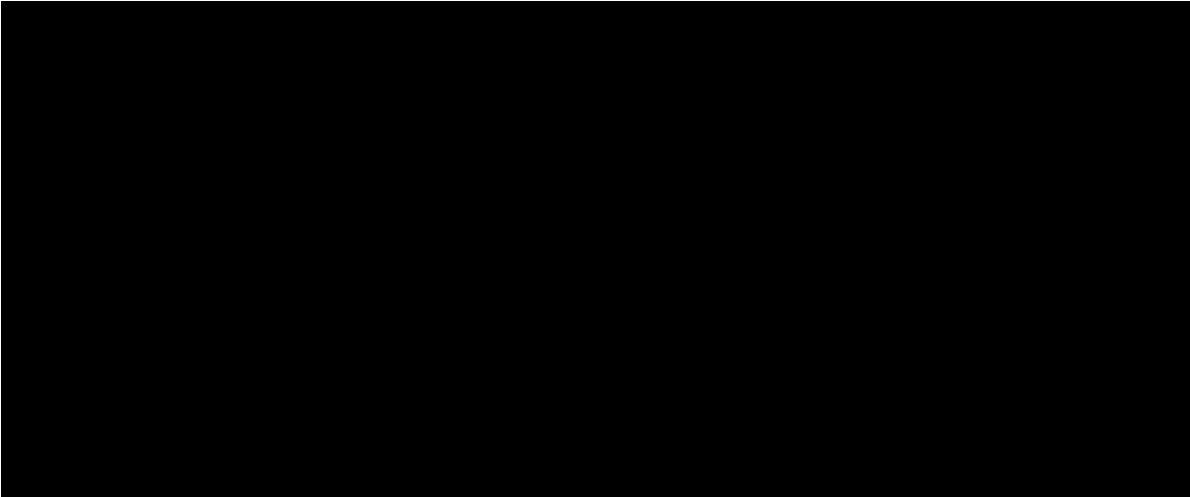
Résolution numéro 2023-012

Calendrier des rencontres 2023-2024

ATTENDU QUE l'alinéa 2 de l'article 14 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec prévoit que le conseil d'administration doit établir au plus tard le 31 mars de chaque année, le calendrier des séances du conseil d'administration de l'année financière suivante;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le calendrier des rencontres du conseil d'administration et de ses comités pour 2023-2024, sous réserve des modifications demandées.

7.4 Mise à jour du profil de compétence du conseil d'administration



l'article 35

Résolution numéro 2023-013

Mise à jour du profil de compétence du conseil d'administration

ATTENDU que le paragraphe 5 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver le profil de compétence et d'expérience;

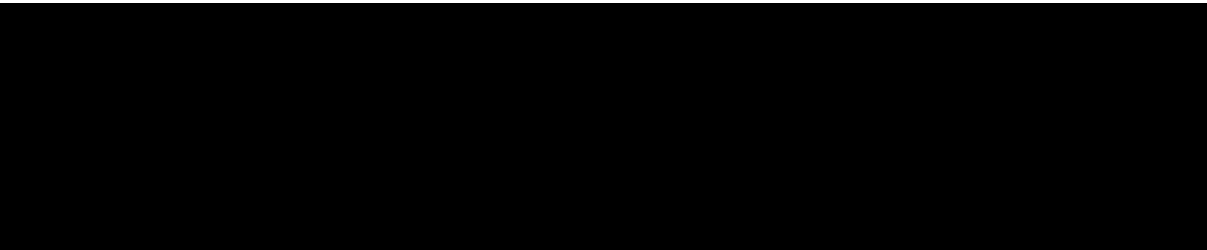
ATTENDU QUE, par le décret 180-2023 du 22 février 2023, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de trois nouveaux membres au conseil d'administration;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration, sous réserve des modifications demandées.

7.5 Composition des comités du conseil d'administration

l'article 35



Résolution numéro 2023-014

Composition des comités du conseil d'administration

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration doit constituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité d'audit et un comité des ressources humaines composés de membres indépendants;

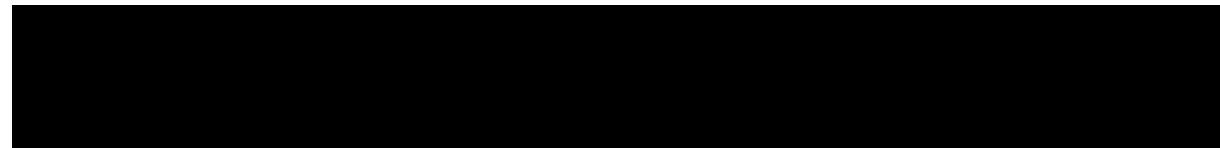
ATTENDU QUE, par le décret 180-2023 du 22 février 2023, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de trois nouveaux membres au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la composition suivante du comité de gouvernance et d'éthique :
 - M^{me} Mélinda Constant, présidente
 - M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre
 - M. Marco Bélanger, membre
- D'APPROUVER la composition suivante du comité d'audit :
 - M^{me} Claudia Goulet, présidente
 - M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre
 - M. Alain Marcoux, membre
- D'APPROUVER la composition suivante du comité des ressources humaines :
 - M. Marco Bélanger, président
 - M^{me} Mélinda Constant, membre
 - M. Alain Marcoux, membre

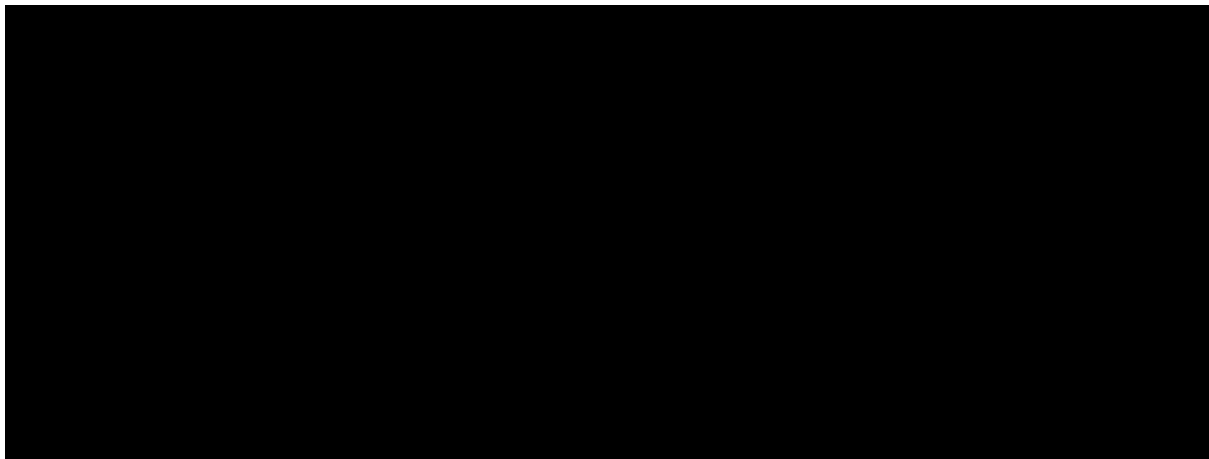
7.6 Contrats de service 25 000\$ et plus conclus entre le 10 janvier et le 6 mars 2023

l'article 35



7.7 Institution du régime d'emprunt de la Société

l'article 35



23 mars 2023

Résolution numéro 2023-015

Concernant l'institution d'un régime d'emprunts par la Société d'habitation du Québec, valide du 1^{er} mai 2023 jusqu'au 30 avril 2026, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à court terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement lorsqu'un financement à long terme réalisé auprès de cette dernière est échu ou vient à échéance et ne peut être refinancé à long terme à la date d'échéance, ou à long terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 691 600 000 \$

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 88 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S 8), avec l'autorisation préalable du gouvernement et sur la recommandation du Conseil du trésor, la Société d'habitation du Québec peut contracter des emprunts par billets, obligations ou autres titres, à un taux d'intérêt et à toutes autres conditions que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A 6.001), la Société d'habitation du Québec souhaite instituer un régime d'emprunts, valide du 1^{er} mai 2023 jusqu'au 30 avril 2026, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à court terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement lorsqu'un financement à long terme réalisé auprès de cette dernière est échu ou vient à échéance et ne peut être refinancé à long terme à la date d'échéance, ou à long terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 691 600 000 \$, dont 70 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 1 589 600 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et 32 000 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme, pour ses refinancements d'emprunts à long terme;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 83 de cette loi, la Société d'habitation du Québec souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement devront être convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec souhaite obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

23 mars 2023

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de prêt à court terme du 1^{er} avril 2020, conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

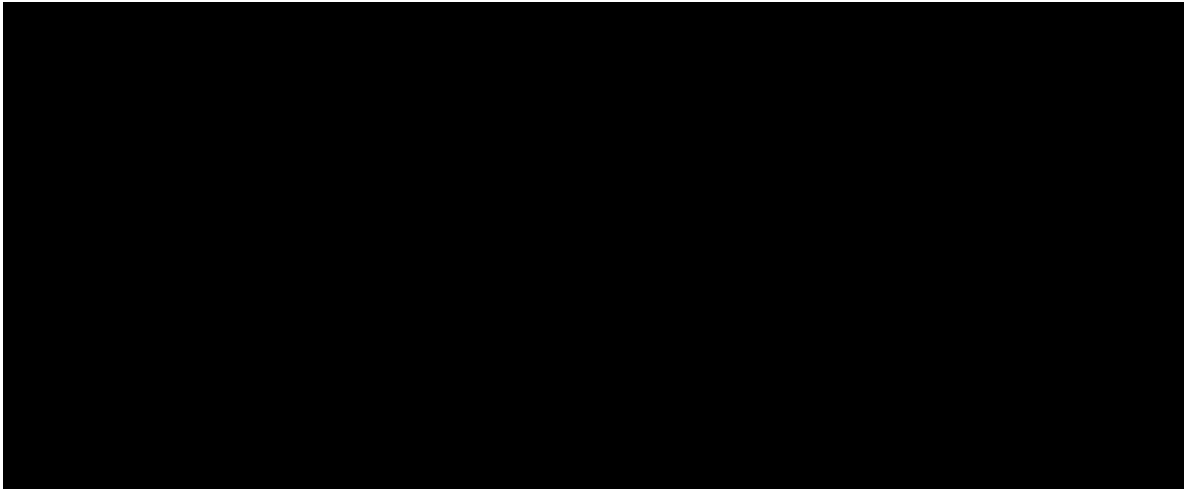
- QUE soit institué un régime d'emprunts, valide du 1^{er} mai 2023 jusqu'au 30 avril 2026, permettant à la Société d'habitation du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à court terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement lorsqu'un financement à long terme réalisé auprès de cette dernière est échu ou vient à échéance et ne peut être refinancé à long terme à la date d'échéance, ou à long terme auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 1 691 600 000 \$, dont 70 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 1 589 600 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement et 32 000 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme, pour ses refinancements d'emprunts à long terme;
- QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que :
 - A) du capital global en cours, incluant les coûts de financement temporaire des emprunts, pour les emprunts à court terme;
 - B) du capital global en cours et non encore remboursé des emprunts, pour les emprunts par marge de crédit;
 - C) de la valeur nominale des emprunts effectués, pour les emprunts à long terme;
- QUE les emprunts contractés par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du présent régime d'emprunts comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
 - A) Pour les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés auprès d'une institution financière autorisée à exercer ses activités en vertu des lois applicables au Québec ou au Canada ou auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement :
 - a) le taux d'intérêt de l'emprunt ne devra pas excéder l'un des taux suivants :
 - i) le taux d'intérêt établi au sous-paragraphe *b* du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme (chapitre A-6.001, r. 3);
 - ii) tout autre taux établi de temps à autre par le gouvernement ou par toute personne autorisée à cet effet, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration financière;
 - b) le terme des emprunts devra être inférieur à 365 jours;
 - B) pour les emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les modalités et conditions établies à la convention de prêt à court terme en vigueur, à la convention de prêt à long terme ou à la convention de marge de crédit à intervenir;

23 mars 2023

- c) pour les emprunts à court terme sont constatés par un billet global souscrit par la Société d'habitation du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre, chaque emprunt étant constaté à l'annexe de ce billet;
 - d) pour chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit, une confirmation de transaction est transmise au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - e) chacun des emprunts à long terme est constaté par l'émission d'un billet souscrit par la Société d'habitation du Québec en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - f) le terme des emprunts à court terme doit être inférieur à 365 jours;
- C) pour les emprunts à long terme contractés auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le taux de rendement de tout emprunt à long terme ne pourra excéder le taux de rendement effectif d'un titre d'emprunt qui serait émis par le gouvernement du Québec et dont les caractéristiques et l'échéance seraient comparables, tel qu'établi par le ministre des Finances;
- QU'à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés pour les projets d'investissement soient convertis, lorsque les travaux sont complétés, en emprunts à long terme;
 - QUE les personnes visées par le Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8, r. 6.1), pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, au nom de la Société d'habitation du Québec, à conclure en vertu du présent régime toute transaction d'emprunt à long terme auprès d'institutions financières, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, incluant le billet global, toute convention de marge de crédit ou toute convention de prêt à long terme et tout billet constatant un tel emprunt, à consentir à toute clause qu'ils jugeront non substantiellement incompatible avec les présentes ainsi qu'à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
 - QUE les personnes visées par le Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8, r. 6.1), soient autorisées, pour et au nom de la Société d'habitation du Québec, à signer seul en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge ainsi qu'à signer tout billet ou toute annexe au billet global pour conclure un emprunt à court terme;
 - QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec d'autoriser la Société d'habitation du Québec à instituer le présent régime d'emprunts à court terme, par marge de crédit ou à long terme;
 - QUE, sous réserves de l'obtention des autorisations requises du gouvernement, la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins en date du 1^{er} mai 2023.

7.8 États financiers 2021 des organismes de plus de 1 000 logements

l'article 35



23 mars 2023

Résolution numéro 2023-016

États financiers 2021
des organismes de plus de 1 000 logements

ATTENDU QUE les offices d'habitation de Laval, Montréal, Outaouais, Québec, Saguenay, Sherbrooke, Trois-Rivières et de Kativik ainsi que d'Habitat Métis du Nord ont soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre eux et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du Règlement sur l'habitation (RLRQ, c. S-8, r. 7) et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et les états de leurs revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2021 relatifs aux immeubles d'habitation qu'ils administrent;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser aux offices d'habitation de Laval, Montréal, Outaouais, Québec, Saguenay, Sherbrooke, Trois-Rivières et de Kativik ainsi que d'Habitat Métis du Nord des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) pour l'année financière terminée le 31 décembre 2021 relatif aux immeubles d'habitation qu'ils administrent, et ce, tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

Organisme	États financiers 2021	Contribution SHQ (\$)		
		Déficit d'exploitation	% du déficit excluant RAM-C	RAM-C
Kativik	117 310 000 \$	104 495 980 \$	89,1 %	27 512 952 \$
HMN	10 922 018 \$	10 922 018 \$	100,0 %	0 \$
Laval	9 600 926 \$	8 841 041 \$	92,1 %	2 021 163 \$
Montréal	129 695 012 \$	117 035 696 \$	90,2 %	42 065 190 \$
Outaouais	14 408 238 \$	13 109 579 \$	91,0 %	5 903 813 \$
Québec	27 368 089 \$	24 631 240 \$	90,0 %	14 211 719 \$
Saguenay	8 486 980 \$	7 642 102 \$	90,0 %	3 290 939 \$
Sherbrooke	4 402 063 \$	3 996 302 \$	90,8 %	1 600 566 \$
Trois-Rivières	8 653 830 \$	7 790 400 \$	90,0 %	4 088 617 \$
TOTAL	330 847 156 \$	298 464 358 \$	90,2 %	100 694 959 \$

- D'AUTORISER le versement du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop à l'Office municipal d'habitation Kativik, à Habitat Métis du Nord, à l'Office municipal d'habitation de Laval, à l'Office municipal d'habitation de Montréal, à l'Office municipal d'habitation de Montréal, l'Office d'habitation de l'Outaouais, à l'Office municipal d'habitation de Québec, à l'Office municipal d'habitation de Saguenay, l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke, l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

23 mars 2023

7.9 Modification du Programme d'intervention résidentiel - mérule

l'article 35

Résolution numéro 2023-008

**Modification du Programme d'intervention résidentiel -
mérule**

ATTENDU QUE le paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de promouvoir l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE le Programme d'intervention résidentielle- mérule prend fin le 31 mars 2023;

ATTENDU y a lieu de modifier les dispositions du Programme d'intervention résidentielle – mérule, notamment sa durée et les modalités relatives à l'admissibilité des bâtiments;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à la majorité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'intervention résidentielle- mérule;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation, l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

9.3 VARIA

Aucun point.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en habitation 2023

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

Les membres s'enquière de ce qui est attendu quant à la présence des membres aux événements et inaugurations. Il précise que la présence est déterminée selon les événements et inaugurations en cause.

11.2 Revue de presse du 16 janvier au 14 mars 2023

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

11.3 Revue de presse - Budget du 21 mars 2023

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 20 avril 2023, à Québec.

23 mars 2023

10. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

11. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 16 h 01

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 20 avril 2023

Début : jeudi 20 avril 2023 à 15:00

Fin : jeudi 20 avril 2023 à 18:00

Québec

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Suzanne Gouin

Non / (30
min.)

2. HUIS CLOS

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Oui /
Décision

3. 1. Ordre du jour de la réunion du 20 avril 2023

Suzanne Gouin

Non /
Informati
on

3. 2. Agenda de consentement

Suzanne Gouin

Non /
Informati
on

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Suzanne Gouin

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Oui /
Décision

5. 1. Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023

Fadi Germani

6. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /
Informati
on (5
min.)

6. 1. Points de suivi des réunions

Fadi Germani

Non /
Informati

7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Claude Foster

on (30
min.)

8. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (10
min.)

8. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit
Claudia Goulet

Oui /
Informati
on (5
min.)

8. 2. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus entre le 7 mars et le 3 avril 2023
Claudia Goulet

Oui /
Décision
(10 min.)

8. 3. Budget de la Société pour l'année 2023-2024
Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 4. Modification du Programme Allocation-logement
Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 5. Modification du Programme d'habitation abordable Québec
Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 6. Nouveau programme encadrant les fonds fiscalisés
Claudia Goulet

Oui /
Décision
(5 min.)

8. 7. Modification du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik
Claudia Goulet

(10 min.)

9. PAUSE

10. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Non /
Informati
on (10
min.)

10. 1. Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique
Mélinda Constant

Oui /
Décision
(5 min.)

10. 2. Approbation du programme de formation continue 2023-2024
Mélinda Constant

Oui / Décision (5 min.)	10. 3. Processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration Mélinda Constant
Oui / Décision (5 min.)	10. 4. Mise à jour du profil de compétences des membres Mélinda Constant
Oui / Décision (5 min.)	10. 5. Modification de la composition des comités Mélinda Constant
Oui / Décision (5 min.)	10. 6. Mise à jour de la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles Mélinda Constant

11. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Oui / Information (5 min.)	11. 1. Suivi du président du comité des ressources humaines Marco Bélanger
Oui / Décision (5 min.)	11. 2. Processus d'évaluation du président-directeur général Marco Bélanger

12. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui / Information (20 min.)	12. 1. Suivi du Plan stratégique 2021-2026 au 31 mars 2023 Fadi Germani
Oui / Information (10 min.)	12. 2. Plan d'action annuel 2023-2024 de la Société d'habitation du Québec en lien avec le Plan stratégique 2021-2026 Fadi Germani
Oui / Information (15 min.)	12. 3. Tableau de bord de gouvernance au 31 mars 2023 Jean-Pascal Bernier

13. VARIA

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Oui /
Informati
on

14. Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d'habitation et calendrier des activités en
1. habitation 2023
- Fadi Germani

Oui /
Informati
on

14. 2. Revue de presse du 15 mars au 11 avril 2023
- Fadi Germani

15. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

16. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

17. HUIS CLOS

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

20 avril 2023

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue à Québec, le 20 avril 2023, à 15 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^{me} Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration

M. Claude Foster, président-directeur général

M^{me} Claudia Goulet, membre

M^{me} Mélinda Constant, membre

M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre

M. Marco Bélanger, membre

M. Alain Marcoux, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'administration et la planification

M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation

M Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^{me} Suzanne Gouin, présidente, déclare la réunion ouverte à 15 h 03.

2. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

Au retour du huis clos, M^{me} Gouin témoigne de son enthousiasme à contribuer à la mission de la Société en tant que présidente du conseil d'administration et elle fait état du fonctionnement souhaité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour de la réunion du 20 avril 2023

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2023-017

Ordre du jour de la réunion du 20 avril 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 20 avril 2023.

3.2 Agenda de consentement

Ce point a été traité lors du huis clos.

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

M^{me} Mélinda Constant indique qu'elle se retirera lors des discussions concernant le Programme d'habitation abordable Québec étant donné que l'organisme le Y des femmes sur lequel elle siège comme administratrice a présenté un projet dans le cadre de ce programme.

M^{me} Gouin fait état des conseils d'administration auxquels elle siège, à savoir :

- Agence du revenu du Canada – Présidente du C. A.
- Fondation du Grand Montréal – Membre du C. A. et présidente du CGERH
- JFL Inc. – Membre du C. A. et membre du CRH et du comité d'audit
- Banque Laurentienne du Canada – Membre du C. A. et membre du comité des risques et du CGERH

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 23 mars 2023 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Les membres conviennent d'approuver le procès-verbal sans modification.

Résolution numéro 2023-018

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 23 mars 2023**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2023.

6. SUIVI DES RÉUNIONS

6.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

[Redacted content]

7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

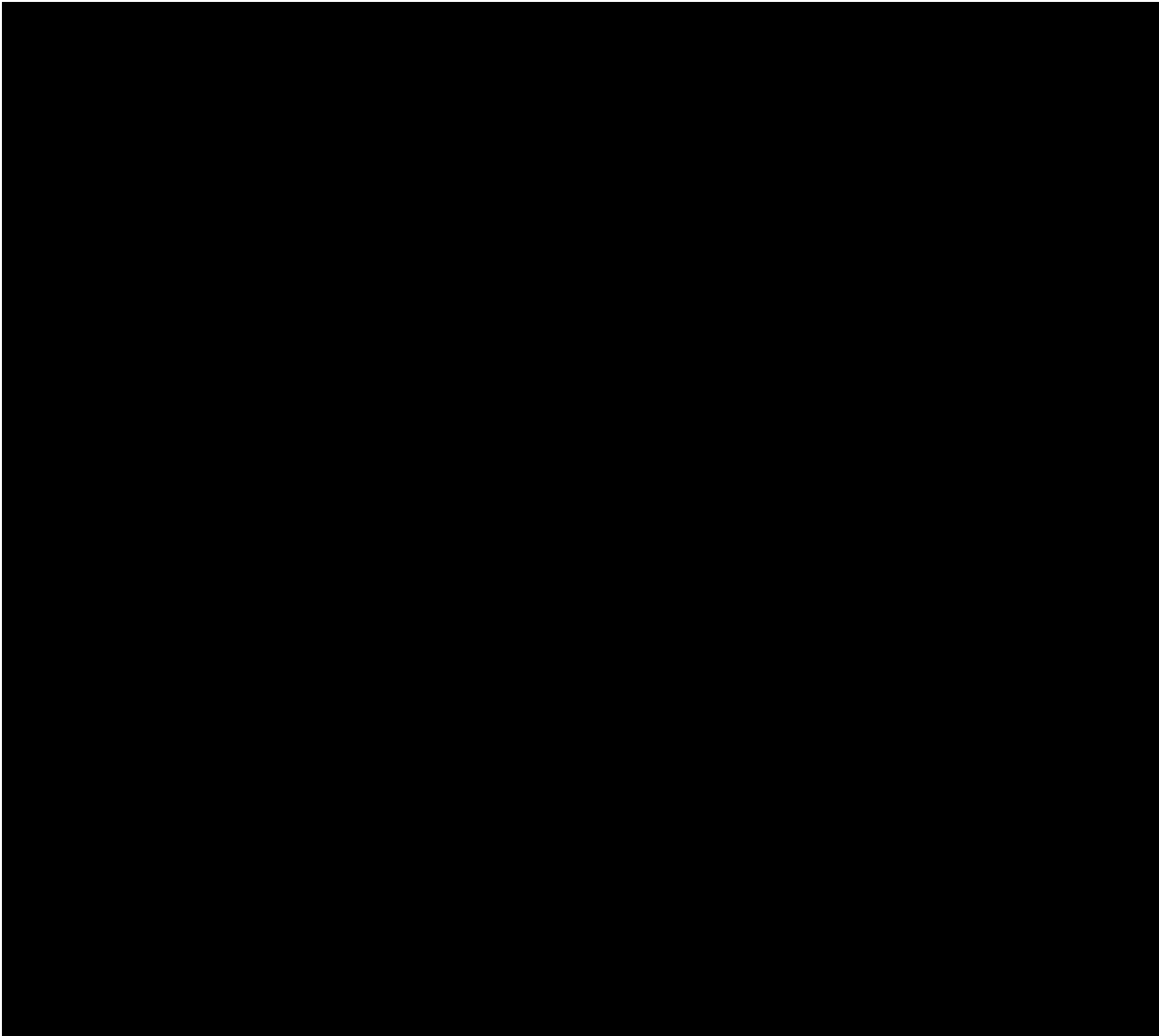
l'article 35

[Redacted content]

20 avril 2023

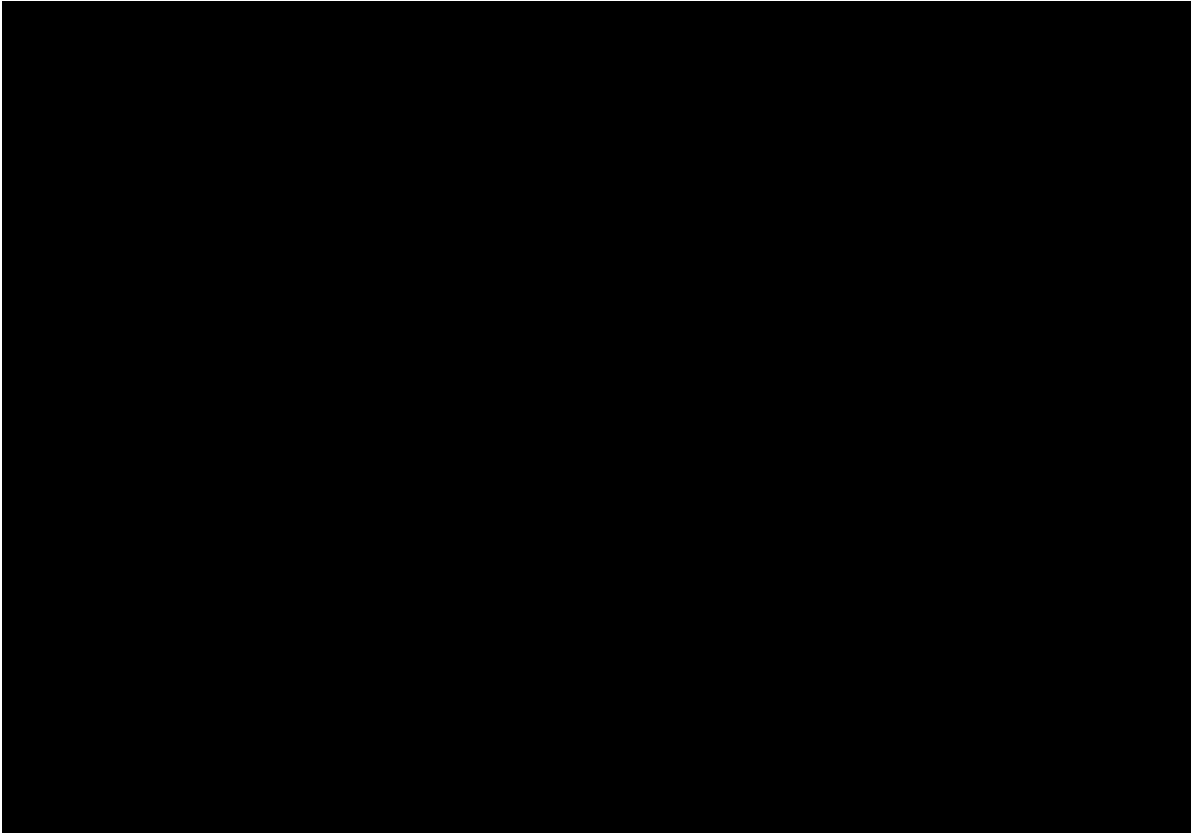
l'article 35

l'article 35

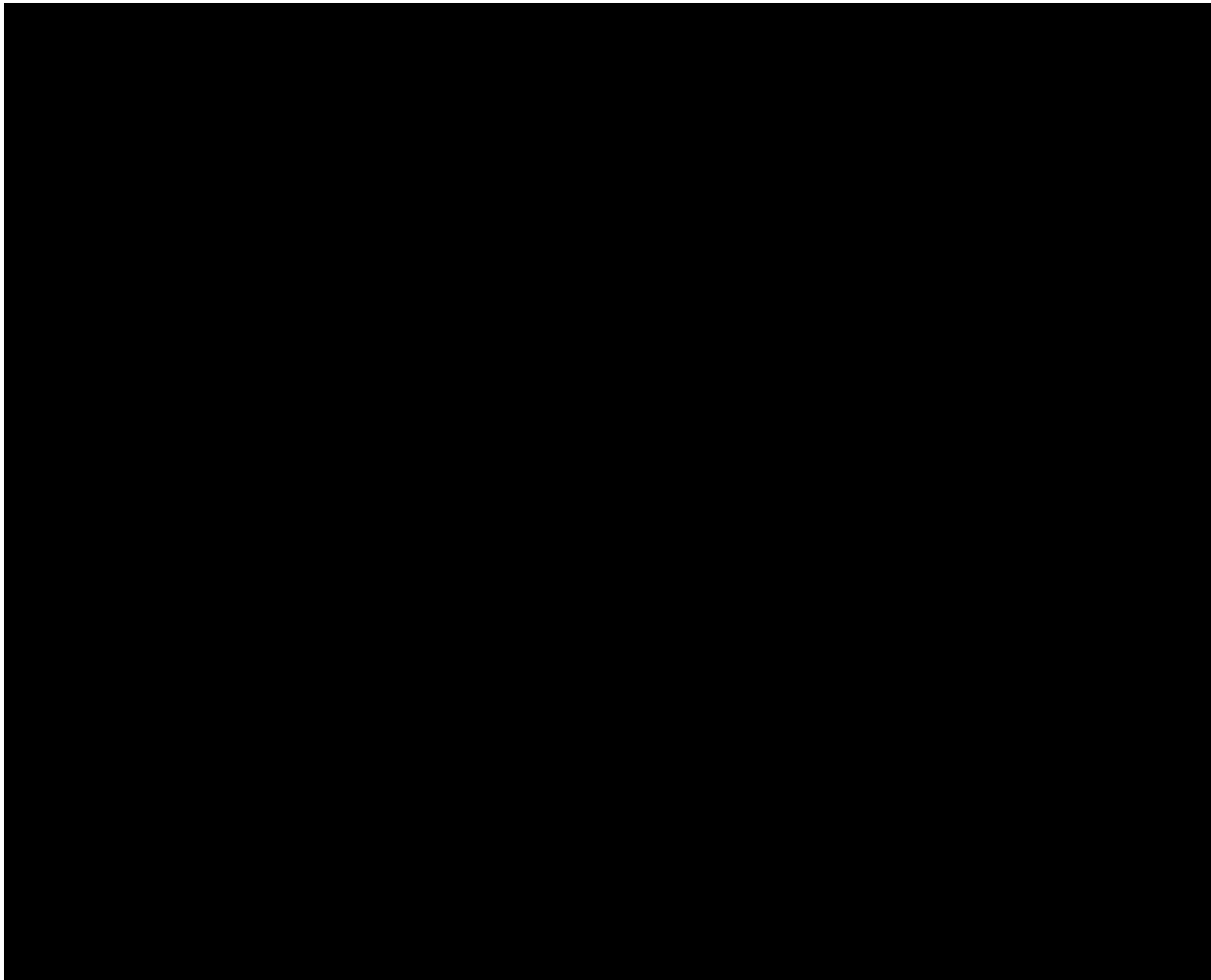


- 8. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT
- 8.1 Suivi de la présidente du comité d’audit

l'article 35

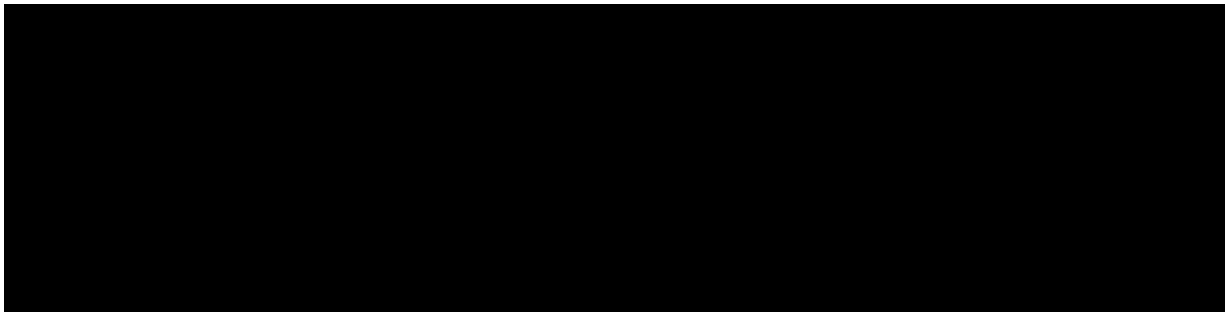


l'article 35



8.2 Contrats de service 25 000\$ et plus conclus entre le 7 mars et le 3 avril 2023

l'article 35



20 avril 2023

8.3 Budget de la Société pour l'année 2023-2024

Résolution numéro 2023-019

Approbation du budget de la Société pour l'exercice financier 2023-2024
--

ATTENDU QUE le paragraphe 2 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver le budget annuel de la Société;

ATTENDU QUE l'article 45.3 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001) prévoit que le conseil d'administration doit, en fonction des orientations budgétaires pluriannuelles et, le cas échéant, des directives du ministre qui est responsable de cet organisme, adopter un budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles en fonction du nombre d'années visées par les orientations;

ATTENDU QUE les revenus de la Société d'habitation du Québec proviennent principalement d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, des contributions fédérales versées dans le cadre des ententes sur les programmes à frais partagés et de ses activités d'investissement et de financement;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget annuel initial de la Société pour l'exercice financier 2023-2024;
- D'APPROUVER l'augmentation du budget de la Société de montants équivalents aux fonds fédéraux additionnels qui pourraient être réclamés d'ici le 31 mars 2024 dans le cadre de programmes à frais partagés ou financés à 100 % par le gouvernement fédéral et dont les dépenses et les revenus pourraient être imputés aux résultats de l'exercice financier 2023-2024;
- D'AUTORISER la Société à soumettre au Conseil des ministres un projet de décret portant sur le versement à la Société pour la subvention annuelle de l'exercice financier 2023-2024.

8.4 Modification du Programme Allocation-logement

Résolution numéro 2023-020

Modification du Programme Allocation-logement
--

ATTENDU QUE le paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QUE le programme Allocation-logement prend fin le 30 septembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger ce programme pour une durée de trois ans;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le programme pour en simplifier la gestion;

20 avril 2023

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au programme Allocation-logement;
- D'AUTORISER la Société à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation les documents requis pour approbation par le Conseil des ministres.

8.5 Modification du Programme d'habitation abordable Québec

Résolution numéro 2023-021

Modification du Programme d'habitation abordable Québec
--

ATTENDU QUE les paragraphes 2° et 4° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) prévoient que la Société d'habitation du Québec a pour objets de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation et de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU QUE le Programme d'habitation abordable Québec a été modifié le 22 juin 2022 par le décret numéro 1144-2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le programme afin, notamment, de simplifier sa mise en œuvre et d'ajouter un volet pour les projets d'habitation avec services;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'habitation abordable Québec;
- D'AUTORISER la Société à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation les documents requis pour approbation par le Conseil des ministres.

8.6 Nouveau programme encadrant les fonds fiscalisés

Résolution numéro 2023-022

Mise en œuvre du Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation
--

ATTENDU QUE les paragraphes 2° et 4° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) prévoient que la Société d'habitation du Québec a pour objets de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation et de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU QUE des ententes avec des partenaires financiers ont été conclues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets d'habitation;

20 avril 2023

ATTENDU QUE d'autres ententes similaires pourraient être conclues et qu'il y a lieu d'assurer une cohérence de l'ensemble des interventions gouvernementales en matière d'habitation;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les orientations pour la mise en œuvre du Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- D'AUTORISER la Société à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation les documents requis pour approbation par le Conseil des ministres.

8.7 Modification du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik

Résolution numéro 2023-023

Modification du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe *g* du premier alinéa de l'article 86 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8), la Société d'habitation du Québec peut, par règlement, notamment établir les conditions auxquelles les baux seront contractés ou consentis par une municipalité, un office ou par tout organisme ou personne qui obtient un prêt, une subvention ou une allocation pour la réalisation d'un programme d'habitation;

ATTENDU QUE, en vertu du troisième alinéa de l'article 86 de cette loi, les règlements portant sur les matières énoncées notamment au paragraphe *g* du premier alinéa de cet article peuvent, sous réserve de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12) et de la Charte canadienne des droits et libertés (Partie I de l'annexe B de la Loi sur le Canada, chapitre 11 du recueil des lois du Parlement du Royaume-Uni pour l'année 1982), comporter des distinctions, exclusions ou préférences fondées sur l'âge, le handicap ou tout élément de la situation des personnes;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik afin que l'indexation du loyer minimal ne puisse être supérieure à 4 %;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

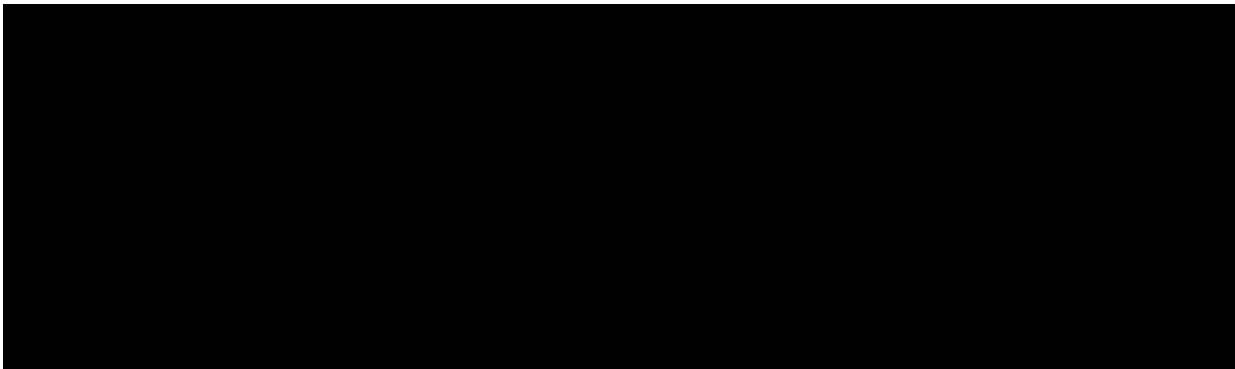
20 avril 2023

- D'ADOPTER les versions française et anglaise du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik;
- D'AUTORISER la Société à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation les documents requis pour approbation par le Conseil des ministres.

9. PAUSE

10. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

10.1 Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique



l'article 35

10.2 Approbation du programme de formation continue 2023-2024

l'article 35



Résolution numéro 2023-024

Approbation du programme de formation continue
2023-2024

ATTENDU QUE suivant l'article 22(6) de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction d'élaborer un programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE suivant l'article 18 de cette loi, le conseil d'administration doit s'assurer de la mise en œuvre du programme de formation continue de ses membres;

ATTENDU QUE le programme de formation continue a été élaboré en consultation des membres du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le programme de formation continue 2023-2024 proposé, à savoir;

1. Gestion intégrée des risques et traitement des risques;
2. La politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

20 avril 2023

10.3 Processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Résolution numéro 2023-025

Processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année 2022-2023

ATTENDU QUE L'article 36(1) de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02) prévoit que le rapport annuel de gestion de la Société doit comprendre un bilan des activités du comité de gouvernance et d'éthique incluant un sommaire de l'évaluation de son fonctionnement;

ATTENDU QUE les 22 février et 29 mars derniers, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de quatre nouveaux membres indépendants sur six actuellement en fonction, dont la nouvelle présidente du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année financière 2022-2023.

10.4 Mise à jour du profil de compétences des membres

Résolution numéro 2023-026

Mise à jour du profil de compétences des membres

ATTENDU que le paragraphe 5 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver le profil de compétence et d'expérience;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 652-2023 du 29 mars 2023, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de M^{me} Suzanne Gouin à titre de présidente du conseil d'administration de la Société;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration.

10.5 Modification de la composition des comités

Résolution numéro 2023-027

Modification de la composition des comités du conseil d'administration

ATTENDU QUE l'article 34 des *Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, c. S-8, a. 9.1) prévoit que le conseil d'administration désigne, parmi les membres d'un comité, un président et un président remplaçant en cas d'absence ou d'empêchement du président du comité;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 652-2023 du 29 mars 2023, le Conseil des

20 avril 2023

ministres a procédé à la nomination de M^{me} Suzanne Gouin à titre de présidente du conseil d'administration de la Société;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la composition des comités du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la composition suivante du comité de gouvernance et d'éthique :
 - M^{me} Mélinda Constant, présidente;
 - M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre et présidente remplaçante;
 - M. Marco Bélanger, membre;
 - M^{me} Suzanne Gouin, membre;
- D'APPROUVER la composition suivante du comité d'audit :
 - M^{me} Claudia Goulet, présidente;
 - M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre;
 - M. Alain Marcoux, membre;
 - M^{me} Suzanne Gouin, membre;
- D'APPROUVER la composition suivante du comité des ressources humaines :
 - M. Marco Bélanger, président;
 - M. Alain Marcoux, membre et président remplaçant;
 - M^{me} Mélinda Constant, membre;
 - M^{me} Suzanne Gouin, membre.

10.6 Mise à jour de la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles

Résolution numéro 2023-028

Mise à jour de la Politique de gouvernance en ressources informationnelles

ATTENDU QUE le paragraphe 14 de l'article 3 et le paragraphe 1 de l'article 40 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8, a. 9.1) prévoient que le comité de gouvernance et d'éthique élabore une politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles pour approbation par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE le 26 septembre 2019, le conseil d'administration a approuvé la mise à jour de la Politique de gouvernance en ressources informationnelles de la Société;

ATTENDU QUE depuis cette date, des changements aux normes dans le domaine des ressources informationnelles sont survenus;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles de la Société d'habitation du Québec;

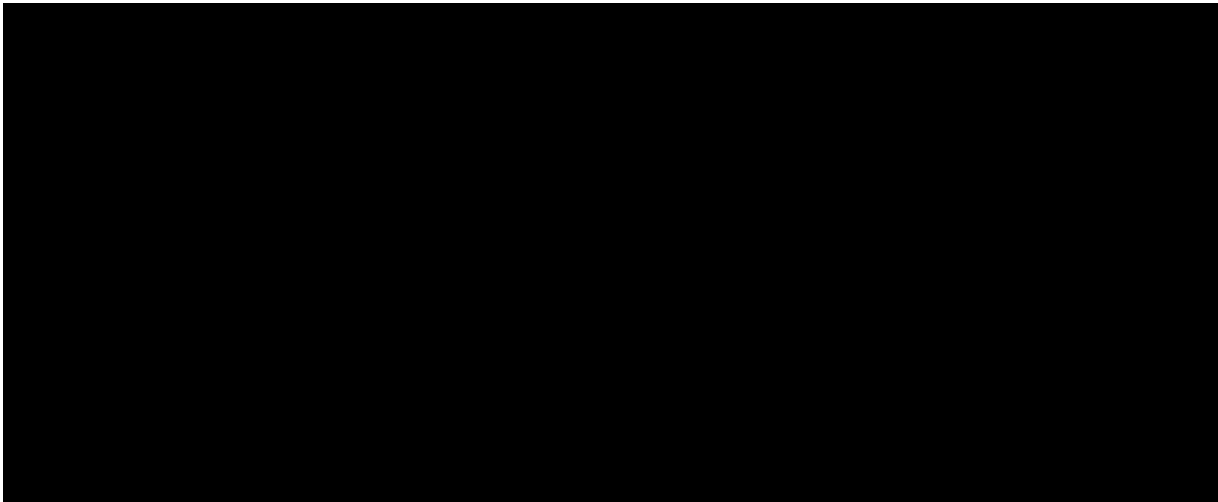
ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la mise à jour de la Politique de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles de la Société.

11. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

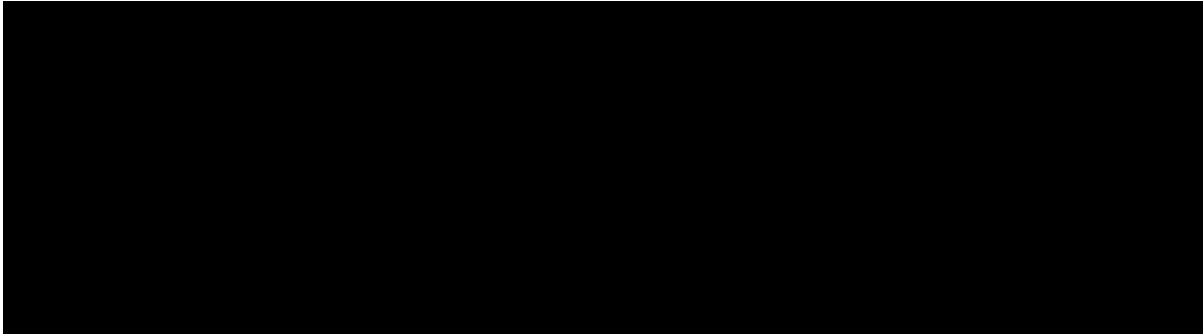
11.1 Suivi du président du comité des ressources humaines

l'article 35



11.2 Processus d'évaluation du président-directeur général

l'article 35



Résolution numéro 2023-029

**Processus d'évaluation du président-directeur général
pour l'année 2022-2023**

ATTENDU QUE L'article 8 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8, a. 9.1) prévoit que la présidente du conseil d'administration est responsable de l'évaluation du président-directeur général (PDG) et le comité des ressources humaines coordonne cette évaluation;

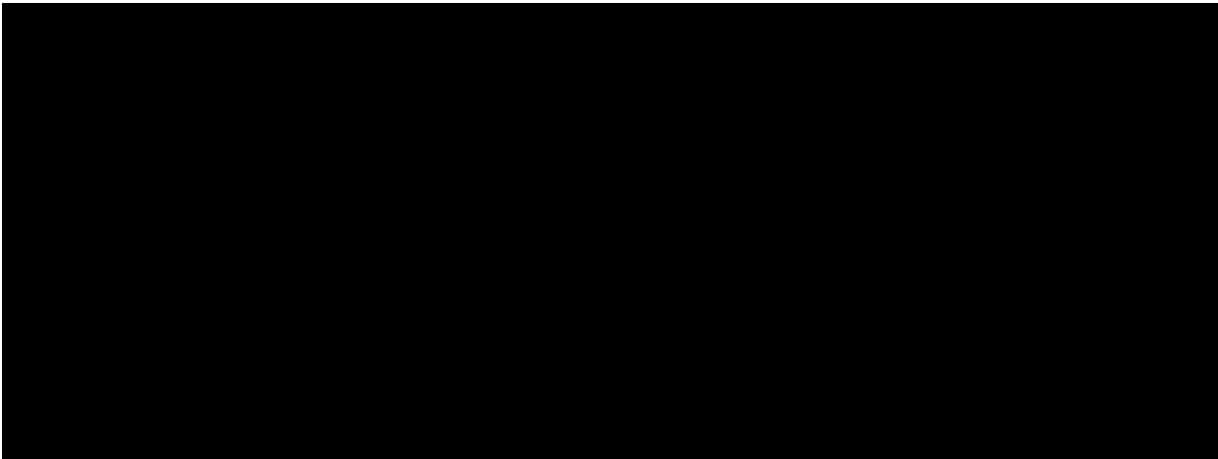
ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le processus d'évaluation du président-directeur général pour l'année 2022-2023.

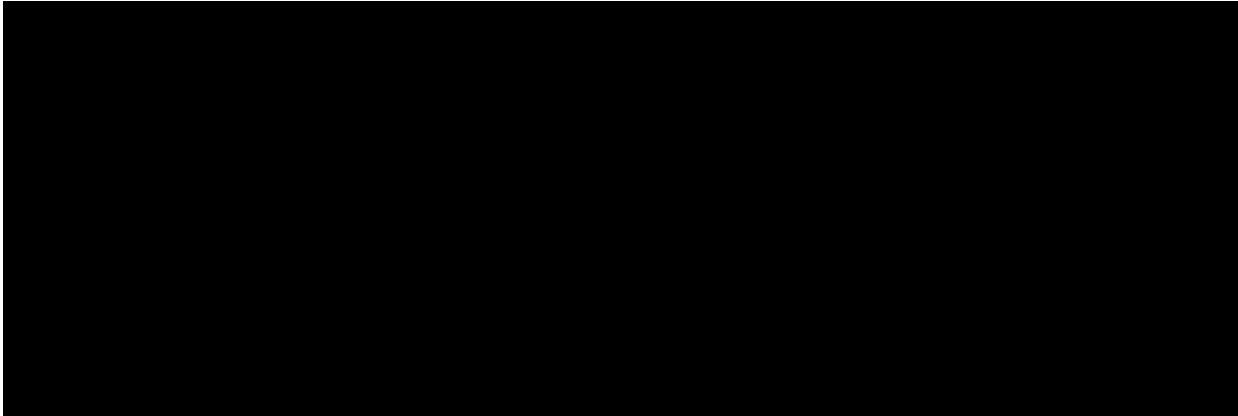
12. ENJEUX STRATÉGIQUES

12.1 Suivi du Plan stratégique 2021-2026 au 31 mars 2023

l'article 35

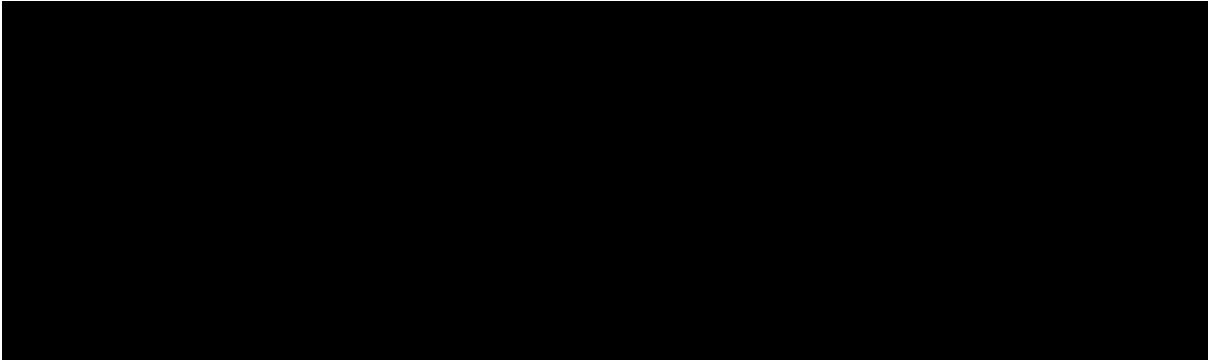


l'article 35



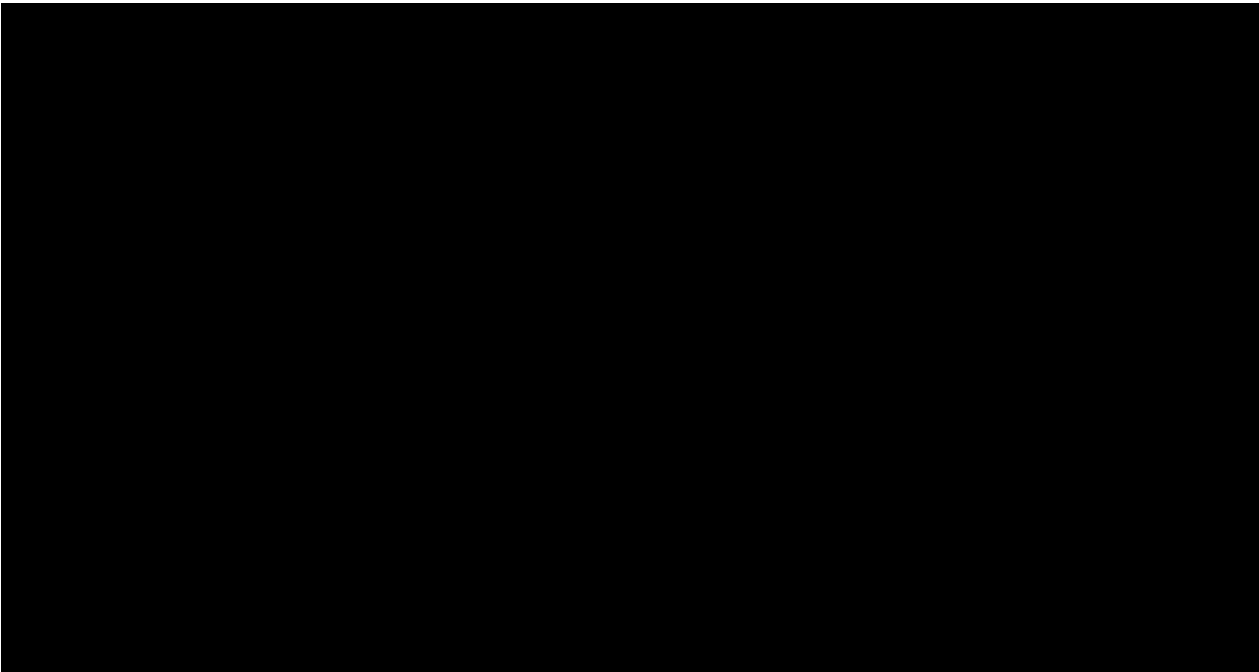
12.2 Plan d’action annuel 2023-2024 de la Société d’habitation du Québec en lien avec le Plan stratégique 2021-2026

l'article 35



12.3 Tableau de bord de gouvernance au 31 mars 2023

l'article 35



13. VARIA

Aucun point.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

14.1 Planification des annonces et des inaugurations officielles des projets d’habitation et calendrier des activités en habitation 2023

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

14.2 Revue de presse du 15 mars au 11 avril 2023

M. Fadi Germani mentionne que ce document est déposé pour information.

20 avril 2023

15. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 20 juillet 2023, à Québec.

16. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

17. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 17 h 40.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 20 juillet 2023

Début : jeudi 20 juillet 2023 à 08:30

Fin : jeudi 20 juillet 2023 à 12:00

Québec

8 h 30 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Suzanne Gouin

8 h 30 2. HUIS CLOS

Non / (30
min.)

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9 h 00 3. 1. Ordre du jour de la réunion du 20 juillet 2023

Oui /
Décision Suzanne Gouin

9 h 01 4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Non /
Informati
on Suzanne Gouin

9 h 02 5. AGENDA DE CONSENTEMENT

Oui /
Décision 5. 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2023

Oui /
Informati
on 5. 2. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus entre le 4 avril et le 23 juin 2023

Oui /
Décision 5. Indexation de la politique budgétaire du Programme de logements sans but lucratif, volets publics et privés pour
3. l'année 2024

Oui /
Décision 5. 4. Approbation des états financiers 2021 de l'Office d'habitation de Longueuil

Oui /
Décision 5. 5. Modification du Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite

Oui / Décision	5. 6. Directive sur la rémunération des membres
9 h 05	6. POINTS D'INFORMATION
	6. 1. Liste des décrets et CT adoptés du 20 avril au 30 juin 2023 Fadi Germani
9 h 08	7. SUIVI DES RÉUNIONS
Oui / Informati on (2 min.)	7. 1. Points de suivi des réunions Fadi Germani
9 h 10 Non / Informati on (60 min.)	8. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL Claude Foster
10 h 10 (10 min.)	9. PAUSE
10 h 20	10. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT
Non / Informati on (10 min.)	10. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit Claudia Goulet
Oui / Décision (10 min.)	10. Approbation des états financiers de la Société clos le 31 mars 2023 et des résultats réels pour l'exercice 2022- 2. 2023 Claudia Goulet
Oui / Décision	10. 3. Modification du programme AccèsLogis Québec Claudia Goulet
10 h 40	11. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Non / Informati on (5 min.)	11. 1. Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique Mélinna Constant

Oui / Décision (10 min.)	11. 2. Proposition d'un calendrier des rencontres 2023-2025 Mélinda Constant
Oui / Décision (5 min.)	11. 3. Résultat de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration Mélinda Constant
11 h 00	12. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Oui / Information (5 min.)	12. 1. Suivi du président du comité des ressources humaines Marco Bélanger
11 h 05	13. ENJEUX STRATÉGIQUES
Oui / Information (35 min)	13. 1. Optimisation du réseau des offices d'habitation Annie Grégoire / Marc Tremblay
Oui / Décision (15 min.)	13. 2. Approbation du rapport annuel de gestion 2022-2023 Fadi Germani
Oui / Information (15 min.)	13. 3. Tableau de bord de gouvernance au 30 juin 2023 Claude Foster
Oui / Information (10 min.)	13. 4. Suivi du Plan stratégique 2021-2026 au 30 juin 2023 Fadi Germani
12 h 20	14. VARIA
12 h 20	15. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION Fadi Germani
12 h 20	16. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
	17. HUIS CLOS

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

Imprimé par Gabrielle Simard-Tremblay le 2025-04-24 10:40 depuis DiliTrust. © 2025 SHQ - Conseil d'administration

20 juillet 2023

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue à Québec, le 20 juillet, à 8 h 30.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

- M^{me} Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration
- M. Claude Foster, président-directeur général
- M^{me} Claudia Goulet, membre
- M^{me} Mélinda Constant, membre, par visioconférence
- M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre
- M. Marco Bélanger, membre, par visioconférence
- M. Alain Marcoux, membre
- M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVITÉES :

- M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation
- M. Gaétan Murara, directeur de la vérification par intérim (Point 13.2)
- M. Erik Mailloux, adjoint exécutif du président-directeur général

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^{me} Suzanne Gouin, présidente, déclare la réunion ouverte à 8 h 30

2. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1 Ordre du jour de la réunion du 20 juillet 2023

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Résolution numéro 2023-030

Ordre du jour de la réunion du 20 juillet 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 20 juillet 2023.

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente mentionne que M. Marco Bélanger se retirera si des discussions ont lieu concernant l'approbation des états financiers 2021 de l'Office municipal d'habitation de Longueuil puisqu'il a été administrateur provisoire de cet organisme durant la période visée.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2023

Le procès-verbal de la réunion du C. A. tenue le 20 avril 2023 ayant déjà été transmis aux membres, M. Fadi Germani est dispensé d'en faire la lecture.

Résolution numéro 2023-031

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 20 avril 2023**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2023.

5.2 Contrats de service 25 000\$ et plus conclus entre le 4 avril et le 23 juin 2023

Ce point est présenté pour information.

5.3 Indexation de la politique budgétaire du Programme de logements sans but lucratif, volets publics et privés pour l'année 2024

Résolution numéro 2023-032

**Indexation de la politique budgétaire du Programme de
logements sans but lucratif, volets publics et privés
pour l'année 2024**

ATTENDU QUE depuis le 24 septembre 2020, la politique budgétaire du Programme de logement sans but lucratif a été retirée du cadre normatif;

ATTENDU QU'il y a lieu d'indexer les montants prévus à la politique budgétaire 2023;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la prévision du déficit d'exploitation du Programme de logement sans but lucratif, volets publics et privés prévus pour l'année 2024 ainsi que toute variation découlant d'une autorisation du Conseil du trésor concernant la demande de rehaussement du budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble les documents nécessaires pour approbation par le Conseil du trésor.

20 juillet 2023

5.4 Approbation des états financiers 2021 de l'Office d'habitation de Longueuil

Résolution numéro 2023-033

États financiers 2021 de l'Office municipal de Longueuil
--

ATTENDU QUE l'Office d'habitation de Longueuil a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre eux et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du Règlement sur l'habitation (RLRQ, c. S-8, r. 7) et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et les états de ses revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2021 relatifs aux immeubles d'habitation qu'ils administrent;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à l'Office d'habitation de Longueuil des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- de RECONNAÎTRE, aux fins de subvention, la contribution de la Société au déficit d'exploitation de l'Office d'habitation de Longueuil de 8 896 081 \$, à laquelle s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation, capitalisé de 1 490 533 \$;
- D'AUTORISER le versement du solde des subventions à l'Office d'habitation de Longueuil, conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

5.5 Modification du Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite

Résolution numéro 2023-034

Modifications au Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite

ATTENDU QUE, par le décret numéro 674-2011 du 22 juin 2011, la Société d'habitation du Québec a été autorisée à mettre en œuvre le Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 6° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) la Société a pour objet de promouvoir l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE des citoyens sont aux prises avec des problèmes liés à la présence de pyrrhotite dans les fondations de leur résidence pouvant compromettre l'habitabilité de ces bâtiments et les plaçant dans une situation financière précaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de soutenir financièrement ces citoyens, notamment, pour les aider à effectuer des expertises sur leur résidence;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation les documents requis pour approbation par le Conseil des ministres.

5.6 Directive sur la rémunération des membres

Résolution numéro 2023-035

Directive sur la rémunération des membres indépendants du conseil d'administration

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2023, le Décret 221-2023 concernant la rémunération et le remboursement des dépenses de membres du conseil d'administration de certaines sociétés d'État du 8 mars 2023 est entré en vigueur;

ATTENDU QUE ce décret prévoit des montants forfaitaires annuels en fonction du rôle des membres au sein du conseil d'administration;

ATTENDU QUE les modalités d'application sont déterminées par les sociétés d'État;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la Directive sur la rémunération des membres indépendants du conseil d'administration.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Liste des décrets et CT adoptés du 20 avril au 30 juin 2023

l'article 35

7. SUIVI DES RÉUNIONS

7.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

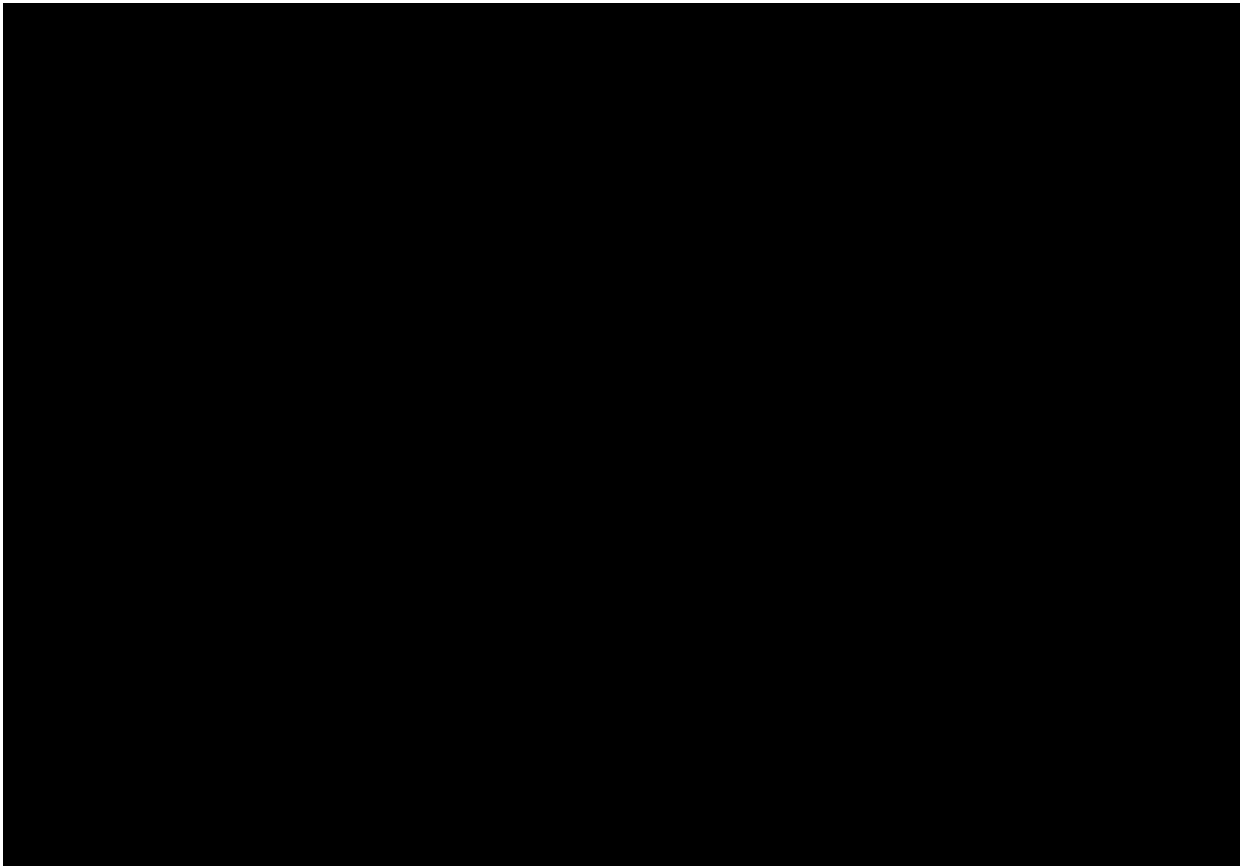
[REDACTED]

8. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

[REDACTED]

l'article 35

l'article 35

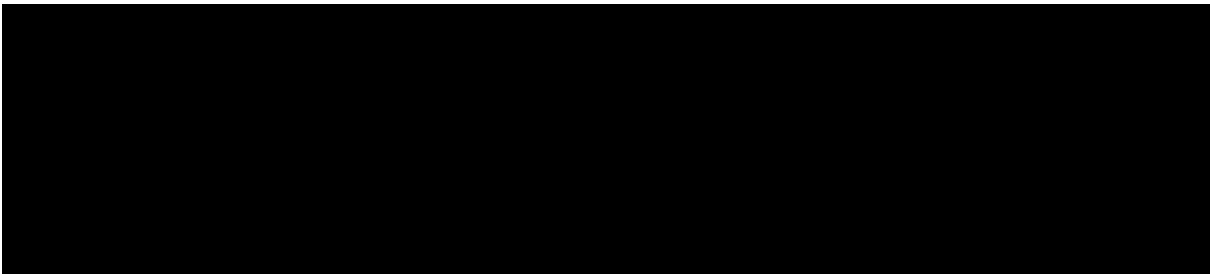


9. PAUSE

10. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT

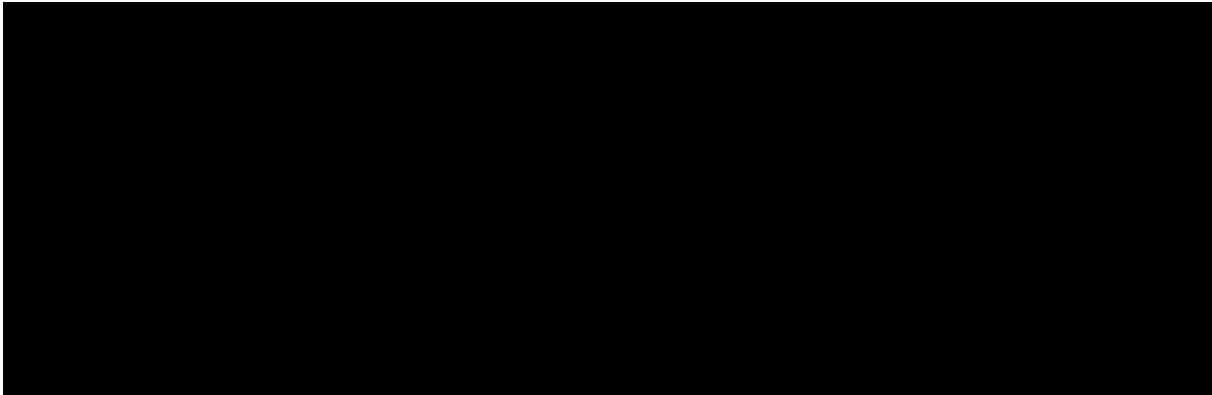
10.1 Suivi de la présidente du comité d’audit

l'article 35



10.2 Approbation des états financiers de la Société clos le 31 mars 2023 et des résultats réels pour l’exercice 2022-2023

l'article 35



20 juillet 2023

Résolution numéro 2023-036

Approbation des états financiers de la Société
au 31 mars 2023

ATTENDU QUE le paragraphe 6 de l'article 24 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le comité d'audit a notamment pour fonction d'examiner les états financiers de la Société avec le vérificateur général;

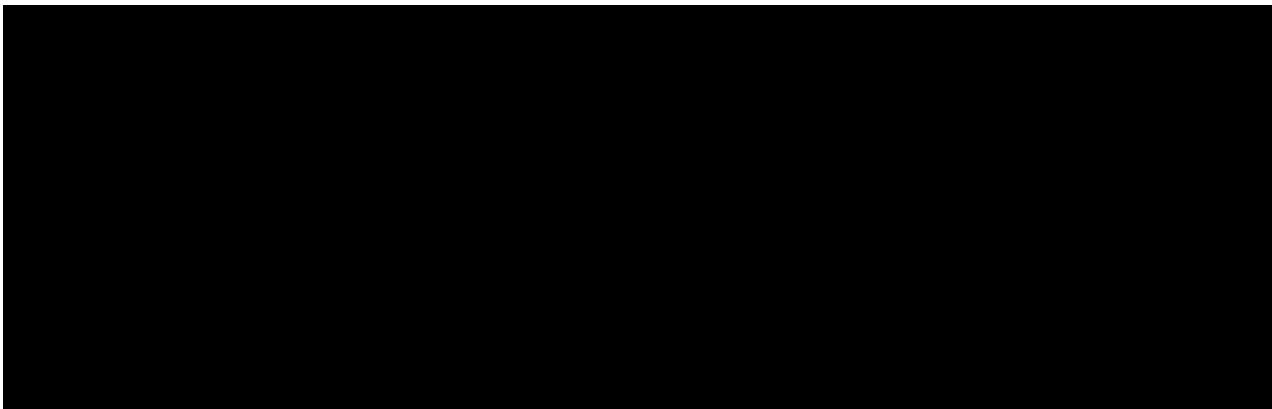
ATTENDU QUE le paragraphe 7 de l'article 24 de cette loi prévoit que le comité d'audit a notamment pour fonction de recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers;

ATTENDU les résultats d'audit du Vérificateur général du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER les états financiers de la Société d'habitation du Québec de l'exercice clos le 31 mars 2023.

10.3 Modification du programme AccèsLogis Québec



l'article 35

20 juillet 2023

Résolution numéro 2023-037

Modifications au programme AccèsLogis Québec

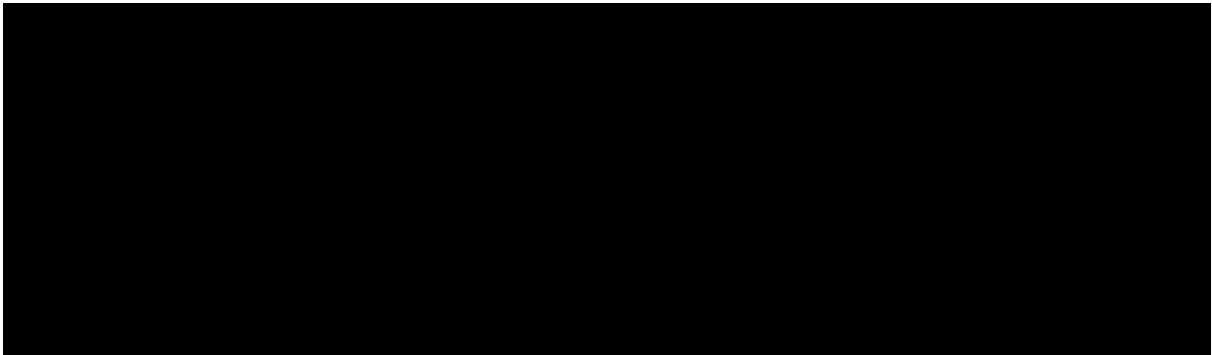
ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a été créé le 14 octobre 1997;
ATTENDU QUE plusieurs projets sont en développement;
ATTENDU QUE le programme prend fin le 31 octobre 2023;
ATTENDU QUE le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;
ATTENDU la recommandation du comité d'audit;
IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification du programme AccèsLogis Québec;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation les documents requis pour approbation par le Conseil du trésor.

11. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

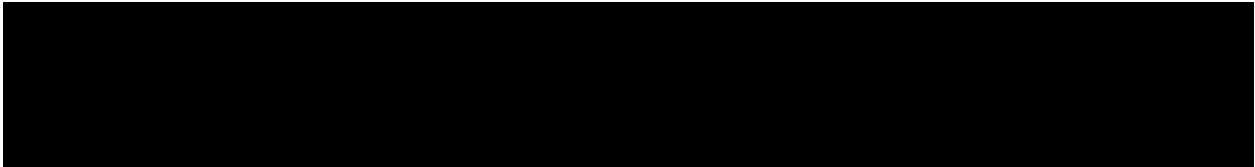
11.1 Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique

l'article 35



11.2 Proposition d'un calendrier des rencontres 2023-2025

l'article 35



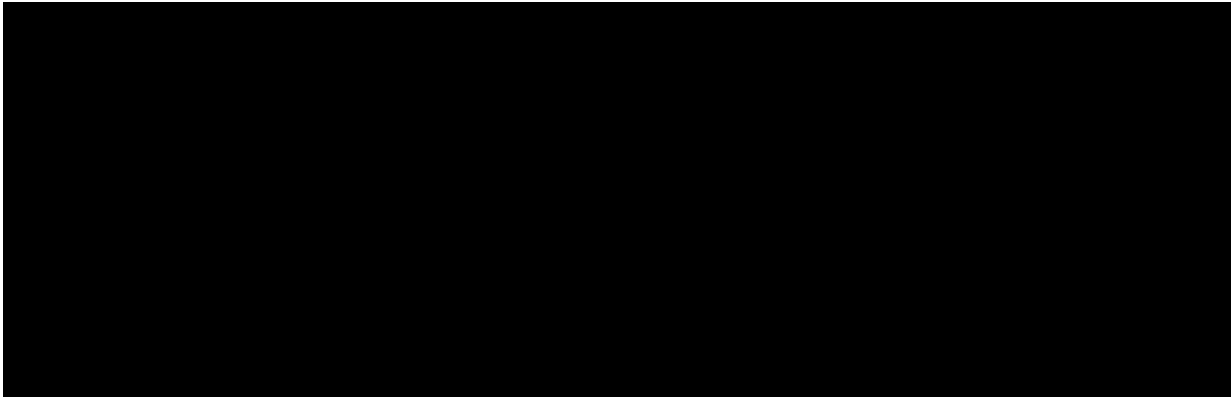
Résolution numéro 2023-038

Calendrier des rencontres 2023-2025

ATTENDU QUE l'alinéa 2 de l'article 14 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec prévoit que le conseil d'administration établit le calendrier des séances du conseil d'administration de l'année financière suivante;
ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;
IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le calendrier des rencontres du conseil d'administration et de ses comités pour 2023-2025.

11.3 Résultat de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

l'article 35



Résolution numéro 2023-039

Modification des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE le 24 novembre 2022, les fonctions en lien avec les ressources informationnelles ont été attribuées au comité de gouvernance et d'éthique afin d'alléger le comité d'audit;

ATTENDU le mandat du comité d'audit;

ATTENDU le mandat du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU la révision du fonctionnement des comités;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer les fonctions en lien avec les ressources informationnelles au comité d'audit;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer de fonctions liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance au comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QUE l'article 9.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société peut établir des règles pour sa régie interne;

ATTENDU QUE conformément au paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G - 1.02), le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance pour la conduite des affaires de la Société;

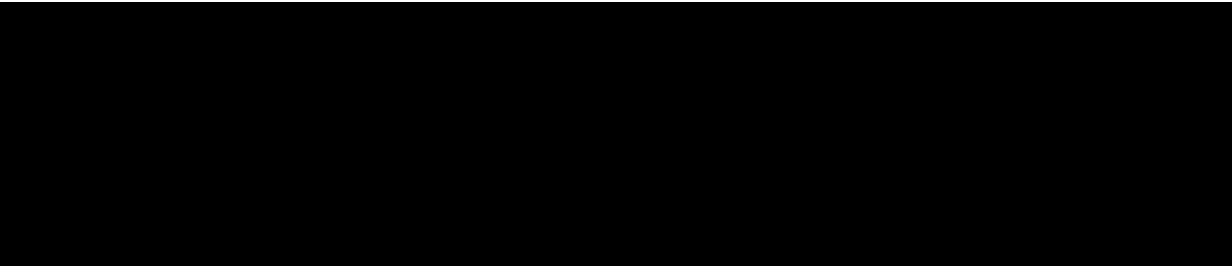
ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité de MODIFIER les Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec pour :

- Attribuer les fonctions relatives aux ressources informationnelles au comité d'audit;
- Attribuer les fonctions relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance au comité de gouvernance.

12. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

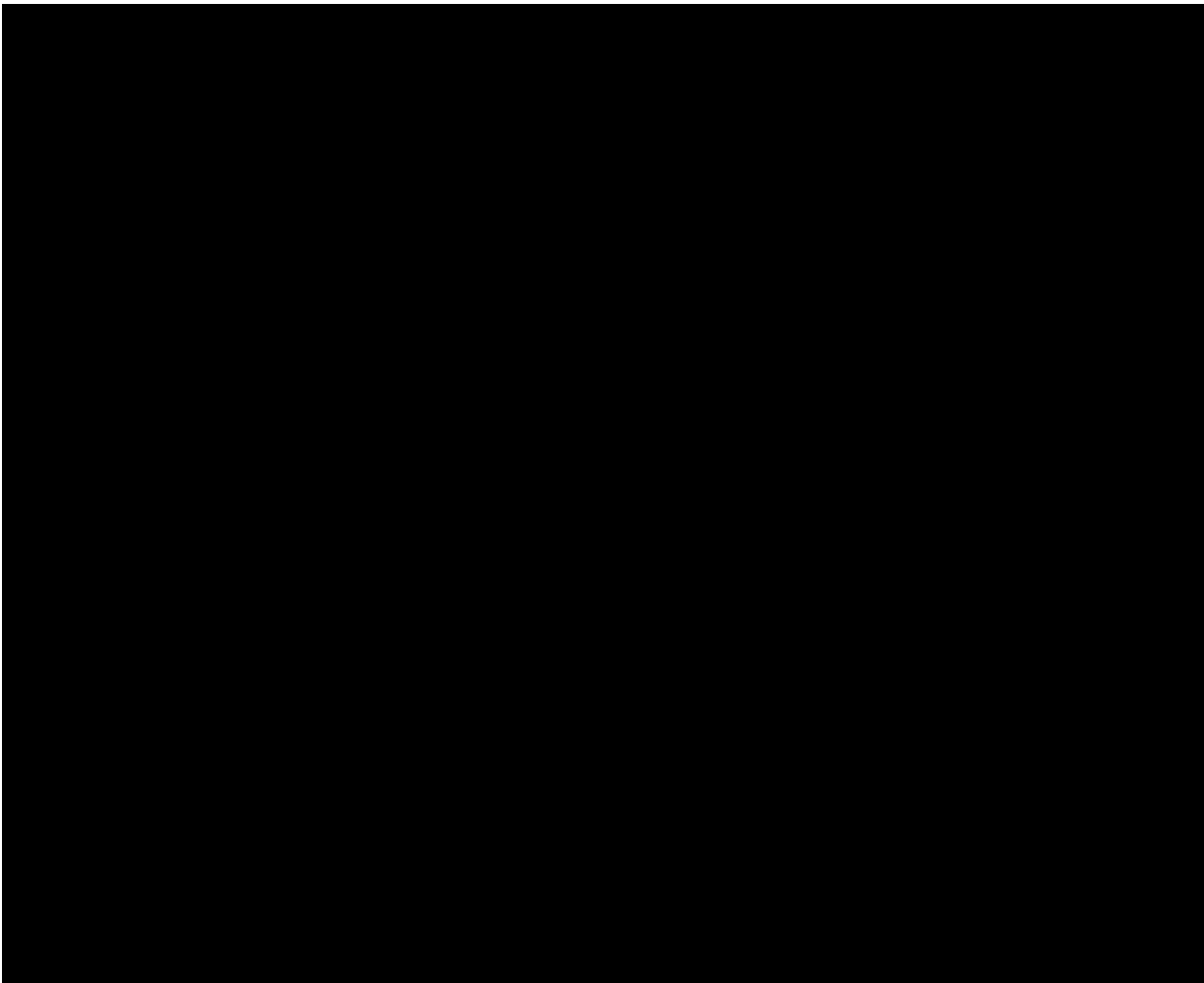
12.1 Suivi du président du comité des ressources humaines



l'article 35

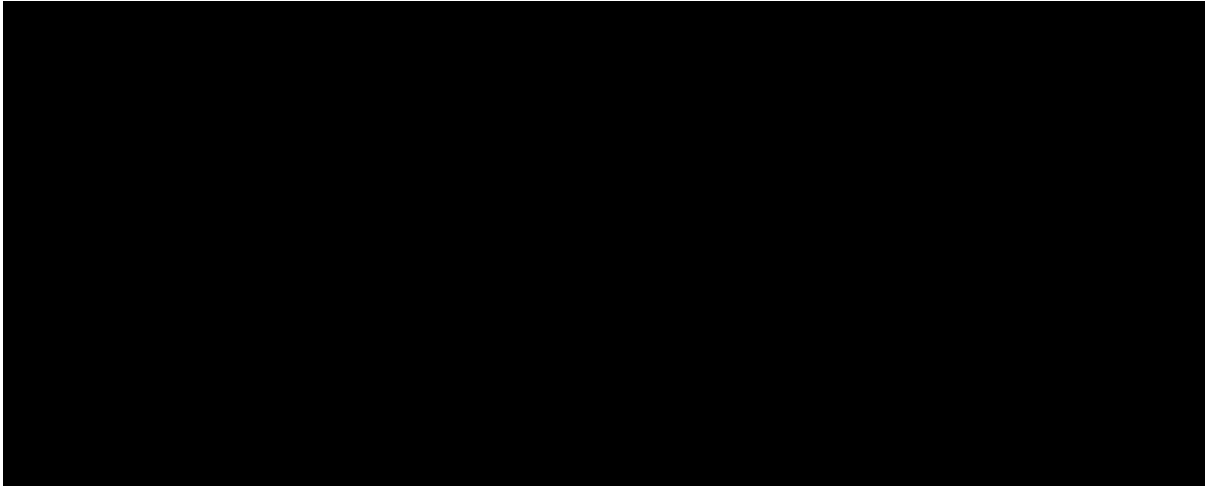
13. ENJEUX STRATÉGIQUES

13.1 Optimisation du réseau des offices d'habitation



l'article 35

13.2 Approbation du rapport annuel de gestion 2022-2023



l'article 35

Résolution numéro 2023-040

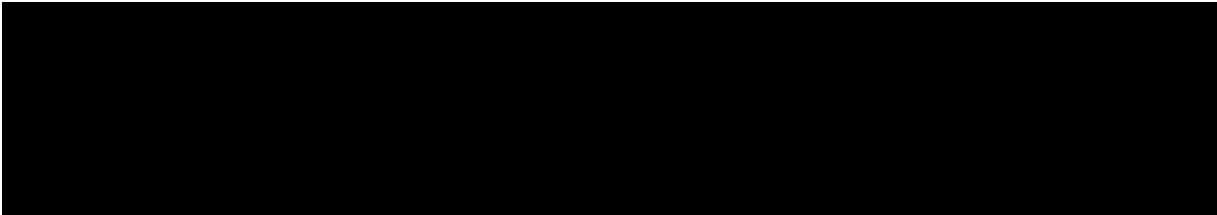
Rapport annuel de gestion 2022-2023

ATTENDU QUE le paragraphe 2 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le Rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Société d'habitation du Québec.

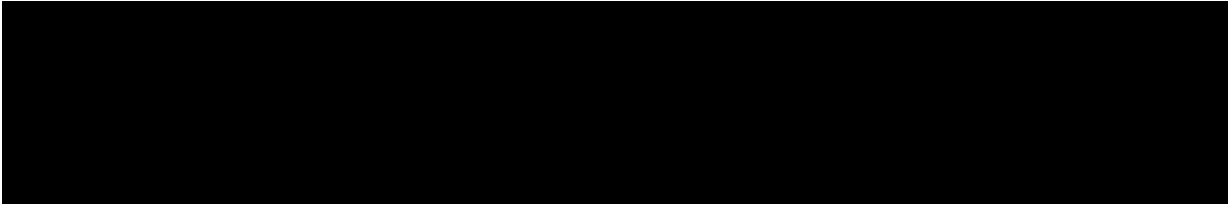
13.3 Tableau de bord de gouvernance au 30 juin 2023

l'article 35



13.4 Suivi du Plan stratégique 2021-2026 au 30 juin 2023

l'article 35



14. VARIA

Aucun point.

15. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani indique que la prochaine réunion se tiendra le 12 octobre 2023. Il est mentionné qu’une réunion extraordinaire aura également lieu au mois de septembre.

16. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

17. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 50.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 12 octobre 2023

Début : jeudi 12 octobre 2023 à 08:30

Fin : jeudi 12 octobre 2023 à 12:00

Montréal

8 h 30 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Suzanne Gouin

8 h 30 1. 1. État de situation de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Christian Champagne / Isabelle Pépin

9 h 30 2. HUIS CLOS

Non / (30
min.)

10 h 00 3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Non /
Informati
on

Suzanne Gouin

10 h 00 4. AGENDA DE CONSENTEMENT

Oui / 4. 1. Ordre du jour de la réunion du 12 octobre 2023
Décision

Oui / 4. 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023
Décision

Oui / 4. Modification de la politique budgétaire du Programme de logements sans but lucratif, volets publics et privés
Décision 3. pour l'année 2024

Oui / 4. 4. Renouvellement et modification du Programme de logement sans but lucratif
Décision

Oui / 4. 5. Approbation du budget 2024 des organismes qui administrent plus de 1000 logements
Décision

Oui / 4. 6. Renouvellement et modifications du programme sur les habilitations
Décision

Oui / Approba tion	4. Adoption de la nouvelle Politique d'investissement pour les contributions versées en vertu de l'article 68.12 de la 7. Loi sur la Société d'habitation du Québec
Oui / Informati on	4. 8. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus entre le 24 juin et le 14 septembre 2023
10 h 00	5. POINTS D'INFORMATION 5. 1. Liste des CT et décrets adoptés du 1er juillet au 22 septembre 2023 Fadi Germani
10 h 00	6. SUIVI DES RÉUNIONS 6. 1. Points de suivi des réunions Fadi Germani
Oui / Informati on (2 min.)	7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL Claude Foster
10 h 00 Non / Informati on (60 min.)	8. PAUSE
11 h 00 (10 min.)	9. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT 9. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit Claudia Goulet
Non / Informati on (10 min.)	9. 2. État d'avancement des travaux concernant l'obligation liée à la mise hors services d'immobilisations Claudia Goulet
Oui / Informati on (10 min.)	10. ENJEUX STRATÉGIQUES 10. 1. Suivi du Plan stratégique 2021-2026 au 31 août 2023
11 h 30	

on (20
min.)

Fadi Germani

11 h 50

11. VARIA

11 h 50

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

11 h 50

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

14. HUIS CLOS

12 h 00

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

Imprimé par Gabrielle Simard-Tremblay le 2025-04-24 10:40 depuis DiliTrust. © 2025 SHQ - Conseil d'administration

12 octobre 2023

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue à Montréal, le 12 octobre 2023, à 8 h 30.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^{me} Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration

M. Claude Foster, président-directeur général

M^{me} Claudia Goulet, membre

M^{me} Mélinda Constant, membre

M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre

M. Marco Bélanger, membre

M. Alain Marcoux, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'administration et la planification

M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation

M. Christian Champagne, président du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (Point 1.1)

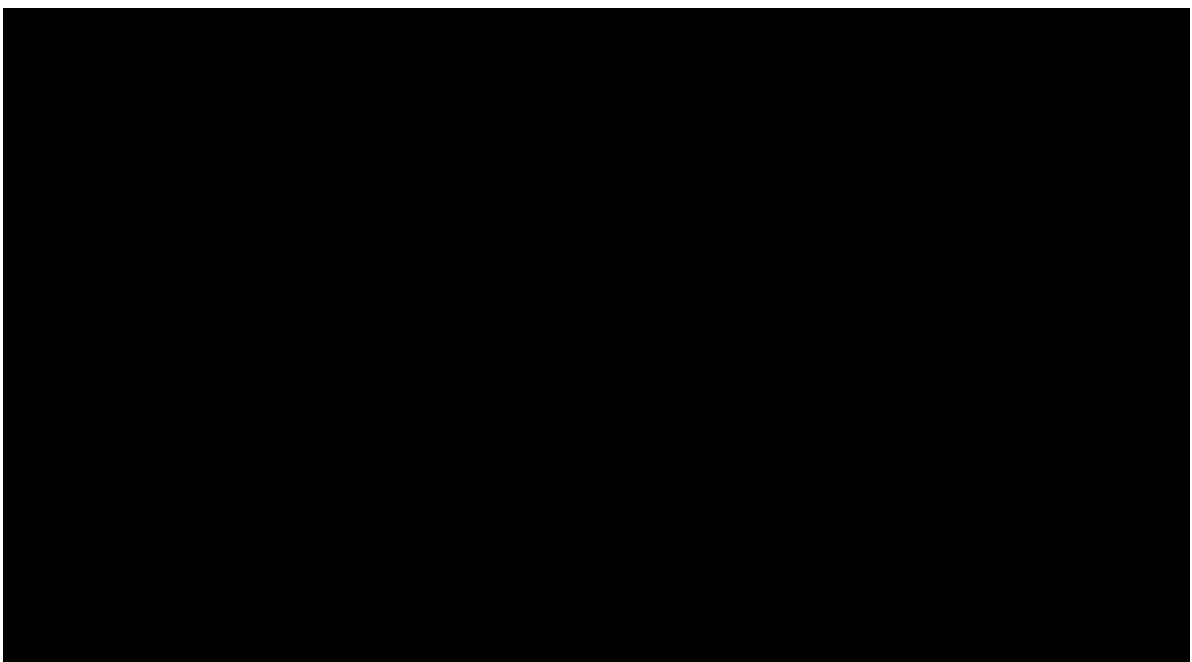
M^{me} Isabelle Pépin, directrice générale de l'Office municipal d'habitation de Montréal (Point 1.1)

M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^{me} Suzanne Gouin, présidente, déclare la réunion ouverte à 8 h 27.

1.1 État de situation de l'Office municipal d'habitation de Montréal

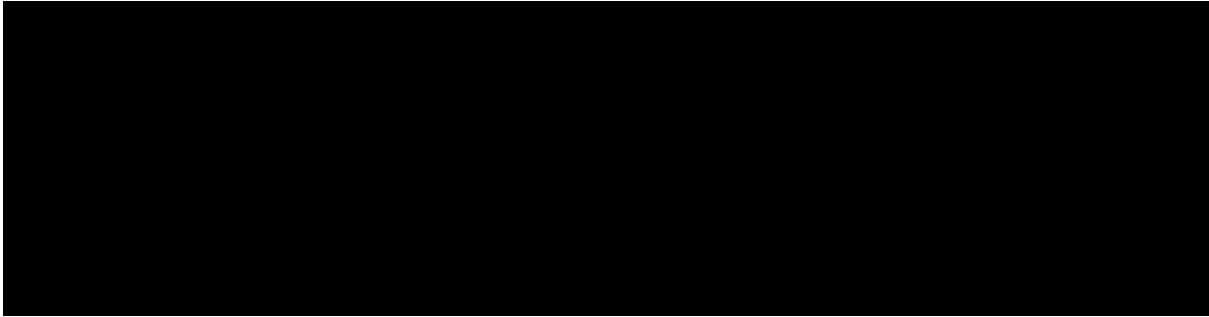


l'article 35

12 octobre 2023

l'article 35

l'article 35



2. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente mentionne qu'elle n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1. Ordre du jour de la réunion du 12 octobre 2023

Résolution numéro 2023-041

Ordre du jour de la réunion du 12 octobre 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 12 octobre 2023.

4.2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023

Résolution numéro 2023-042

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 20 juillet 2023**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023.

4.3. Modification de la politique budgétaire du Programme de logements sans but lucratif, volets publics et privés pour l'année 2024

Résolution numéro 2023-043

**Modification de la politique budgétaire du Programme
de logements sans but lucratif, volets publics et privés
pour l'année 2024**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2023-032 du 20 juillet 2023, le conseil d'administration a approuvé l'indexation de la politique budgétaire du Programme de logement sans but lucratif pour l'année 2024;

ATTENDU QUE cette politique budgétaire tient compte des dépenses subventionnées par le Programme de de rénovation des habitations à loyer modique;

ATTENDU QUE ces dépenses ont été diminuées de 38,5 M\$ par rapport aux

12 octobre 2023

prévisions initiales;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le déficit d'exploitation révisé du Programme de logement sans but lucratif, volets publics et privés pour l'année 2024 ainsi que toute variation découlant d'une autorisation du Conseil du trésor concernant la demande de rehaussement du budget de Remplacement, d'amélioration et modernisation;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation les documents nécessaires pour approbation par le Conseil du trésor.

4.4. Renouvellement et modification du Programme de logement sans but lucratif

Résolution numéro 2023-044

Modification du Programme de logement sans but lucratif, volets public et privé
--

ATTENDU QUE le Programme de logement sans but lucratif, volets public et privé encadre la gestion, l'exploitation et le financement des ensembles immobilier du parc québécois d'habitations à loyer modique;

ATTENDU QUE le programme prend fin le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE par le décret numéro 830-2023 du 17 mai 2023, la Société d'habitation du Québec a été autorisée à mettre en œuvre le Programme de rénovation des habitations à loyer modique;

ATTENDU QUE ce programme prévoit une aide financière pour la rénovation ou la reconstruction d'ensembles immobiliers qui ne sont pas liés par une entente avec le gouvernement fédéral;

ATTENDU QU'il y a un risque de cumul des subventions du Programme de rénovation des habitations à loyer modique et du Programme de logement sans but lucratif, volets public et privé;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications proposées au Programme de logement sans but lucratif, volets public et privé;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaire pour approbation par le Conseil du trésor.

4.5. Approbation du budget 2024 des organismes qui administrent plus de 1000 logements

Résolution numéro 2023-045

Budget 2024 des organismes
qui administrent plus de 1 000 logements

ATTENDU QUE les organismes de plus de 1 000 logements ont soumis à la Société d’habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société et lesdits organismes, un budget relatif à l’exploitation des immeubles d’habitation qu’ils administrent pour l’année financière se terminant le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la Société d’habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser aux organismes de plus de 1 000 logements, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d’habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d’audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité :

- D’APPROUVER le budget de chaque organisme de plus de 1 000 logements pour l’année financière se terminant le 31 décembre 2024 selon le tableau suivant, le tout représentant une contribution de la Société estimée à 343 428 930 \$, auquel s’ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d’amélioration et de modernisation capitalisé de 103 155 941 \$:

Organismes	Budget 2024 à approuver (B)	Contribution SHQ		
		Déficit d'exploitation (excluant RAM-C)		RAM-C (avances temporaires)
	(\$)	(\$)	(%)	(\$)
OMH de Laval	10 227 478 \$	9 204 730 \$	90,0%	3 165 401 \$
OMH de Longueuil	10 755 947 \$	9 680 352 \$	90,0%	3 996 728 \$
OMH de Montréal	130 598 902 \$	117 539 012 \$	90,0%	46 458 946 \$
OH de l’Outaouais	15 340 982 \$	13 806 884 \$	90,0%	2 492 975 \$
OMH de Québec	29 091 636 \$	26 182 472 \$	90,0%	10 941 298 \$
OMH de Saguenay	8 720 679 \$	7 848 611 \$	90,0%	2 663 659 \$
OMH de Sherbrooke	4 753 004 \$	4 277 704 \$	90,0%	1 481 217 \$
OMH de Trois-Rivières	8 091 909 \$	7 282 718 \$	90,0%	1 270 717 \$
OMH Kativik	137 780 941 \$	137 780 941 \$	100,0%	30 685 000 \$
Habitat Métis du Nord	9 825 506 \$	9 825 506 \$	100,0%	0 \$
Total	365 186 984 \$	343 428 930 \$	94,0%	103 155 941 \$

- D’AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d’exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe de la présente note;
- D’AUTORISER le paiement aux organismes qui administrent plus de 1 000 logements des versements prévus aux termes des conventions signées sous l’autorité des arrêtés en conseil ou décrets s’y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget.

4.6. Renouvellement et modifications du programme sur les habilitations

Résolution numéro 2023-046

12 octobre 2023

**Modification du Programme autorisant le financement
du déficit d'exploitation de certains ensembles
immobiliers du parc d'habitations à loyer modique**

ATTENDU QUE par le décret numéro 1296-2021 du 6 octobre 2021, la Société d'habitation du Québec a été autorisée à mettre en œuvre le Programme autorisant le financement du déficit d'exploitation de certains ensembles immobiliers du parc d'habitations à loyer modique;

ATTENDU QUE le programme prend fin le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la Société d'habitation du Québec à maintenir le financement au déficit d'exploitation d'ensembles immobiliers ayant fait l'objet d'une reconstruction ou d'un agrandissement financé par elle dans le cadre de l'un de ses programmes ou d'un décret de subvention du gouvernement du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme autorisant le financement du déficit d'exploitation de certains ensembles immobiliers du parc d'habitations à loyer modique;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

4.7. Adoption de la nouvelle Politique d'investissement pour les contributions versées en vertu de l'article 68.12 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec

Résolution numéro 2023-047

**Approbation de la Politique d'investissement pour les
contributions versées en vertu de l'article 68.12 de la
Loi sur la Société d'habitation du Québec**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2020-029 du 30 avril 2020, le conseil d'administration a approuvé la Politique destinée à déterminer les modalités relatives à l'octroi de l'aide financière accordée aux organismes contributeurs;

ATTENDU QUE par le décret numéro 1354-2021 du 27 octobre 2021, la Société d'habitation du Québec a été autorisée à mettre en œuvre le Programme d'aide financière visant la préservation du parc immobilier communautaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de simplifier le contenu de la politique susmentionnée à la suite de la mise en œuvre de ce programme;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la Politique d'investissement pour les contributions versées en vertu de l'article 68.12 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

4.8. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus entre le 24 juin et le 14 septembre 2023

Ce point est présenté pour information.

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 Liste des CT et décrets adoptés du 1^{er} juillet au 22 septembre 2023

l'article 35

[REDACTED]

6. SUIVI DES RÉUNIONS

6.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

[REDACTED]

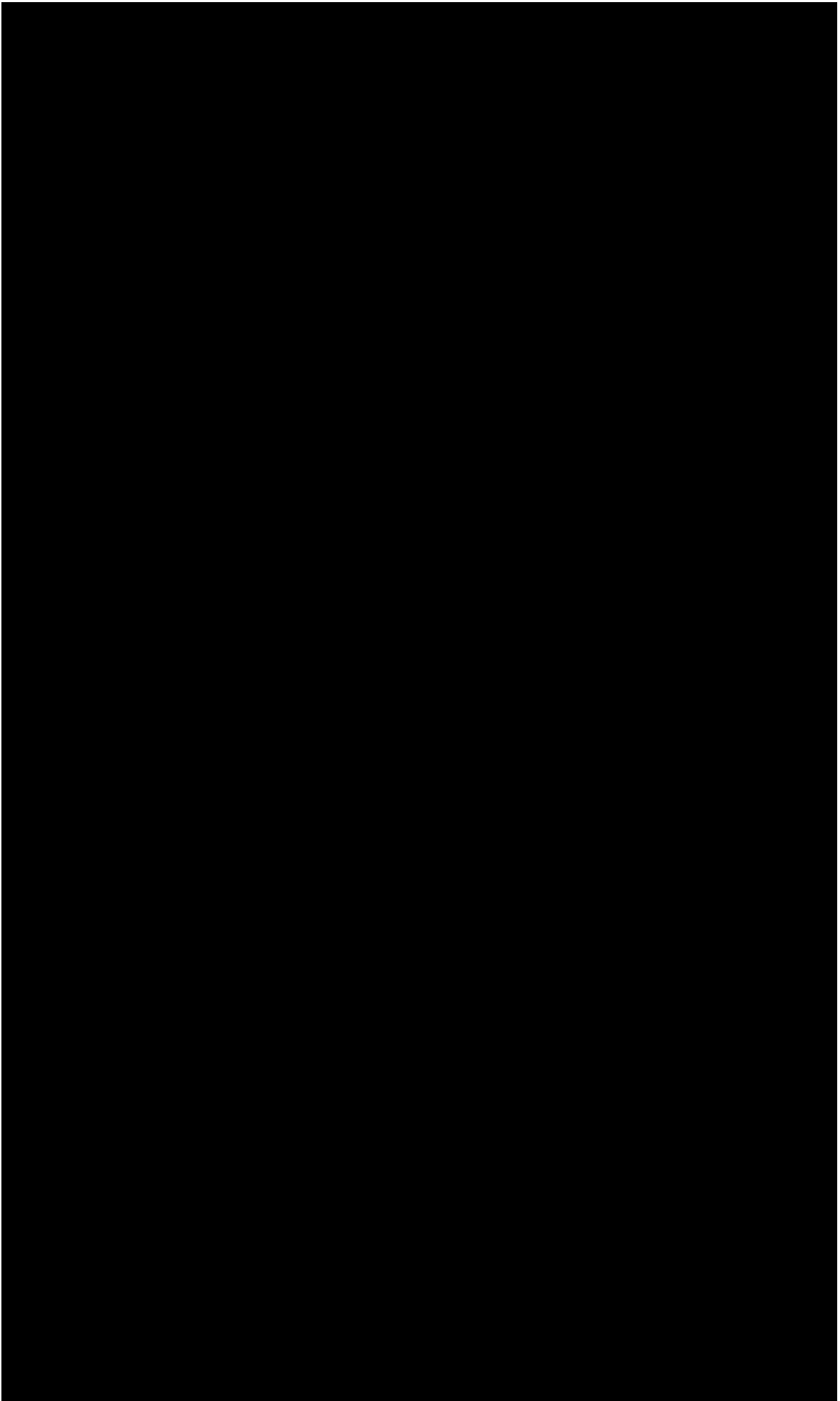
7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

l'article 35

[REDACTED]

12 octobre 2023

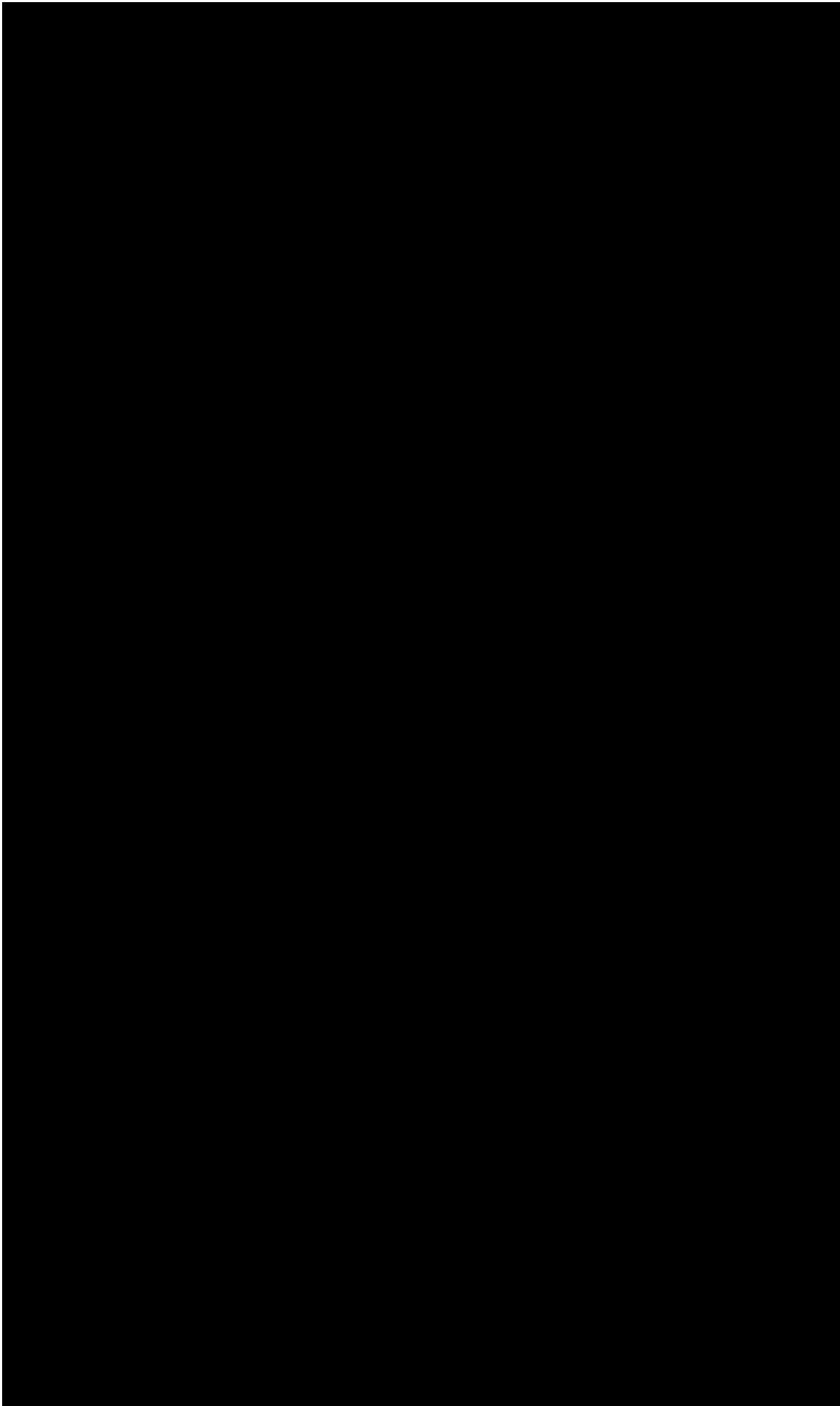
l'article 35



8. PAUSE

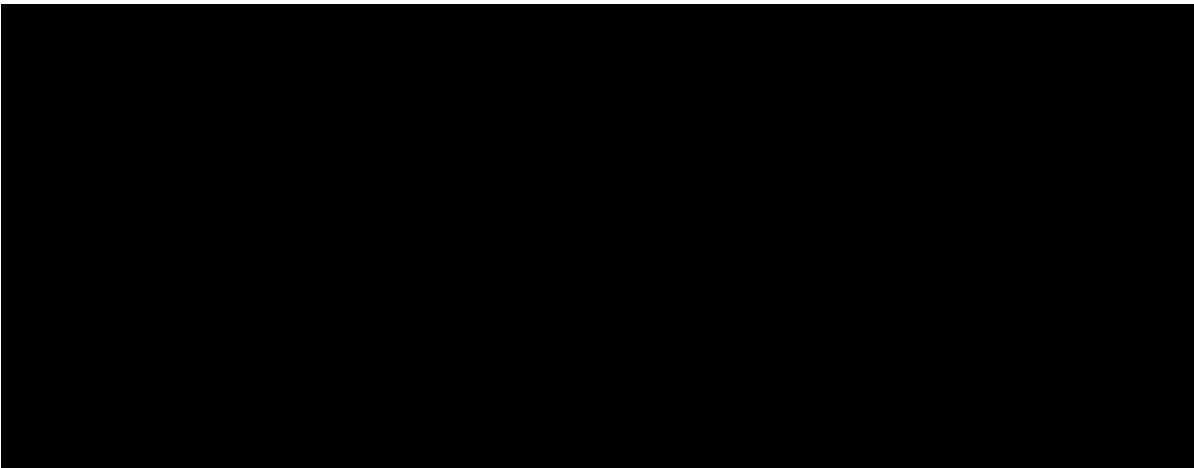
9. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

9.1. Suivi de la présidente du comité d'audit



l'article 35

l'article 35



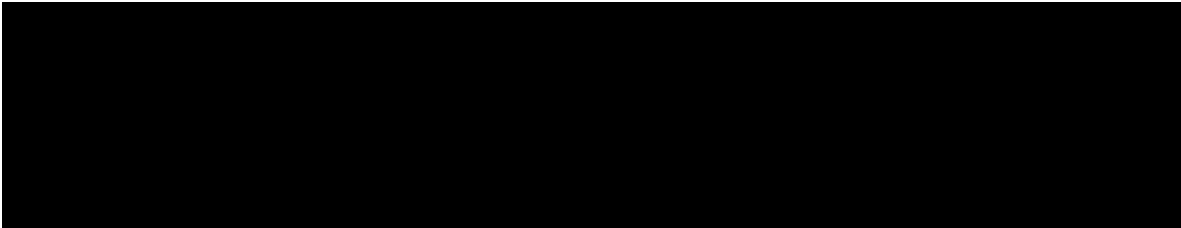
9.2. État d’avancement des travaux concernant l'obligation liée à la mise hors services d’immobilisations

l'article 35



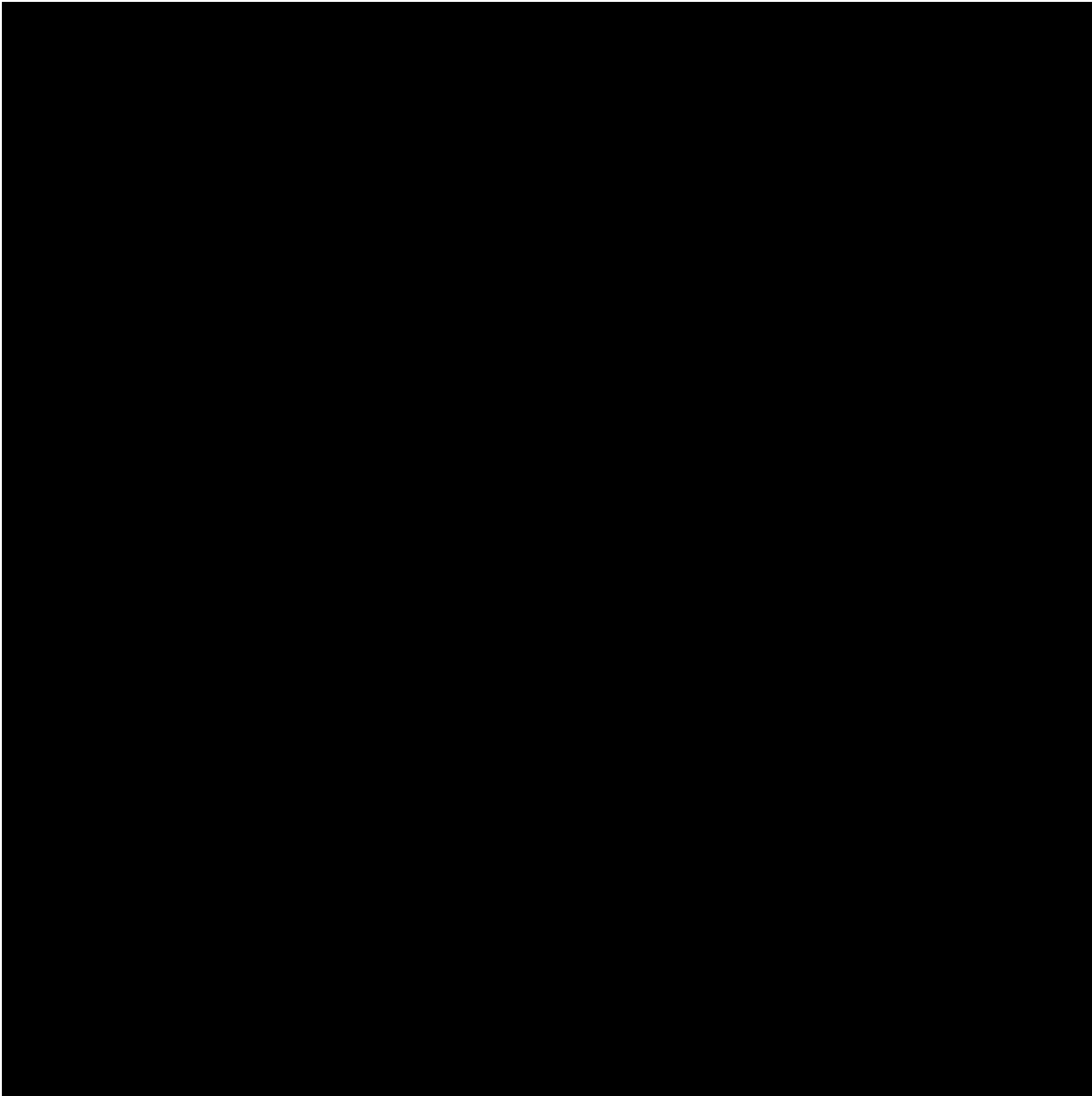
10. ENJEUX STRATÉGIQUES

l'article 35



10.1 Suivi du Plan stratégique 2021-2026 au 31 août 2023

l'article 35



12 octobre 2023

l'article 35

11. VARIA

Aucun point.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion est le 19 décembre 2023 à Québec.

13. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

14. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 00.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 19 décembre 2023

Début : mardi 19 décembre 2023 à 09:00

Fin : mardi 19 décembre 2023 à 12:00

Québec

9 H 00 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Suzanne Gouin

9 H 00 2. HUIS CLOS

Non / (30
min.)

9 h 30 3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Non /
Informati
on

Suzanne Gouin

9 h 30 4. AGENDA DE CONSENTEMENT

Oui /
Décision

4. 1. Ordre du jour de la réunion du 19 décembre 2023

Oui /
Décision

4. 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2023

Oui /
Informati
on

4. 3. Planification de la révision des politiques

Oui /
Informati
on

4. 4. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus entre le 15 septembre et le 17 novembre 2023

Oui /
Informati
on

4. 5. Tableau de bord de gouvernance au 30 septembre 2023

Oui /
Décision

4. 6. États financiers 2022 des organismes de plus de 1000 logements

Oui /
Décision

4. 7. Modification du programme Allocation-Logement

Oui / Décision	4. 8. Approbation de la Politique sur la gestion intégrée des risques
Oui / Décision	4. 9. Mise à jour du profil de compétence du conseil d'administration
9 h 31	5. POINTS D'INFORMATION
	5. 1. Liste des décrets et CT adoptés du 24 septembre au 28 novembre 2023 Fadi Germani
9 h 32	6. SUIVI DES RÉUNIONS
Oui / Informati on (2 min.)	6. 1. Points de suivi des réunions Fadi Germani
9 h 35 Non / Informati on (60 min.)	7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL Claude Foster
10 h 35 (10 min.)	8. PAUSE
10 h 45	9. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT
Non / Informati on (10 min.)	9. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit Claudia Goulet
10 h 55	10. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Non / Informati on (5 min.)	10. 1. Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique Mélinda Constant
11 h 00	11. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Oui / Informati on (5 min.)	11. 1. Suivi du président du comité des ressources humaines Marco Bélanger
11 h 05	12. ENJEUX STRATÉGIQUES
Oui / Informati on(15 min.)	12. 1. Suivi concernant l'Office municipal de Montréal Annie Grégoire
Oui/ Informati on Prés : 25 min. Échange s: 20 min.	12. 2. Présentation des partenaires et stratégie de communication de la Société d'habitation du Québec Sébastien Olivier
12 h 05	13. VARIA
12 H 05	14. DÉPÔT DE DOCUMENT
	14. 1. Rapport de la firme Levio concernant des indicateurs de performance en ressources informationnelles
12 h 05	15. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION Fadi Germani
12 h 05	16. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
	17. HUIS CLOS
	18. LEVÉE DE LA RÉUNION

19 décembre 2023

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue à Québec, le 19 décembre 2023, à 9 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^{me} Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration

M. Claude Foster, président-directeur général

M^{me} Claudia Goulet, membre

M^{me} Mélinda Constant, membre

M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre, par visioconférence

M. Marco Bélanger, membre

M. Alain Marcoux, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'administration et la planification

M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation

M. Sébastien Olivier, directeur des communications et des relations externes (Point 12.2)

M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^{me} Suzanne Gouin, présidente, déclare la réunion ouverte à 9 h 00.

La ministre responsable de l'Habitation se joint à la rencontre par visioconférence et elle présente sa vision en matière d'habitation.

2. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente mentionne qu'elle n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1 Ordre du jour de la réunion du 19 décembre 2023

Les membres conviennent de modifier l'ordre du jour afin que les dossiers en ressources humaines soient présentés lors du huis clos.

19 décembre 2023

Résolution numéro 2023-050

Ordre du jour de la réunion du 19 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 19 décembre 2023, sous réserve des modifications demandées.

4.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2023

Résolution numéro 2023-051

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 12 octobre 2023**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2023.

4.3 Planification de la révision des politiques

l'article 35 [REDACTED].

4.4 Contrats de service 25 000 \$ et plus conclus entre le 15 septembre et le 17 novembre 2023

l'article 35 [REDACTED]

4.5 Tableau de bord de gouvernance au 30 septembre 2023

l'article 35 [REDACTED].

4.6 États financiers 2022 des organismes de plus de 1000 logements

Résolution numéro 2023-052

**États financiers 2022
des organismes de plus de 1 000 logements**

ATTENDU QUE les offices d'habitation de Laval, Montréal, Outaouais, Québec, Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières ont soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre eux et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du Règlement sur l'habitation (RLRQ, c. S-8, r. 7) et dans la forme prescrite par la Société d'habitation du Québec, les bilans et les états de leurs revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2022 relatifs aux immeubles d'habitation qu'ils administrent;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à ces organismes des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- DE RECONNAÎTRE aux fins de subvention une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) pour l'année financière terminée le 31 décembre 2022 relatif aux immeubles d'habitation qu'ils administrent, et ce, tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

Organisme	États financiers à approuver 2022 (B)	Contribution SHQ (\$)		
		Déficit d'exploitation	% du déficit excluant RAM-C	RAM-C
Laval	9 101 517 \$	8 451 378 \$	92,9 %	3 119 299 \$
Montréal	133 154 162 \$	119 834 589 \$	90,0 %	50 602 995 \$
Outaouais	18 171 714 \$	16 746 652 \$	92,2 %	5 835 187 \$
Québec	28 559 800 \$	25 715 656 \$	90,0 %	12 008 455 \$
Saguenay	9 766 465 \$	8 845 569 \$	90,6 %	4 342 311 \$
Sherbrooke	5 258 515 \$	4 768 292 \$	90,7 %	1 976 820 \$
Trois-Rivières	7 990 412 \$	7 061 835 \$	88,4 %	3 004 233 \$
Total	212 002 585 \$	191 423 971 \$	90,3 %	80 889 300 \$

- D'AUTORISER le versement du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop à l'Office municipal d'habitation de Laval, à l'Office municipal d'habitation de Montréal, l'Office d'habitation de l'Outaouais, à l'Office municipal d'habitation de Québec, à l'Office municipal d'habitation de Saguenay, l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke, l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

4.7 Modification du programme Allocation-Logement

Résolution numéro 2023-053

Modifications au programme Allocation-logement

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1278 2022 du 29 juin 2022, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le programme Allocation logement;

ATTENDU QUE le 7 novembre 2023, le gouvernement du Québec a annoncé, dans sa mise à jour économique et financière, qu'une mesure visant la réduction progressive de l'aide financière en fonction du revenu, rétroactive au 1^{er} octobre 2023, serait introduite au programme;

ATTENDU QUE ce programme doit être modifié pour répondre à l'annonce du gouvernement;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

19 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au programme Allocation-logement;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation les documents requis pour approbation par le Conseil des ministres.

4.8 Approbation de la Politique sur la gestion intégrée des risques

Résolution numéro 2023-054

**Mise à jour de la Politique d'encadrement de la gestion
intégrée des risques**

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 8 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) le conseil d'administration a pour fonction d'établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la société;

ATTENDU QUE plusieurs changements organisationnels commandent une mise à jour de la Politique d'encadrement de la gestion intégrée des risques de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la publication par le Secrétariat du Conseil du trésor d'un modèle de politique en gestion intégrée des risques.

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la Politique d'encadrement de la gestion intégrée des risques de la Société d'habitation du Québec.

4.9 Mise à jour du profil de compétence du conseil d'administration

Résolution numéro 2023-055

**Mise à jour du Profil de compétences et d'expérience
des membres du conseil d'administration**

ATTENDU que le paragraphe 5 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver le profil de compétence et d'expérience;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1634-2023 du 8 novembre 2023, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de Mme Chahinez Zahzah à titre de membre indépendante du conseil d'administration de la Société;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration.

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 Liste des décrets et CT adoptés du 24 septembre au 28 novembre 2023

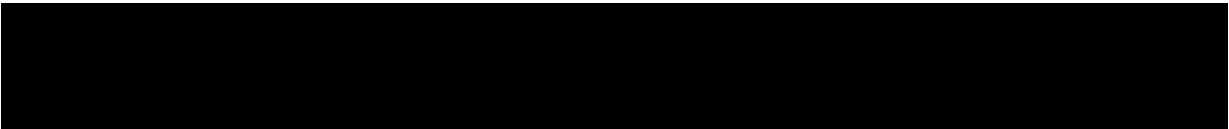
l'article 35

[REDACTED]

6. SUIVI DES RÉUNIONS

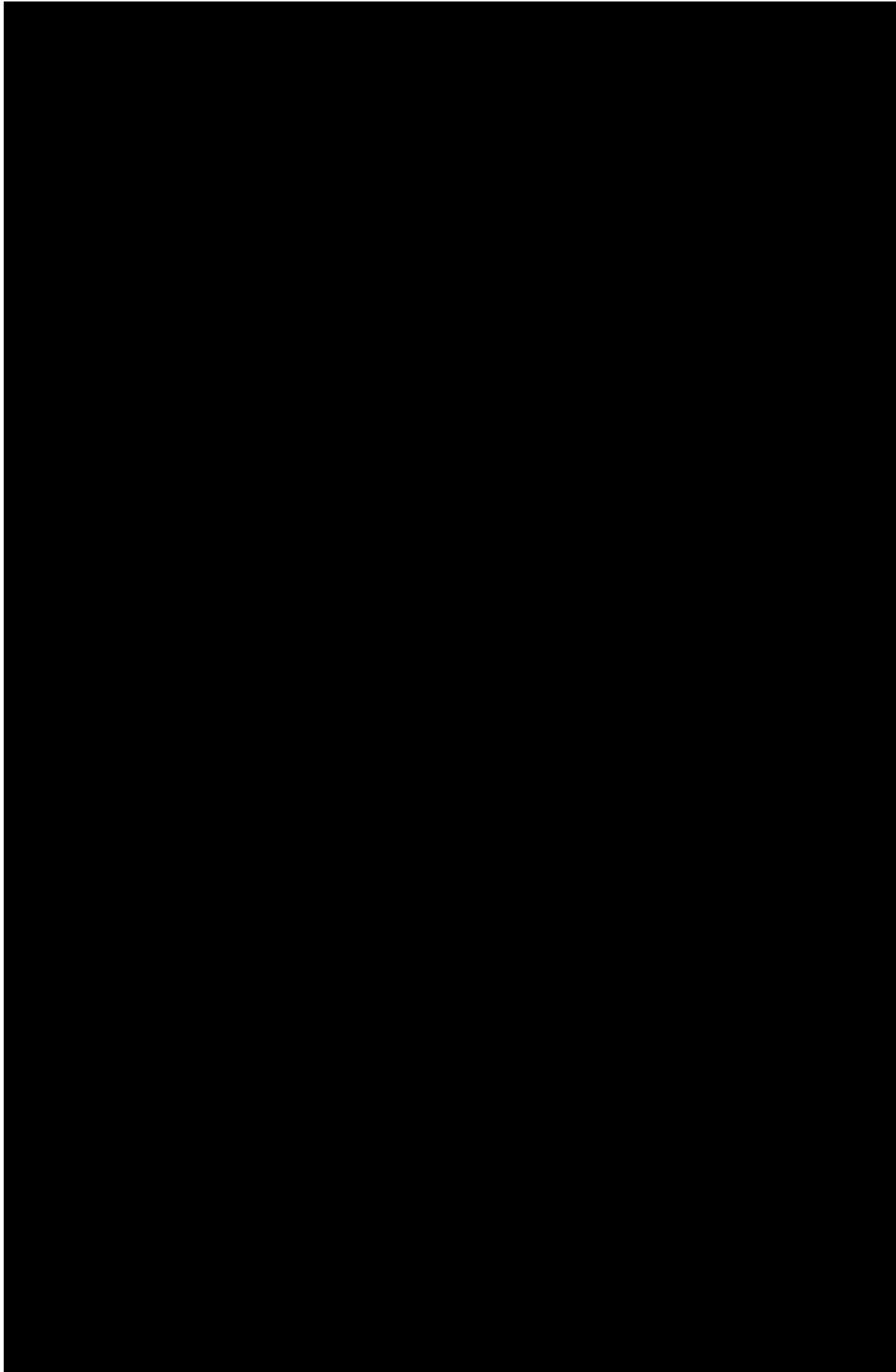
6.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

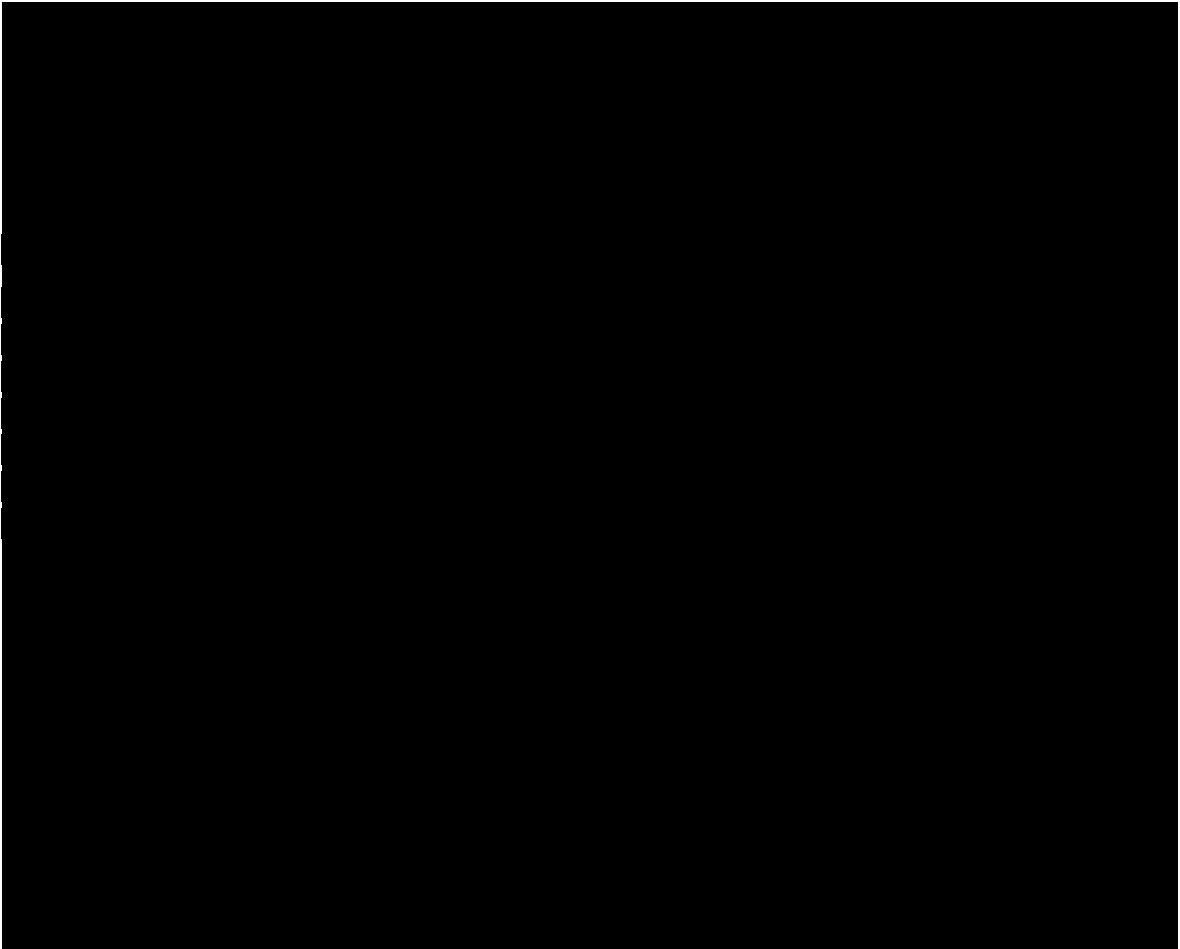


7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

l'article 35

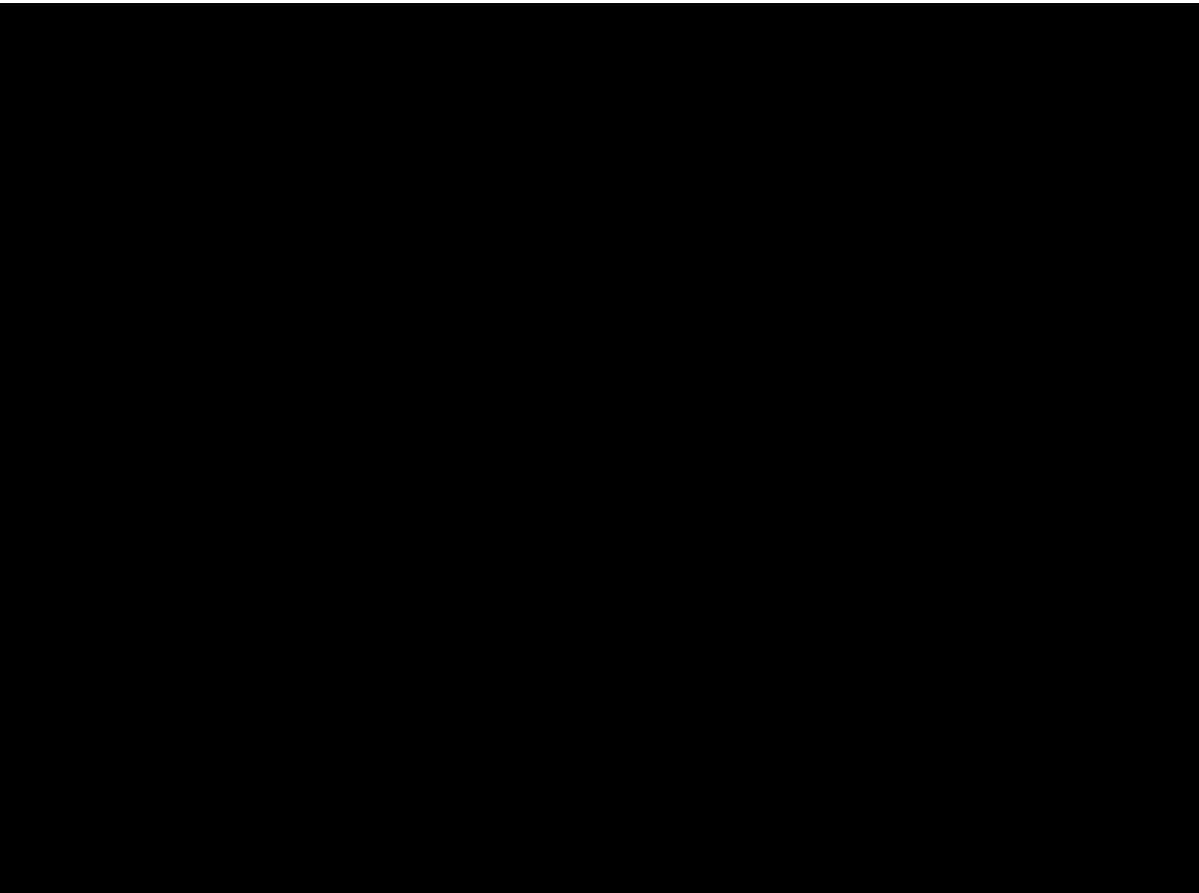


l'article 35

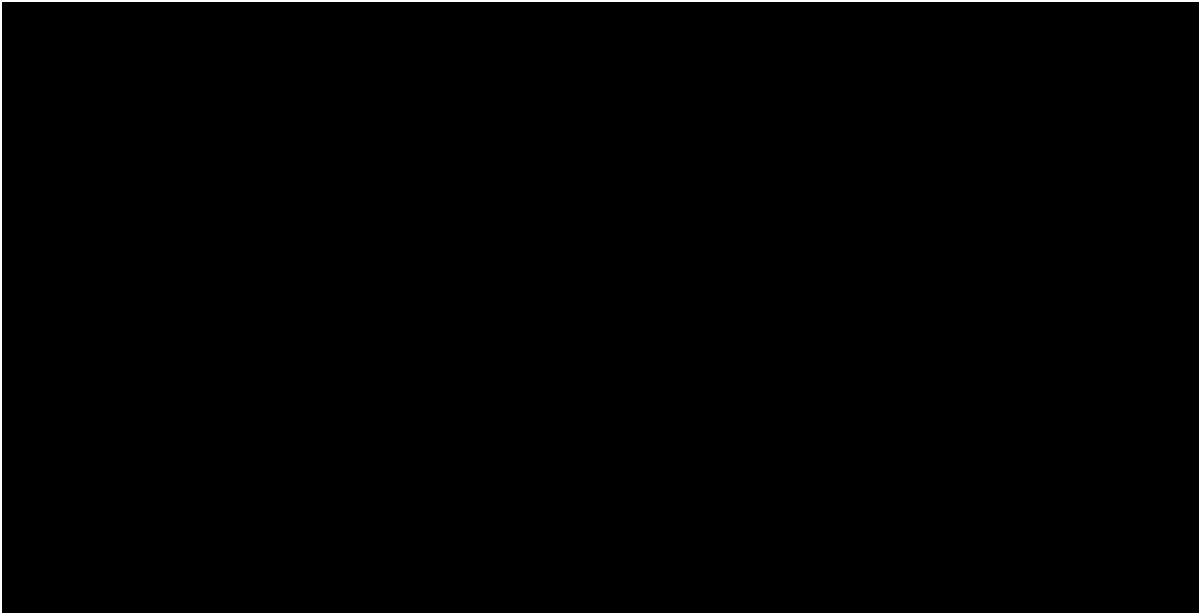


- 8. PAUSE
- 9. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT
- 9.1 Suivi de la présidente du comité d’audit

l'article 35



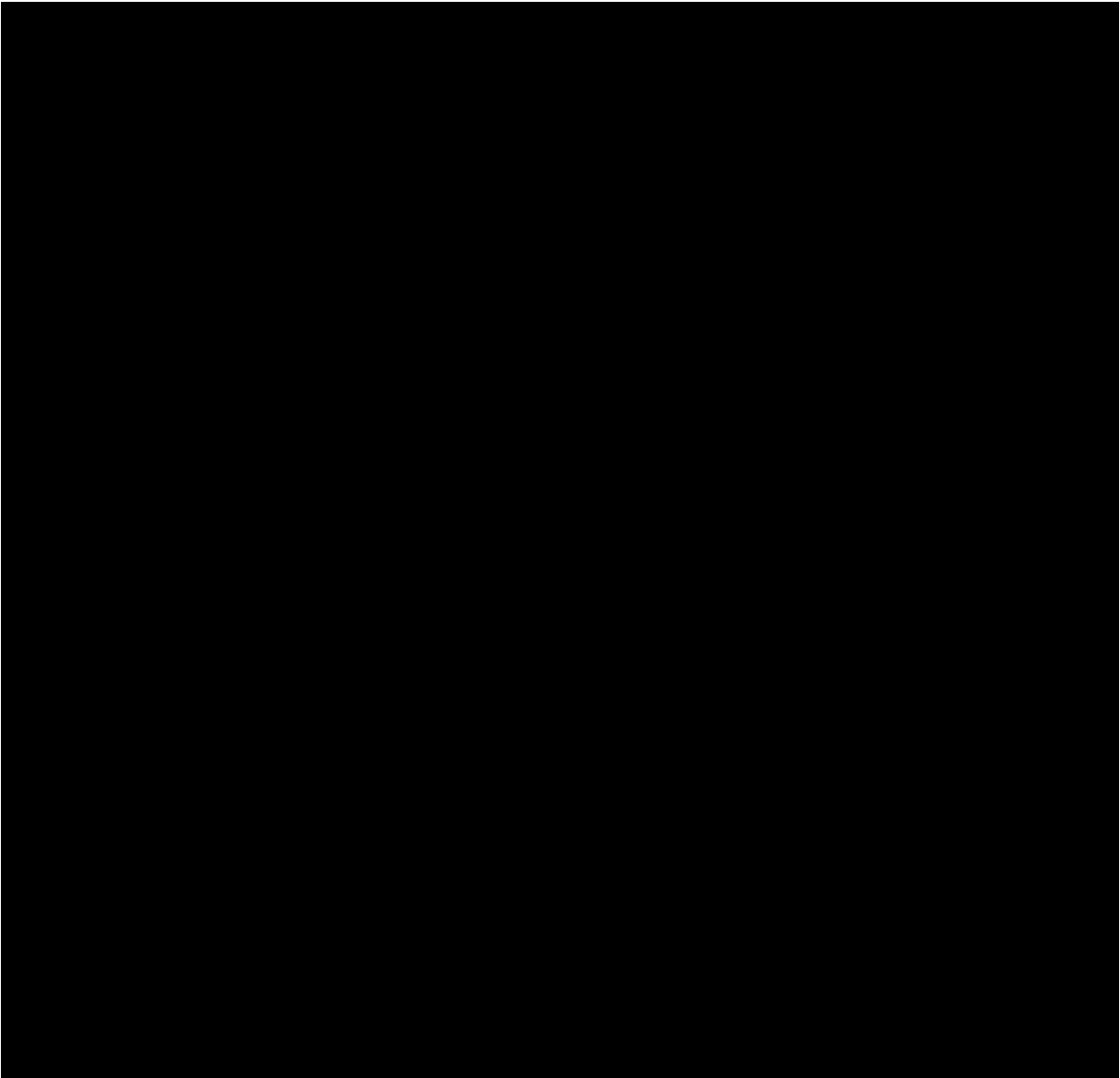
l'article 35



10. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

10.1 Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique

l'article 35



11. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

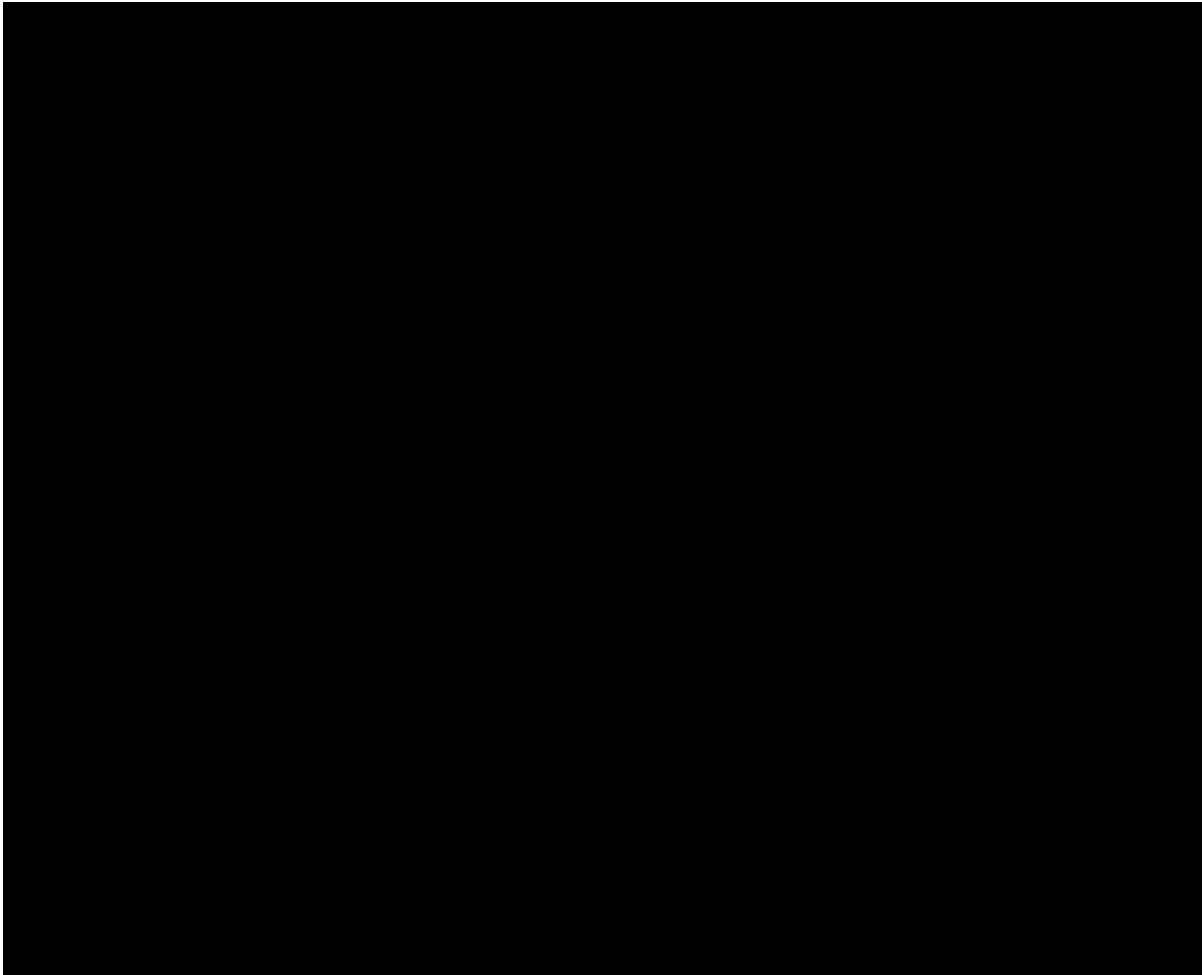
11.1 Suivi du président du comité des ressources humaines

l'article 35 

12. ENJEUX STRATÉGIQUES

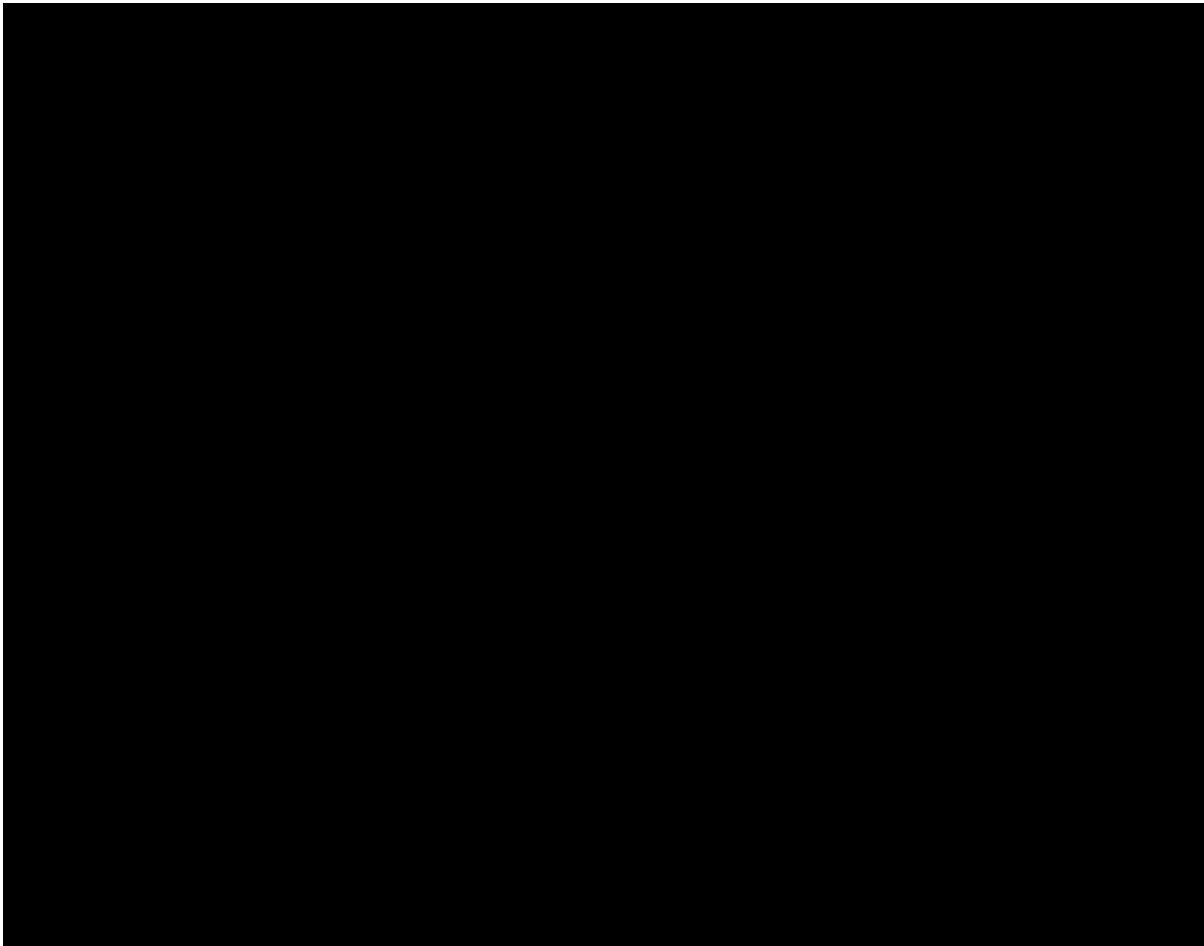
12.1 Suivi concernant l'Office municipal de Montréal

l'article 35



12.2 Présentation des partenaires et stratégie de communication de la Société d'habitation du Québec

l'article 35



l'article 35

13. VARIA

Aucun point.

14. DÉPÔT DE DOCUMENT

14.1 Rapport de la firme Levio concernant des indicateurs de performance en ressources informationnelles

À la demande du comité d'audit, le rapport concernant les indicateurs de performance en ressources informationnelles est déposé au bénéfice des membres du conseil.

15. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 7 février 2024, à Québec.

16. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

17. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété durant lequel les membres adoptent deux résolutions.

Résolutions numéros 2023-056 et 2023-057

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 10.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 8 février 2024

Début : jeudi 08 février 2024 à 08:30

Fin : jeudi 08 février 2024 à 12:00

Québec

9 H 00	1. OUVERTURE DE LA RÉUNION Suzanne Gouin
9 H 00 Non / (30 min.)	2. HUIS CLOS
9 h 30 Non / Informati on	3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS Suzanne Gouin
9 h 30	4. AGENDA DE CONSENTEMENT
Oui / Décision	4. 1. Ordre du jour de la réunion du 8 février 2024
Oui / Décision	4. 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023
Oui / Informati on	4. 3. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 18 novembre 2023 au 2 janvier 2024
Oui / Informati on	4. 4. Tableau de bord de gouvernance au 31 décembre 2023
Oui / Décision	4. 5. Modification du Programme d'aide financière visant la préservation du parc immobilier communautaire
Oui / Décision	4. Reconduction du Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de 6. Montréal
Oui / Décision	4. 7. Modification du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement

Oui / Décision	4. 8. Reconduction du Programme d'intervention résidentielle – mérule
Oui / Décision	4. 9. Modification du Programme d'aide aux organismes communautaires
Oui / Décision	4. 10. Modification du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement
Oui / Décision	4. 11. Modification du Programme de supplément au loyer Québec
Oui / Décision	4. 12. Nouveau programme d'aide financière aux personnes victimes de violence conjugale ou intrafamiliale pour le paiement de leur loyer
Oui / Décision	4. 13. Mise en œuvre du Programme favorisant l'accèsion à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région Kativik
Oui / Décision	4. 14. Prévisions budgétaires quinquennales 2024-2029
9 h 32	5. POINTS D'INFORMATION
	5. 1. Liste des CT et décrets adoptés du 2 décembre 2023 au 20 janvier 2024
9 h 33	6. SUIVI DES RÉUNIONS
Oui / Information (2 min.)	6. 1. Points de suivi des réunions Fadi Germani
9 h 35 Non / Information (60 min.)	7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL Claude Foster
	7. 1. Points d'information du président-directeur général
10 h 35 (10 min.)	8. PAUSE
10 h 45	9. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non / Informati on (10 min.)	9. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit Claudia Goulet
10 h 55	10. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Non / Informati on (5 min)	10. 1. Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique Mélinda Constant
Non / Décision (5 min.)	10. 2. Comité ad hoc sur le financement de la Société d'habitation du Québec Mélinda Constant
11 h 05	11. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Non / Informati on (3 min.)	11. 1. Suivi du président du comité des ressources humaines Marco Bélanger
Oui / Décision (2 min.)	11. 2. Structure administrative Marco Bélanger
11 h 10	12. ENJEUX STRATÉGIQUES
Oui / Informati on (20 min.)	12. 1. Tableau de bord du plan stratégique au 31 décembre 2023 Fadi Germani
Non / Informati on (20 min.)	12. 2. Financement de la Société d'habitation du Québec Marie-Andrée Boutin
11 h 50	13. VARIA
11 h 50	14. DÉPÔT DE DOCUMENT
11 h 25	15. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

11 h 25

16. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

17. HUIS CLOS

12 h 00

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

Imprimé par Gabrielle Simard-Tremblay le 2025-04-24 10:42 depuis DiliTrust. © 2025 SHQ - Conseil d'administration

8 février 2024

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue à Québec, le 8 février 2024 à 8.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^{me} Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration

M. Claude Foster, président-directeur général

M^{me} Claudia Goulet, membre

M^{me} Mélinda Constant, membre

M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre

M. Marco Bélanger, membre, par vidéoconférence

M. Alain Marcoux, membre

M^{me} Chahinez Zahzah, membre, par vidéoconférence

M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune

PERSONNES INVITÉES :

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'administration et la planification

M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation

M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^{me} Suzanne Gouin, présidente, déclare la réunion ouverte à 08 h 30.

2. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente mentionne que si des échanges devaient avoir lieu concernant trois points de l'agenda de consentement, M^{me} Mélinda Constant lui a indiqué devoir se retirer considérant qu'elle siège au C. A. du Y des femmes de Montréal. Plus précisément, il s'agit des points suivants :

4.6. Reconduction du Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal;

4.7. Modification du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement;

4.12. Nouveau programme d'aide financière aux personnes victimes de violence conjugale ou intrafamiliale pour le paiement de leur loyer.

8 février 2024

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1 Ordre du jour de la réunion du 8 février 2024

Résolution numéro 2024-001

Ordre du jour de la réunion du 8 février 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 8 février 2024.

4.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023

Résolution numéro 2024-002

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 19 décembre 2023**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023.

4.3 Contrats de service 25 000 \$ et plus conclus pour la période du 18 novembre 2023 au 2 janvier 2024

Ce dossier est présenté pour information.

4.4 Tableau de bord de gouvernance au 31 décembre 2023

Ce dossier est présenté pour information.

4.5 Modification du Programme d'aide financière visant la préservation du parc immobilier communautaire

Résolution numéro 2024-003

**Modification du Programme d'aide financière visant la
préservation du parc immobilier communautaire**

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 2^o et 4^o du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8), la Société d'habitation du Québec a pour objets de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation et de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU QU'une aide doit être accordée afin de favoriser et de promouvoir le maintien et l'innovation en matière de logements communautaires, de même que d'assurer la pérennité de ceux-ci;

ATTENDU QUE par le décret numéro 1354-2021 du 27 octobre 2021, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le Programme d'aide financière visant la préservation du parc immobilier communautaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce programme afin notamment de le reconduire et d'en élargir la portée;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'aide financière visant la préservation du parc immobilier communautaire;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation au Conseil des ministres.

8 février 2024

4.6 Reconduction du Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal

Résolution numéro 2024-004

**Reconduction du Programme visant le financement
de programmes municipaux d'habitation
de la Ville de Montréal**

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3° de cet alinéa la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 4° de cet alinéa, la Société a pour objet de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 6° de cet alinéa, la Société a pour objet de promouvoir l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 256-2018 du 14 mars 2018, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal, lequel a été modifié par les décrets numéro 600-2022 du 30 mars 2022 et 299-2023 du 15 mars 2023;

ATTENDU QUE ce programme viendra à échéance le 31 mars 2024 et qu'il y a lieu de le prolonger pour une année additionnelle, soit jusqu'au 31 mars 2025;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à la majorité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation au Conseil des ministres.

8 février 2024

4.7 Modification du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement

Résolution numéro 2024-005

**Modification du Programme d'amélioration des
maisons d'hébergement**

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 6° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de promouvoir l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement arrivera à échéance le 31 mars 2024 et qu'il y a lieu de le reconduire;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce programme notamment afin d'indexer les montants d'aide financière et d'en faciliter la mise en œuvre;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à la majorité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil du trésor.

4.8 Reconduction du Programme d'intervention résidentielle – mérule

Résolution numéro 2024-006

**Reconduction du Programme d'intervention
résidentielle – mérule**

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 6° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de promouvoir l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 867-2022 du 25 mai 2022, le gouvernement a autorisé la Société d'habitation du Québec à mettre en œuvre le Programme d'intervention résidentielle - mérule;

ATTENDU QUE ce programme prend fin le 31 mars 2024 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'intervention résidentielle - mérule;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

8 février 2024

4.9 Modification du Programme d'aide aux organismes communautaires

Résolution numéro 2024-007

**Modifications au Programme d'aide aux organismes
communautaires**

ATTENDU QUE le paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

ATTENDU QUE le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale demande à tous les ministères et organismes de rehausser le seuil pour les exigences de vérification des états financiers pour les programmes de soutien financier aux organismes communautaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Programme d'aide aux organismes communautaires afin d'établir une gradation des exigences de reddition de comptes en fonction de l'aide financière accordée;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'aide aux organismes communautaires;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil du trésor.

4.10 Modification du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement

Résolution numéro 2024-008

**Modification du Programme d'hébergement temporaire
et d'aide à la recherche de logement**

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 655-2023 du 29 mars 2023, le gouvernement a autorisé la Société d'habitation du Québec à mettre en œuvre le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce programme notamment afin d'en élargir la portée et d'en préciser le cadre normatif;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à la majorité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

8 février 2024

4.11 Modification du Programme de supplément au loyer Québec

Résolution numéro 2024-009

Modification du Programme de supplément au loyer Québec
--

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 643-2023 du 29 mars 2023, le gouvernement a autorisé la Société d'habitation du Québec à mettre en œuvre le Programme de supplément au loyer Québec;

ATTENDU la pénurie de logements;

ATTENDU les résultats du projet pilote d'octroi d'unités de supplément au loyer pour des ménages admissibles abstraction faite de leur rang sur la liste d'attribution d'un logement à loyer modique;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le programme afin de permettre de faire abstraction des conditions relatives au respect du rang sur la liste d'attribution;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification du Programme de supplément au loyer Québec;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

4.12 Nouveau programme d'aide financière aux personnes victimes de violence conjugale ou intrafamiliale pour le paiement de leur loyer

Résolution numéro 2024-010

Mise en œuvre d'un programme d'aide financière aux personnes victimes de violence conjugale ou intrafamiliale pour le paiement de leur loyer

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 6° de cet alinéa, la Société a pour objet de promouvoir l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU le financement fédéral destiné aux personnes survivantes de la violence fondée sur le sexe;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir un logement stable, sécuritaire et abordable aux personnes victimes de violence conjugale ou intrafamiliale;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à la majorité :

- D'APPROUVER les orientations d'un nouveau programme d'aide financière aux personnes victimes de violence conjugale ou intrafamiliale pour le paiement de leur loyer;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour autorisation par le Conseil des ministres pour sa mise en œuvre.

8 février 2024

4.13 Mise en œuvre du Programme favorisant l'accèsion à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région Kativik

Résolution numéro 2024-011

Mise en œuvre du Programme favorisant l'accèsion à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région Kativik

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 4° et 6° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objets de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations et de promouvoir l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 66-2012 du 8 février 2012, le gouvernement a autorisé la Société à mettre en œuvre le Programme favorisant l'accèsion à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1184-2018 du 15 août 2018, le gouvernement a autorisé la Société à mettre en œuvre des modifications à ce programme;

ATTENDU QUE ce programme est échu depuis le 31 décembre 2023;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les orientations du Programme favorisant l'accèsion à la propriété et à la rénovation résidentielle dans la région Kativik;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour autorisation par le Conseil des ministres pour sa mise en œuvre.

4.14 Prévisions budgétaires quinquennales 2024-2029

Résolution numéro 2024-012

Prévisions budgétaires quinquennales

ATTENDU QUE les revenus de la Société d'habitation du Québec proviennent principalement d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, des contributions fédérales versées dans le cadre des ententes sur les programmes à frais partagés et de ses activités d'investissement et de financement;

ATTENDU QUE l'article 45.3 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001) prévoit que le conseil d'administration doit adopter les prévisions budgétaires pluriannuelles en fonction du nombre d'années visées par les orientations;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER les prévisions quinquennales de la Société pour les années financières 2024-2025 à 2028-2029.

5. POINTS D'INFORMATION

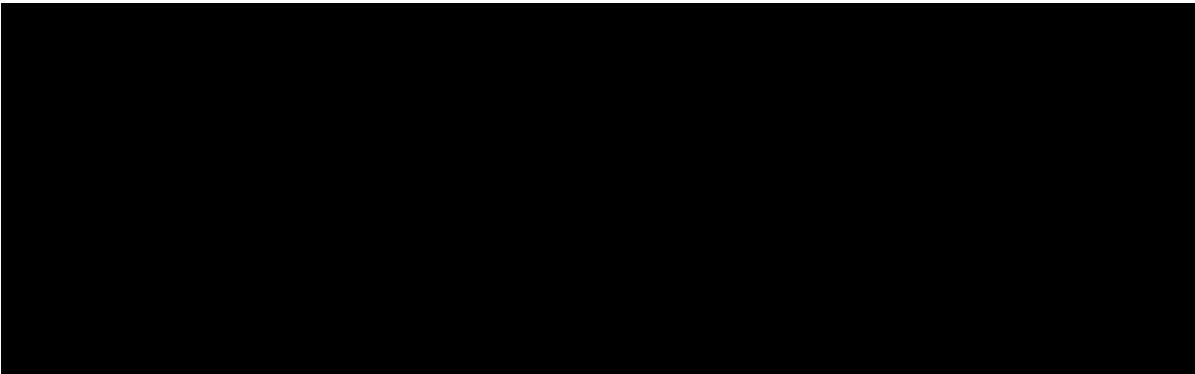
6.1 Liste des décrets et CT adoptés du 20 avril au 30 juin 2023

l'article 35

6. SUIVI DES RÉUNIONS

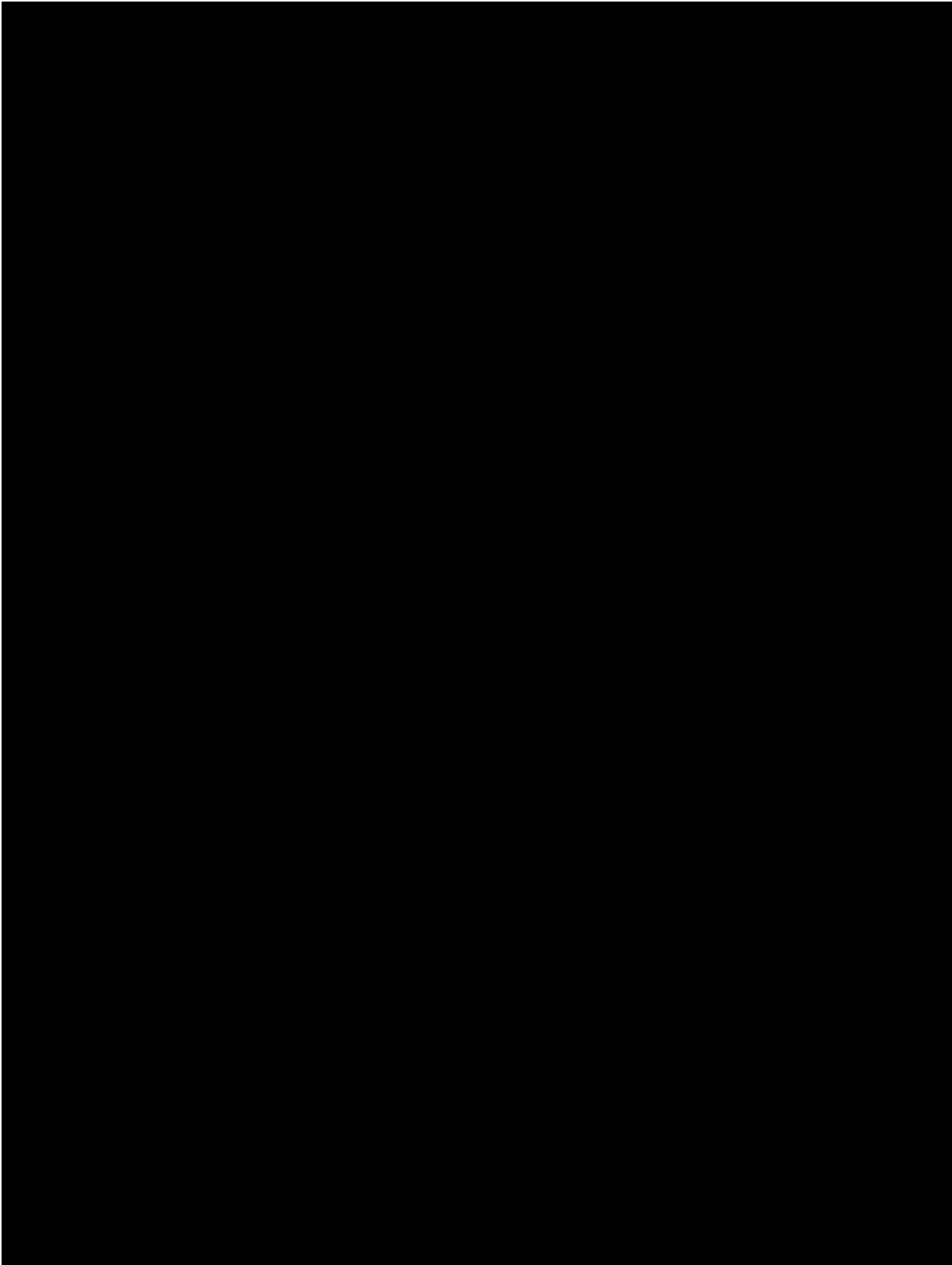
6.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

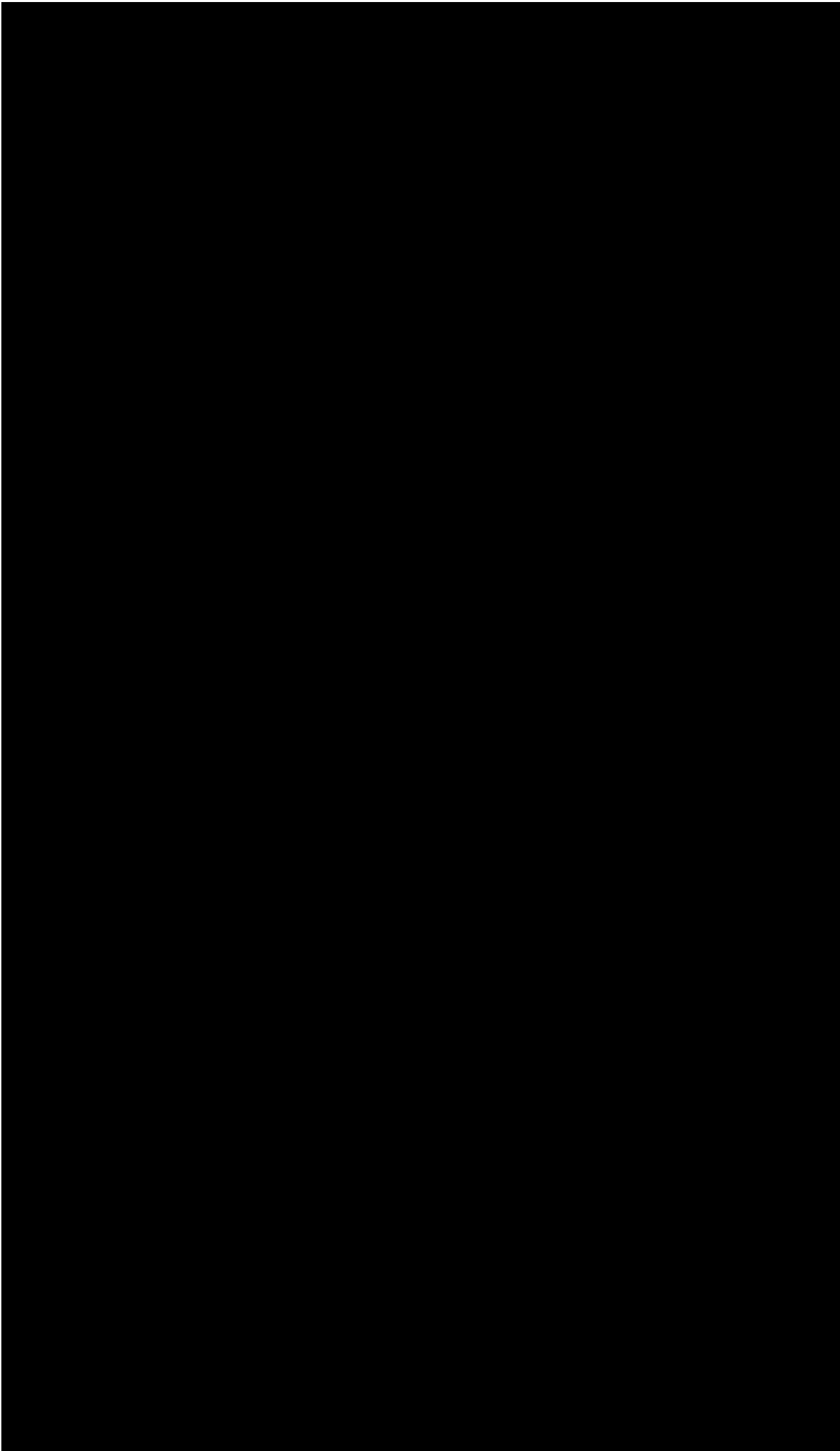


7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

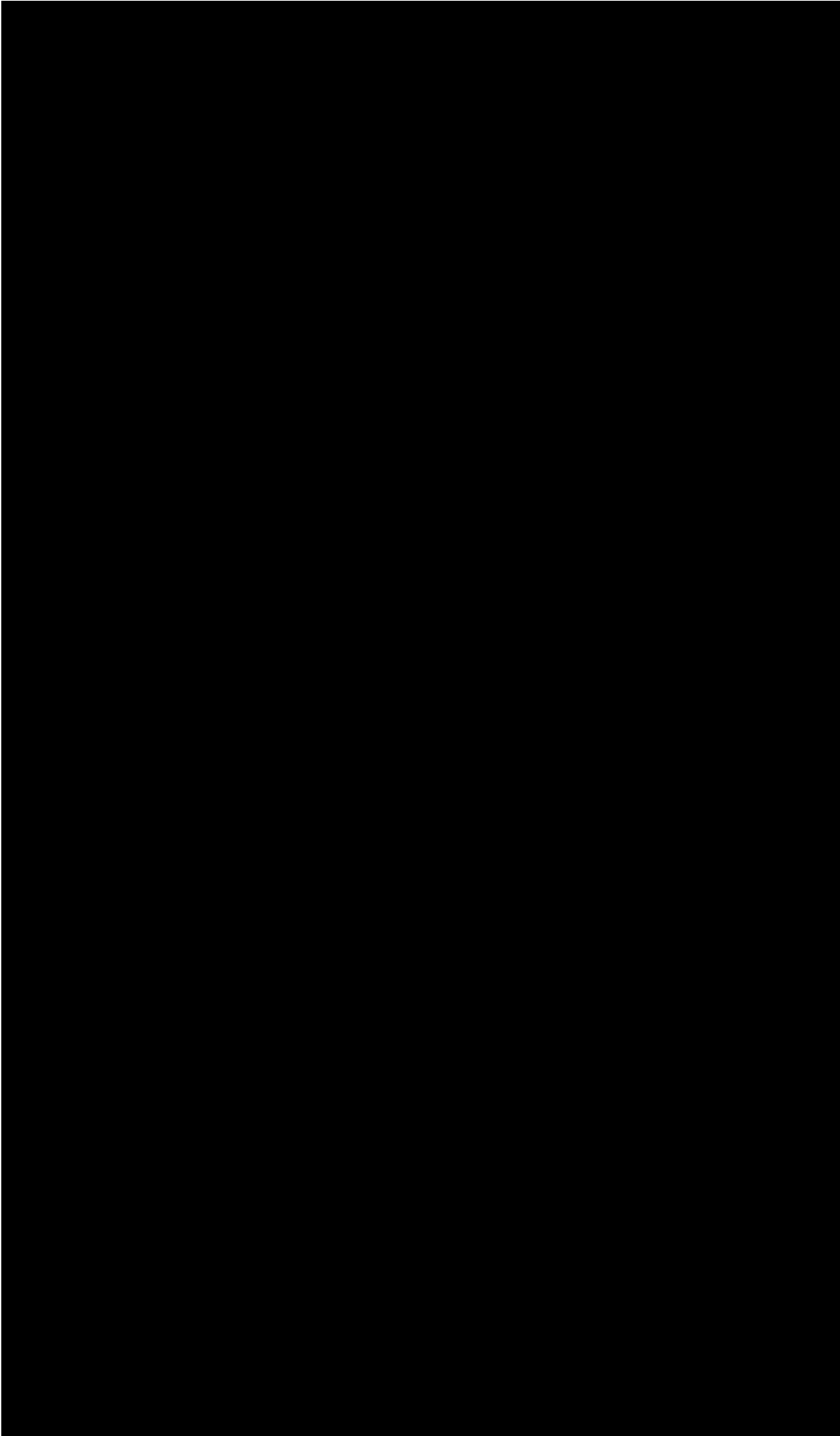
l'article 35



l'article 35



l'article 35



- 8. PAUSE
Une pause est décrétée.

9. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT

9.1 Suivi de la présidente du comité d'audit

[Redacted content]

l'article 35

10. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D’ÉTHIQUE

10.1 Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique

[Redacted content]

l'article 35

10.2 Comité ad hoc sur le financement de la Société d'habitation du Québec

[Redacted content]

l'article 35

l'article 35

Résolution numéro 2024-013

Constitution d'un comité ad hoc

ATTENDU QU'en vertu de l'article 20 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) le conseil d'administration peut constituer d'autres comités pour l'étude de questions particulières ou pour faciliter le bon fonctionnement de la Société;

ATTENDU le mode de financement de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de constituer un comité ad hoc pour se pencher sur le financement et les lignes d'affaires de la Société notamment afin d'offrir le meilleur service au citoyen;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- de CONSTITUER un comité ad hoc sur le financement et les lignes d'affaires de la Société d'habitation du Québec;
- D'APPROUVER la composition suivante du comité :
 - M^{me} Marie-Andrée Boutin, présidente;
 - M^{me} Suzanne Gouin, membre;
 - M. Alain Marcoux, membre.

11. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

11.1 Suivi du président du comité des ressources humaines

l'article 35

[Redacted text block]

11.2 Structure administrative

l'article 35

[Redacted text block]

l'article 35

[Redacted text block]

8 février 2024

Résolution numéro 2024-014

Structure administrative

ATTENDU QUE l'enjeu de l'habitation est une priorité gouvernementale;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a historiquement été composée de trois vice-présidences afin de répondre aux attentes du gouvernement en habitation;

ATTENDU l'importance de flécher les ressources pour rencontrer les obligations gouvernementales en matière d'habitation;

ATTENDU la nécessité de diversifier le modèle d'affaires de la Société d'habitation du Québec afin de s'assurer de la pérennité du financement en habitation pour mettre en place l'ingénierie financière nécessaire;

ATTENDU QU'il y a nécessité d'accélérer la création de nouvelles unités d'habitation avec les leviers de financement appropriés;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la structure de la Société d'habitation du Québec afin de la doter de trois vice-présidences;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la structure projetée des vice-présidences de la Société d'habitation du Québec comme suit :

- Vice-présidence à l'administration et aux finances;
- Vice-présidence au développement et à la stratégie;
- Vice-présidence à l'amélioration et au développement de l'habitation.

12. ENJEUX STRATÉGIQUES

12.1 Tableau de bord du plan stratégique au 31 décembre 2023

l'article 35	
l'article 35	

12.2 Financement de la Société d'habitation du Québec

l'article 35	
--------------	--

8 février 2024

13. VARIA

Aucun point.

14. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 14 mars 2024, à Québec.

15. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

16. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

17. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 00.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 14 mars 2024

Début : jeudi 14 mars 2024 à 08:30

Fin : jeudi 14 mars 2024 à 12:00

Québec

8 h 30 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

 Suzanne Gouin

8 h 30 2. HUIS CLOS
Non / (30
min.)

9 h 00 3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Non /
Informati
on Suzanne Gouin

9 h 00 4. AGENDA DE CONSENTEMENT

Oui / 4. 1. Ordre du jour de la réunion du 14 mars 2024
Décision

Oui / 4. 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 février 2024
Décision

Oui / 4. 3. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 3 janvier au 12 février 2024
Informati
on

Oui / 4. 4. Tableau de bord de gouvernance
Informati
on

Oui / 4. 5. États financiers 2022 d'organismes de plus de 1 000 logements
Décision

Oui / 4. 6. Calendrier des rencontres 2024-2026
Décision

Oui / 4. 7. Mise à jour du profil de compétences du conseil d'administration
Décision

Oui / Décision	4. 8. Programme de formation continue 2024-2025 pour les membres
Oui / Décision	4. 9. Processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses membres
Oui / Décision	4. 10. Processus d'évaluation du président-directeur général
9 h 02	5. POINTS D'INFORMATION
	5. 1. Liste des CT et décrets adoptés du 21 janvier au 1er mars 2024
9 h 03	6. SUIVI DES RÉUNIONS
Oui / Informati on (2 min.)	6. 1. Points de suivi des réunions Fadi Germani
9 h 05 Non / Informati on (60 min.)	7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL Claude Foster 7. 1. Points d'information du président-directeur général
10 h 05	8. PAUSE
10 h 15	9. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT
Non / Informati on (10 min.)	9. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit Claudia Goulet
10 h 25	10. DOSSIERS DU COMITÉ AD HOC SUR LE FINANCEMENT
Non / Informati on (10 min.)	10. 1. Suivi de la présidente du comité ad hoc sur le financement Marie-Andrée Boutin
10 h 35	11. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Non / Informati on (5 min)	11. 1. Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique Mélinda Constant
Oui/ Décision (10 min.)	11. 2. Approbation du plan d'action en développement durable 2023-2028 Mélinda Constant
10 h 50	12. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Non / Informati on (5 min.)	12. 1. Suivi du président du comité des ressources humaines Alain Marcoux
10 h 55	13. ENJEUX STRATÉGIQUES
Oui / Informati on (20 min.)	13. 1. Présentation du plan d'action 2024-2025 Fadi Germani
Oui / Informati on Prés. : 10 min Échange s : 10 min	13. 2. Stratégie - 1er juillet 2024 Annie Grégoire
11 h 35	14. VARIA
11 h 35	15. DÉPÔT DE DOCUMENT
11 h 35	16. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION Fadi Germani
11 h 35	17. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
	18. HUIS CLOS
12 h 00	19. LEVÉE DE LA RÉUNION

14 mars 2024

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue à Québec, le 14 mars 2024, à 8 h 30.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

- M^{me} Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration, par téléphone
- M. Claude Foster, président-directeur général, par visioconférence
- M^{me} Claudia Goulet, membre
- M^{me} Mélinda Constant, membre
- M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre
- M. Alain Marcoux, membre
- M. Gabriel Lefebvre, membre
- M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

- M. Marco Bélanger, membre

PERSONNES INVITÉES :

- M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'administration et la planification
- M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation
- M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^{me} Suzanne Gouin, présidente, déclare la réunion ouverte à 8 h 30. Elle souhaite la bienvenue à M. Gabriel Lefebvre, nouveau membre.

2. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente mentionne qu'elle n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1 Ordre du jour de la réunion du 14 mars 2024

Résolution numéro 2024-016

Ordre du jour de la réunion du 14 mars 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 14 mars 2024.

4.1 Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 février 2024

Résolution numéro 2024-017

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 8 février 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 8 février 2024.

4.3 Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 3 janvier au 12 février 2024

Ce point est présenté pour information.

4.4 Tableau de bord de gouvernance

Ce point est présenté pour information.

4.5 États financiers 2022 d'organismes de plus de 1 000 logements

Résolution numéro 2024-018

États financiers 2022 des organismes de plus de 1 000 logements
--

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation Kativik et l'organisme Habitat Métis du Nord ont soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation intervenues entre eux et la Société d'habitation du Québec, suivant les dispositions de l'article 30 du Règlement sur l'habitation (RLRQ, c. S-8, r. 7) et dans la forme prescrite, les bilans et les états de leurs revenus et dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2022 relatifs aux immeubles d'habitation qu'ils administrent;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à ces organismes des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- De RECONNAÎTRE aux fins de subvention une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) pour l'année financière terminée le 31 décembre 2022 relatif aux immeubles d'habitation qu'ils administrent, et ce, tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

Organisme	États financiers à approuver 2022 (B)	Contribution SHQ (\$)		
		Déficit d'exploitation	% du déficit excluant RAM-C	RAM-C
Kativik	132 787 283 \$	132 787 283 \$	100 %	32 206 910 \$
Habitat Métis du Nord	10 639 875 \$	10 639 875 \$	100 %	0 \$
Total	143 427 158 \$	143 427 158 \$	100 %	32 206 910 \$

- D'AUTORISER le versement du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop à l'Office municipal d'habitation Kativik et à Habitat Métis du Nord, conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

14 mars 2024

4.6 Calendrier des rencontres 2024-2026

Résolution numéro 2024-019

Calendrier des rencontres 2023-2025

ATTENDU QUE l'alinéa 2 de l'article 14 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec prévoit que le conseil d'administration établit le calendrier des séances du conseil d'administration de l'année financière suivante;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le calendrier des rencontres du conseil d'administration et de ses comités pour 2024-2026.

4.7 Mise à jour du profil de compétences du conseil d'administration

Résolution numéro 2024-020

Mise à jour du Profil de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration

ATTENDU que le paragraphe 5 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver le profil de compétence et d'expérience;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 297-2024 du 21 février 2024, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de M. Gabriel Lefebvre à titre de membre indépendant du conseil d'administration de la Société;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration.

4.8 Programme de formation continue 2024-2025 pour les membres

Résolution numéro 2024-021

Approbation du programme de formation continue 2024-2025

ATTENDU QUE suivant l'article 22(6) de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction d'élaborer un programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE suivant l'article 18 de cette loi, le conseil d'administration doit s'assurer de la mise en œuvre du programme de formation continue de ses membres;

ATTENDU QUE le programme de formation continue a été élaboré en consultation des membres du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le programme de formation continue 2024-2025, plus précisément, les sujets suivants;

1. L'intelligence artificielle;
2. Le sens de l'État;
3. L'éthique;
4. Le domaine d'affaires de la Société.

14 mars 2024

4.9 Processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses membres

Résolution numéro 2024-022

Processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses membres pour l'année 2023-2024

ATTENDU QUE L'article 36(1) de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02) prévoit que le rapport annuel de gestion de la Société doit comprendre un bilan des activités du comité de gouvernance et d'éthique incluant un sommaire de l'évaluation de son fonctionnement;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année financière 2023-2024.

4.10 Processus d'évaluation du président-directeur général

Résolution numéro 2024-023

Processus d'évaluation du président-directeur général pour l'année 2023-2024

ATTENDU QUE l'article 8 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8, a. 9.1) prévoit que la présidente du conseil d'administration est responsable de l'évaluation du président-directeur général et le comité des ressources humaines coordonne cette évaluation;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le processus d'évaluation du président-directeur général pour l'année 2023-2024.

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 Liste des CT et décrets adoptés du 21 janvier au 1^{er} mars 2024

l'article 35 [redacted]

6. SUIVI DES RÉUNIONS

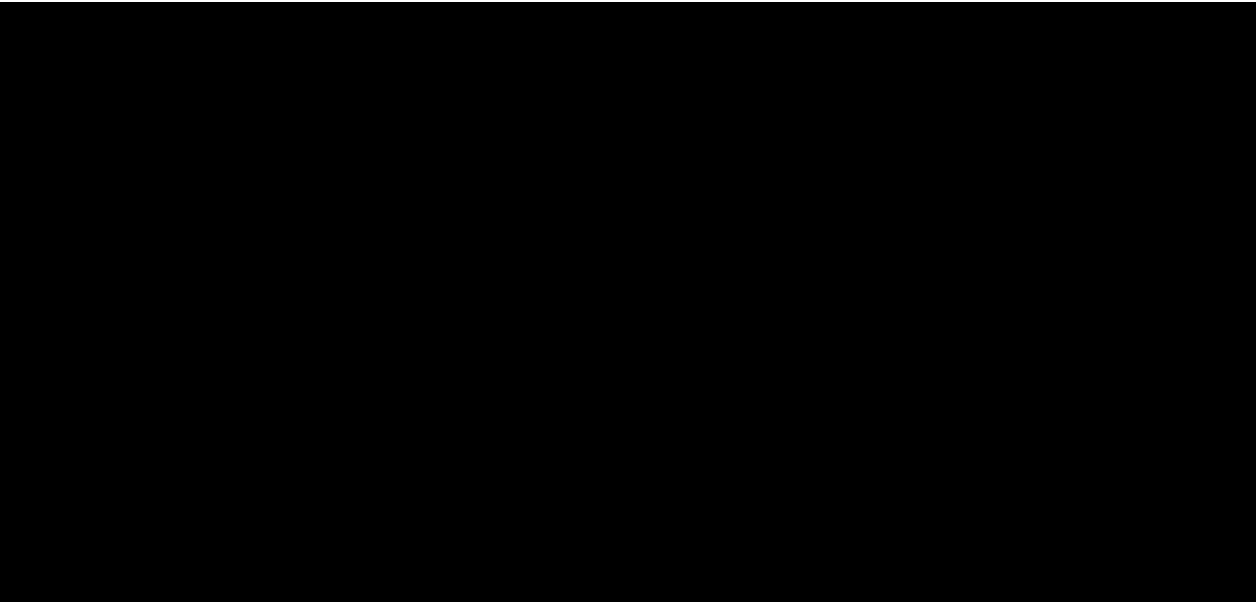
6.1 Points de suivi des réunions

l'article 35 [redacted]

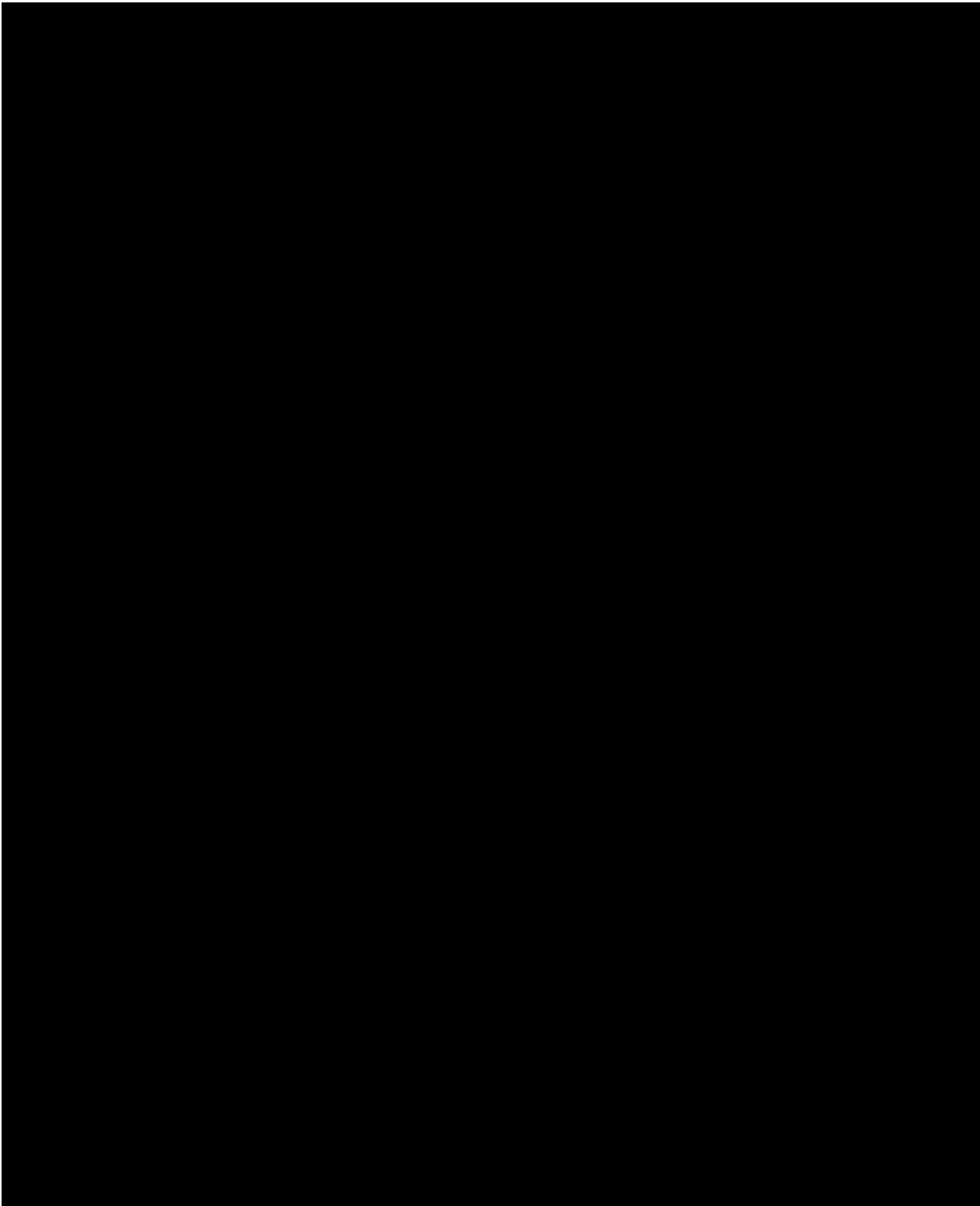
7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

l'article 35 [redacted]

l'article 35



l'article 35



l'article 35

- 8. **PAUSE**
Une pause est décrétée après le point 13.2
- 9. **DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT**
- 9.1 **Suivi de la présidente du comité d’audit**

l'article 35

14 mars 2024

10. DOSSIERS DU COMITÉ AD HOC SUR LE FINANCEMENT

10.1 Suivi de la présidente du comité ad hoc

l'article 35

[Redacted]

11. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

11.1 Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique

l'article 35

[Redacted]

11.2 Approbation du plan d'action en développement durable 2023-2028

l'article 35

[Redacted]

14 mars 2024

Résolution numéro 2024-024

Approbation du
Plan d'action en développement durable 2023-2028

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec doit se doter d'un plan d'action en développement durable suivant l'article 15 de la Loi sur le développement durable (RLRQ., c. D-8.1.1);

ATTENDU QUE le 29 mars 2023, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 a été adoptée suivant le décret no 634-2023;

ATTENDU QUE les ministères et organismes se voient maintenant attribuer des attentes de participation à cette Stratégie;

ATTENDU QUE le plan d'action en développement durable fait partie intégrante de la planification stratégique de la Société en ce qu'il oriente les politiques organisationnelles, les activités de l'organisation et les services aux citoyens;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

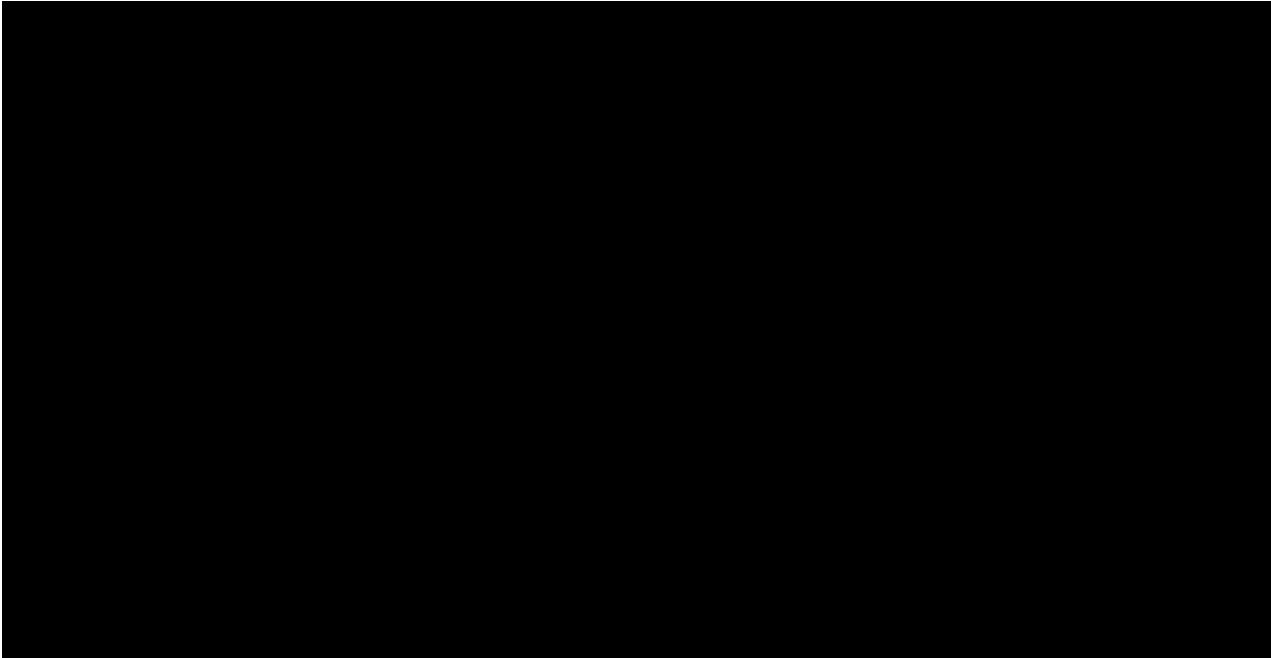
IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER le plan d'action de développement durable 2023-2028 de la Société d'habitation du Québec, sous réserve des modifications mineures pouvant être apportées à la suite de l'évaluation de M^{me} Johanne Gélinas, de la révision linguistique finale et de la validation par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Sujets divers

M^{me} Constant informe les membres sur la prochaine période de paie ainsi que sur la possibilité d'une visite de l'Office municipal d'habitation de Québec lors des rencontres du conseil d'administration en juillet prochain.

12. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

12.1 Suivi du président du comité des ressources humaines

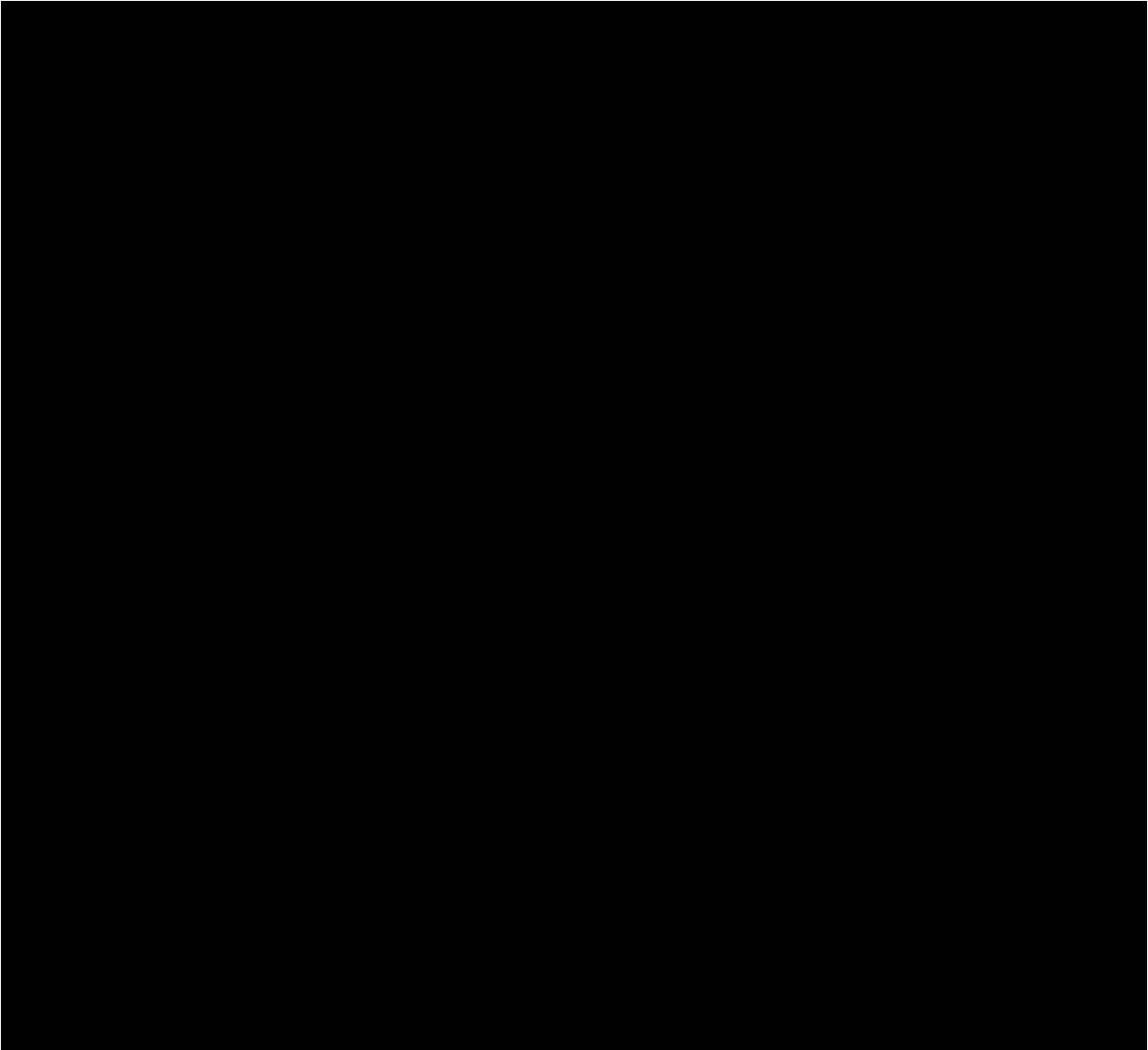


l'article 35

13. ENJEUX STRATÉGIQUES

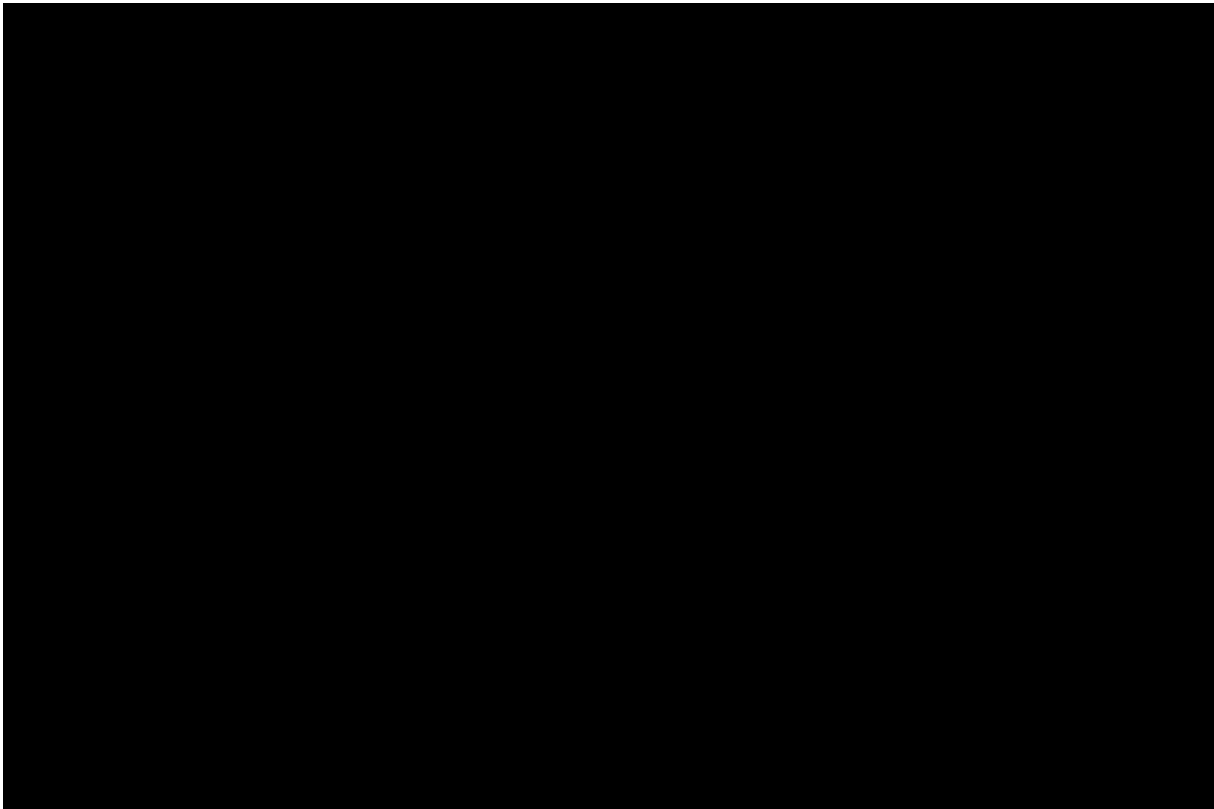
13.1 Présentation du plan d'action 2024-2025

l'article 35

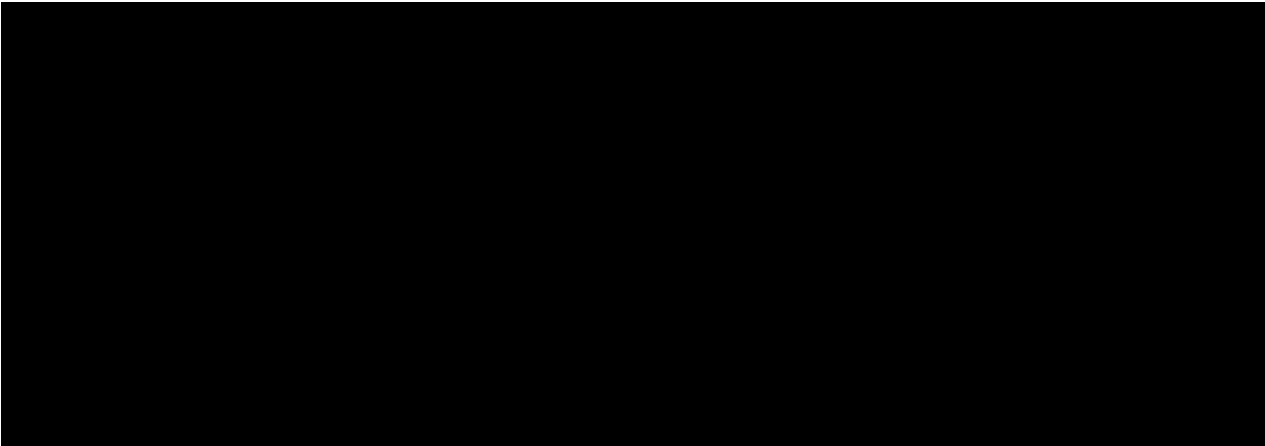


13.2 Stratégie - 1^{er} juillet 2024

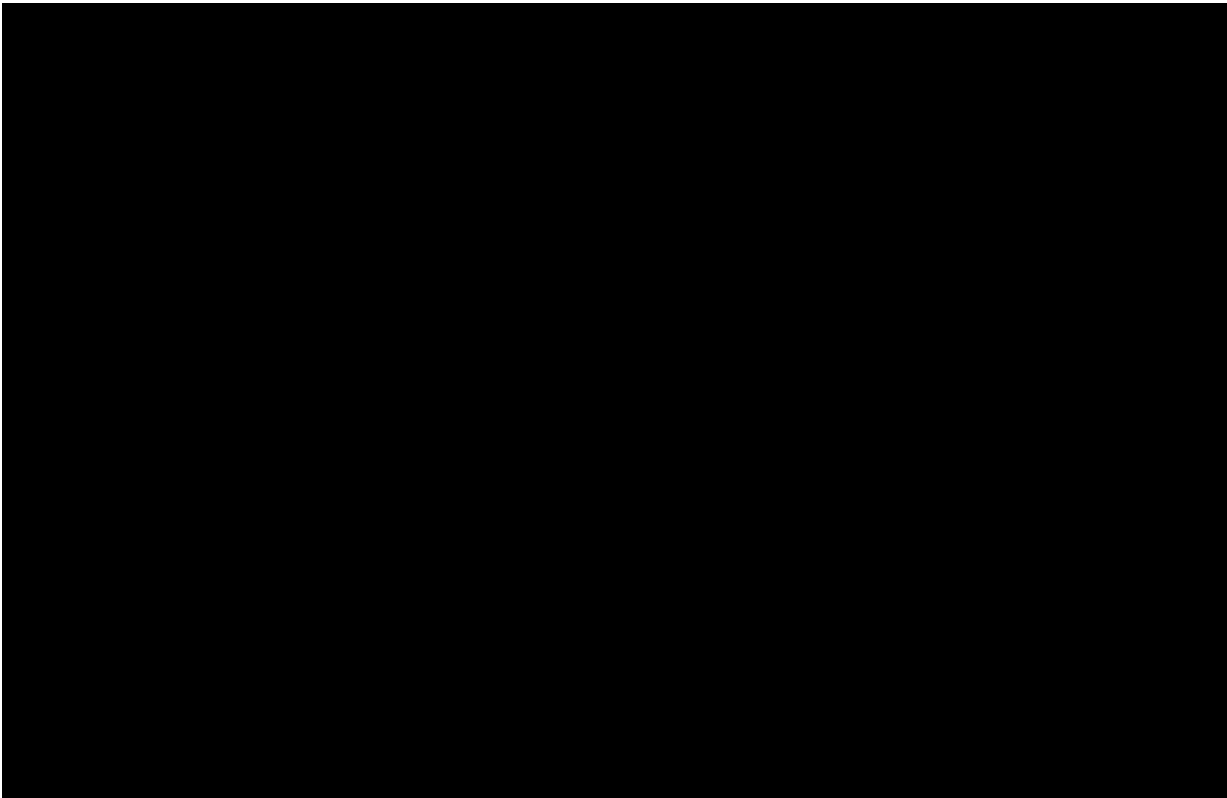
l'article 35



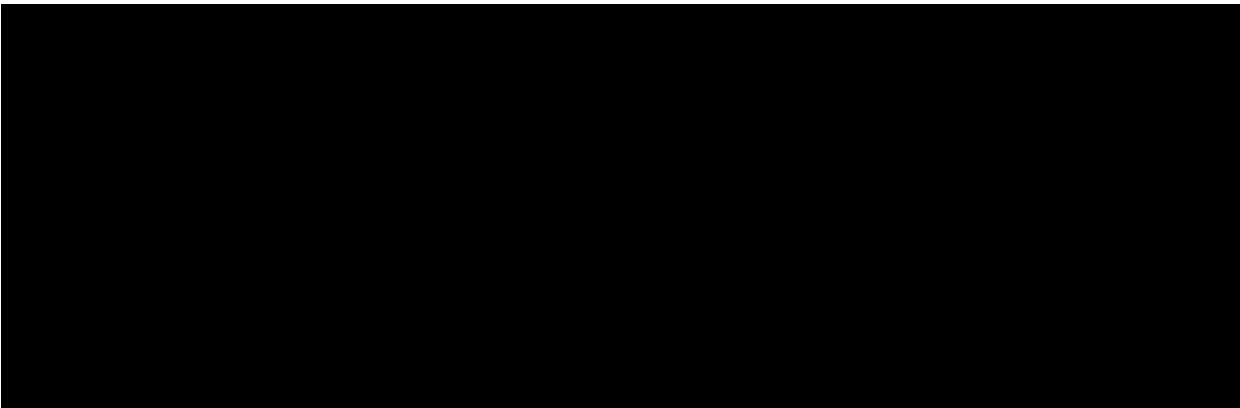
l'article 35



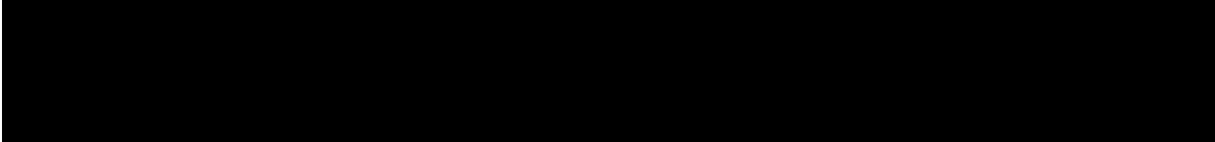
l'article 35



l'article 35



l'article 35



14. VARIA

Aucun point.

15. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 25 avril 2024, à Québec.

14 mars 2024

16. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

17. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

18. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 50

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 9 mai 2024

Début : jeudi 09 mai 2024 à 10:00

Fin : jeudi 09 mai 2024 à 12:00

Québec

10:00 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Suzanne Gouin

10 h 00 2. HUIS CLOS

Non / (30
min.)

10 h 30 3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Non /
Informati
on

Suzanne Gouin

10 h 30 4. AGENDA DE CONSENTEMENT

Oui /
Décision

4. 1. Ordre du jour de la réunion du 9 mai 2024

Oui /
Décision

4. 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024

Oui /
Informati
on

4. 3. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 13 février au 25 mars 2024

Oui /
Informati
on

4. 4. Tableau de bord de gouvernance

Oui /
Décision

4. 5. Modification du programme Allocation-logement

Oui /
Décision

4. 6. Budget 2024-2025 de la Société d'habitation du Québec

10 h 32 5. POINTS D'INFORMATION

5. 1. Liste des CT et décrets adoptés depuis le 2 mars 2024

10 h 33 6. SUIVI DES RÉUNIONS

Oui /
Informati
on (2
min.)

6. 1. Points de suivi des réunions

Fadi Germani

10 h 35
Non /
Informati
on (30
min.)

7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Claude Foster

7. 1. Points d'information du président-directeur général

11 h 05

8. PAUSE

11 h 15

9. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT

Non /
Informati
on (10
min.)

9. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit

Claudia Goulet

Oui /
Décision

9. 2. Révision du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation Kativik

11 h 25

10. DOSSIERS DU COMITÉ AD HOC SUR LE FINANCEMENT

Non /
Informati
on (10
min.)

10. 1. Suivi de la présidente du comité ad hoc sur le financement

Marie-Andrée Boutin

11 h 45

11. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui /
Informati
on (20
min.)

11. 1. Suivi du plan stratégique au 31 mars 2024

Fadi Germani

12 h 05

12. VARIA

- | | |
|---------|---|
| 12 h 05 | 13. DÉPÔT DE DOCUMENT |
| 12 h 05 | 14. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION
Fadi Germani |
| 12 h 05 | 15. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL |
| | 16. HUIS CLOS |
| 12 h 00 | 17. LEVÉE DE LA RÉUNION |

9 mai 2024

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue par visioconférence, le 9 mai 2024, à 10 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

- M^{me} Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration
- M. Claude Foster, président-directeur général
- M^{me} Claudia Goulet, membre
- M^{me} Mélinda Constant, membre
- M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre
- M. Marco Bélanger, membre
- M. Gabriel Lefebvre, membre
- M. Alain Marcoux, membre
- M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune.

PERSONNES INVITÉES :

- M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'administration et la planification
- M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation
- M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^{me} Suzanne Gouin, présidente, déclare la réunion ouverte à 10 h 00.

2. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente mentionne qu'elle n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1 Ordre du jour de la réunion du 9 mai 2024

Résolution numéro 2024-025

Ordre du jour de la réunion du 9 mai 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 9 mai 2024.

9 mai 2024

4.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024

Résolution numéro 2024-026

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 14 mars 2024**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024.

4.3 Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 13 février au 5 avril 2024

Ce point est présenté pour information.

4.4 Tableau de bord de gouvernance

Ce point est présenté pour information.

4.5 Modification du programme Allocation-logement

Résolution numéro 2024-027

Modification du programme Allocation-logement

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1278-2022 du 29 juin 2022, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le programme Allocation-logement, modifié par les décrets numéro 954-2023 du 7 juin 2023 et 421-2024 du 13 mars 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la Société à mettre en œuvre le cadre normatif 2024-2027 du programme Allocation-logement

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la modification du programme Allocation-logement;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

4.6 Budget 2024-2025 de la Société d'habitation du Québec

Résolution numéro 2024-028

**Approbation du budget de la Société
pour l'exercice financier 2024-2025**

ATTENDU QUE le paragraphe 2 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver le budget annuel de la Société;

ATTENDU QUE l'article 45.3 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001) prévoit que le conseil d'administration doit, en fonction des orientations budgétaires pluriannuelles et, le cas échéant, des directives du ministre qui est responsable de cet organisme, adopter un budget annuel et des prévisions budgétaires pluriannuelles en fonction du nombre d'années visées par les orientations;

9 mai 2024

ATTENDU QUE les revenus de la Société d’habitation du Québec proviennent principalement d’une subvention du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, des contributions fédérales versées dans le cadre des ententes sur les programmes à frais partagés et de ses activités d’investissement et de financement;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité :

- D’APPROUVER le budget annuel initial de la Société pour l’exercice financier 2024-2025;
- D’APPROUVER l’augmentation du budget de la Société de montants équivalents aux fonds fédéraux additionnels qui pourraient être réclamés d’ici le 31 mars 2025 dans le cadre de programmes à frais partagés ou financés à 100 % par le gouvernement fédéral et dont les dépenses et les revenus pourraient être imputés aux résultats de l’exercice financier 2024-2025;
- D’AUTORISER la Société à soumettre au Conseil des ministres un projet de décret portant sur le versement à la Société pour la subvention annuelle de l’exercice financier 2024-2025.

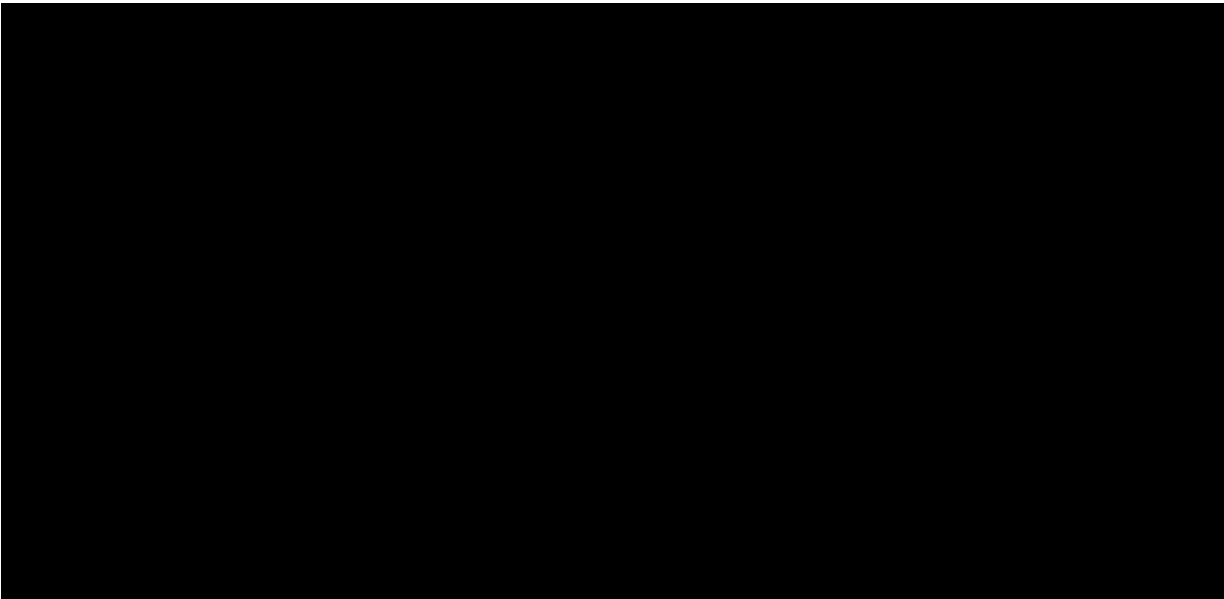
5. POINTS D’INFORMATION

5.1 Liste des CT et décrets adoptés depuis le 2 mars 2024

l'article 35 

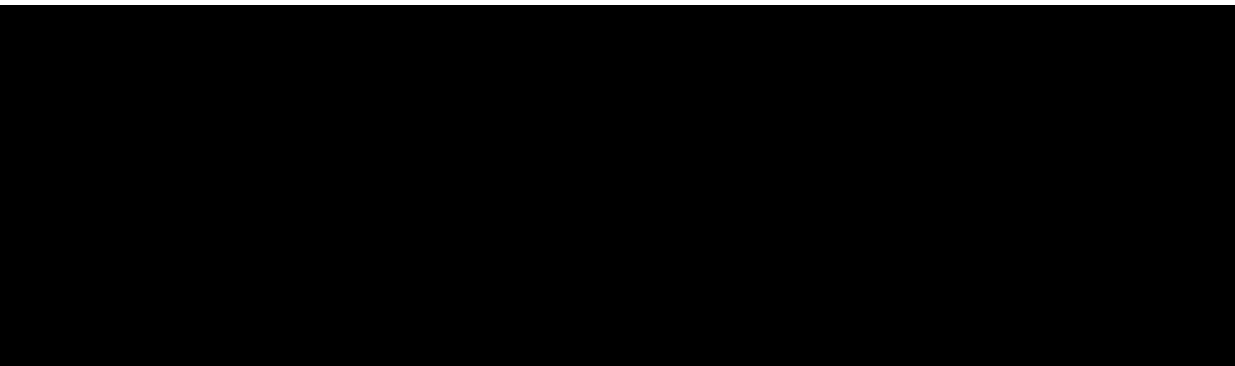
6. SUIVI DES RÉUNIONS

6.1 Points de suivi des réunions

l'article 35 

7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

7.1 Points d'information du président-directeur général

l'article 35 

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

- 8. PAUSE
Une pause est décrétée.

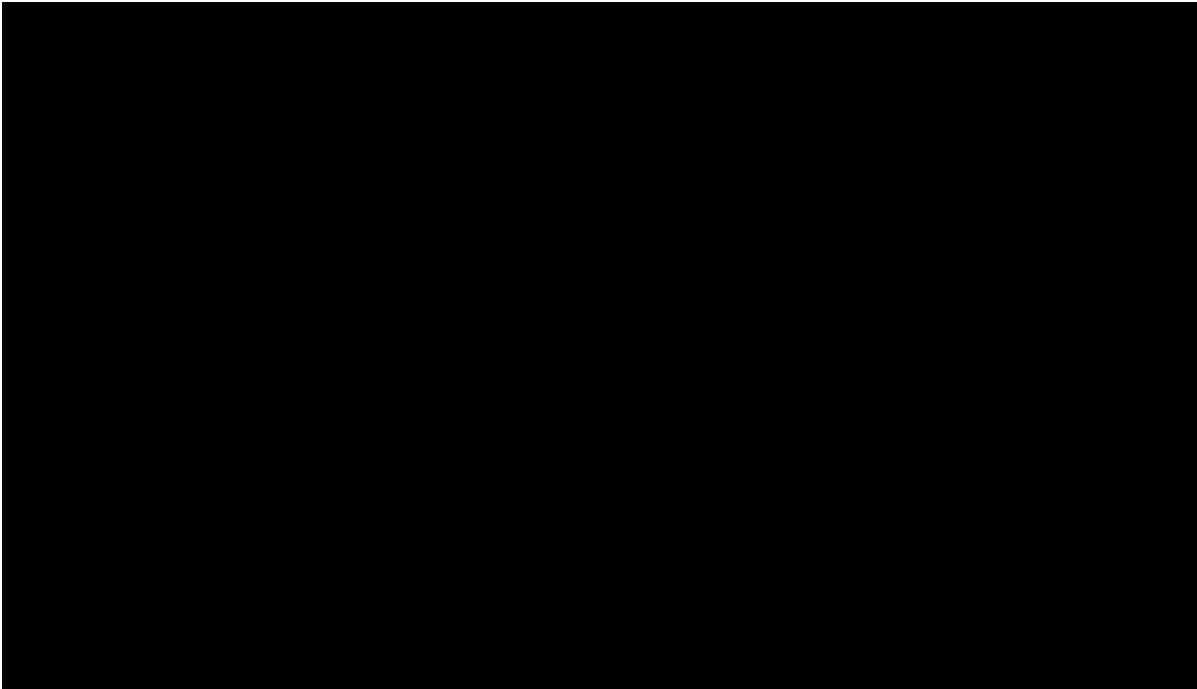
9. DOSSIERS DU COMITÉ D’AUDIT

9.1 Suivi de la présidente du comité d’audit

l'article 35

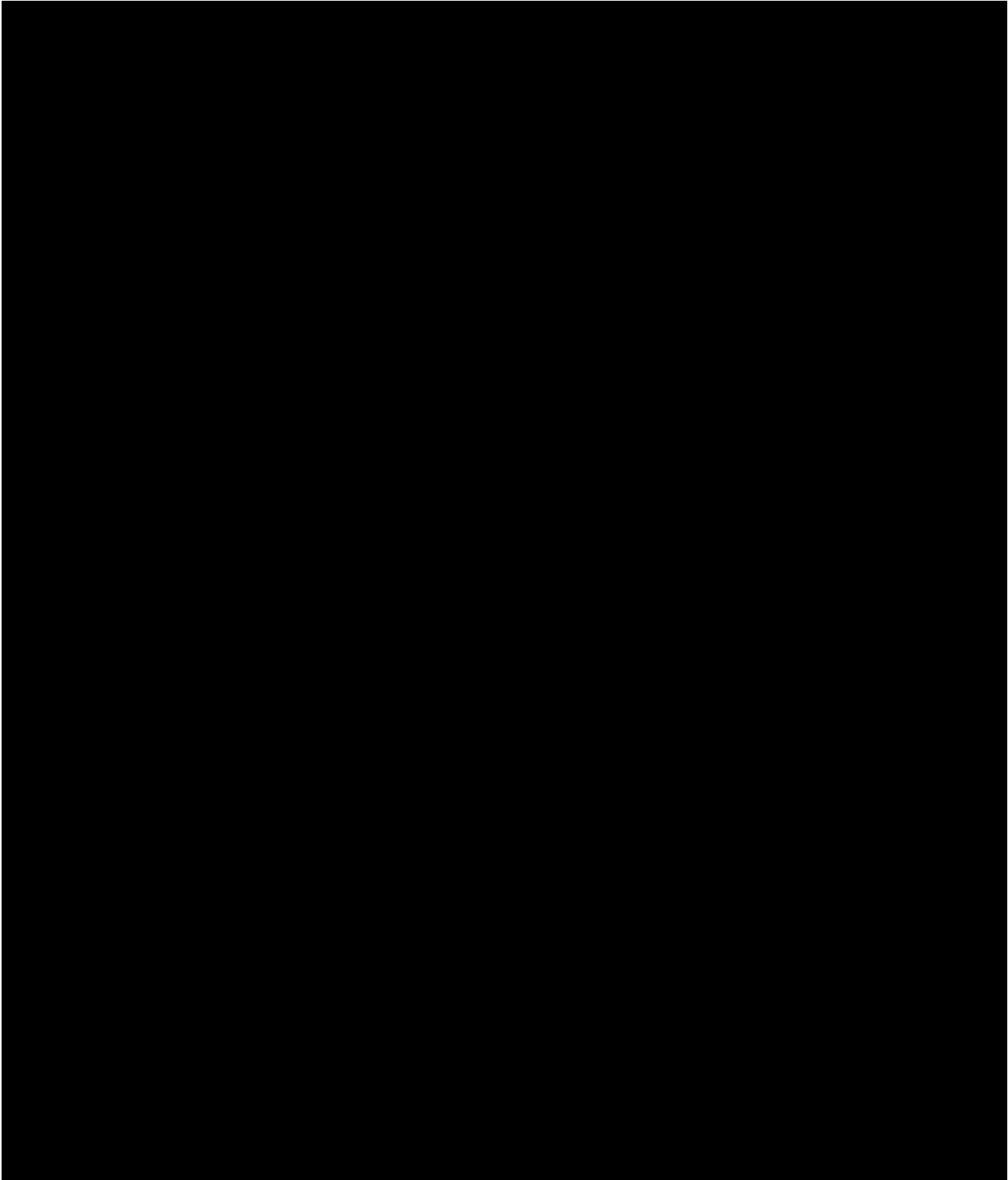
[REDACTED]

l'article 35



9.2 Révision du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation Kativik

l'article 35



l'article 35

Résolution numéro 2024-029

Révision du budget 2024
de l'Office municipal d'habitation Kativik

ATTENDU QUE le 12 octobre 2023, par la résolution 2023-045, le conseil d'administration a approuvé le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation Kativik autorisant une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM;

ATTENDU QUE des sinistres entraînant un dépassement de plus de 10 % du déficit d'exploitation sont survenus;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget 2024 révisé pour l'Office municipal d'habitation Kativik représentant un déficit d'exploitation d'un montant de 158 453 247 \$;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation Kativik des versements prévus aux termes des conventions sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget révisé.

10. DOSSIERS DU COMITÉ AD HOC SUR LE FINANCEMENT

10.1 Suivi de la présidente du comité ad hoc sur le financement

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35

[Redacted content]

l'article 35

11. ENJEUX STRATÉGIQUES

11.1 Suivi du plan stratégique au 31 mars 2024

l'article 35

12. VARIA

Aucun point.

13. DÉPÔT DE DOCUMENT

Aucun point.

14. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 25 avril 2024, à Québec.

15. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

16. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

17. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 13 h 00.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec - Rencontre extraordinaire

À déterminer

Début : lundi 03 juin 2024 à 16:00

Fin : lundi 03 juin 2024 à 16:30

Visioconférence

16 H 00 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

 Suzanne Gouin

16 h 01 2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

 Suzanne Gouin

3. AGENDA DE CONSENTEMENT

Oui / 3. 1. Ordre du jour de la rencontre extraordinaire du 3 juin 2024
Décision Suzanne Gouin
(1 min.)

16 h 02 4. ENJEUX STRATÉGIQUES

Oui / 4. 1. Approbation du rapport final de l'analyse de leviers de maximisation de la mission de la Société
Décision Marie-Andrée Boutin
(20 min.)

16 h 22 5. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

6. HUIS CLOS

16 h 30 7. LEVÉE DE LA RÉUNION

3 juin 2024

Procès-verbal d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue par visioconférence, le 3 juin 2024, à 16 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

- M^{me} Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration
- M. Claude Foster, président-directeur général
- M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre
- M. Marco Bélanger, membre
- M. Gabriel Lefebvre, membre
- M. Alain Marcoux, membre
- M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

- M^{me} Claudia Goulet, membre
- M^{me} Mélinda Constant, membre

PERSONNES INVITÉES :

- M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'administration et la planification
- M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation
- M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^{me} Suzanne Gouin, présidente, déclare la réunion ouverte à 16 h 02. Elle remercie les personnes ayant pris part aux travaux pour leur rigueur et le résultat obtenu qui permettra à la Société d'évoluer.

2. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente mentionne qu'elle n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

3. AGENDA DE CONSENTEMENT

3.1 Ordre du jour de la réunion extraordinaire du 3 juin 2024

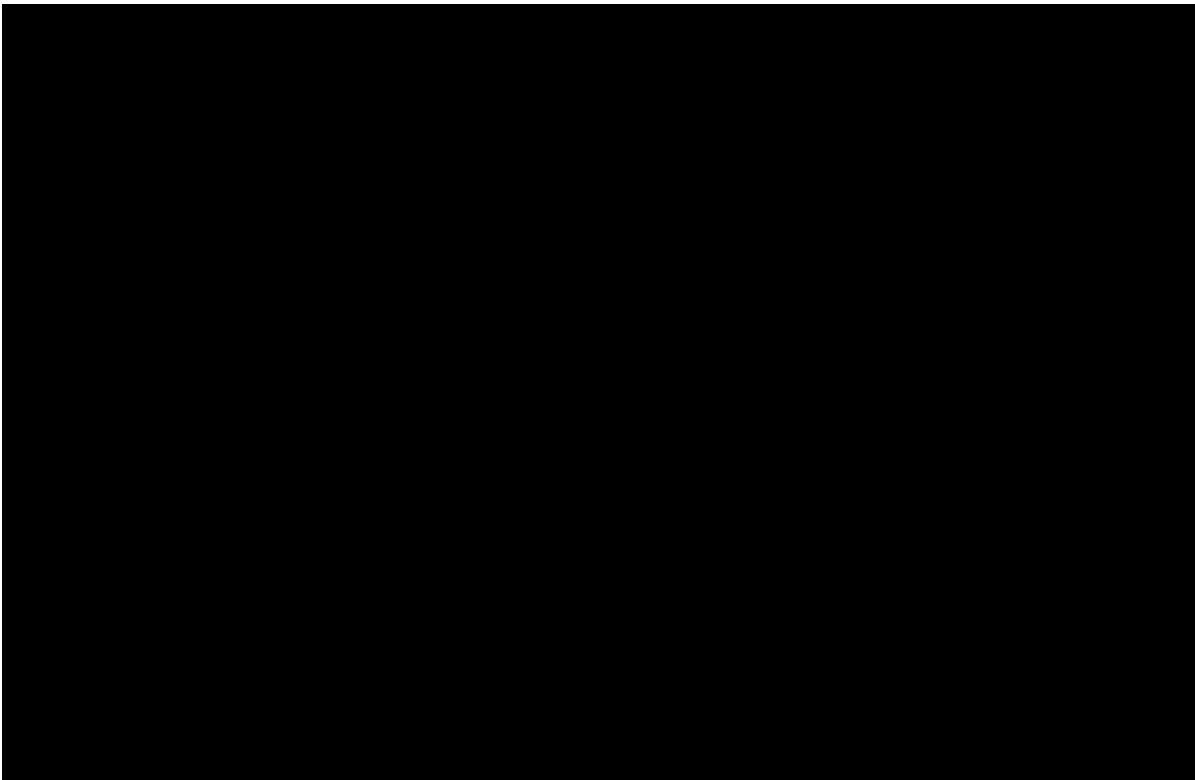
Résolution numéro 2024-030

Ordre du jour de la réunion extraordinaire
du 3 juin 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 3 juin 2024.

4. ENJEUX STRATÉGIQUES

4.1 Approbation du rapport final de l'analyse de leviers de maximisation de la mission de la Société



l'article 35

Résolution numéro 2024-031

Financement de la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2024-013 du 8 février 2024, le conseil d'administration a constitué un comité ad hoc ayant pour mandat de se pencher sur le financement et les lignes d'affaires de la Société notamment afin d'offrir le meilleur service au citoyen;

ATTENDU la nécessité de diversifier le modèle d'affaires de la Société d'habitation du Québec afin de s'assurer de la pérennité du financement en habitation pour mettre en place l'ingénierie financière nécessaire;

ATTENDU le résultat des travaux des du comité ad hoc sur le financement de la Société;

ATTENDU les conclusions du Rapport d'analyse de leviers de maximisation de la mission de la Société d'habitation du Québec du 30 mai 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer les représentations requises pour diversifier le modèle d'affaire de la Société;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Rapport d'analyse de leviers de maximisation de la mission de la Société d'habitation du Québec du 30 mai 2024;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec et les membres du comité ad hoc sur le financement à soumettre la documentation nécessaire et à effectuer les représentations requises auprès du gouvernement pour diversifier le modèle d'affaires de la Société.

5. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucun huis clos avec le président-directeur général n'est décrété.

3 juin 2024

6. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 16 h 25.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 18 juillet 2024

Début : jeudi 18 juillet 2024 à 08:30

Fin : jeudi 18 juillet 2024 à 12:00

Québec

8 h 30 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

 Suzanne Gouin

8 h 30 2. HUIS CLOS
Non / (30
min.)

9 h 00 3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
Non /
Informati
on Suzanne Gouin

9 h 00 4. AGENDA DE CONSENTEMENT

Oui / 4. 1. Ordre du jour de la réunion du 18 juillet 2024
Décision

Oui / 4. 2. Procès-verbal de la réunion du 9 mai 2024
Décision

Oui / 4. 3. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juin 2024
Décision

Oui / 4. 4. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 6 avril au 21 juin 2024
Informati
on

Oui / 4. 5. Tableau de bord de gouvernance
Informati
on

Oui / 4. 6. Indexation de la politique budgétaire du Programme de logement sans but lucratif pour 2025
Décision

Oui / 4. 7. Mise à jour de la Directive sur la rémunération des membres et bilan de l'assiduité
Décision

9 h 02	5. POINTS D'INFORMATION
	5. 1. Liste des CT et décrets adoptés du 26 avril au 4 juillet 2024
9 h 03	6. SUIVI DES RÉUNIONS
Non / Informati on (2 min.)	6. 1. Points de suivi des réunions Fadi Germani
9 h 05	7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Non / Informati on (60 min.)	Claude Foster 7. 1. Points d'information du président-directeur général
10 h 05	8. PAUSE
10 h 15	9. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT
Non / Informati on (10 min.)	9. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit Claudia Goulet
Oui / Décision (5 min.)	9. 2. Approbation des états financiers de la Société au 31 mars 2024 Claudia Goulet
10 h 30	10. DOSSIERS DU COMITÉ AD HOC SUR LE FINANCEMENT
Non / Informati on (10 min.)	10. 1. Suivi de la présidente du comité ad hoc sur le financement Marie-Andrée Boutin
10 h 40	11. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Non / Informati on (5 min)	11. 1. Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique Mélinda Constant

Non / Décision (5 min.)	11. 2. Modification de la dénomination du comité d'audit Mélinda Constant
10 h 50	12. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Non / Informati on (5 min.)	12. 1. Suivi du président du comité des ressources humaines Marco Bélanger
10 h 55	13. ENJEUX STRATÉGIQUES
Oui / Décision (10 min.)	13. 1. Approbation du rapport annuel de gestion 2023-2024 Fadi Germani
Oui / Informati on (10 min.)	13. 2. Tableau de bord du Plan stratégique 2021-2026 au 30 juin 2024 Fadi Germani
11 h 15	14. VARIA
11 h 15	15. DÉPÔT DE DOCUMENT
11 h 15	16. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION Fadi Germani
11 h 15	17. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
	18. HUIS CLOS
12 h 00	19. LEVÉE DE LA RÉUNION

18 juillet 2024

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue à Québec, le 18 juillet 2024, à 8 h 30.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^{me} Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration
M. Claude Foster, président-directeur général
M^{me} Claudia Goulet, membre
M^{me} Mélinda Constant, membre
M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre
M. Marco Bélanger, membre (En visioconférence)
M. Gabriel Lefebvre, membre
M. Alain Marcoux, membre
M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

M^{me} Chahinez Zahzah, membre

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation
M^e Gabrielle Nolin, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^{me} Suzanne Gouin, présidente, déclare la réunion ouverte à 8 h 30.

2. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété durant lequel les membres adoptent une résolution.

Résolution numéro 2024-032

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente mentionne qu'elle n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1 Ordre du jour de la réunion du 18 juillet 2024

Résolution numéro 2024-033

Ordre du jour de la réunion du 18 juillet 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 18 juillet 2024.

18 juillet 2024

4.2 Procès-verbal de la réunion du 9 mai 2024

Résolution numéro 2024-034

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 9 mai 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 9 mai 2024.

4.3 Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juin 2024

Résolution numéro 2024-035

Approbation du procès-verbal de la réunion
extraordinaire du 3 juin 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juin 2024.

4.4 Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 6 avril au 21 juin 2024

l'article 35 [redacted]

4.5 Tableau de bord de gouvernance

l'article 35 [redacted]

4.6 Indexation de la politique budgétaire du Programme de logement sans but lucratif pour 2025

Résolution numéro 2024-036

Indexation de la politique budgétaire du Programme de
logements sans but lucratif pour 2025

ATTENDU QUE depuis le 24 septembre 2020, la politique budgétaire du Programme de logement sans but lucratif a été retirée du cadre normatif;

ATTENDU QU'il y a lieu d'indexer les montants prévus à la politique budgétaire 2024;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER la prévision du déficit d'exploitation du Programme de logement sans but lucratif, volets publics et privés prévus pour l'année 2025 ainsi que toute variation découlant d'une autorisation du Conseil du trésor concernant la demande de rehaussement du budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble les documents nécessaires pour approbation par le Conseil du trésor.

4.7 Mise à jour de la Directive sur la rémunération des membres et bilan de l'assiduité

Résolution numéro 2024-037

Mise à jour de la Directive sur la rémunération des membres indépendants du conseil d'administration

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2023, le Décret 221-2023 concernant la rémunération et le remboursement des dépenses de membres du conseil d'administration de certaines sociétés d'État du 8 mars 2023 est entré en vigueur;

ATTENDU QUE les modalités d'application sont déterminées par les sociétés d'État;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2023-035 du 20 juillet 2023, le conseil d'administration a approuvé la Directive sur la rémunération des membres indépendants du conseil d'administration;

ATTENDU QUE le nombre de rencontres du conseil d'administration est passé de 6 à 5 annuellement;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la directive afin de préciser certaines dispositions à la suite de la première année d'application;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER les modifications à la Directive sur la rémunération des membres indépendants du conseil d'administration.

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 Liste des CT et décrets adoptés du 26 avril au 4 juillet 2024

l'article 35 [redacted].

6. SUIVI DES RÉUNIONS

6.1 Points de suivi des réunions

l'article 35 [redacted]

7. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

7.1 Points d'information du président-directeur général

[redacted]

l'article 35 [redacted]

[redacted]

l'article 35 [redacted]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

l'article 35

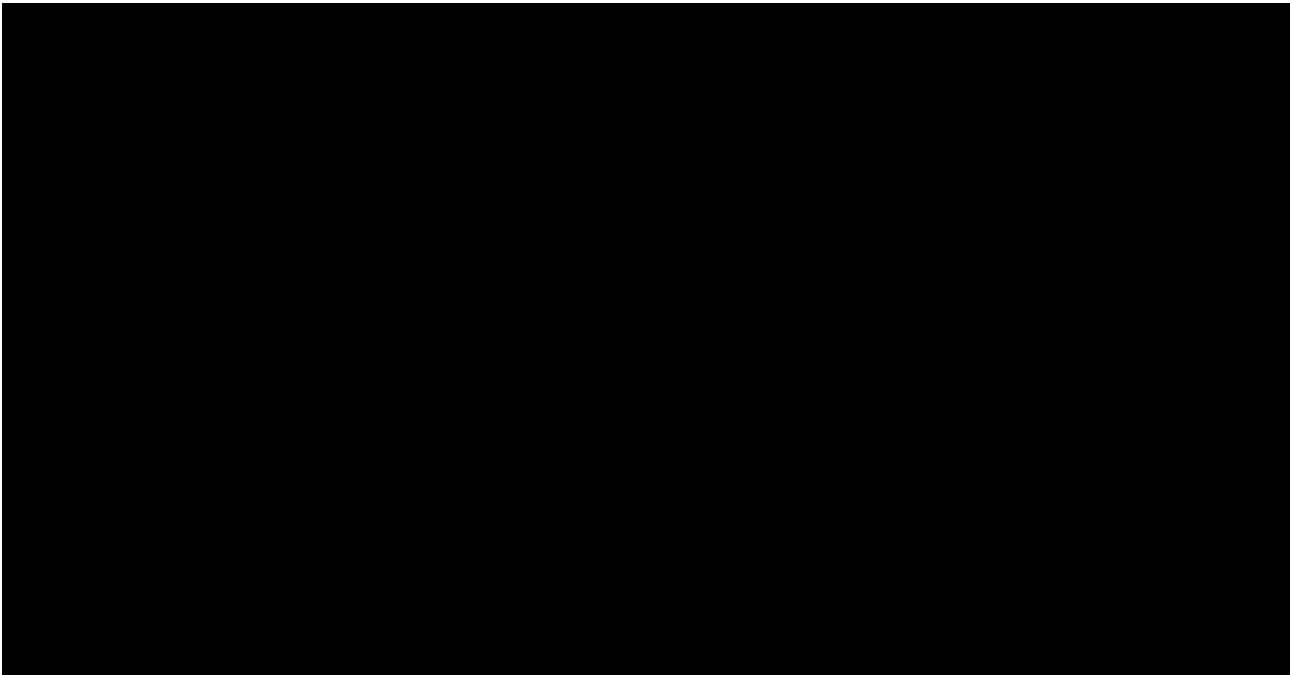
[REDACTED]

l'article 35

[REDACTED]

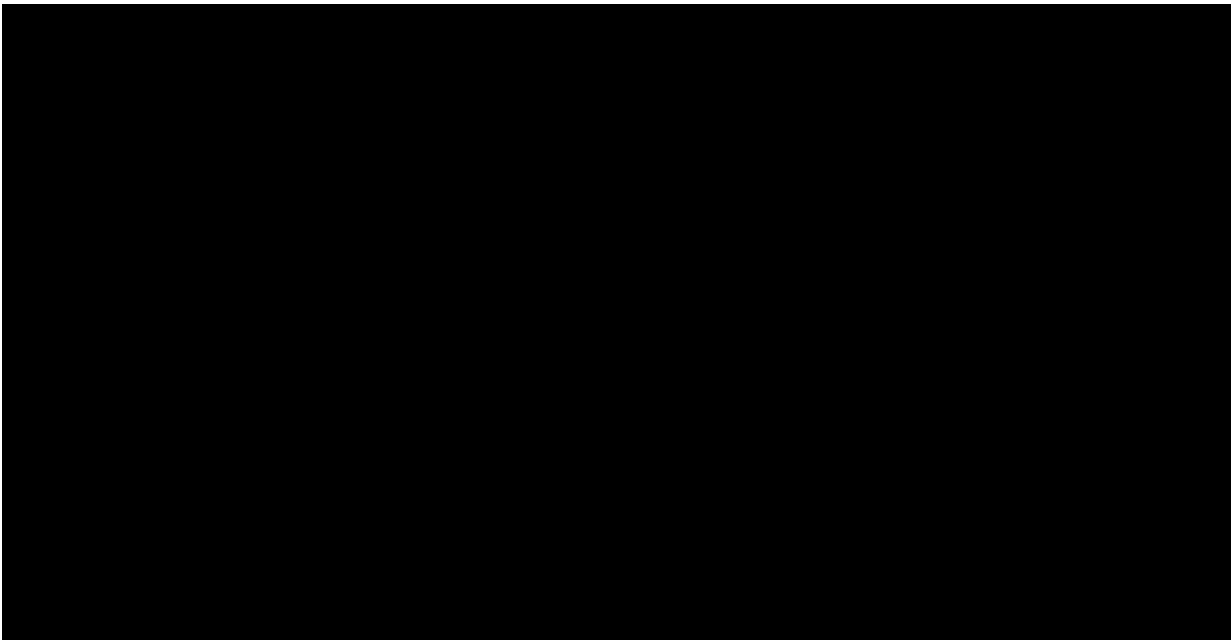
- 8. PAUSE
- 9. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT
- 9.1 Suivi de la présidente du comité d'audit

l'article 35



- 9.2 Approbation des états financiers de la Société au 31 mars 2024

l'article 35



Résolution numéro 2024-038

Approbation des états financiers de la Société
au 31 mars 2024

ATTENDU QUE le paragraphe 6 de l'article 24 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le comité d'audit a notamment pour fonction d'examiner les états financiers de la Société avec le vérificateur général;

ATTENDU QUE le paragraphe 7 de l'article 24 de cette loi prévoit que le comité d'audit a notamment pour fonction de recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers;

ATTENDU les résultats d'audit du Vérificateur général du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER les états financiers de la Société d'habitation du Québec de l'exercice clos le 31 mars 2024.

10. DOSSIERS DU COMITÉ AD HOC SUR LE FINANCEMENT

10.1 Suivi de la présidente du comité ad hoc sur le financement

[REDACTED]

l'article 35

11. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

11.1 Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique

[REDACTED]

l'article 35

11.2 Modification de la dénomination du comité d'audit

[REDACTED]

l'article 35

18 juillet 2024

Résolution numéro 2024-039

Modification de la dénomination du comité d’audit

ATTENDU QUE le mandat du comité d’audit comprend des responsabilités en ressources informationnelles;

ATTENDU QUE le nom du comité d’audit doit refléter ce mandat;

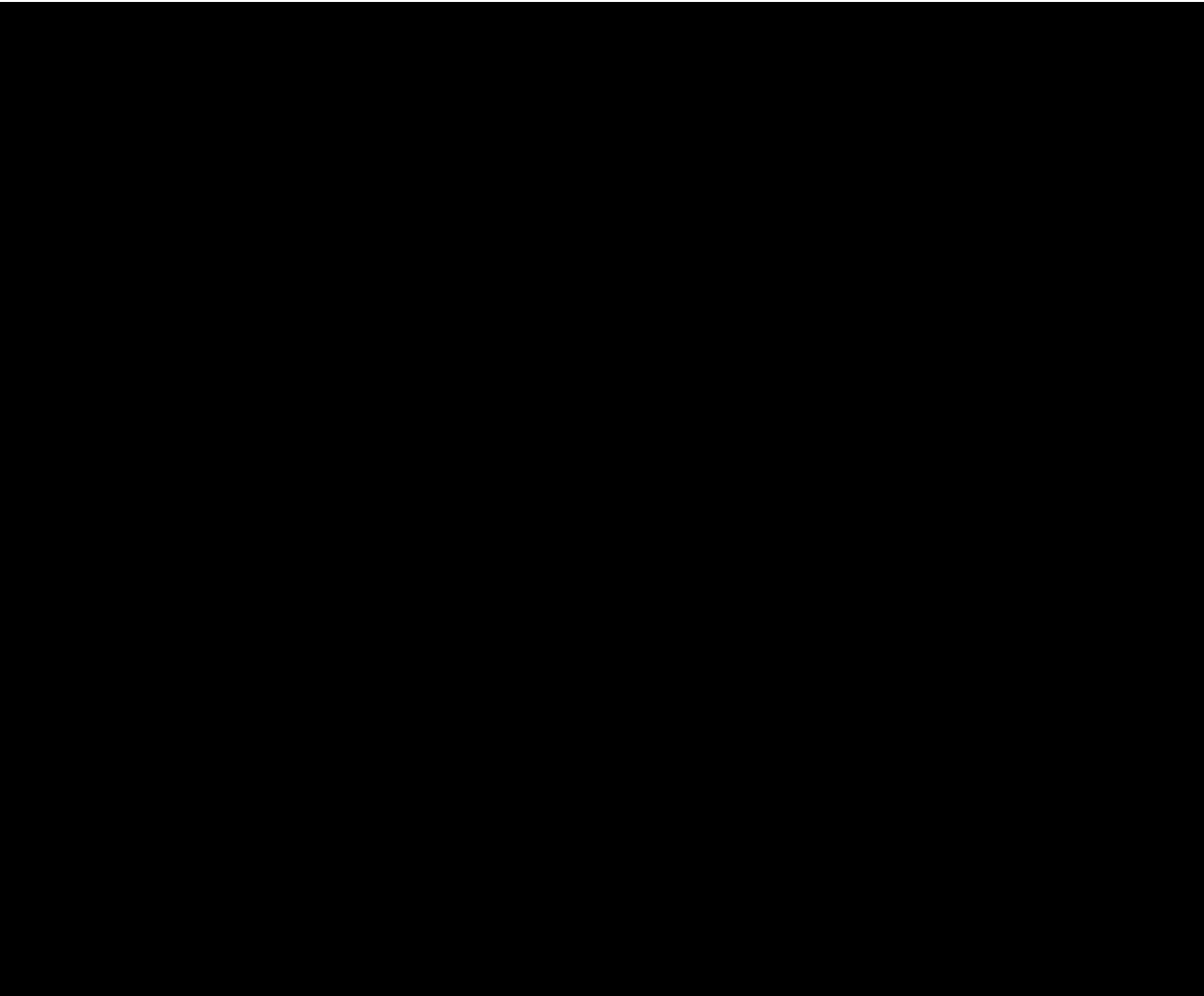
ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d’éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l’unanimité :

- de MODIFIER le nom du comité d’audit pour « comité d’audit et de la gouvernance numérique »;
- de MODIFIER les Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d’habitation du Québec en conséquence.

12. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

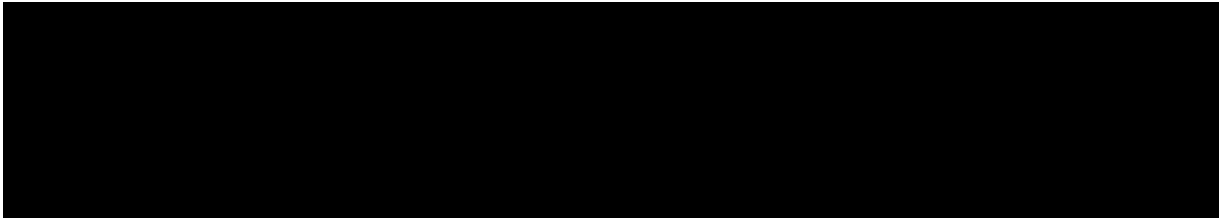
12.1 Suivi du président du comité des ressources humaines



l'article 35

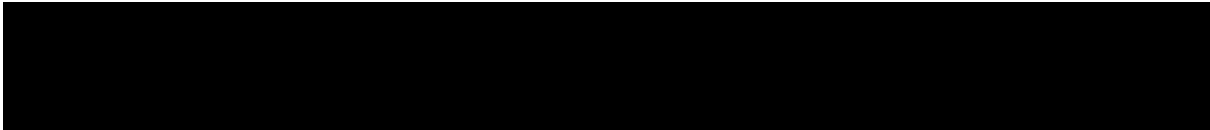
13. ENJEUX STRATÉGIQUES

13.1 Approbation du rapport annuel de gestion 2023-2024



l'article 35

l'article 35



Résolution numéro 2024-040

Rapport annuel de gestion 2023-2024

ATTENDU QUE le paragraphe 2 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion de la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Société d'habitation du Québec.

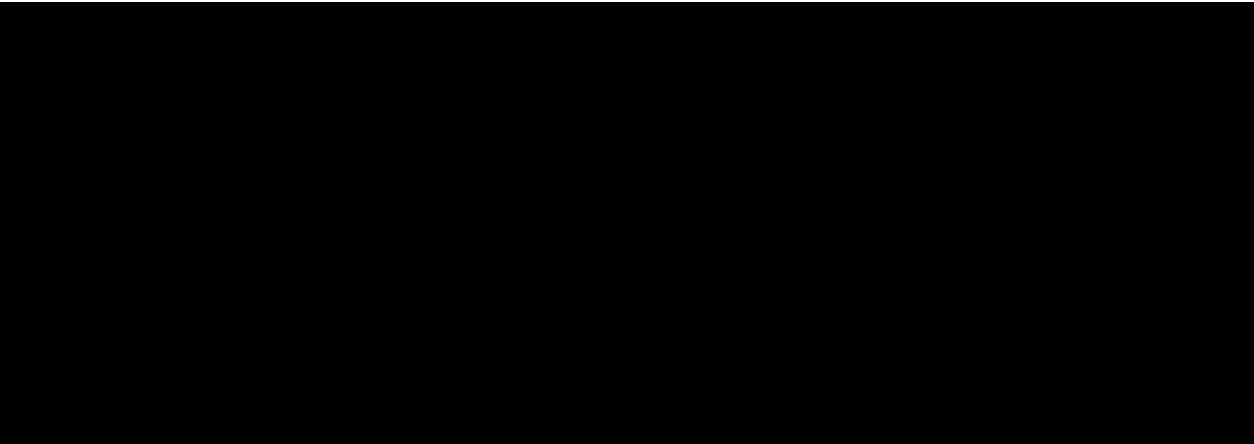
13.2 Tableau de bord du Plan stratégique 2021-2026 au 30 juin 2024

l'article 35



14. VARIA

l'article 35



15. DÉPÔT DE DOCUMENT

Aucun point.

16. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 17 octobre 2024, à Québec.

17. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

18. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

19. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 30.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 17 octobre 2024

Début : jeudi 17 octobre 2024 à 08:30

Fin : jeudi 17 octobre 2024 à 12:00

Québec

8 h 30	1. OUVERTURE DE LA RÉUNION Suzanne Gouin
8 h 30 Non / (15 min.)	2. HUIS CLOS
8 h 45 Non / (45 min.) Non / Informati on	3. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL 3. 1. Points d'information du président-directeur général Jean Martel
9 h 30 Non / Informati on	4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS Suzanne Gouin
9 h 30	5. AGENDA DE CONSENTEMENT
Oui / Décision	5. 1. Ordre du jour de la réunion du 17 octobre 2024
Oui / Décision	5. 2. Procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2024
Oui / Informati on	5. 3. Tableau de bord de gouvernance
Oui / Informati on	5. 4. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 22 juin au 19 septembre 2024
Oui / Décision	5. 5. Révision du budget 2024 des organismes de plus de 1 000 logements

Oui / Décision	5. 6. Approbation du Budget 2025 des organismes de plus de 1 000 logements
Oui / Décision	5. 7. Modifications au Programme de supplément au loyer Québec
Oui / Décision	5. 8. Modifications au Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement
Oui / Décision	5. 9. Modifications au Programme d'habitation abordable Québec
Oui / Décision	5. 10. Modification du Programme AccèsLogis Québec
Oui / Décision	5. 11. Mise à jour du profil de compétence du conseil d'administration
Oui / Décision	5. 12. Remplacement du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir
Oui / Décision	5. 13. Plan d'action de développement durable 2023-2028
Oui / Informati on	5. 14. Stratégie québécoise en habitation
9 h 32	6. POINTS D'INFORMATION
(2 min.)	6. 1. Liste des CT et des décrets adoptés du 29 juin au 26 septembre 2024 Fadi Germani
(3 min.)	6. 2. Liste des CT ou décrets de subvention en cours d'élaboration ou d'adoption Fadi Germani
9 h 37	7. SUIVI DES RÉUNIONS
Non / Informati on (2 min.)	7. 1. Points de suivi des réunions Fadi Germani
9 h 39	8. PAUSE

9 h 49	9. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Non / Informati on (1 min.)	Jean Martel
9 h 50	10. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT ET DE LA GOUVERNANCE NUMÉRIQUE
Non / Informati on (10 min.)	10. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit et de la gouvernance numérique Claudia Goulet
10 h 00	11. DOSSIERS DU COMITÉ AD HOC SUR LE FINANCEMENT
Non / Informati on (5 min.)	11. 1. Suivi de la présidente du comité ad hoc sur le financement Marie-Andrée Boutin
10 h 05	12. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Non / Informati on (10 min)	12. 1. Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique Mélinda Constant
10 h 15	13. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Non / Informati on (5 min.)	13. 1. Suivi du président du comité des ressources humaines Marco Bélanger
Oui / Décision (10 minutes)	13. 2. État de situation sur les effectifs
10 h 30	14. ENJEUX STRATÉGIQUES
Oui / Informati on (10 min.)	14. 1. Tableau de bord du Plan stratégique 2021-2026 Fadi Germani

Oui / Informati on (10 min.)	14. 2. Tableau de suivi des unités abordables Annie Grégoire
Oui / Informati on (10 min.)	14. 3. État de situation concernant les unités hautement préfabriquées Annie Grégoire / Pascal Gastonguay
Oui / Informati on (15 min.)	14. 4. État de situation sur le Nord Jean-Pascal Bernier
Oui / Informati on (10 min.)	14. 5. État de situation concernant les négociations avec le gouvernement fédéral Jean-Pascal Bernier
11 h 25	15. VARIA
	15. 1. Tableau des évènements Fadi Germani
11 h 25	16. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION Fadi Germani
11 h 25	17. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
	18. HUIS CLOS
12 h 00	19. LEVÉE DE LA RÉUNION

17 octobre 2024

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue à Québec, le 17 octobre 2024, à 8 h 30.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^{me} Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration

M. Jean Martel, président-directeur général

M^{me} Claudia Goulet, membre

M^{me} Mélinda Constant, membre

M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre

M^{me} Chahinez Zahzah, membre

M. Marco Bélanger, membre (En visioconférence)

M. Gabriel Lefebvre, membre

M. Alain Marcoux, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président au développement et aux stratégies

M. David St-Martin, vice-président à l'administration et aux finances

M^{me} Gabrielle Simard-Tremblay, conseillère à la Direction du secrétariat

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^{me} Suzanne Gouin, présidente, déclare la réunion ouverte à 8 h 30.

2. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété durant lequel les membres adoptent une résolution.

Résolution numéro 2024-054

3. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La présidente mentionne qu'elle n'a reçu aucune déclaration d'intérêts.

17 octobre 2024

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1 Résolution numéro 2024-042

Ordre du jour de la réunion du 17 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 17 octobre 2024.

5.2 Procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2024

Résolution numéro 2024-043

**Approbation du procès-verbal de la réunion
du 18 juillet 2024**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2024.

5.3 Tableau de gouvernance

l'article 35

5.4 Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 22 juin au 19 septembre 2024

l'article 35

5.5 Révision du budget 2024 des organismes de plus de 1 000 logements

Résolution numéro 2024-044

**Révision du budget 2024 des organismes de plus de
1 000 logements**

ATTENDU QUE le 12 octobre 2023, par la résolution numéro 2023-045, le conseil d'administration a approuvé le budget 2024 des offices d'habitation de plus de 1 000 logements, autorisant une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation;

ATTENDU l'application du principe de parité des conditions de travail des organismes gestionnaires d'habitation à loyer modique avec celles de l'État engendrant une augmentation salariale des employés des offices d'habitation;

ATTENDU l'augmentation du nombre de sinistres et des coûts afférents;

ATTENDU QUE les dépenses envisagées par l'Office municipal de Laval, l'Office municipal de Montréal et l'Office municipal de Saguenay entraînent un dépassement de plus de 10 % du déficit d'exploitation prévu;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et de la gouvernance numérique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget 2024 révisé pour l'Office municipal d'habitation de Laval représentant un déficit d'exploitation total d'un montant de 9 799 232 \$;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation de Laval des versements prévus aux termes des conventions sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget révisé;

17 octobre 2024

- D'APPROUVER le budget 2024 révisé pour l'Office municipal d'habitation de Montréal représentant un déficit d'exploitation total d'un montant de 123 984 716 \$;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des versements prévus aux termes des conventions sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget révisé;
- D'APPROUVER le budget 2024 révisé pour l'Office municipal d'habitation de Saguenay représentant un déficit d'exploitation total d'un montant de 12 662 158 \$;
- D'AUTORISER le paiement à l'Office municipal d'habitation de Saguenay des versements prévus aux termes des conventions sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget révisé

5.6 Approbation du Budget 2025 des organismes de plus de 1 000 logements

Résolution numéro 2024-045

Budget 2025 des organismes qui administrent plus de 1 000 logements

ATTENDU QUE les organismes de plus de 1 000 logements ont soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions intervenues entre la Société et lesdits organismes, un budget relatif à l'exploitation des immeubles d'habitation qu'ils administrent pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser aux organismes de plus de 1 000 logements, des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QU'à compter du 1^{er} janvier 2025, quatre nouveaux offices d'habitation administrant plus de 1 000 logements seront créés dans le cadre de l'optimisation du réseau;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et de gouvernance numérique;
IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget de chaque organisme de plus de 1 000 logements pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2025 selon le tableau suivant, le tout représentant une contribution de la Société estimée à 389 725 733 \$, auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé de 134 782 920 \$:

Organismes	Budget 2025 à approuver (B)	Contribution SHQ		
		Déficit d'exploitation (excluant RAM-C)		RAM-C (avances temporaires)
		(\$)	(%)	(\$)
OMH de Laval	9 044 485 \$	8 140 037 \$	90,0%	3 064 660 \$
OMH de Longueuil	10 379 306 \$	9 341 375 \$	90,0%	4 383 352 \$
OMH de Montréal	136 329 320 \$	122 696 388 \$	90,0%	52 567 267 \$
OH de l'Outaouais	18 916 534 \$	17 024 881 \$	90,0%	5 373 624 \$
OMH de Québec	29 765 750 \$	26 789 175 \$	90,0%	11 656 938 \$
OMH de Saguenay	18 433 781 \$	16 590 403 \$	90,0%	3 950 732 \$
OMH de Sherbrooke	5 032 221 \$	4 528 999 \$	90,0%	2 162 304 \$
OMH de Trois-Rivières	8 668 716 \$	7 801 844 \$	90,0%	2 928 902 \$

17 octobre 2024

OH Fleuve et Vallée	6 853 567 \$	6 168 211 \$	90,0%	1 835 526 \$
OH Centre du Québec	4 967 272 \$	4 470 545 \$	90,0%	2 609 934 \$
OH du Sud des Appalaches	4 338 777 \$	3 904 899 \$	90,0%	1 931 745 \$
OH des Laurentides	4 238 789 \$	3 814 910 \$	90,0%	2 048 484 \$
OH du Nunavik	146 106 382 \$	146 106 382 \$	100,0%	40 269 452 \$
Habitat Métis du Nord	12 347 684 \$	12 347 684 \$	100,0%	0 \$
Total	415 422 584 \$	389 725 733 \$	93,8%	134 782 920 \$

- D'AUTORISER une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation excluant le budget RAM identifié en annexe de la présente note;
- D'AUTORISER le paiement aux organismes qui administrent plus de 1 000 logements des versements prévus aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget.

5.7 Modifications au Programme de supplément au loyer Québec

Résolution numéro 2024-046

Modifications au
Programme de supplément au loyer Québec

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 643-2023 du 29 mars 2023, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le Programme de supplément au loyer Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des précisions et des ajustements au programme pour en améliorer l'application;

ATTENDU QUE le programme prend fin le 30 novembre 2024;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et de gouvernance numérique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme de supplément au loyer Québec;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble les documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

5.8 Modifications au Programme de supplément au loyer Québec

Résolution numéro 2024-047

Modifications au Programme d'hébergement
temporaire et d'aide à la recherche de logement

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 644-2023 du 29 mars 2023, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement;

17 octobre 2024

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des précisions et des ajustements au programme pour en simplifier l'administration et maintenir l'intérêt des partenaires dans sa mise en œuvre;

ATTENDU QUE le programme prend fin le 30 novembre 2024;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et de gouvernance numérique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

5.9 Modifications au Programme d'habitation abordable Québec

Résolution numéro 2024-048

**Modifications au
Programme d'habitation abordable Québec**

ATTENDU QUE le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 8-2022 du 12 janvier 2022, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le Programme d'habitation abordable Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un volet au programme afin de tenir compte des particularités des projets d'habitation hautement préfabriqués et de permettre à la Société d'octroyer l'aide financière à des consortiums pour la conception-construction de multilogements.

ATTENDU qu'il y a lieu d'assouplir certains critères afin de permettre à un plus large éventail de projets d'être réalisés dans le cadre du programme et de stimuler la construction de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme prend fin le 31 décembre 2024;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et de gouvernance numérique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'habitation abordable Québec;
- D'AUTORISER la Société à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres

5.10 Modifications au Programme AccèsLogis Québec

Résolution numéro 2024-049

Modification du programme AccèsLogis Québec

ATTENDU QUE le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a été créé le 14 octobre 1997;

ATTENDU QUE ce programme prévoit une contribution au secteur qui correspond

17 octobre 2024

à 1 % du coût total de la réalisation d'un projet.

ATTENDU qu'il est souhaité que ces sommes soient utilisées exclusivement afin de soutenir la réalisation de projets de logements abordables;

ATTENDU QUE plusieurs projets sont en développement;

ATTENDU QUE le programme prend fin le 30 novembre 2024;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et de gouvernance numérique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au programme AccèsLogis Québec;
- D'AUTORISER la Société à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil du trésor

5.11 Mise à jour du profil de compétence du conseil d'administration

Résolution numéro 2024-050

Mise à jour du profil de compétence du conseil d'administration

ATTENDU que le paragraphe 5 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver le profil de compétence et d'expérience ;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1239-2024 du 14 août 2024, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de M. Jean Martel à titre de membre du conseil d'administration et président-directeur général de la Société à compter du 23 septembre 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration

5.12 Remplacement du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir

Résolution numéro 2024-051

Remplacement du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir

ATTENDU QUE l'article 13.0.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, c. S-8) prévoit que le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de la Société pour exercer les fonctions du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir;

ATTENDU QUE l'article 5 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec prévoit que le conseil d'administration désigne ce remplaçant parmi les membres du personnel de la Société;

ATTENDU QUE, le 14 août 2024, M. Jean Martel a été nommé président-directeur général de la Société à compter du 23 septembre 2024;

ATTENDU QUE, le 21 août 2024, M. David St-Martin a été nommé vice-président de la Société à compter du 3 septembre 2024;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2023-011 du 23 mars 2023, le conseil d'administration a nommé l'un ou l'autre des vice-présidents alors en fonction à

17 octobre 2024

savoir, M. Jean-Pascal Bernier et M^{me} Annie Grégoire, pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir;

ATTENDU QUE suivant les récentes nominations, la résolution numéro 2023-011 est devenue obsolète;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

- D'ANNULER la résolution 2023-011 du 23 mars 2023;
- de NOMMER l'un ou l'autre des vice-présidents en fonction à savoir, M^{me} Annie Grégoire, M. Jean-Pascal Bernier ou M. David St-Martin pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement d'agir.

5.13 Plan d'action de développement durable 2023-2028

Résolution numéro 2024-052

**Plan d'action de développement durable 2023-2028 de
la Société d'habitation du Québec**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec doit se doter d'un plan d'action en développement durable suivant l'article 15 de la Loi sur le développement durable (RLRQ., c. D-8.1.1);

ATTENDU QUE le plan d'action en développement durable fait partie intégrante de la planification stratégique de la Société en ce qu'il oriente les politiques organisationnelles, les activités de l'organisation et les services aux citoyens;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2024-024 du 14 mars 2024, le conseil d'administration a adopté le plan d'action de développement durable 2023-2028 de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU les résultats de la pré-évaluation du plan d'action par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER le Plan d'action de développement durable 2023-2028 de la Société d'habitation du Québec, sous réserve des modifications mineures pouvant être apportées à la suite de la révision linguistique finale.

5.14 Stratégie québécoise en habitation

Ce point est présenté pour information.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Liste des CT et décrets adoptés du 29 juin au 26 septembre 2024

l'article 35



6.2 Liste des CT et décrets de subvention en cours d'élaboration ou d'adoption

l'article 35



7. SUIVI DES RÉUNIONS

7.1 Points de suivi des réunions

l'article 35

[REDACTED]

8. PAUSE

Aucune pause n'est décrétée.

9. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

l'article 35

[REDACTED]

10. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT ET DE LA GOUVERNANCE NUMÉRIQUE

10.1 Suivi de la présidente du comité d'audit

l'article 35

[REDACTED]

11. DOSSIERS DU COMITÉ AD HOC SUR LE FINANCEMENT

11.1 Suivi de la présidente du comité ad hoc sur le financement

l'article 35

[REDACTED]

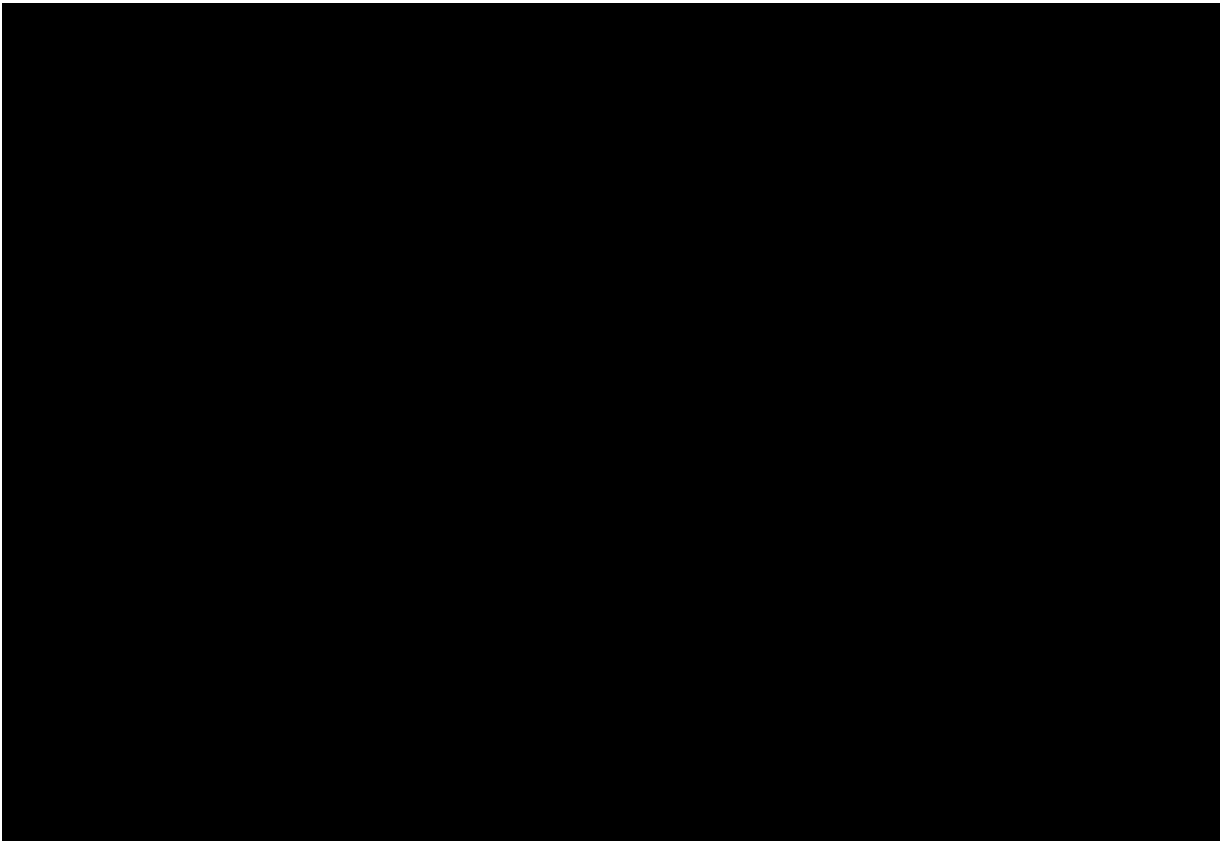
12. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

12.1 Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique

l'article 35

[REDACTED]

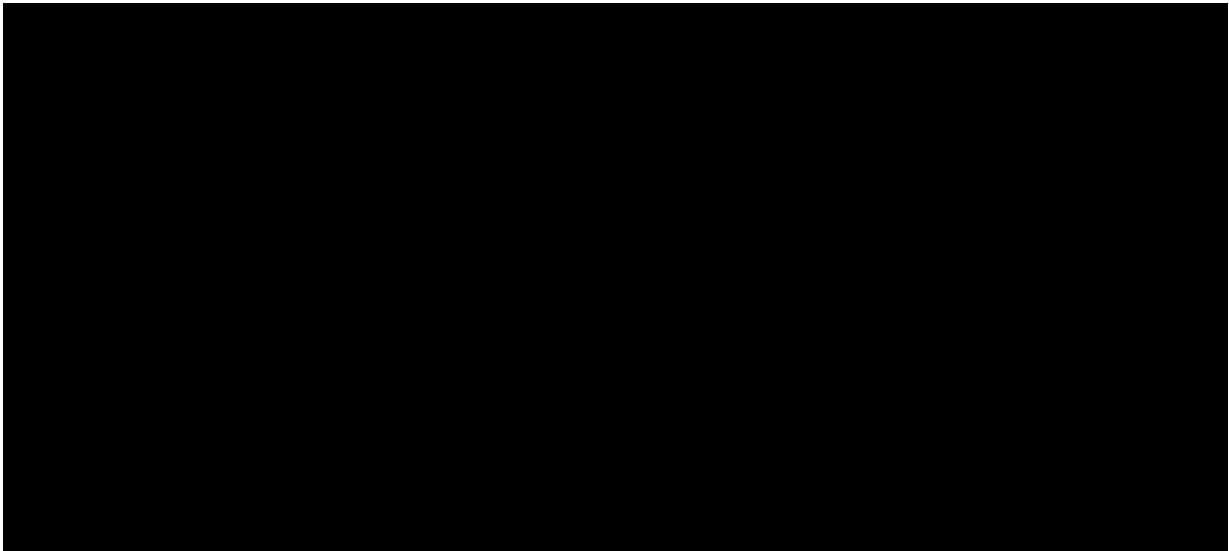
l'article 35



13. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

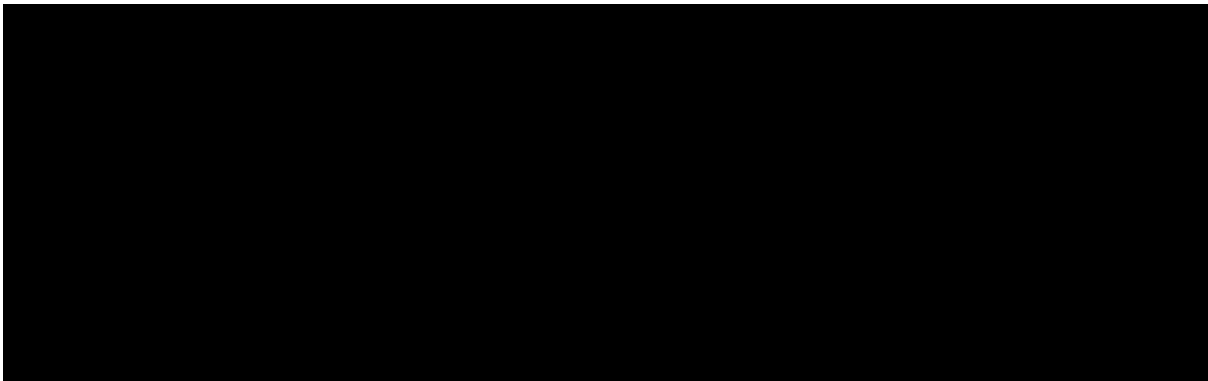
13.1 Suivi du président du comité des ressources humaines

l'article 35



13.2 État de situation sur les effectifs

l'article 35



Résolution numéro 2024-053

Rehaussement des effectifs
de la Société d’habitation du Québec

ATTENDU QUE les cibles d’effectifs de la Société d’habitation du Québec sont

17 octobre 2024

fixées par le Conseil du trésor;

ATTENDU QU'au 30 juin 2024, la consommation de la Société surpassait de 3,3 équivalents à temps complet (ETC) la cible du Conseil du trésor;

ATTENDU QUE les projections réalisées établissent le dépassement à 16,8 ETC pour l'ensemble de l'année financière;

ATTENDU QUE l'enjeu de l'habitation est une priorité gouvernementale;

ATTENDU les mesures mises en place par la Société pour contrôler la taille des effectifs et prioriser les comblements essentiels à la livraison de sa mission;

ATTENDU QU'environ 40 demandes additionnelles ont été soumises par les gestionnaires pour répondre à l'ensemble des mandats et assurer la livraison des services;

ATTENDU QUE l'Entente Canada-Québec sur le logement prévoit des sommes pour permettre à la Société de disposer des effectifs nécessaires pour la mise en œuvre de ses programmes;

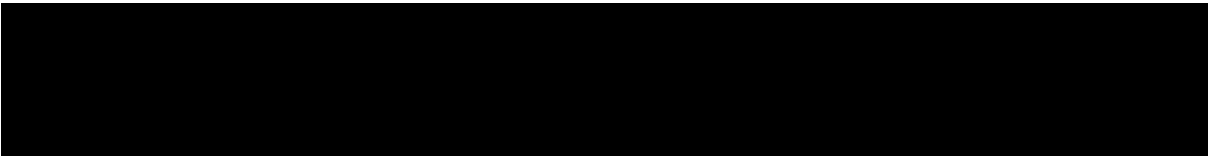
ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'AUTORISER la présidente du conseil d'administration de signer une lettre adressée au sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le rehaussement des effectifs de la Société, sous réserve des modifications demandées par le comité des ressources humaines.

14. ENJEUX STRATÉGIQUES

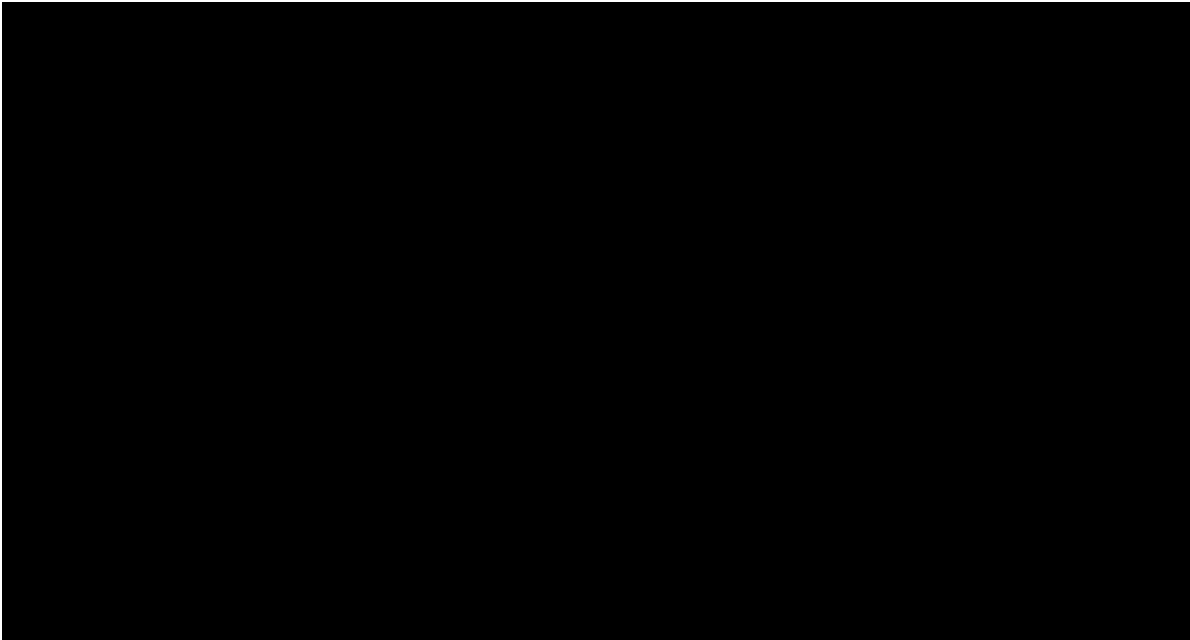
14.1 Tableau de bord du Plan stratégique 2021-2026

l'article 35



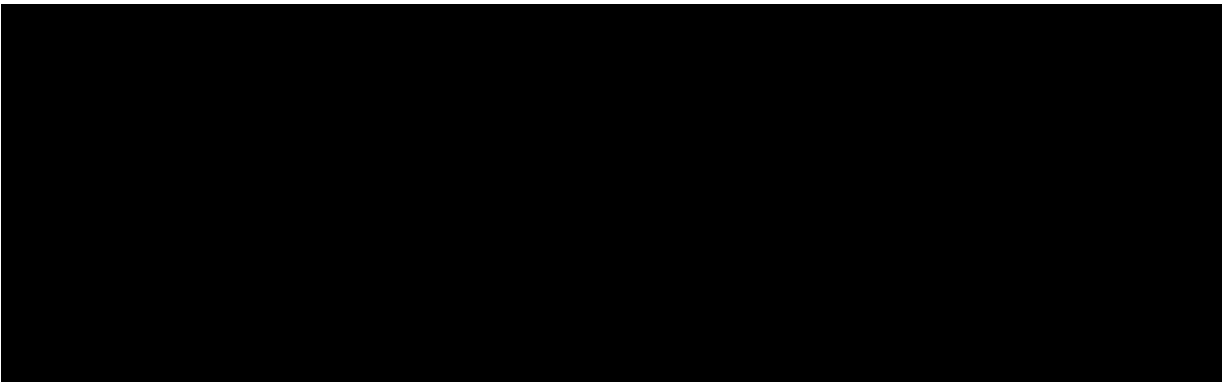
14.2 Tableau de suivi des unités abordables

l'article 35



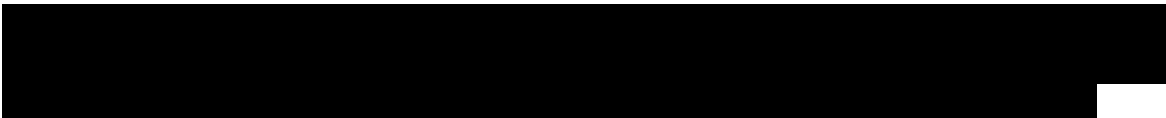
14.3 État de situation concernant les unités hautement préfabriquée

l'article 35

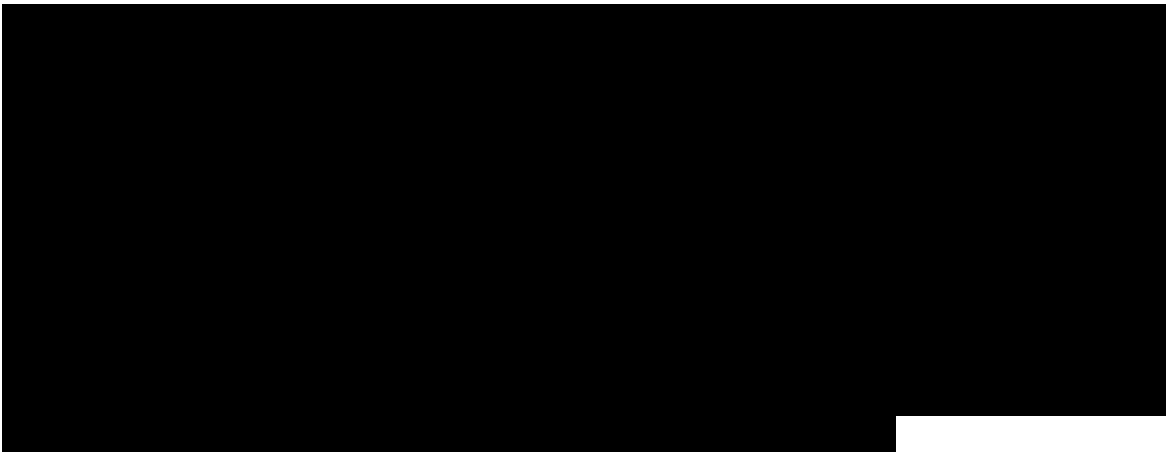


14.4 État de situation sur le Nord

l'article 35



l'article 35

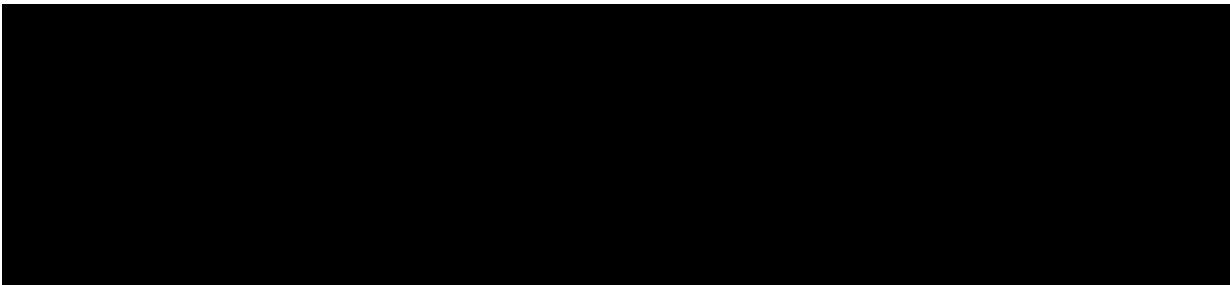


l'article 35



14.5 État de situation concernant les négociations avec le gouvernement fédéral

l'article 35



15. VARIA
Aucun point.

16. DÉPÔT DE DOCUMENT
Aucun point.

17. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION
M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 28 novembre, à Montréal.

18. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Un huis clos avec le président-directeur général est décrété.

17 octobre 2024

19. HUIS CLOS

Un huis clos est décrété.

20. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 12 h 00.

Conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec

Réunion du 28 novembre 2024

Début : jeudi 28 novembre 2024 à 08:00

Fin : jeudi 28 novembre 2024 à 11:00

Montréal

8 h 00	1. OUVERTURE DE LA RÉUNION Suzanne Gouin
8 h 00	2. HUIS CLOS
8 h 30	3. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Non / Informati on (30 min.)	4. PRÉSENTATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL
9 h 30 Non / Informati on	5. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS Suzanne Gouin
9 h 31	6. AGENDA DE CONSENTEMENT
Oui / Décision	6. 1. Ordre du jour de la réunion du 28 novembre 2024
Oui / Décision	6. 2. Procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024
Oui / Informati on	6. 3. Tableau de bord de gouvernance
Oui / Informati on	6. 4. Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 19 septembre au 31 octobre 2024
Oui / Informati	6. 5. Développement des compétences du personnel de la Société

on

Oui /
Informati
on

6. 6. Liste des CT et des décrets adoptés du 27 septembre au 14 novembre 2024

Fadi Germani

Oui /
Informati
on

6. 7. Liste des CT ou décrets de subvention en cours d'élaboration ou d'adoption

Fadi Germani

9 h 34

7. SUIVI DES RÉUNIONS

Non /
Informati
on (5
min.)

7. 1. Points de suivi des réunions

Fadi Germani

9 h 39
Non /
Informati
on (1
min.)

8. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jean Martel

9 h 40
(10 min.)

9. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT ET DE LA GOUVERNANCE NUMÉRIQUE

Non /
Informati
on

9. 1. Suivi de la présidente du comité d'audit et de la gouvernance numérique

Chahinez Zahzah, présidente remplaçante

Oui /
Décision

9. 2. Modification au Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Oui /
Décision

9. 3. Approbation des états financiers 2022 de l'Office municipal d'habitation de Longueuil

Oui
/ Décisio
n

9. 4. Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Saguenay

Oui /
Décision
(4 min.)

9. 5. Modification du Programme de financement en habitation (PFH)

Jean-Pascal Bernier / Sébastien Durand

9 h 54 (10 min.)	10. DOSSIERS DU COMITÉ AD HOC SUR LE FINANCEMENT
Non / Informati on	10. 1. Suivi de la présidente du comité ad hoc sur le financement Marie-Andrée Boutin
10 h 04 (10 min.)	11. DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Non / Informati on	11. 1. Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique Mélinda Constant
Oui / Décision	11. 2. Mise à jour du profil des compétences du conseil d'administration
Oui / Décision	11. 3. Composition du comité d'audit et de la gouvernance numérique
10 h 14 (10 min.)	12. DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Non / Informati on	12. 1. Suivi du président du comité des ressources humaines Marco Bélanger
10 h 14 (5 min.)	13. PAUSE
10 h 19	14. ENJEUX STRATÉGIQUES
Oui / Informati on (10 min.)	14. 1. Présentation du Programme de logement sans but lucratif 2.0 (PSBL) Jean-Pascal Bernier / Annie Grégoire
Oui / Informati on (10 min.)	14. 2. État de situation sur le projet de réaménagement des bureaux de la Société (MTAA) David St-Martin / Stéphane Auclair
10 h 39	15. VARIA
(1 min.)	15. 1. Tableau des évènements Fadi Germani

10 h 40

16. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Fadi Germani

17. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

18. HUIS CLOS

11 h

19. LEVÉE DE LA RÉUNION

Imprimé par Gabrielle Simard-Tremblay le 2025-04-24 10:50 depuis DiliTrust. © 2025 SHQ - Conseil d'administration

28 novembre 2024

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration (C. A.) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tenue à Montréal, le 28 novembre 2024, à 8 h 00.

PERSONNES PARTICIPANT À CETTE RÉUNION :

M^{me} Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration

M. Jean Martel, président-directeur général

M. Marco Bélanger, membre

M^{me} Véronique Boily, membre

M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre

M^{me} Mélinda Constant, membre

M. Gabriel Lefebvre, membre

M. Alain Marcoux, membre (visioconférence)

M^{me} Chahinez Zahzah, membre

M. Fadi Germani, secrétaire de la SHQ

PERSONNES ABSENTES :

Aucune

PERSONNES INVITÉES :

M^{me} Annie Grégoire, vice-présidente à l'amélioration et au développement de l'habitation

M. Jean-Pascal Bernier, vice-président au développement et aux stratégies

M. David St-Martin, vice-président à l'administration et aux finances

M^{me} Gabrielle Simard-Tremblay, conseillère à la Direction du secrétariat

ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE DU 28 NOVEMBRE 2024

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Huis clos**
- 3. Huis clos avec le président-directeur général**
- 4. Présentation de l'office municipal d'habitation de Montréal**
- 5. Déclaration d'intérêts**
- 6. Agenda de consentement**
 - 6.1** Ordre du jour de la réunion du 28 novembre 2024
 - 6.2** Procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024
 - 6.3** Tableau de bord de gouvernance
 - 6.4** Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 19 septembre au 31 octobre 2024
 - 6.5** Développement des compétences du personnel de la Société
 - 6.6** Liste des CT et des décrets adoptés du 27 septembre au 14 novembre 2024
 - 6.7** Liste des CT ou décrets de subvention en cours d'élaboration ou d'adoption
- 7. Suivi des réunions**
 - 7.1** Points de suivi des réunions

28 novembre 2024

7.2 Communication du président-directeur général

8. Dossiers du comité d'audit et de la gouvernance numérique

8.1 Suivi de la présidente du comité d'audit et de la gouvernance numérique

8.2 Modification au Programme d'adaptation de domicile (PAD)

8.3 Approbation des états financiers 2022 de l'Office municipal d'habitation de Longueuil

8.4 Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Saguenay

8.5 Modification du Programme de financement en habitation (PFH)

9. Dossiers du comité Ad Hoc sur le financement

9.1 Suivi de la présidente du comité ad hoc sur le financement

10. Dossiers du comité de gouvernance et d'éthique

10.1 Suivi de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique

10.2 Mise à jour du profil des compétences du conseil d'administration

10.3 Composition du comité d'audit et de la gouvernance numérique

11. Dossiers du comité des ressources humaines

11.1 Suivi du président du comité des ressources humaines

12. Pause

13. Enjeux stratégiques

13.1 Présentation du Programme de logement sans but lucratif 2.0 (PSBL)

13.2 État de situation sur le projet de réaménagement des bureaux de la Société (MTAA)

14. Varia

15. Date de la prochaine rencontre

16. Huis clos avec le président-directeur général

17. Huis clos

18. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, M^{me} Suzanne Gouin, présidente, déclare la réunion ouverte à 8 h 00.

2. HUIS CLOS

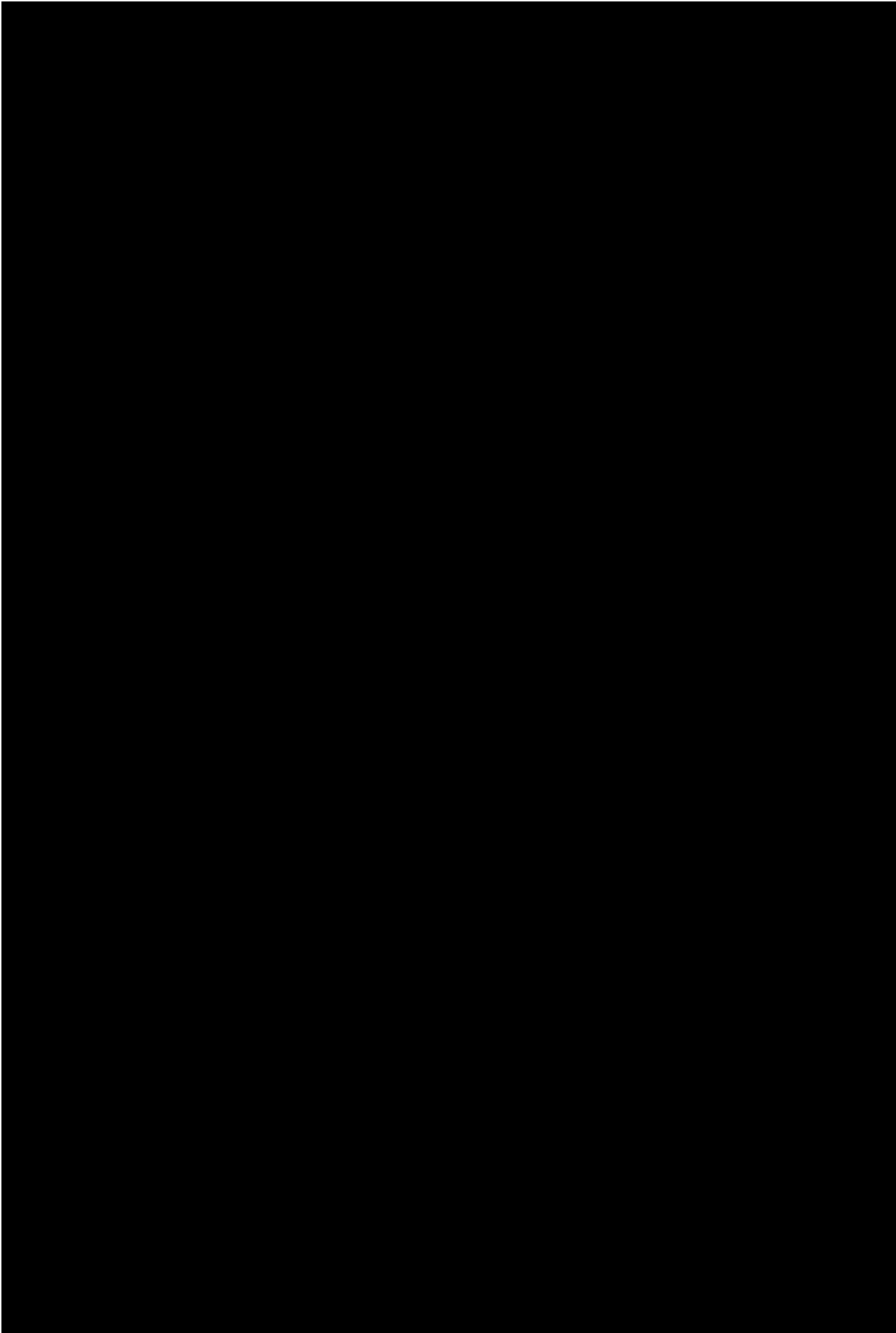
Une séance à huis clos a lieu entre les membres indépendants du conseil d'administration et aucune mesure de suivi n'est signalée.

3. HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une séance à huis clos a lieu entre les membres indépendants du conseil d'administration et le président-directeur général de la Société et aucune mesure de suivi n'est signalée.

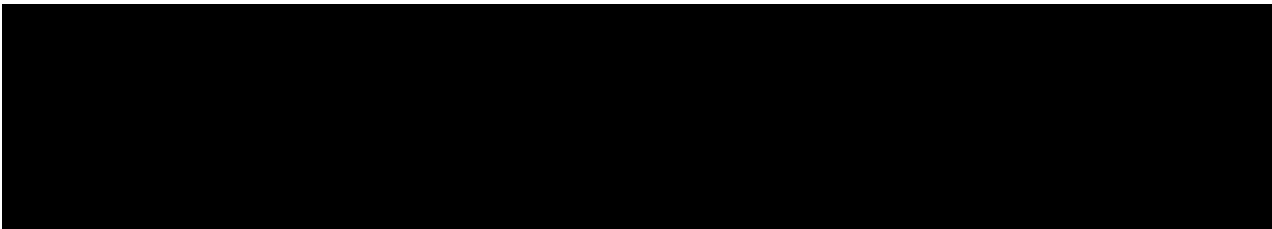
4. PRÉSENTATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

l'article 35



5. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

l'article 35



28 novembre 2024

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1 Ordre du jour de la réunion du 28 novembre 2024

Résolution numéro 2024-055

Ordre du jour de la réunion du 28 novembre 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour de la réunion du 28 novembre 2024.

6.2 Procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2024

Résolution numéro 2024-056

Approbation du procès-verbal de la réunion
du 17 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024.

6.3 Tableau de gouvernance

Ce point est présenté pour information

6.4 Contrats de service 25 000\$ et plus conclus pour la période du 19 septembre au 31 octobre 2024

Ce point est présenté pour information.

6.5 Développement des compétences du personnel de la Société

Ce point est présenté pour information.

6.6 Liste des CT et des décrets adoptés du 27 septembre au 14 novembre 2024

Ce point est présenté pour information.

6.7 Liste des CT ou décrets de subvention en cours d'élaboration ou d'adoption

Ce point est présenté pour information.

7. SUIVI DES RÉUNIONS

l'article 35

[REDACTED]

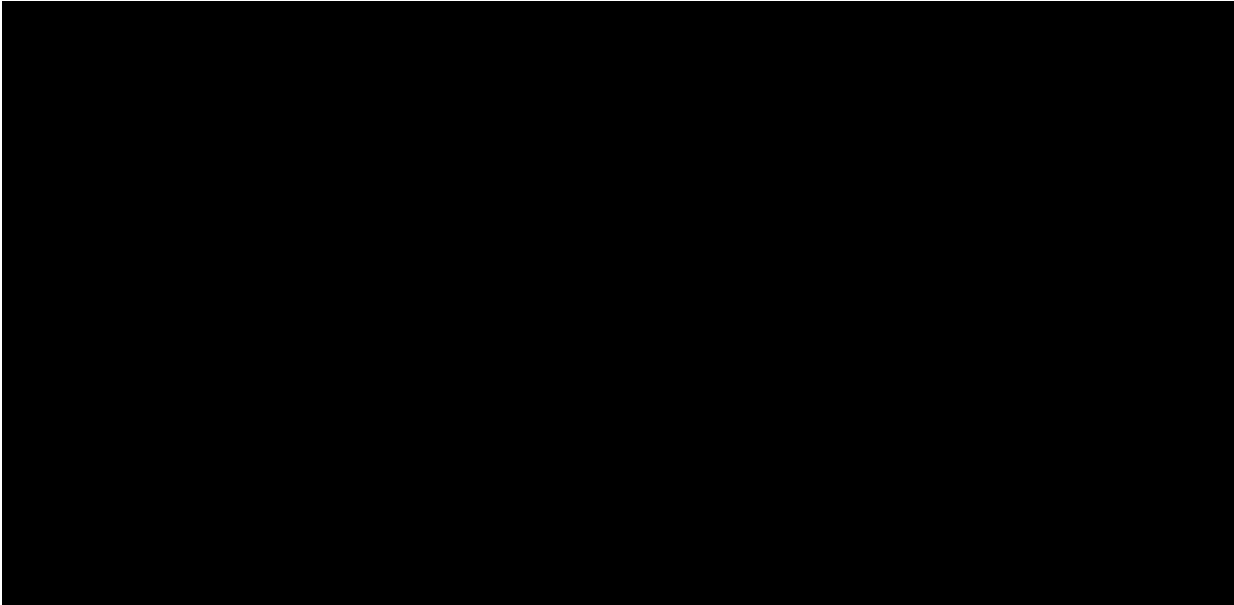
8. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

l'article 35

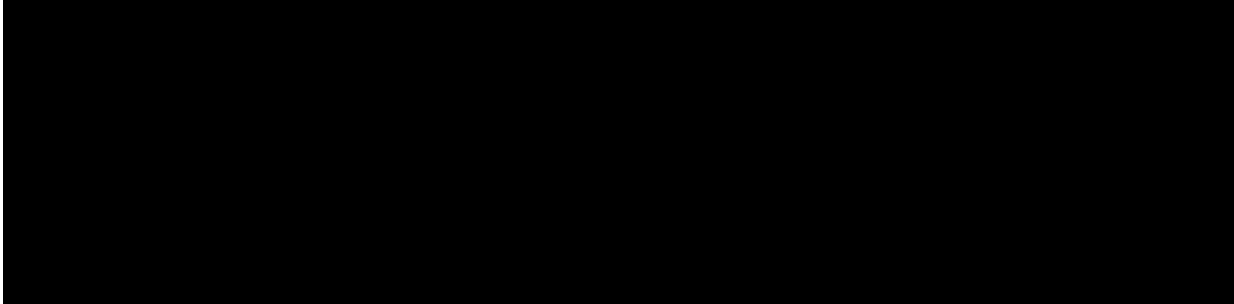
[REDACTED]

9. DOSSIERS DU COMITÉ D'AUDIT ET DE LA GOUVERNANCE NUMÉRIQUE

9.1 Suivi de la présidente du comité d'audit



9.2 Modification au Programme d'adaptation de domicile (PAD)



Résolution numéro 2024-057

Modification au Programme d'adaptation de domicile

ATTENDU QUE le paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLQ, c. S-8) prévoit que la Société d'habitation du Québec a pour objet de promouvoir l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2016, le gouvernement du Québec et la ville de Montréal ont signé l'Entente-cadre intitulée « Réflexe Montréal » qui prévoit notamment le transfert des budgets et des responsabilités en matière d'habitation à la Ville, à l'exception des habitations à loyer modique;

ATTENDU QUE cette entente prend fin le 31 mars 2025;

ATTENDU QUE conformément à l'article 56.4 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, la Ville a mis en œuvre son propre programme d'adaptation de domicile, lequel est soutenu financièrement par la Société;

ATTENDU QU'il y a lieu de réintégrer la Ville à titre de mandataire dans le cadre du programme d'adaptation de domicile de la Société;

ATTENDU QUE cette réintégration nécessite certaines modifications au cadre normatif;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et de gouvernance numérique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER les modifications au Programme d'adaptation de domicile;
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble les documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres.

9.3 Approbation des états financiers 2022 de l'Office municipal d'habitation de Longueuil

l'article 35

Résolution numéro 2024-058

Approbation des états financiers 2022
de l'Office municipal d'habitation de Longueuil

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Longueuil a soumis à la Société d'habitation du Québec, conformément aux conventions d'exploitation et suivant les dispositions de l'article 30 du Règlement sur l'habitation (RLRQ, c. S-8, r. 7), le bilan et l'état de ses revenus et de ses dépenses pour l'année terminée au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les déficits annuels d'exploitation de ces immeubles d'habitation ainsi que des avances temporaires peuvent être reconnus suivant les termes des conventions s'y rapportant et les normes approuvées par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a été autorisée par le gouvernement à verser à cet organisme des subventions dans la proportion fixée par les règlements de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et de la gouvernance numérique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- De RECONNAÎTRE aux fins de subvention une contribution de la Société d'habitation du Québec au déficit d'exploitation auquel s'ajoute une avance temporaire pour le budget de Remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) pour l'année financière terminée le 31 décembre 2022 relatifs aux immeubles d'habitation qu'il administre, et ce, tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

Organisme	Budget approuvé 2022	Contribution SHQ (\$)		
		Déficit d'exploitation	% du déficit excluant RAM-C	RAM-C
Longueuil	9 147 577 \$	9 639 265 \$	94,0 %	3 725 993 \$

- D'AUTORISER le versement du solde des subventions ou la récupération des sommes versées en trop à l'Office municipal d'habitation de Longueuil, conformément aux termes des conventions signées sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, le cas échéant.

9.4 Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Saguenay

l'article 35

28 novembre 2024

Résolution numéro 2024-059

**Approbation du budget 2024 révisé
pour l'Office d'habitation de Saguenay**

ATTENDU QUE le 12 octobre 2023, par la résolution numéro 2023-045, le conseil d'administration a approuvé le budget 2024 des offices d'habitation de plus de 1 000 logements, autorisant une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation.

ATTENDU QUE le 17 octobre 2024, par la résolution 2024-044, le conseil d'administration a approuvé la révision du budget 2024 de l'Office d'habitation de Saguenay, autorisant une variation maximale de 10 % du déficit d'exploitation;

ATTENDU l'augmentation du nombre de sinistres et des coûts afférents;

ATTENDU QUE les dépenses envisagées par l'Office d'habitation de Saguenay entraînent un dépassement de plus de 10 % du déficit d'exploitation prévu;

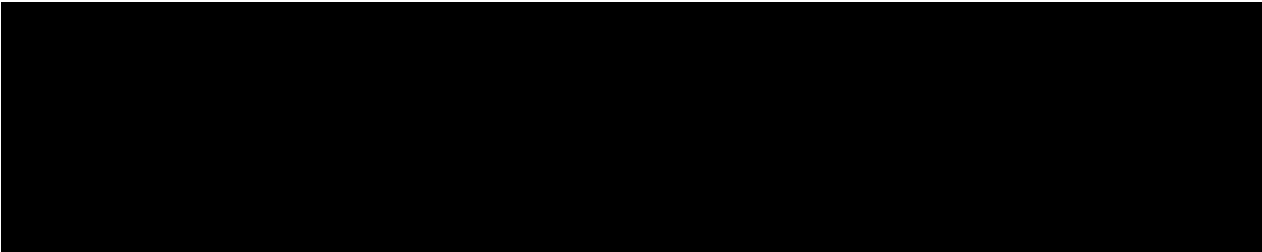
ATTENDU la recommandation du comité d'audit et de la gouvernance numérique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget 2024 révisé pour l'Office d'habitation de Saguenay représentant un déficit d'exploitation total d'un montant de 22 922 898 \$;

9.5 D'AUTORISER le paiement à l'Office d'habitation de Saguenay des versements prévus aux termes des conventions sous l'autorité des arrêtés en conseil ou décrets s'y rapportant, sur la base du déficit anticipé dans ledit budget.

9.6 Modification du Programme de financement en habitation (PFH)



l'article 35

Résolution numéro 2024-060

**Modification au Programme
de financement en habitation**

ATTENDU QUE les paragraphes 2° et 4° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) prévoient que la Société d'habitation du Québec a pour objets de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation et de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1540-2022 du 17 août 2022, la Société a été autorisée à mettre en œuvre le Programme de financement en habitation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des ajustements au programme pour en faciliter l'application et ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le programme afin d'offrir de nouveaux outils de financement pour accélérer la réalisation des projets ;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit et de gouvernance numérique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité :

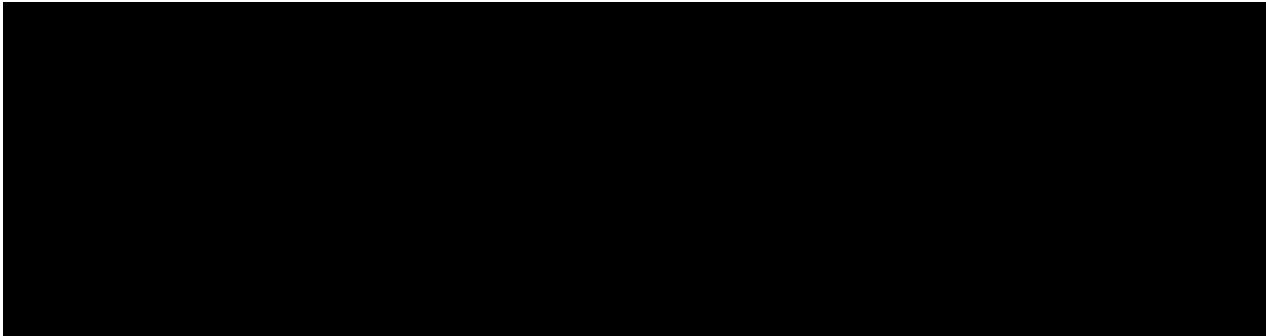
28 novembre 2024

- D'APPROUVER les modifications au Programme de financement en habitation
- D'AUTORISER la Société d'habitation du Québec à soumettre à la ministre responsable de l'Habitation l'ensemble des documents nécessaires pour approbation par le Conseil des ministres;

10.DOSSIERS DU COMITÉ AD HOC SUR LE FINANCEMENT

10.1 Suivi de la présidente du comité ad hoc sur le financement

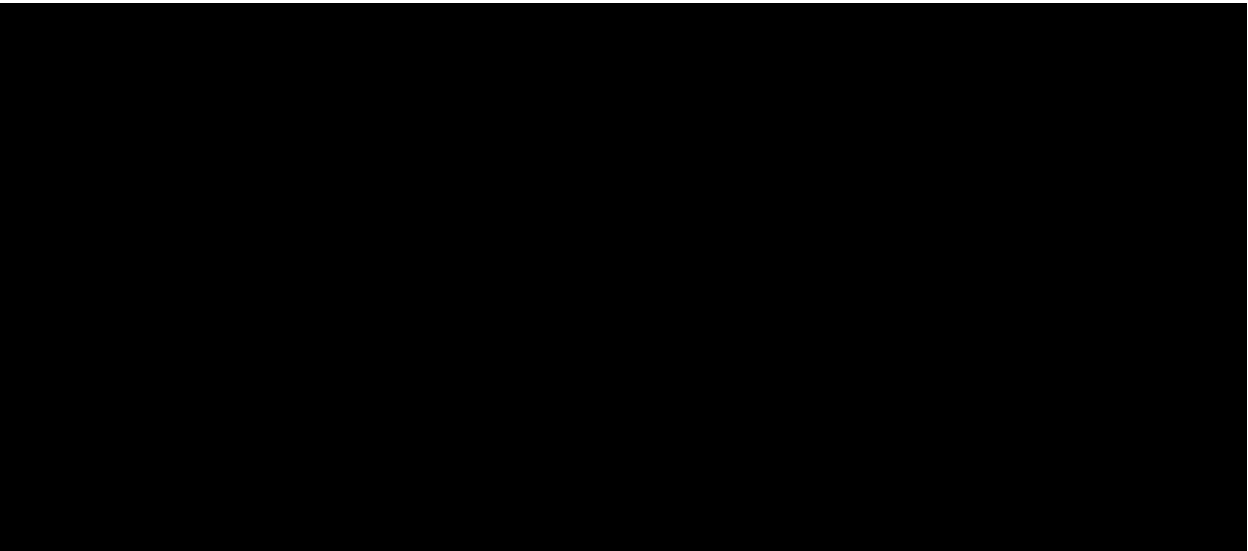
l'article 35



11.DOSSIERS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

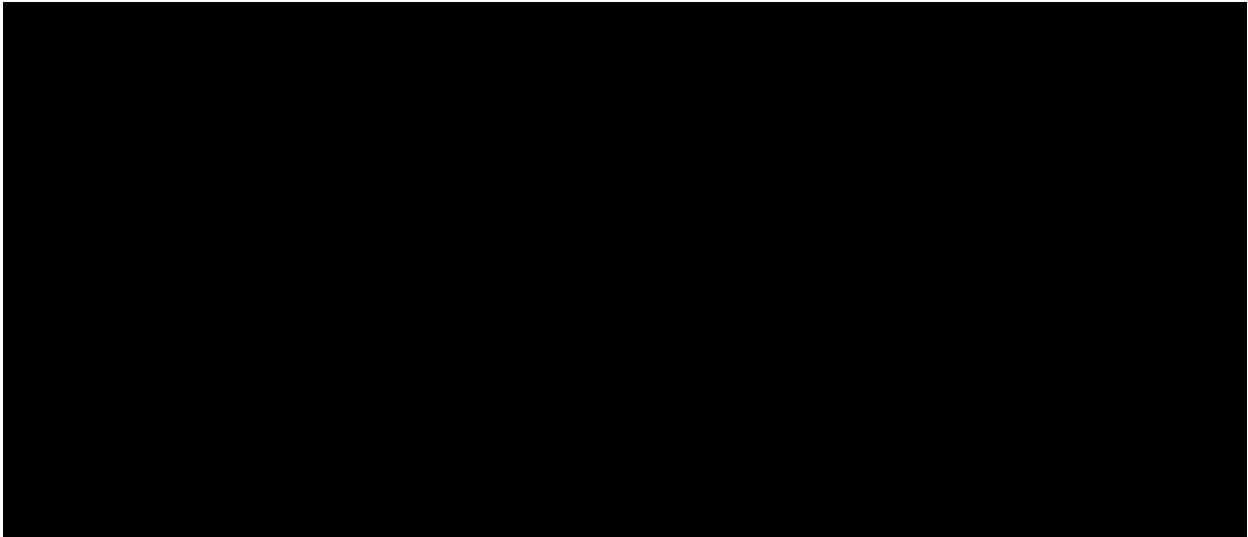
11.1

l'article 35



11.2 Mise à jour du profil de compétences du conseil d'administration

l'article 35



28 novembre 2024

Résolution numéro 2024-061

Mise à jour du profil des compétences du conseil d'administration

ATTENDU que le paragraphe 5 de l'article 15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, c. G-1.02) prévoit que le conseil d'administration a pour fonction d'approuver le profil de compétence et d'expérience;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 1495-2024 du 9 octobre 2024, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de M^{me} Véronique Boily à titre de membre indépendante du conseil d'administration de la Société à compter du 8 novembre 2024;

ATTENDU QUE le 16 octobre 2024, le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé l'ajout de la compétence en développement durable;

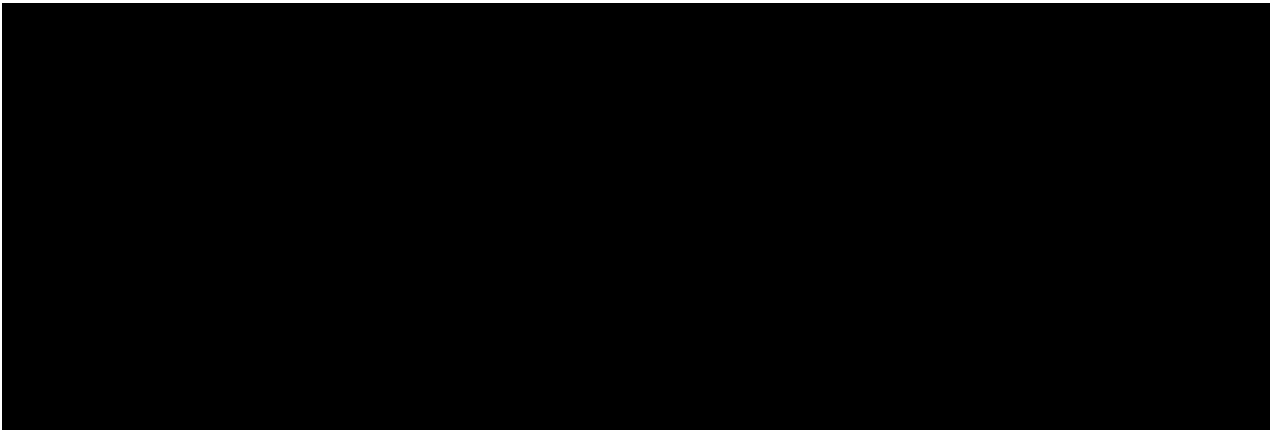
ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER le profil de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration.

11.3 Composition du comité d'audit et de la gouvernance numérique

l'article 35



Modification de la composition du comité d'audit et de la gouvernance numérique

ATTENDU QUE le paragraphe 8 de l'article 3 des Règles de régie interne et de gouvernance de la Société d'habitation du Québec prévoit que le conseil d'administration a pour fonction de nommer les membres et les présidents des comités;

ATTENDU QUE le 9 octobre 2024, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de M^{me} Véronique Boily à titre de membre indépendante du conseil d'administration de la Société;

ATTENDU le profil financier de M^{me} Boily;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la composition du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU à l'unanimité D'APPROUVER la composition suivante du comité d'audit et de la gouvernance numérique;

- M^{me} Véronique Boily, présidente;
- M^{me} Chahinez Zahzah, membre et présidente remplaçante;

28 novembre 2024

- M^{me} Marie-Andrée Boutin, membre;
- M. Alain Marcoux, membre;
- M^{me} Suzanne Gouin, membre;
- M. Gabriel Lefebvre, membre.

12.DOSSIERS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

12.1 Suivi du président du comité des ressources humaines

l'article 35

13.P

14.ENJEUX STRATÉGIQUES

14.1 Présentation du Programme de logement sans but lucratif 2.0 (PSBL)

l'article 35

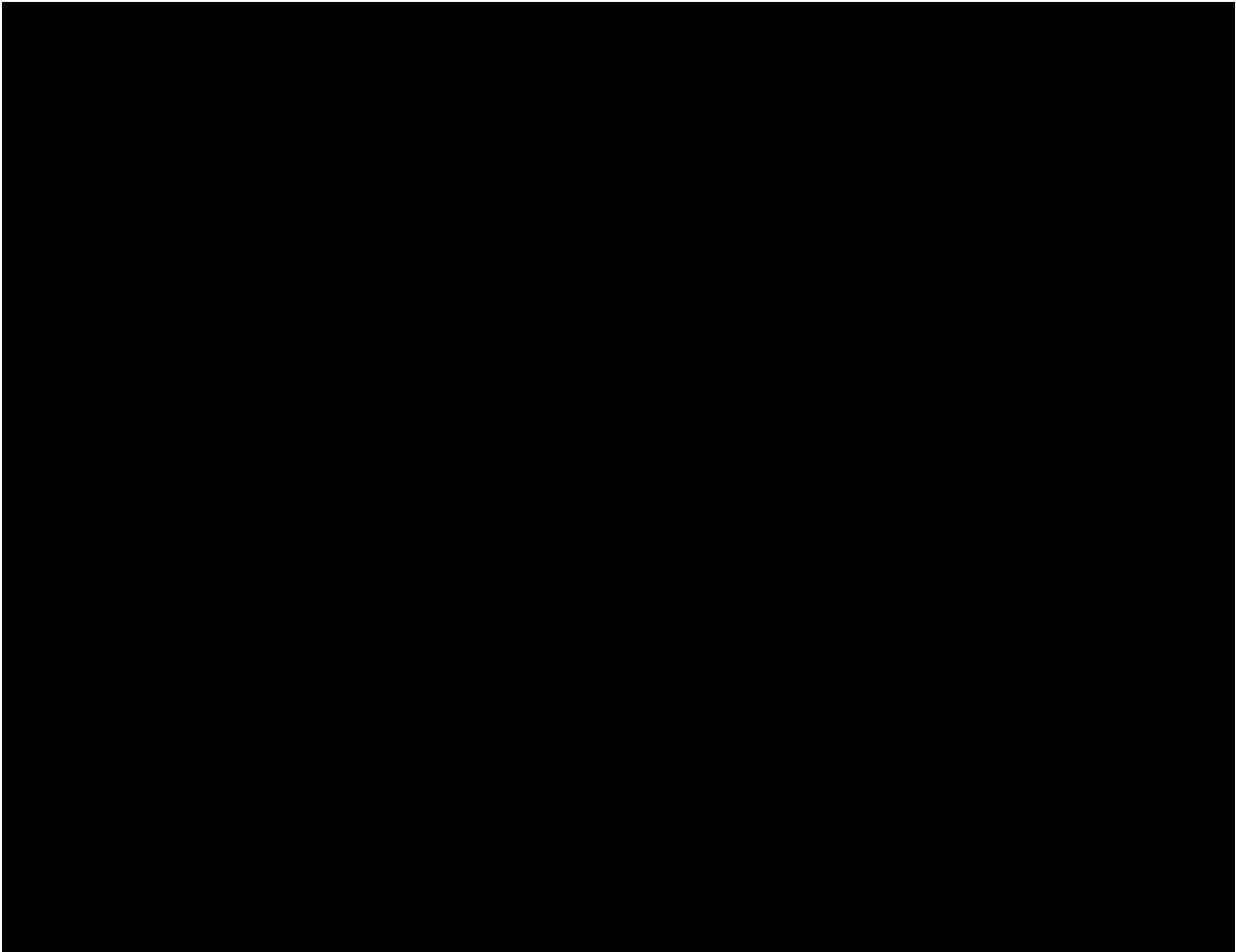
l'article 35

l'article 35

l'article 35



14.2 État de situation sur le projet de réaménagement des bureaux de la Société (MTAA)



l'article 35

15.VARIA

15.1 Tableau des événements

Ce point est présenté pour information

15.DÉPÔT DE DOCUMENT

Aucun point.

16.DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

M. Fadi Germani mentionne que la prochaine réunion se tiendra le 6 février 2025, à Québec.

17.HUIS CLOS AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une séance à huis clos a lieu entre les membres indépendants du conseil d'administration et le président-directeur général. Aucune mesure de suivi n'est signalée.

18.HUIS CLOS

Une séance à huis clos a lieu entre les membres indépendants du conseil d'administration et aucune mesure de suivi n'est signalée.

28 novembre 2024

19. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 11 h 30.